

Communauté de Communes

MEUSE-ROGNON

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Rapport de présentation Annexe 3 –Volet écologique de l'évaluation environnementale

Vu pour être annexé à la délibération du 28/09/2021
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Illoud,
Le Président,

Nicolas LACROIX

ARRÊTÉ LE : 19/02/2020

APPROUVÉ LE : 28/09/2021



réalisé par



Auddicé Environnement
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-
Champagne
03 26 64 05 01

Communauté de Communes

MEUSE-ROGNON

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Rapport de présentation Annexe 3 –Volet écologique de l'évaluation environnementale

Version	Date	Description
Rapport de présentation Annexe 3 –Volet écologique de l'évaluation environnementale	28/09/2021	Volet écologique de l'évaluation environnementale et note d'incidence Natura 2000

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	DAVIGNON Dimitri	25/07/2019	
Rédaction	ARMAND Thomas	25/07/2019	
Validation	WARIN Jérémy	28/08/2019	

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	11
METHODOLOGIE DE LA DEFINITION DES ENJEUX ECOLOGIQUES POTENTIELS – CHOIX DES ZONES INVENTORIEES.....	12
CHAPITRE 1. CONTEXTE ECOLOGIQUE A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE-ROGNON	15
1.1 Unité écologique composant le territoire étudié.....	17
1.2 Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (hors Natura 2000).....	19
1.2.1 Définition et méthodologie de recensement	19
1.2.2 Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu sur le territoire de la Communauté de Communes	21
1.2.3 Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu : synthèse des enjeux écologiques	24
1.3 Réseau Natura 2000	25
1.3.1 Définition et méthodologie de recensement	25
1.3.2 Localisation des sites Natura 2000 sur le territoire de la Communauté de Communes Meuse-Rognon	26
1.3.3 Description du réseau Natura 2000.....	26
1.3.4 Réseau Natura 2000 : situation et synthèse des enjeux écologiques	34
1.4 Continuités écologiques	36
1.4.1 Notion de réseau écologique.....	36
1.4.2 Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)	38
1.4.3 Continuités écologiques : situation et synthèse des enjeux écologiques	41
1.5 Synthèse et hiérarchisation des enjeux écologiques potentiels à l'échelle communale	42
CHAPITRE 2. ETAT INITIAL DES SECTEURS ETUDIES	48
2.1 Insertion des secteurs étudiés dans le contexte écologique local	49
2.1.1 Présentation des secteurs étudiés	49
2.1.2 Analyse des secteurs au regard des enjeux écologiques potentiels	49
2.2 Evaluation de la sensibilité : référentiels et abréviations	52
2.2.1 Textes législatifs.....	52
2.2.2 Référentiels définissant les degrés de menace	53
2.2.3 Référentiels définissant les statuts de rareté.....	53
2.2.4 Abréviations.....	53
2.3 Evaluation des sensibilités écologiques	55
2.3.1 Méthodologie d'étude.....	55
2.3.2 Données bibliographiques.....	59
2.3.3 Résultats des inventaires.....	65
2.3.4 Synthèse des enjeux	176
Annexe 1 : Atlas cartographique des enjeux environnementaux.....	178
Annexe 2 : Liste des espèces inventoriées	239
Flore	239
Avifaune	242
Mammofaune	243
Herpétofaune.....	244
Entomofaune.....	244
Ichtyofaune	246

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (hors réseau Natura 2000).....	22
Tableau 2.	Inventaire des sites Natura 2000 au sein de la Communauté de Communes Meuse-Rognon	26
Tableau 3.	Faune remarquable recensée sur la ZPS du Bassigny	29
Tableau 4.	Hiérarchisation des enjeux écologiques	42
Tableau 5.	Grille d'enjeux des habitats	55
Tableau 6.	Grille d'enjeux des insectes	56
Tableau 7.	Grille d'enjeux des amphibiens.....	56
Tableau 8.	Grille d'enjeux des reptiles	57
Tableau 9.	Grille d'enjeux de l'avifaune	57
Tableau 10.	Grille d'enjeux des mammifères terrestres	58
Tableau 11.	Flore issue des données bibliographiques.....	59
Tableau 12.	Insectes remarquables issus des données bibliographiques.....	59
Tableau 13.	Amphibiens remarquables issus des données bibliographiques.....	60
Tableau 14.	Reptiles remarquables issus des données bibliographiques	60
Tableau 15.	Avifaune remarquable d'intérêt communautaire (directive Oiseaux) issue des données bibliographiques	61
Tableau 16.	Mammifères remarquables issus des données bibliographiques	62
Tableau 17.	Espèces remarquables issues des prospections de terrain	64
Tableau 18.	Flore recensée.....	241
Tableau 19.	Avifaune recensée	243
Tableau 20.	Mammofaune recensées	244
Tableau 21.	Herpétofaune recensée	244
Tableau 22.	Entomofaune recensée.....	245
Tableau 23.	Ichtyofaune recensée	246

LISTE DES CARTES

Carte 1.	Localisation	13
Carte 2.	Occupation du sol - 2012	18
Carte 3.	Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (hors Réseau Natura 2000).....	23
Carte 4.	Réseau Natura 2000.....	35
Carte 5.	Schéma Régional de Cohérence Ecologique	39
Carte 6.	Carte des enjeux – Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (hors ZPS et ZICO)	43

Carte 7.	Carte des enjeux – Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux	44
Carte 8.	Carte des enjeux – Zone Spéciale de Conservation	45
Carte 9.	Carte des enjeux – Schéma Régional de Cohérence Ecologique	46
Carte 10.	Carte des enjeux	47
Carte 11.	Localisation des communes et des secteurs retenus pour les prospections écologiques	50
Carte 12.	Localisation des communes et secteurs retenus au regard des enjeux écologiques	51
Carte 13.	Diagnostic foncier – Andelot-Blancheville (1/3)	67
Carte 14.	Diagnostic foncier – Andelot-Blancheville (2/3)	68
Carte 15.	Diagnostic foncier – Andelot-Blancheville (3/3)	69
Carte 16.	Habitats naturels - Andelot-Blancheville (1/2)	70
Carte 17.	Habitats naturels – Andelot-Blancheville (2/2)	71
Carte 18.	Diagnostic foncier – Bourg-Sainte-Marie.....	73
Carte 19.	Habitats naturels – Bourg-Sainte-Marie	74
Carte 20.	Diagnostic foncier – Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon (1/3).....	77
Carte 21.	Diagnostic foncier – Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon (2/3).....	78
Carte 22.	Diagnostic foncier – Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon (3/3).....	79
Carte 23.	Habitats naturels – Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon (1/2)	80
Carte 24.	Habitats naturels – Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon (2/2)	81
Carte 25.	Diagnostic foncier – Breuvannes-en-Bassigny (1/3)	84
Carte 26.	Diagnostic foncier – Breuvannes-en-Bassigny (2/3)	85
Carte 27.	Diagnostic foncier – Breuvannes-en-Bassigny (3/3)	86
Carte 28.	Habitats naturels – Breuvannes-en-Bassigny (1/2)	87
Carte 30.	Diagnostic foncier – Champigneulles-en-Bassigny	90
Carte 31.	Habitats naturels – Champigneulles-en-Bassigny.....	91
Carte 32.	Diagnostic foncier – Chaumont-la-Ville	93
Carte 33.	Habitats naturels – Chaumont-la-Ville.....	94
Carte 34.	Diagnostic foncier – Doulaincourt-Saucourt (1/3).....	97
Carte 35.	Diagnostic foncier – Doulaincourt-Saucourt (2/3).....	98
Carte 36.	Diagnostic foncier – Doulaincourt-Saucourt (3/3).....	99
Carte 37.	Habitats naturels – Doulaincourt-Saucourt (1/2)	100
Carte 39.	Diagnostic foncier – Goncourt (1/2)	104
Carte 40.	Diagnostic foncier – Goncourt (2/2)	105
Carte 41.	Habitats naturels – Goncourt	106
Carte 42.	Diagnostic foncier – Graffigny-Chemin (1/2)	108
Carte 43.	Diagnostic foncier – Graffigny-Chemin (2/2).....	109
Carte 44.	Habitats naturels – Graffigny-Chemin	110
Carte 45.	Diagnostic foncier – Hâcourt	112

Carte 46.	Habitats naturels – Hâcourt.....	113
Carte 47.	Diagnostic foncier – Harréville-les-Chanteurs	115
Carte 48.	Habitats naturels – Harréville-les-Chanteurs.....	116
Carte 49.	Diagnostic foncier – Illoud (1/2)	119
Carte 50.	Diagnostic foncier – Illoud (2/2)	120
Carte 51.	Habitats naturels – Illoud.....	121
Carte 52.	Diagnostic foncier - Levécourt	124
Carte 53.	Habitats naturels – Levécourt.....	125
Carte 54.	Diagnostic foncier – Maisoncelles	127
Carte 55.	Habitats naturels – Maisoncelles.....	128
Carte 56.	Diagnostic foncier – Malaincourt-sur-Meuse	130
Carte 57.	Habitats naturels – Malaincourt-sur-Meuse.....	131
Carte 58.	Diagnostic foncier – Manois	134
Carte 59.	Habitats naturels - Manois.....	135
Carte 60.	Diagnostic foncier – Montot-sur-Rognon	137
Carte 61.	Habitats naturels – Montot-sur-Rognon.....	138
Carte 62.	Diagnostic foncier – Orquevaux.....	140
Carte 63.	Diagnostic foncier – Outremécourt	144
Carte 64.	Habitats naturels – Outremécourt.....	145
Carte 65.	Diagnostic foncier – Prez-sour-Lafauche	147
Carte 66.	Habitats naturels – Prez-sous-Lafauche	148
Carte 67.	Diagnostic foncier – Rimaucourt (1/2).....	151
Carte 68.	Diagnostic foncier – Rimaucourt (2/2).....	152
Carte 69.	Habitats naturels – Rimaucourt.....	153
Carte 70.	Diagnostic foncier – Roches-Bettaincourt (1/2)	156
Carte 71.	Diagnostic foncier – Roches-Bettaincourt (2/2)	157
Carte 72.	Habitats naturels – Roches-Bettaincourt.....	158
Carte 73.	Diagnostic foncier – Saint-Blin (1/2)	163
Carte 74.	Diagnostic foncier – Saint-Blin (2/2)	164
Carte 75.	Habitats naturels – Saint-Blin	165
Carte 76.	Diagnostic foncier – Saint-Thiébault.....	167
Carte 77.	Habitats naturels – Saint Thiébault.....	168
Carte 78.	Diagnostic foncier – Signéville	171
Carte 79.	Habitats naturels – Signéville.....	172
Carte 80.	Diagnostic foncier – Sommerécourt	174
Carte 81.	Habitats naturels – Sommerécourt.....	175
Carte 82.	Carte des enjeux - Aillianville.....	179

Carte 83.	Carte des enjeux – Andelot-Blancheville	180
Carte 84.	Carte des enjeux – Audeloncourt	181
Carte 85.	Carte des enjeux - Bassoncourt	182
Carte 86.	Carte des enjeux – Bourdons-sur-Rognon	183
Carte 87.	Carte des enjeux – Bourg-Sainte-Marie.....	184
Carte 88.	Carte des enjeux – Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon.....	185
Carte 89.	Carte des enjeux – Brainville-sur-Meuse	186
Carte 90.	Carte des enjeux – Breuvannes-en-Bassigny	187
Carte 91.	Carte des enjeux – Chalvraines.....	188
Carte 92.	Carte des enjeux – Champigneulles-en-Bassigny	189
Carte 93.	Carte des enjeux – Chantraines	190
Carte 94.	Carte des enjeux – Chaumont-la-Ville	191
Carte 95.	Carte des enjeux – Cirey-lès-Mareilles	192
Carte 96.	Carte des enjeux – Clinchamp.....	193
Carte 97.	Carte des enjeux – Consigny.....	194
Carte 98.	Carte des enjeux – Darmannes.....	195
Carte 99.	Carte des enjeux – Domrémy-Landéville	196
Carte 100.	Carte des enjeux – Doncourt-sur-Meuse.....	197
Carte 101.	Carte des enjeux – Doulaincourt-Saucourt.....	198
Carte 102.	Carte des enjeux – Ecot-la-Combe.....	199
Carte 103.	Carte des enjeux – Germainvillers	200
Carte 104.	Carte des enjeux – Goncourt	201
Carte 105.	Carte des enjeux – Graffigny-Chemin	202
Carte 106.	Carte des enjeux – Hâcourt.....	203
Carte 107.	Carte des enjeux – Harréville-les-Chanteurs	204
Carte 108.	Carte des enjeux – Huilliécourt.....	205
Carte 109.	Carte des enjeux – Humberville.....	206
Carte 110.	Carte des enjeux – Illoud	207
Carte 111.	Carte des enjeux – Lafauche.....	208
Carte 112.	Carte des enjeux – Leurville.....	209
Carte 113.	Carte des enjeux – Levécourt	210
Carte 114.	Carte des enjeux – Longchamp.....	211
Carte 115.	Carte des enjeux – Maisoncelles	212
Carte 116.	Carte des enjeux – Malaincourt-sur-Meuse	213
Carte 117.	Carte des enjeux – Manois.....	214
Carte 118.	Carte des enjeux – Mareilles.....	215
Carte 119.	Carte des enjeux – Mennouveaux	216

Carte 120.	Carte des enjeux – Merrey.....	217
Carte 121.	Carte des enjeux – Millières.....	218
Carte 122.	Carte des enjeux – Montot-sur-Rognon	219
Carte 123.	Carte des enjeux – Orquevaux.....	220
Carte 124.	Carte des enjeux – Outremécourt	221
Carte 125.	Carte des enjeux – Ozières	222
Carte 126.	Carte des enjeux – Prez-sous-Lafauche	223
Carte 127.	Carte des enjeux – Reynel.....	224
Carte 128.	Carte des enjeux – Rimaucourt.....	225
Carte 129.	Carte des enjeux – Roches-Bettaincourt	226
Carte 130.	Carte des enjeux – Romain-sur-Meuse.....	227
Carte 131.	Carte des enjeux – Saint-Blin	228
Carte 132.	Carte des enjeux – Saint-Thiébauld	229
Carte 133.	Carte des enjeux - Semilly.....	230
Carte 134.	Carte des enjeux – Signéville	231
Carte 135.	Carte des enjeux – Sommerécourt	232
Carte 136.	Carte des enjeux – Thol-les-Millières.....	234
Carte 137.	Carte des enjeux – Vaudrecourt	235
Carte 138.	Carte des enjeux – Vesaignes-sous-Lafauche	236
Carte 139.	Carte des enjeux – Vignes-la-Côte	237
Carte 140.	Carte des enjeux – Vroncourt-la-Côte	238

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Schématisme structurelle de connexions écologiques d'un écosystème (source : ECONAT Yverdon-les-Bains & PiU Wabern).....	37
------------------	--	----

LISTE DES PHOTOS

Photo 1.	Practice pour chevaux.....	65
Photo 2.	Zone de stockage de matériaux.....	65
Photo 3.	Verger et prairie de fauche au Nord	72
Photo 4.	Prairie de fauche	72
Photo 5.	Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>).....	75
Photo 6.	Prairie pâturée	75

Photo 7.	Pâturage carte 3/3	82
Photo 8.	Prairie de fauche (Carte 1/3 zone Nord).....	82
Photo 9.	Hangar (Carte 1/3 zone UY)	82
Photo 10.	Prairie pâturée (Carte 1/3 zone 1AU)	82
Photo 11.	Pâturage (carte 2/3).....	83
Photo 12.	Pâturage (Carte 2/3)	83
Photo 13.	Friche embroussaillée	89
Photo 14.	Prairie à Champigneulles-en-Bassigny	89
Photo 15.	Prairie pâturée au Nord	92
Photo 16.	Prairie de fauche au Sud	92
Photo 17.	Friche entourée par deux champs, sur le secteur au Sud-Ouest.....	95
Photo 18.	Champ à côté du secteur en friche ci-dessus	95
Photo 19.	Clairière forestière en recolonisation	102
Photo 20.	Prairie et hangar	102
Photo 21.	Prairie au Nord de Goncourt.....	103
Photo 22.	Zone UB.....	107
Photo 23.	Zone UX.....	107
Photo 24.	Prairie de fauche	111
Photo 25.	Prairie de fauche	111
Photo 26.	Prairie et stockage de bois.....	114
Photo 27.	Friche Carte 2/2	117
Photo 28.	Prairie de fauche Carte 2/2 au Nord	117
Photo 29.	Prairie sur Illoud.....	118
Photo 30.	Zone de stockage pour du matériel de construction.....	122
Photo 31.	Prairie pâturée et fauchée	122
Photo 32.	Zone de stockage de bois.....	122
Photo 33.	Pâturage, fruitiers et haie arborée	123
Photo 34.	Prairie semée	126
Photo 35.	Verger et stockage	129
Photo 36.	Champ au Sud	129
Photo 37.	Friche située au Nord-Ouest du site	132
Photo 38.	Prairie située au Nord-Est	132
Photo 39.	Mosaïque de jardins privés, prairies et vergers	132
Photo 40.	Prairie située à l'Est de la commune.....	133
Photo 41.	Friche à l'Est	133
Photo 42.	Prairie pâturée	136
Photo 43.	Castel d'Orquevaux.....	139

Photo 44.	Jardin privatif du Castel	139
Photo 45.	Petite prairie non fauchée	142
Photo 46.	Prairie de fauche	142
Photo 47.	Parcelle ajoutée après la visite initiale sur Outremécourt	143
Photo 48.	Culture à Prez-sous-Lafauche	146
Photo 49.	Prairie et arbre sur le Secteur Nord	149
Photo 50.	Champ en jachère et haie sur le secteur Ouest	149
Photo 51.	Culture sur la commune de Rimaucourt	149
Photo 52.	Végétation : boisement et friche sur le secteur Ouest	150
Photo 53.	Verger, jardins et cultures situés au Sud de Roches-Bettaincourt	154
Photo 54.	Prairie à l'Est et au Nord de Roches-Bettaincourt	154
Photo 55.	Jardins privatifs et prairie au Nord de la commune	154
Photo 56.	Cultures à l'Ouest de Roches-Bettaincourt	154
Photo 57.	Pâture à Romain-sur-Meuse	159
Photo 58.	Prairie pâturée et secteur terrassé pour installation d'habitations	160
Photo 59.	Prairies au Nord de Saint-Blin	160
Photo 60.	Prairie Sud de Saint-Blin	161
Photo 61.	Culture et parking	161
Photo 62.	Haie et jardin privatif bordant la zone d'étude	161
Photo 63.	Prairie pâturée	166
Photo 64.	Prairies de pâture à Saint-Thiébauld	166
Photo 65.	Potager privatif	169
Photo 66.	Verger pâturé	169
Photo 67.	Haie et prairie	170
Photo 68.	Prairie pâturée	173

INTRODUCTION

Depuis le 1er janvier 2017, les Communautés de Communes Bourmont, Breuvannes, Saint-Blin et Vallée du Rognon ont fusionné pour former la Communauté de Communes Meuse-Rognon. La présente étude a été menée à l'échelle de la nouvelle Communauté de Communes, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Cette étude a pour objectif d'élaborer le volet écologique de l'évaluation environnementale et d'être intégré à celui-ci.

Ce rapport se décompose en 3 chapitres visant à :

Chapitre 1 : Présenter et analyser le contexte écologique général dans lequel s'inscrit la Communauté de Communes. Ceci se traduira par une analyse des grandes unités paysagères et espaces remarquables composant le territoire ou communiquant avec ce dernier. Pour ce faire, documents, schémas et données disponibles (zones naturelles d'intérêt reconnu, Schéma Régional de Cohérence Écologique, Zones humide du SDAGE...) seront exploités. Ce travail aboutira à une première classification des impacts potentiels selon les potentialités écologiques, sur les zones d'extension proposées par commune.

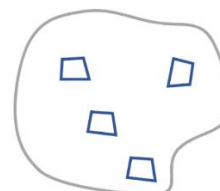
Chapitre 2 : Evaluation de la sensibilité écologique des secteurs en extension pressentis pour accueillir une urbanisation ou des aménagements nouveaux dans le cadre du projet de PLUi à travers la réalisation d'un état initial floristique et faunistique. Les prospections « faune-flore » de terrain seront notamment menées afin de préciser les enjeux écologiques. Cette étape aboutira à une hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs étudiés.

Chapitre 3 : Evaluer les impacts du PLUi (PADD, zonage et règlement) sur le patrimoine naturel et proposer des mesures appropriées dans la logique de la doctrine ERC (éviter, réduire, compenser). Cette étape aboutira donc à l'élaboration des mesures en question visant à maîtriser les impacts sur les milieux naturels et les espèces de la faune et la flore associées.

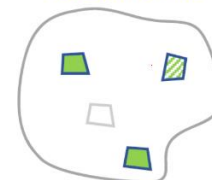
1/Périmètre d'étude analysé



2/Secteurs potentiels étudiés



3/Impact, mesures ERC et secteurs retenus



METHODOLOGIE DE LA DEFINITION DES ENJEUX ECOLOGIQUES POTENTIELS – CHOIX DES ZONES INVENTORIEES

Le nombre de communes constituant la Communauté de Communes Meuse-Rognon ainsi que le potentiel écologique bibliographique du territoire ont conduit à faire des choix afin de définir les communes dont les potentialités écologiques imposaient la réalisation d'une expertise sur le terrain (inventaire faune et flore). Les communes dont le potentiel écologique est le plus important présentent le risque d'impact sur l'environnement le plus élevé. Afin de mieux connaître l'impact réel de l'urbanisation et en particulier des extensions, les zones concernées par ces extensions, feront l'objet d'une visite.

Pour définir les potentialités écologiques des extensions, les différentes Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIEFF, Natura 2000 ou autres) ainsi que les espaces protégés et les habitats importants pour les trames vertes et bleues (définies par le SRCE) ont été étudiés et évalués. Les habitats, les espèces, la localisation, la surface ainsi que les éléments de contexte local ont permis de définir une hiérarchisation des zones d'extension selon les impacts potentiels que pourrait induire une ouverture à l'urbanisation.

Dans les paragraphes suivants, chaque constituante de protection et d'évaluation des milieux naturels seront étudiés et les potentialités écologiques liées seront décrites. Les différents secteurs et entités écologiques seront hiérarchisés présentant alors un enjeu allant de majeurs (urbanisation pouvant induire un impact mettant en danger un habitat une espèce important) à faible (peu d'impact attendu).

Le choix a été fait de visiter que les zones d'extension des communes pouvant impacter des entités classées à enjeu majeur et/ou fort. Ce classement ayant pour but de prioriser les risques les plus importants, nécessitant une plus grande connaissance afin d'en limiter, au mieux, les impacts.

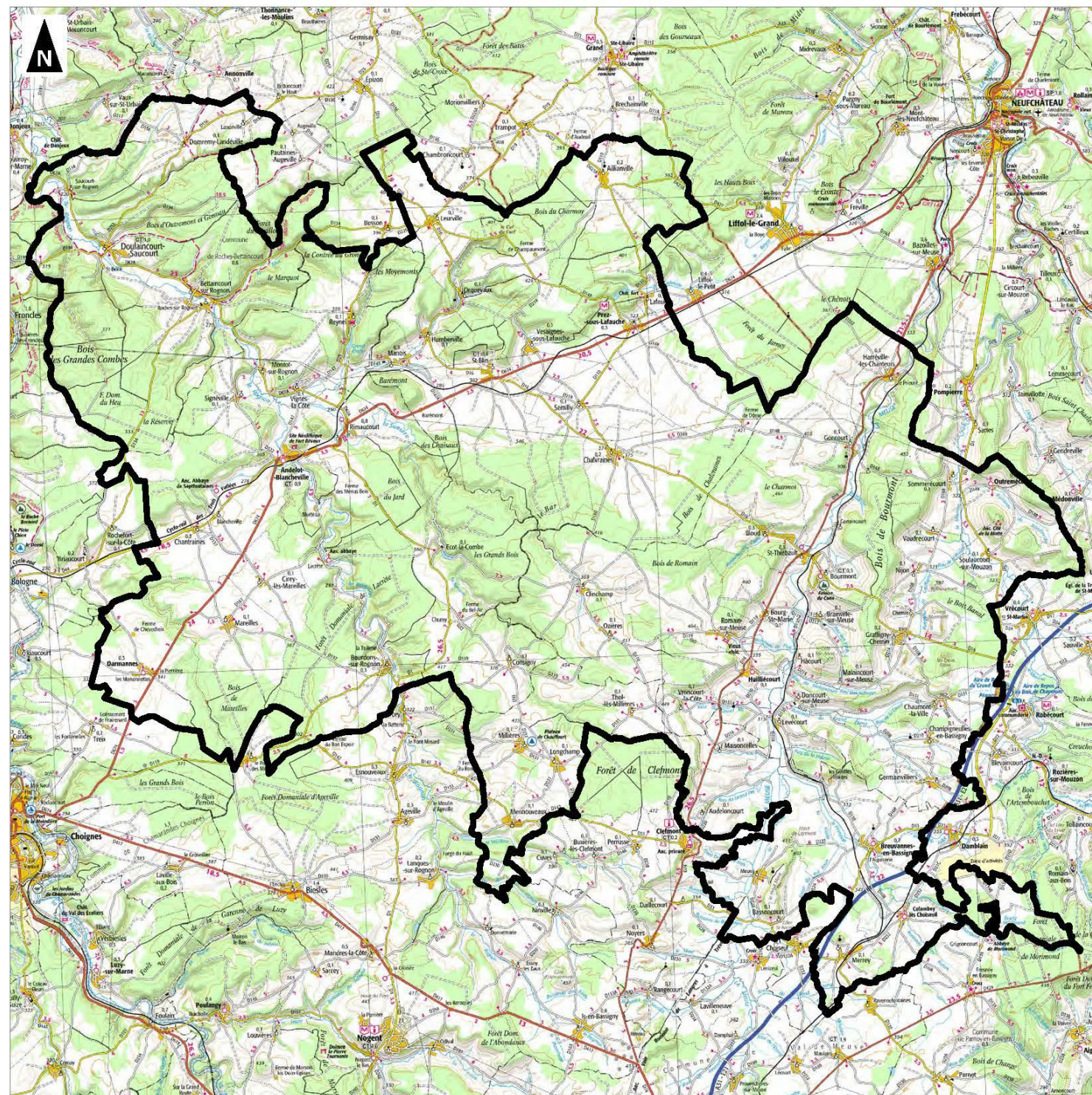
Localisation

 Communauté de Communes Meuse Rognon

0 4 8
Kilomètres

1:160 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



CHAPITRE 1. CONTEXTE ECOLOGIQUE A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE-ROGNON

1.1 Unité écologique composant le territoire étudié

La cartographie des grands types d'habitats présents sur la zone d'étude à partir de la base de données Corine Land Cover 2012 couplée à la lecture de la carte IGN au 1/25000ème permet d'illustrer la typologie d'habitats présents sur le territoire.

Le premier élément à prendre en compte est l'importance de la forêt sur l'ensemble de la Communauté de Communes avec une présence plus importante au centre et à l'Ouest. L'Est est, malgré la présence d'espace forestier non négligeable, principalement dominé par la prairie. Enfin, le troisième grand ensemble présent est composé de cultures agricoles, ces dernières étant principalement présentes au centre et à l'Ouest.

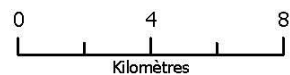
Ainsi, le centre et l'Ouest de la Communauté de Commune présentent un intérêt écologique uniquement en raison de la présence de ces grands ensembles forestiers. La présence importante des cultures contribue à limiter l'attrait de cette partie du territoire intercommunal en artificialisant les habitats. Il faut cependant noter la présence de prairies malgré une densité moins importante que dans l'Est de la Communauté de Commune, favorisant les espèces d'habitats ouverts et créant des secteurs d'alimentation intéressants pour de nombreuses espèces forestières (notamment les rapaces).

Le secteur Est présente un intérêt principalement en raison de la présence d'un important réseau prairial et bocager. Il constituera alors un habitat pour une faune diversifiée car la présence de quelques forêts est également constatée. La culture intensive est peu présente sur ce secteur, limitant l'artificialisation des sols et la perte d'habitat.

Les secteurs d'eaux stagnantes et d'eaux vives sont peu abondants avec la présence de quelques vallées (Meuse, Rognon, Manoise...) et d'étangs disséminés sur le territoire.

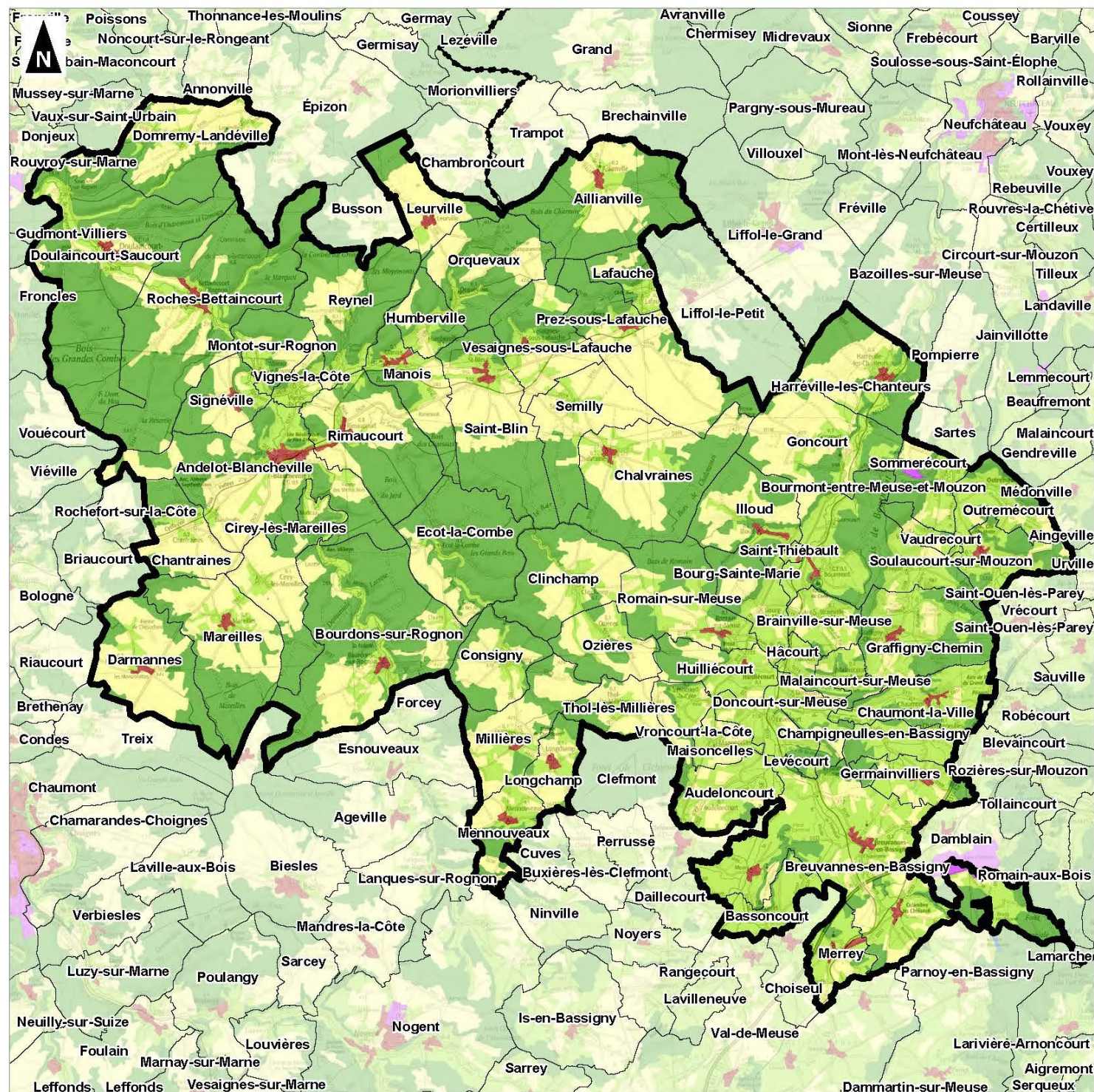
Des zones urbanisées et industrielles sont aussi visibles. Notamment à l'Ouest avec la présence de la zone d'activité qui relie les communes Andelot-Blancheville et Rimaucourt, Doulaincourt-Saucourt et Roches-Bettaincourt. Cependant, l'urbanisation reste maîtrisée sur le territoire avec des bourgs de taille relativement faible.

-  Communauté de Communes Meuse Rognon
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Zones urbanisées
-  Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
-  Terres arables et vergers
-  Prairies
-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Marais
-  Surfaces en eau



1:160 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



1.2 Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (hors Natura 2000)

1.2.1 Définition et méthodologie de recensement

Sous le terme de « zones naturelles d'intérêt reconnu » ou ZNIR sont regroupés :

- Les espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), Parcs Naturels Régionaux...
- Les périmètres de protection : Réserves Naturelles Nationales (RNN), Réserves Naturelles Régionales (RNR), sites Natura 2000 (Zones Spéciales de Conservation et Zones de Protection Spéciale), Arrêtés de Protection de Biotope (APB), Espaces Naturels Sensibles (ENS) ...

Ces zones ont été fournies par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

1.2.1.1 Espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel

■ Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (type I et II)

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance permanente, aussi exhaustive que possible, des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées (on parle alors d'espèces et d'habitats déterminants ZNIEFF).

Cet inventaire, en révélant la richesse d'un milieu, constitue un instrument d'appréciation et de sensibilisation permettant d'éclairer les décisions publiques ou privées au regard des dispositions législatives et réglementaires protectrices de l'environnement.

Il constitue :

- Un zonage des territoires et des espaces d'intérêt écologique majeur ;
- Un outil de connaissance des habitats, de la faune et de la flore ;
- Un outil de partage des connaissances et d'aide à la décision pour les porteurs de projet.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire. Ce sont généralement des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local ;
- Les ZNIEFF de type II sont généralement de grands ensembles naturels riches, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

■ Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Basé sur la présence d'espèce d'intérêt communautaire, l'inventaire des ZICO a été réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le Muséum National d'Histoire Naturelle, en collaboration de groupes ornithologiques régionaux.

De même que pour les ZNIEFF, les ZICO n'ont pas de valeur réglementaire mais constituent un outil d'expertise, indiquant une richesse écologique dans le territoire. Ils permettent également de répondre à la directive européenne n°79-409 du 2 avril 1979, dite Directive « Oiseau », en formant l'inventaire scientifique préliminaire à la désignation des Zones de Protection Spéciales (ZPS) (correspondant à des zones de protection des oiseaux que chaque Etat Membre doit mettre en place).

Cette directive vise la protection et la conservation à long terme des espèces d'oiseaux vivant à l'état sauvage sur le territoire de l'Union Européenne. Pour ce faire, elle préconise de prendre « *toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant à l'état sauvage sur le territoire européen* ».

La désignation des ZICO repose sur au moins l'un des critères suivants :

- La zone présente une importance pour des espèces en danger à l'échelle mondiale ou dans l'Union Européenne (Directive Européenne 79/409/CEE du 2 avril 1979) ;
- Une aire de stationnement pour de grands rassemblements d'espèces migratrices ;
- Des espèces patrimoniales, caractéristiques de certains territoires abritant des espèces caractéristiques d'un biotope restreint.

Plus particulièrement, ces zones de protection sont déterminées par des critères numériques précis, en nombre de couples pour les oiseaux migrateurs et en nombre d'individus pour les espèces migratrices ou hivernantes.

■ Parc Naturel Régional (PNR)

Un Parc Naturel Régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de ce patrimoine. Il s'appuie sur l'affirmation d'une identité forte. Il représente une entité naturelle et paysagère remarquable et ses limites peuvent être sur plusieurs cantons, départements ou régions.

1.2.1.2 Espaces protégés

■ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB ou APB)

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (nommé APPB ou APB) a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc.). Cette réglementation vise donc le milieu de vie d'une espèce et non directement les espèces elles-mêmes.

1.2.2 Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu sur le territoire de la Communauté de Communes

Le territoire intercommunal est concerné par 28 ZNIEFF de type I, 5 ZNIEFF de type II, une ZICO ainsi que 2 APPB. Ces espaces remarquables sont listés dans le tableau ci-dessous et représentées sur la carte page suivante. La description des espaces remarquables est quant à elle disponible au sein de l'Etat Initial de l'Environnement (TOME 1 du rapport de présentation).

Type	ID	Nom
ZNIEFF I	210000629	VALLON DU CUL DU CERF ET COTEAUX DE LA VIERGE A ORQUEVAUX
	210000631	BOIS DES MEROTTES ET COMBE DES SAINFOINS AU NORD-OUEST DE MAREILLES
	210000632	BOIS SAINT-JOSEPH ET DU COTEAU GILLOT A HARREVILLE-LES-CHANTEURS
	210008929	FALAISE BOISEE DE LA VOUETTE ET VALLON DE SAINT-THIEBAUT A ROCHES-SUR-ROGNON
	210020205	HAUTE VALLEE DE LA SUEURRE DE CONSIGNY A LONCHAMP ET THOL-LES-MILLIERES
	210008956	COMBE DU BOUILLON DANS LA FORET DU PAVILLON A PAUTAINES
	210008958	COMBE BOISEE DE L'ERMITAGE SAINT-JEAN A GONCOURT
	210008989	COMBES DE PRELE ET DE FRANCIONVAU, DE DOULAINCOURT A DOMREMY-LANDEVILLE
	210009348	COMBE SAINT-BRICE ET GRANDES COMBES DANS LA FORET DE DOULAINCOURT
	210009530	COMBES FORESTIERES DU MASSIF D'ECOT-LA-COMBE
	210009531	COMBES DES FOURNEAUX ET DE CHAUMONT DANS LES BOIS D'OZIERES
	210013045	BOIS DES HAUTS, DES COTEAUX, DES HAVILLONS ET VALLONS AU NORD DE PREZ-SOUS-LAFAUCHE
	210013052	ANCIENNES CARRIERES SOUTERRAINES VERS LES TERRIERES A REYNEL
	210015546	BOIS DE GONAINCOURT
	210020005	BOIS DE LA COMBE A L'ANE A ANDELOT-BLANCHEVILLE
	210020006	VERSANTS RAIDES ET EBOULIS DE LA FORET DE LA CRETE
	210020007	PARTIE AVAL DE LA VALLEE DU ROGNON
	210020009	COMBE DES ERMITES, ETANGS ET VALLON DES BATTANTS A REYNEL
	210020058	BOIS DU BARREMONT AU NORD-EST DE RIMAUCCOURT
	210020088	VAL DE LA JOUX A ROCHES-BETTAINCOURT

Type	ID	Nom
	210020089	BOIS ET PELOUSES DE LA COTE BLANCHE A DOULAINCOURT
	210020092	BOIS DE LA PAPETERIE A GONCOURT
	210020096	BOIS DE LA SERGENTE A CHAUMONT-LA-VILLE
	210020115	VALLEE DE LA MEUSE ENTRE MEUVY ET BRAINVILLE-SUR-MEUSE
	210020121	FALAISES ET ERABLIÈRES DE LA COTE OXFORDIENNE A CHANTRAINES ET BLANCHEVILLE
	210020190	COMBE DE BENNE A SAUCOURT-SUR-ROGNON ET DOMREMY-LANDEVILLE
	210020192	VALLEE DE LA MANOISE ENTRE MANOIS ET VIGNES-LA-COTE
	210020225	PRAIRIES DE LA VALLEE DU MOUZON A SOULAU COURT-SUR-MOUZON
ZNIEFF II	210000145	FORET DE MORIMOND ET BOIS VOISINS
	210000647	MASSIF FORESTIER DE DOULAINCOURT, DE VOUECOURT, DE FRONCLES ET DE DONJEUX
	210008930	FORET DE LA CRETE
	210013039	VALLEE DU ROGNON ET DE SES AFFLUENTS D'IS A DONJEUX (DE LA SOURCE AU CONFLUENT AVEC LA MARNE)
	210020224	PRAIRIES ET BOIS DU BASSIGNY ET DE LA VALLEE DE LA MEUSE ENTRE HARREVILLE-LES-CHANTEURS ET MEUVY
ZICO	CA10	BASSIGNY
APPB	FR3800023	CUL DU CERF A ORQUEVAUX
	FR3800024	MASSIF FORESTIER DE DOULAINCOURT A DOULAINCOURT-SAUCOURT

Tableau 1. Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (hors réseau Natura 2000)

1.2.3 Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu : synthèse des enjeux écologiques

Le niveau d'enjeu diffère en fonction des zones naturelles en question et des raisons ayant induit leur classement. En effet, certaines ZNIR ne sont que des zones d'inventaires, n'ayant pas de réelle protection légale dans leur statut. Leur désignation découle cependant de la présence d'habitat intéressant et/ou d'espèces remarquables qui peuvent alors être protégées.

Sur le territoire de l'intercommunalité a été recensé une ZICO, ne présentant qu'un intérêt d'inventaire et ayant servi à la désignation des sites Natura 2000. Cette ZICO correspond à la ZPS « Bassigny » de Natura 2000 et sera étudiée dans la partie consacrée à ce zonage, elle en prendra également les enjeux.

Le zonage ZNIEFF est plus important, regroupant des enjeux concernant des habitats et espèces importants d'un point de vue local. Il s'agit que d'un zonage informatif ne représentant pas de protection légale, il convient cependant d'en tenir compte de par l'importance de la préservation des milieux. **Ainsi, un zonage comprenant des enjeux forts sera attribué au réseau ZNIEFF II et majeurs au réseau ZNIEFF I.**

Enfin, deux APPB sont présents. Il s'agit d'un zonage de protection réglementaire très fort présentant des enjeux majeurs. Il s'agit en effet d'espace de taille réduite dont la protection a été décidée en raison de grande sensibilité et patrimonialité. **Ces secteurs seront décrits en enjeux majeurs.**

1.3 Réseau Natura 2000

1.3.1 Définition et méthodologie de recensement

Le Réseau Natura 2000 forme un réseau écologique européen, né de la directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et flore sauvages, ou Directive Habitats. Il se compose de deux types de zones.

■ Les Zones de Protection Spéciales, ZPS

Elles sont créées en application de la Directive « Oiseaux ». Pour ce faire, une liste d'oiseaux, menacés de disparition, vulnérables à certaines modifications de leur habitat ou rares (Annexe I de la Directive), a été définie pour lesquels les Etats Membres doivent créer des ZPS. Ces zones sont considérées comme des espaces importants pour la conservation de ces espèces et peuvent être des aires de stationnement d'espèces migratrices, des zones de nidification, des biomes réduits abritant des espèces patrimoniales, etc. Leur élaboration s'appuie fortement sur l'inventaire ZICO.

■ Les Zones Spéciales de Conservation, ZSC

Elles sont créées en application de la Directive Habitats. Ces sites revêtent d'une importance communautaire, notamment dans l'objectif de maintenir ou restaurer la biodiversité à l'échelle de l'Union Européenne. Les ZCS sont désignés à partir de Sites d'Importance Communautaire (SIC) proposés par les Etats Membres, puis adoptés par la Commission Européenne.

Natura 2000 en France, c'est :

- 1758 sites (209 sites marins) représentant 12,60 % du territoire terrestre français soit (6,9 millions d'hectares terrestres et 4,1 millions d'hectares pour le réseau marin) ;
- 13 271 communes concernées par un site Natura 2000.

Répartition du réseau par types de milieux :

- 41 % des terres agricoles ;
- 39 % des forêts ;
- 13 % des landes et des milieux ouverts ;
- 1 % des territoires artificiels.

La France, c'est 33 % des espèces d'oiseaux européens et 7 % de la flore européenne :

- 63 espèces végétales ;
- 100 espèces animales ;
- 204 espèces d'oiseaux ;
- 133 habitats naturels d'intérêt communautaires.

Tout comme pour les ZNIR citées plus haut, les sites Natura 2000 ont été recensés sur la Communauté de Communes. Elles sont présentées ci-dessous. L'analyse des sites situés sur le territoire intercommunal a été réalisée à partir des formulaires standards de données présentés sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (<http://inpn.mnhn.fr>).

1.3.2 Localisation des sites Natura 2000 sur le territoire de la Communauté de Communes Meuse-Rognon

Tel que mentionné au prochain tableau, 7 sites Natura 2000 ont été identifiés au sein du territoire de la Communauté de Communes Meuse-Rognon.

Type	Identifiant	Nom
ZPS	FR2112011	Bassigny
ZSC	FR2100320	Forêt d'Harréville-les-Chanteurs
ZSC	FR2100317	Forêt de Doulaincourt
ZSC	FR2100323	Le Cul du Cerf à Orquevaux
ZSC	FR2100322	Val de la Joux et de la Vouette à Roches-sur-Rognon
ZSC	FR2100291	Vallée du Rognon, de Doulaincourt à la confluence avec la Marne
ZSC	FR2100319	Vallées du Rognon et de la Seurre et massif forestier de la crête d'Ecot-la-Combe

Tableau 2. Inventaire des sites Natura 2000 au sein de la Communauté de Communes Meuse-Rognon

1.3.3 Description du réseau Natura 2000

1.3.3.1 ZPS FR2112011 – Bassigny

■ Description

Vaste plateau calcaire (calcaire oolithique des étages Bajocien et Bathonien) entaillé par de nombreuses vallées qui constituent des axes de migration importants.

La principale motivation de la ZPS porte sur le milan royal. Malgré un contexte très favorable en matière d'habitats (mosaïque de petits massifs forestiers, de prairies et de cultures), l'espèce poursuit sa régression, avec des causes multifactorielles qui restent à préciser. Les autres espèces de milieux ouverts comme l'alouette lulu et la pie-grièche écorcheur sont inféodées aux prairies bocagères. Dans le Bassigny, la conservation des populations de ces deux espèces passe par le maintien des haies, des talus et des petites fruticées en bordure de pâturage.

Habitats forestiers : le vieillissement des peuplements préalable à la conversion a favorisé les picidés et les espèces inféodées comme la chouette de Tengmalm. La ZPS du Bassigny constitue la limite ouest de l'aire de nidification du gobe-mouche à collier. Cette espèce est tributaire des coupes de conversion des taillis sous futaie vieillis de chêne, en l'absence d'habitats primaires sur le secteur.

■ Habitats remarquables

Aucun habitat remarquable n'a participé à la désignation de ce site.

■ Espèces remarquables

56 espèces d'oiseaux ont participé à la désignation de ce site.

Code N2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Type	Effectif min	Effectif max
A338	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	R/C	150	200
A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	W/R/C		
A005	<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	R/C		
A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	W/R/C		
A028	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	W/C		
A030	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	R/C	0	1
A031	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	R/C	0	1
A036	<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	W/R/C		
A050	<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur	C		
A051	<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	C		
A052	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	W/C		
A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	W/R/C		
A054	<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	C		
A055	<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	C		
A056	<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	C		
A059	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	C		
A061	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	C		
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	R/C	10	12
A073	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	R/C	10	20
A074	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	R/C	5	10
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	C		
A082	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	R/C	1	2
A084	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	R/C	1	2
A094	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	C		
A098	<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	W/C		

Code N2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Type	Effectif min	Effectif max
A103	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	W/C		
A104	<i>Bonasa bonasia</i>	Gélinotte des bois	P	0	1
A118	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	W/R/C		
A123	<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule d'eau	W/R/C		
A125	<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	W/R/C		
A127	<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	C	0	100
A136	<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	C		
A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	W/C		
A142	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	W/R/C		
A145	<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute	C		
A147	<i>Calidris ferruginea</i>	Bécasseau cocorli	C		
A149	<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	C		
A152	<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde	C		
A153	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	W/C		
A155	<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	W/R/C		
A156	<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire	C		
A160	<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	R/C		
A161	<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin	C		
A162	<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	C		
A164	<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	C		
A165	<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	C		
A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	C		
A179	<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	C		
A222	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	C		
A223	<i>Aegolius funereus</i>	Chouette de Tengmalm	P	0	1

Code N2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Type	Effectif min	Effectif max
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	W/R/C		
A234	<i>Picus canus</i>	Pic cendré	P	10	15
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	P	20	25
A238	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic noir	P	150	200
A246	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	W/R/C	5	8
A321	<i>Ficedula albicollis</i>	Gobemouche à collier	R/C	10	15

Tableau 3. Faune remarquable recensée sur la ZPS du Bassigny

Légende :

Le code N2000 correspond au code de l'espèce dans le réseau Natura 2000.

Le type correspond au statut sur la ZPS : R = reproduction (migratrice), C = concentration (migratrice), W = hivernage (migratrice).

1.3.3.2 ZSC FR2100320 – Forêt d'Harréville-les-Chanteurs

■ Description

La forêt d'Harréville-les-Chanteurs est une forêt remarquable présentant l'un des sites les plus typiques et le plus développés du Tilio-Acerion de toute la Haute-Marne. Elle comprend de belles hêtraies-chênaies et de vastes falaises calcaires. Le site est composé de plateaux et de coteaux calcaires dominant la vallée de la Meuse.

■ Habitats remarquables

Onze habitats remarquables ont participé à la désignation de ce site :

- 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion (10,31 ha)
- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) (0,82 ha)
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin (10,31 ha)
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (19,75 ha)
- 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) * (0,28 ha)
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (4,33 ha)
- 91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * (7,71 ha)
- 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (106,43 ha)
- 9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion (2,56 ha)
- 9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli (42,01 ha)

- 9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion * (31,09 ha)

* Habitats prioritaires

■ Espèces remarquables

Aucune espèce faunistique ou floristique n'a participé à la désignation de ce site.

1.3.3.3 ZSC FR2100317 – Forêt de Doulaincourt

■ Description

La forêt de Doulaincourt constitue un élément majeur naturel du département de la Haute-Marne. C'est une vaste forêt très représentative du Haut-Pays. Elle comprend deux grands types forestiers : la hêtraie thermocalcicole qui couvre de grandes surfaces et la hêtraie à aspérule avec présence d'éboulis à *Ibérus durandii* (espèce endémique).

Cette forêt abrite une importante population de Sabot de Vénus (plus de 2000 pieds), ce qui en fait une des plus belles localités de la plaine française. Forêt en assez bon état, mais il est souhaitable d'éclairer les zones à Sabot de Vénus, et peut-être opérer une surveillance de cette population durant la période de floraison.

■ Habitats remarquables

Six habitats remarquables ont participé à la désignation de ce site :

- 6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi * (1 ha)
- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) * (20,6 ha)
- 8160 - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard * (2,7 ha)
- 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (1 659 ha)
- 9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion (192,9 ha)
- 9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli (89,5 ha)

* Habitats prioritaires

■ Espèces remarquables

Deux espèces ont participé à la désignation de ce site, à savoir un Rhopalocère (Damier de la Succise, *Euphydryas aurinia*) et une plante (Sabot de Vénus, *Cypripedium calceolus*).

1.3.3.4 ZSC FR2100323 – Le Cul du Cerf à Orquevaux

■ Description

Le Cul du Cerf est un site majeur de tout l'Est de la France. Il se présente comme un vaste entonnoir, de pente raide, avec l'exsurgence d'une importante rivière souterraine. On note plusieurs autres petites exsurgences secondaires appartenant au même cours d'eau souterrain. Ceci entraîne un processus érosif de la côte ce qui entretient des éboulis actifs qui sont probablement parmi les derniers des plaines de France.

La variété des milieux écologiques est exceptionnelle. On y observe toute la dynamique depuis les éboulis mobiles jusqu'à la forêt aussi bien en versant d'adret que d'ubac. Il s'agit du seul exemple des plaines de

France : forêt calcicole mésoxérophile, hêtraie neutrocline entrecoupée de pelouses à *Sesleria* et de rochers et éboulis calcaires.

Présence d'étangs à characées et une mégaphorbiaie ainsi qu'une importante population de Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*) et Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*).

■ Habitats remarquables

Quinze habitats remarquables ont participé à la désignation de ce site :

- 3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. (1,76 ha)
- 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (1,76 ha)
- 5130 - Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires (1,76 ha)
- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) (3,52 ha)
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin (0 ha)
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (3,52 ha)
- 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) * (0 ha)
- 8160 - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard * (3,52 ha)
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (0 ha)
- 8310 - Grottes non exploitées par le tourisme (0 ha)
- 91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * (1,76 ha)
- 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (51,04 ha)
- 9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion (80,96 ha)
- 9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli (3,52 ha)
- 9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion * (1 ha)

* Habitats prioritaires

■ Espèces remarquables

Quatre espèces ont participé à la désignation de ce site, à savoir :

- Deux espèces de chiroptères : le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ;
- Une espèce d'Odonates : l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ;
- Une espèce de plantes : le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*).

1.3.3.5 ZSC FR2100322 – Val de la Joux et de la Vouette à Roches-sur-Rognon

■ Description

Le Val de la Joux et la Vouette à Roches-sur-Rognon sont des vallons forestiers remarquables, à flore submontagnarde constituée principalement par : une hêtraie calcicole thermophile, une hêtraie neutrophile, une forêt à érables sur éboulis, ainsi que des formations tufeuses. Présence du Sabot de Vénus, de l'Agrion de Mercure et du Chabot, trois espèces de la Directive Habitats.

■ Habitats remarquables

Huit habitats remarquables ont participé à la désignation de ce site :

- 3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. (0,08 ha)
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (2,57 ha)
- 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) * (2,57 ha)
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (2,57 ha)
- 91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * (3,88 ha)
- 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (11,74 ha)
- 9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion (18,51 ha)
- 9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion * (4,54 ha)

* Habitats prioritaires

■ Espèces remarquables

Cinq espèces ont participé à la désignation de ce site, à savoir :

- Deux espèces de poissons : la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et le Chabot commun (*Cottus gobio*) ;
- Une espèce d'écrevisses : l'Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) ;
- Une espèce d'Odonates : l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ;
- Une espèce de plantes : le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*).

1.3.3.6 ZSC FR2100291 – Vallée du Rognon, de Doulaincourt à la confluence avec la Marne

■ Description

Le Rognon est une rivière rapide des plateaux Haut-Marnais. La vallée est occupée par des prairies alluviales, mégaphorbiaies, boisements alluviaux. La rivière possède d'importants peuplements de Renoncule flottante qui sont des plus représentatifs de la région.

C'est le secteur de référence du schéma piscicole (pression de pêche faible, empoissonnement négligeable, population abondante et présence de nombreuses zones de frais).

■ Habitats remarquables

Huit habitats remarquables ont participé à la désignation de ce site :

- 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (0,1 ha)
- 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion (26,4 ha)
- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) (0,1 ha)
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (155,52 ha)
- 91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * (19,44 ha)

- 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (16,4 ha)
- 9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli (38,88 ha)
- 9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion * (2,2 ha)

* Habitats prioritaires

■ Espèces remarquables

Neuf espèces ont participé à la désignation de ce site, à savoir :

- Cinq espèces de chiroptères : la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*) ;
- Deux espèces de poissons : la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et le Chabot commun (*Cottus gobio*) ;
- Une espèce d'Odonates : l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ;
- Une espèce de Rhopalocères : le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*).

1.3.3.7 ZSC FR2100319 – Vallées du Rognon et de la Seurre et massif forestier de la crête d'Ecot-la-Combe

■ Description

Très vaste ensemble forestier comprenant de nombreux types de végétation forestière (hêtraie neutrocline, hêtraie thermophile calcicole, forêt de ravin à Acer et Tilia), entrecoupés de vallées à prairies mésophiles, étangs à characées, végétation des rivières et ruisseaux. On note aussi ponctuellement des tufières, rochers calcaires, ourlets forestiers thermophiles, grottes.

■ Habitats remarquables

Quatorze habitats remarquables ont participé à la désignation de ce site :

- 3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. (5 ha)
- 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion (0 ha)
- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) (20 ha)
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin (0 ha)
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (345 ha)
- 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) * (0 ha)
- 8160 - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard * (0 ha)
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (0 ha)
- 8310 - Grottes non exploitées par le tourisme (0 ha)
- 91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * (80 ha)
- 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (1 622 ha)
- 9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion (238 ha)

- 9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli (76 ha)
- 9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion * (53 ha)

* Habitats prioritaires

■ Espèces remarquables

Neuf espèces ont participé à la désignation de ce site, à savoir :

- Quatre espèces de chiroptères : le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*) ;
- Une espèce de poissons : le Chabot fluviatile (*Cottus perifretum*) ;
- Une espèce de Coléoptères : la Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).

1.3.4 Réseau Natura 2000 : situation et synthèse des enjeux écologiques

Le territoire de la Communauté de Communes Meuse-Rognon est concerné par plusieurs types de zonage Natura 2000, des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et une Zone de Protection Spéciale (ZPS).

Cette dernière, la ZPS « Bassigny », est dédiée à la protection de l'avifaune et concerne toute la moitié Est de la Communauté de Communes (une surface très importante). Elle concerne principalement des oiseaux forestiers et des oiseaux d'eau.

Ainsi, la majorité des espèces citées de par leurs habitats (secteurs inondés ou cœurs forestiers) sont farouches et ne s'approchent que très peu des secteurs urbanisés et de l'activité humaine (rapaces, cigognes, picidés ou anatidés). Ces espèces ne seront alors que peu influencées par d'éventuelles extensions d'urbanisation.

Quelques espèces bocagères et/ou de lisières sont néanmoins citées comme d'importance dans la description de cette ZPS. Ces espèces peuvent alors s'acclimater à des habitats plus proches de secteurs urbanisés et de l'activité humaine. Deux espèces ressortent alors après ce constat, la Pie-grièche écorcheur et l'Alouette lulu. Ces deux espèces présenteront les enjeux principaux concernant la ZPS localisée sur le territoire de l'intercommunalité.

Ainsi, l'enjeu global induit par la présence de la ZPS peut être décrit comme modéré en raison de la taille importante de la ZPS et de la biologie des espèces concernées. Il est cependant possible que l'enjeu soit revu à la hausse ponctuellement si la présence de la Pie-grièche écorcheur ou de l'Alouette lulu est constatée.

Pour ce qui est des ZSC, plusieurs sont présentes sur le territoire, elles sont de tailles plus réduites que la ZPS et ceux, principalement en raison de leurs actions de protection. Il s'agit en effet de zones de protection adaptées à la protection d'espèces ayant des habitats de tailles plus réduites que le rayon d'action de l'avifaune ou encore de protection d'habitat en eux-mêmes et donc de secteurs définis.

Ainsi, les différents secteurs concernés par ces ZSC présentent des enjeux forts à majeurs de par leur taille réduite, concentrant les enjeux.

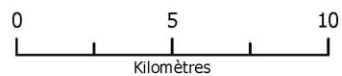
Globalement, les enjeux décrits par ces ZSC seront définis comme majeurs en raison de la taille réduite des secteurs concernées et de la faible capacité de déplacements des espèces concernées.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

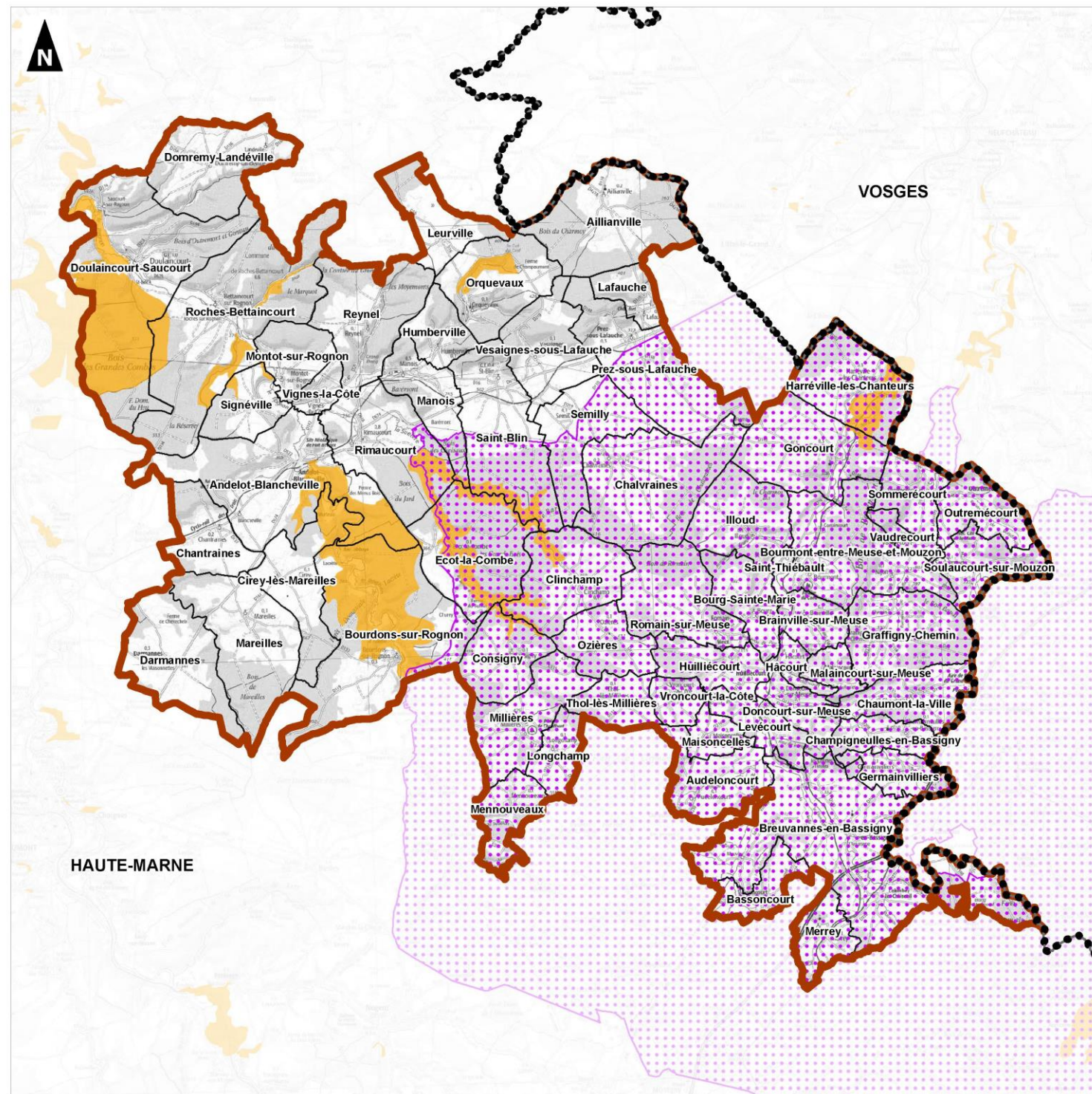
Réseau Natura 2000

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  ZPS
-  ZSC/SIC



1:170 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



1.4 Continuités écologiques

1.4.1 Notion de réseau écologique

1.4.1.1 Généralités

Selon l'approche au niveau paneuropéen (continent européen tout entier), un réseau écologique type se définit sur la base d'un canevas fondamental qui comprend quatre éléments complémentaires de base :

- Les **zones nodales (ou zones noyaux)** sont des espaces naturels de haute valeur du point de vue de la biodiversité, dans lesquelles se trouvent des espèces et/ou des écosystèmes particuliers. Ces zones nodales doivent assurer le rôle de « réservoirs » pour la conservation des populations et pour la dispersion des espèces vers les autres espaces vitaux potentiels.
- Les **zones-tampon** visent à protéger une zone nodale des effets d'une gestion perturbatrice des zones périphériques.
- Les **zones de restauration (ou zones de revitalisation)** dans des paysages fragmentés ou dégradés permettent d'améliorer les potentialités de conservation des zones nodales ou de favoriser les liaisons dans les espaces vitaux. La remise en état de ces surfaces et la reconstitution des écosystèmes se fondent à la fois sur une réactivation de la dynamique naturelle de succession des biocénoses et sur les interventions humaines actives, telles que la réhabilitation de l'espace nécessaire à la faune le long des cours d'eau.

Les corridors écologiques sont des éléments de liaison fonctionnels entre les écosystèmes ou entre les différents habitats des espèces, permettant à ces dernières de se déplacer. Ces surfaces, souvent linéaires, parfois interrompues sous forme d'îlots-refuge (« stepping stones »), assurent principalement les échanges génétiques et physiques des espèces entre les zones nodales. Les corridors écologiques contribuent également au renforcement de la biodiversité dans les espaces exploités intensivement, à la renaturation des espaces dégradés et à la revitalisation du paysage. Ces éléments structurels sont le siège de mécanismes particuliers d'échanges saisonniers.

Ces mécanismes de fonctionnement en métapopulations constituent une forme d'adaptation permettant de rétablir ou de renforcer des populations menacées par la fragmentation du paysage. Dans les paysages transformés, ce sont les structures paysagères les plus complexes, encore organisées en réseaux, qui vont contrôler la majorité des flux de dispersion et de migration, caractéristiques de la dynamique évolutive de nos paysages.

En résumé, les éléments des **réseaux écologiques** constituent un **système spatial structuré permettant les déplacements de la faune, selon des rythmes saisonniers**, qui contribuent de manière importante à la survie et à la reproduction des espèces animales. Le mécanisme global de déplacements journaliers, saisonniers, réguliers ou uniques de populations ou de groupes d'individus est essentiel pour leur survie et pour le fonctionnement des biotopes en général. Seules les migrations collectives, souvent spectaculaires par leur ampleur, sont facilement repérables, les déplacements individuels passant généralement inaperçus.

Par définition, les réseaux écologiques regroupent des habitats et des espèces écologiquement proches. Ils concernent donc l'ensemble des espèces de la faune et de la flore sauvages.

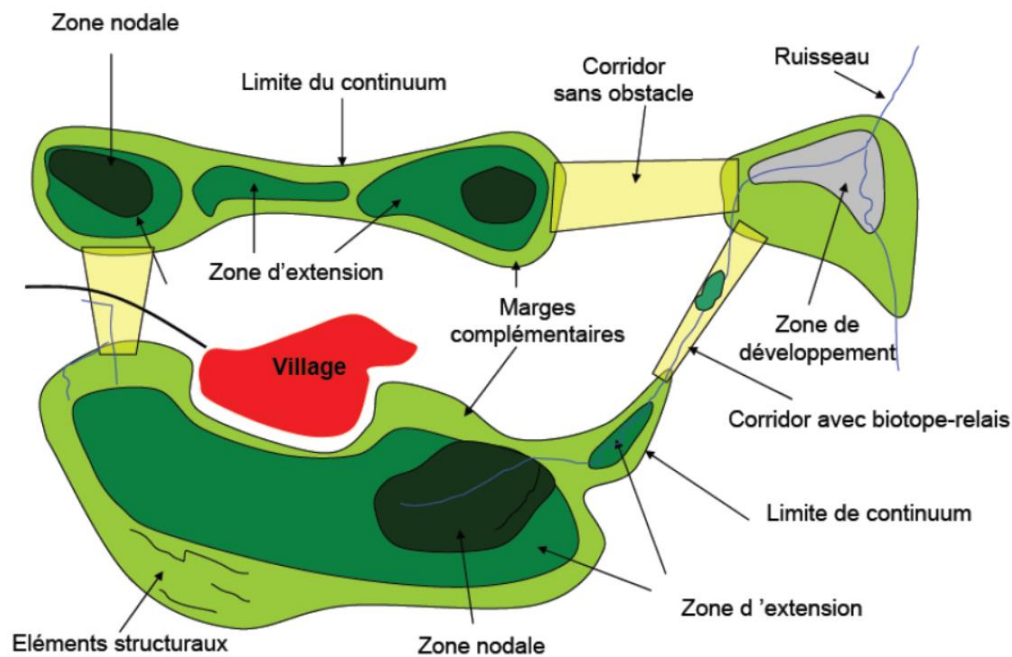


Figure 1. Schématisation structurelle de connexions écologiques d'un écosystème (source : ECONAT Yverdon-les-Bains & PiU Wabern)

1.4.1.2 Enjeux de préservation des continuums écologiques

Une pression trop importante de l'urbanisation tend à morceler les milieux naturels et il arrive fréquemment que sur certaines communes soient observés ensuite des îlots isolés. Au sein de ces îlots, il est alors difficile pour les espèces de pouvoir se déplacer vers d'autres milieux voir même de réaliser leur migration (exemple des amphibiens). Il est alors nécessaire et impératif d'identifier ces corridors sur la commune et de les prendre en compte dans tout projet d'aménagement urbain. Des solutions existent pour concilier développement urbain et maintien de la biodiversité sur le territoire.

Lors de la construction d'une infrastructure routière par exemple, les mises en place de crapauducs et de ponts végétaux permettent de maintenir les corridors écologiques existants. Il en va parfois de la survie de certaines espèces ou populations présentes sur un territoire. Sachant que chaque espèce a sa propre niche écologique, il est important de connaître tant les espèces (faunistiques et floristiques) et leurs comportements que les habitats associés.

Différents éléments du territoire peuvent contribuer au maintien et à la restauration des corridors écologiques d'une commune : boisements, bosquets, friches arbustives et herbacées, haies, ripisylves, forêts alluviales, vergers, prairies, mares, étangs, canaux, cours d'eau, bras morts, passages à faune, etc.

1.4.2 Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique est un outil d'aménagement du territoire. Il s'agit également du document de référence pour la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme locaux (PLUi...). Il consiste en un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques et vise à préserver les services rendus par la biodiversité (services écosystémiques), à enrayer sa perte en maintenant et restaurant ses capacités d'évolution et à la remise en bon état des continuités écologiques. Il prend également en compte les activités humaines et notamment les activités agricoles. Le terme « SRCE » est complété de « TVB » pour inscrire l'élaboration du Schéma en filiation des travaux régionaux.

Les composantes de la Trame verte et bleue mises en évidence dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Écologique sont de deux types :

- Les réservoirs de biodiversité : espaces de première importance pour leur contribution à la biodiversité, notamment pour leur flore et leur faune sauvages ;
- Les corridors écologiques : ensemble d'éléments de territoires, de milieux et/ou du vivant qui relient fonctionnellement entre eux les habitats essentiels de la flore, les sites de reproduction, de nourrissage, de repos et de migration de la faune.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique de Champagne-Ardenne a été adopté en décembre 2015. Au total, 6 sous-trames ont été identifiées (l'ensemble formant les réservoirs de biodiversité) au sein du SRCE de Champagne-Ardenne :

- La sous-trame des milieux boisés ;
- La sous-trame des milieux ouverts particuliers (pelouses calcaires, landes, etc.) ;
- La sous-trame des milieux humides ;
- La sous-trame des milieux aquatiques.

De ces réservoirs découlent des corridors écologiques de 4 types ;

- Des corridors « territoires », qui regroupent des espaces bocagers favorables au déplacement de nombreuses espèces, sans axe directionnel défini ;
- Des corridors « vallées », qui concernent des milieux de bords de cours d'eau (ripisylves, prairies plus ou moins humides, etc.), supports de déplacements préférentiels pour certaines espèces ;
- Des corridors « terrestres potentiels », qui concernent les connexions entre des réservoirs de biodiversité dont la localisation est indicative et doit être affinée localement ;
- Des corridors « hydrographiques », qui sont des voies de circulation pour les espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides.

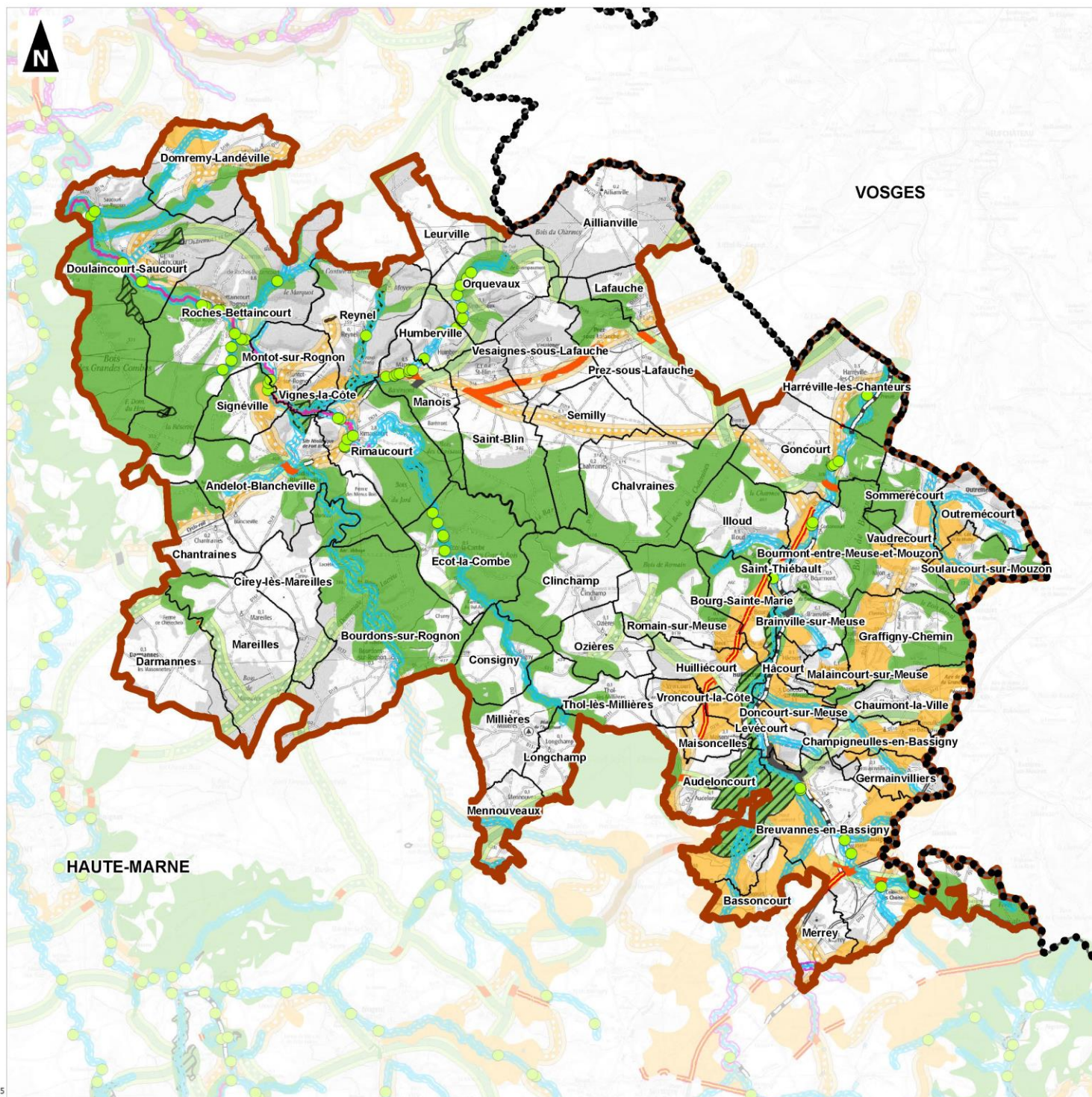
Schéma Régional de Cohérence Ecologique

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
- Trame des milieux aquatiques :**
 -  Trame aquatique à préserver
 -  Trame aquatique à restaurer
 -  Plan d'eau de plus de 1 ha
- Corridor des milieux humides :**
 -  Corridor écologique des milieux humides à préserver
 -  Corridor écologique des milieux humides à restaurer
 -  Réservoir de biodiversité des milieux humides
- Trame des milieux boisés :**
 -  Corridor écologique des milieux boisés à préserver
 -  Corridor écologique des milieux boisés à restaurer
 -  Bordure des corridors
 -  Réservoir de biodiversité des milieux boisés
- Trame des milieux ouverts :**
 -  Corridor écologique des milieux ouverts à préserver
 -  Corridor écologique des milieux ouverts à restaurer
 -  Bordure des corridors
 -  Réservoir de biodiversité des milieux ouverts
- Corridors multi-trames :**
 -  Corridor écologique multi-trame à préserver
 -  Corridor écologique multi-trame à restaurer
 -  Bordure des corridors
- Fragmentation :**
 -  Rupture potentielle de corridor liée aux réseaux ferrées
 -  Rupture potentielle de corridor liée aux réseaux routiers
 -  Fragmentation potentielle de réservoir liée aux réseaux routiers
 -  Fragmentation potentielle de réservoir liée aux voies ferrées
 -  Obstacle à l'écoulement



1:170 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Les éléments clés issus du travail mené à l'échelle de la Communauté de Communes Meuse-Rognon sont synthétisés ci-dessous.

■ Réservoirs de biodiversité

Le territoire est concerné par les réservoirs de biodiversité listés ci-dessous.

- 3 réservoirs de biodiversité des milieux boisés principaux ont été observés. L'un à l'Ouest, entre Doulaincourt-Saucourt et Andelot-Blancheville. Le second est situé au centre, entre Andelot-Blancheville et Illoud et enfin le dernier est plus petit, à l'Est entre Harréville-les-Chanteurs et Graffigny-Chemin. Plusieurs réservoirs plus petits sont présents également sur la Communauté de Communes (par exemple à Prez-sous-Lafauche ou Audeloncourt). Une fragmentation potentielle de réservoir est possible au niveau de Harréville-les-Chanteurs ;
- La majorité des réservoirs de biodiversité de la trame des milieux ouverts/semi-ouverts sont présents à l'Est de l'intercommunalité. Deux réservoirs sont observables sur l'Ouest et le centre du territoire, le premier à Domremy-Landéville et le second à Vignes-la-Côte. Il est à noter une fragmentation potentielle d'un réservoir important situé entre Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et Maisoncelles ;
- 4 réservoirs de biodiversité de la trame aquatiques/humides ont été relevés dans l'étude. Les 2 premiers sont situés à Doulaincourt-Saucourt, un autre est présent autour de Vignes-la-Côte et enfin, le dernier et plus important est situé entre Bourg-Sainte-Marie et Breuvannes-en-Bassigny.

■ Corridors écologiques

La Communauté de Communes Meuse-Rognon est concernée par quatre types de corridors écologiques. Il s'agit de :

- Les corridors de la sous-trame des milieux boisés sont les plus abondants en raison de la prédominance des habitats boisés. Ils sont dans l'ensemble fonctionnels pour le déplacement de la faune. Des points de rupture sur ce corridor ont toutefois été notés en raison de linéaires routiers et ferrés (Andelot-Blancheville, Manois, Prez-sous-Lafauche, Goncourt, Audeloncourt et Breuvannes-en-Bassigny) ;
- La sous-trame des milieux ouverts présente moins de corridors mais ceux-ci présentent alors un intérêt accru. Si l'Est de l'intercommunalité ne présente que peu de corridors en raison de la forte présence des réservoirs, le centre et l'Ouest sont dominés par les corridors. Il faut noter que le corridor principal, reliant l'Est et l'Ouest présente des ruptures importantes au niveau des communes de Saint-Blin et de Vesaignes-sous-Lafauche.
- 2 corridors de la sous-trame des milieux humides/aquatique ont été observés, correspondant aux vallées du Rognon et de la Meuse. Globalement, ces deux cours d'eaux semblent être en bon état, malgré un nombre important d'obstacles à l'écoulement (notamment à Orquevaux, Manois ou Roches-Bettaincourt). Une trame aquatique à restaurer est néanmoins présente sur le Rognon entre Rimaucourt et Doulaincourt-Saucourt.

1.4.3 Continuités écologiques : situation et synthèse des enjeux écologiques

Compte tenu des éléments notés au SRCE et sa déclinaison à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Meuse-Rognon, les enjeux écologiques se répartissent sur l'ensemble du territoire. En somme, il conviendra de préserver les milieux en place au niveau des réservoirs de biodiversité et de maintenir la fonctionnalité écologique des corridors identifiés dans le cadre du SRCE. Le travail à l'échelle des secteurs ouverts à l'urbanisation permettra de compléter cette analyse.

Les enjeux seront décrits comme majeurs au cœur des réservoirs de biodiversité et comme forts sur les corridors écologiques.

1.5 Synthèse et hiérarchisation des enjeux écologiques potentiels à l'échelle communale

Les informations issues des données bibliographiques permettent la hiérarchisation des enjeux écologiques potentiels à l'échelle intercommunale. Cette hiérarchisation constitue une première indication concernant le niveau d'enjeu écologique potentiel des habitats naturels composant le territoire de la Communauté de Communes. Cette hiérarchisation est menée afin d'orienter l'étape suivante, traitée en chapitre 2, qui consiste à approfondir l'état initial sur certains secteurs selon les sensibilités identifiées. 4 niveaux ont été définis.

Enjeux écologiques et patrimoine potentiel	
Majeur	Emprise d'un espace réglementaire : Natura 2000 (ZSC et ZPS), RNN, RNR, APB, ENS Ou Emprise notée comme réservoirs de biodiversité au SRCE / TVB Ou Habitat faiblement influencé par l'homme, inscrit à la directive « Habitats » (prioritaire ou non) Ou Habitat faiblement influencé par l'homme, potentiellement riche en espèces et végétations de grand intérêt patrimonial
Fort	Emprise d'un espace d'intérêt écologique : ZNIEFF de type I et de type II Ou corridors écologiques ciblés au SRCE / TVB Ou Habitat modérément influencé par l'homme, inscrit à la directive « Habitats » (prioritaire ou non) Ou Habitat hébergeant potentiellement des espèces de la flore ou de la faune d'intérêt patrimonial secondaire ou occasionnellement des végétations ou des espèces de grand intérêt patrimonial
Modéré	Habitat souvent assez marqué par l'empreinte humaine susceptible d'héberger occasionnellement des végétations et espèces d'intérêt patrimonial secondaire Ou corridors écologiques diffus ou espaces naturels-relais notés au SRCE Ou Habitat susceptible de présenter un cortège relativement diversifié et caractéristique de cet habitat même si les espèces sont courantes
Faible	Habitat très marqué par l'empreinte humaine et peu enclin à héberger une végétation ou des espèces de la flore et de la faune d'intérêt patrimonial

Tableau 4. Hiérarchisation des enjeux écologiques

La carte ci-après montre, sur le territoire de la Communauté de Communes Meuse-Rognon que :

- Les enjeux écologiques majeurs se concentrent sur les réservoirs de biodiversité du SRCE, les Zones Spéciales de Conservation (Natura 2000), les ZNIEFF I et sur les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope ;
- Les enjeux écologiques potentiels forts se situent au sein du réseau ZNIEFF II ;
- Les enjeux écologiques potentiels modérés se répartissent sur l'ensemble de la moitié Est de la Communautés de Communes en raison de la présence de la ZPS « Bassigny ».

Un atlas cartographique des enjeux écologiques centré au niveau de chaque commune est disponible en annexe.

Le travail de prospection ciblé, mené sur le terrain, permet d'affiner ces conclusions. Il est présenté dans le prochain chapitre.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

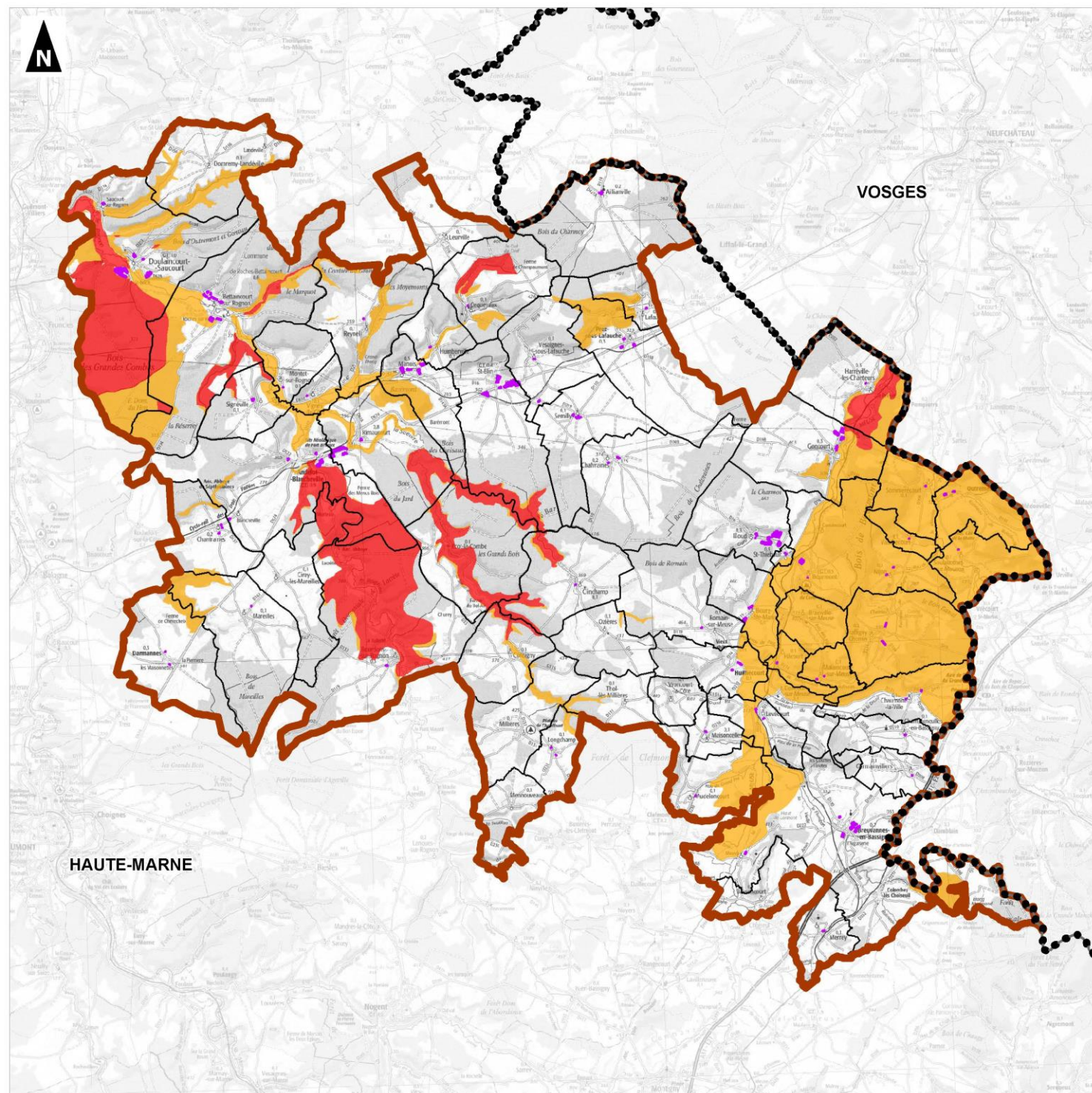
Carte des enjeux Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (hors ZPS et ZICO)

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts

0 5 10
Kilomètres

1:170 000

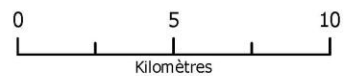
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Carte des enjeux

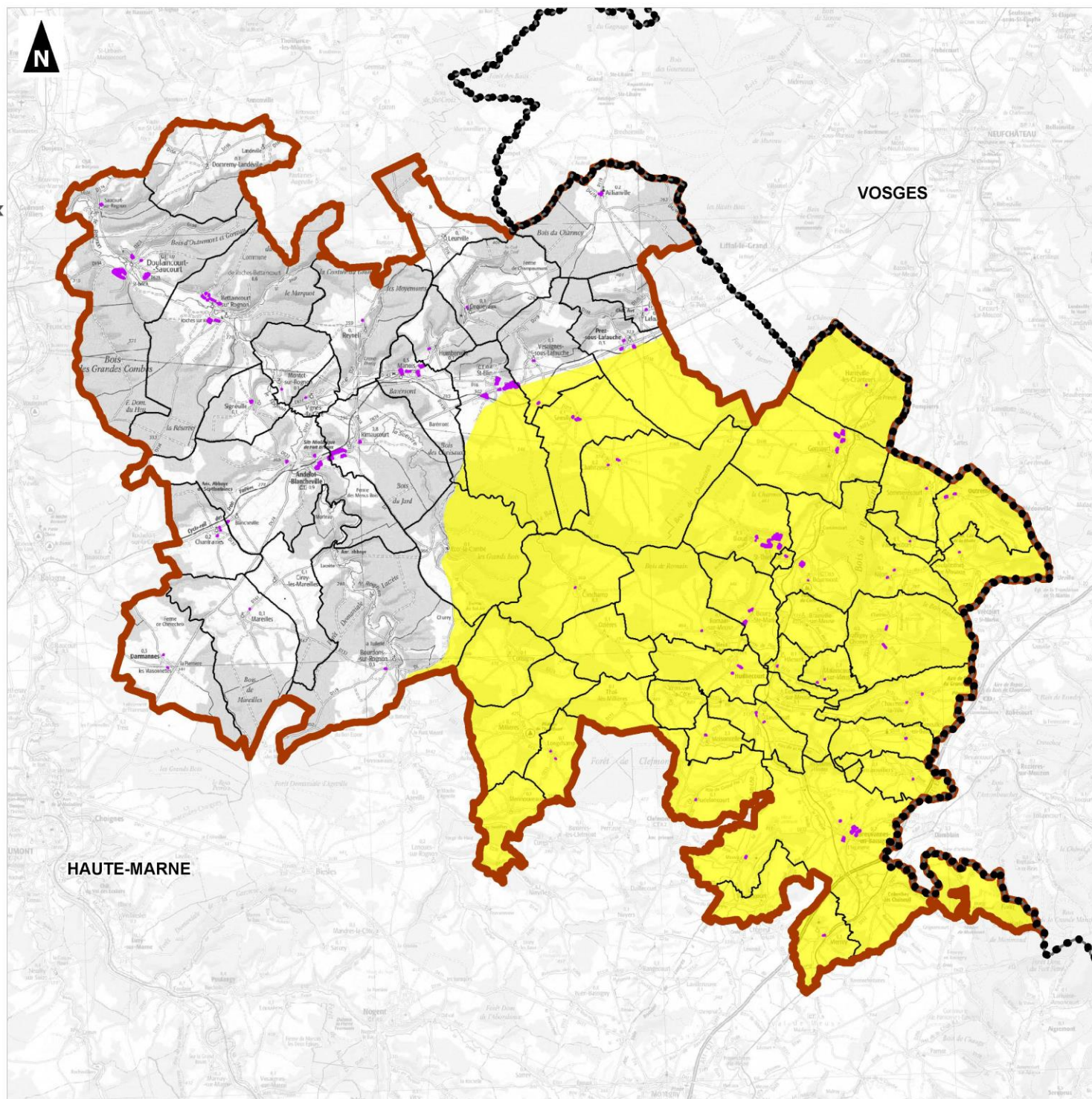
Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux modérés



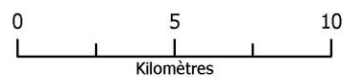
1:170 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



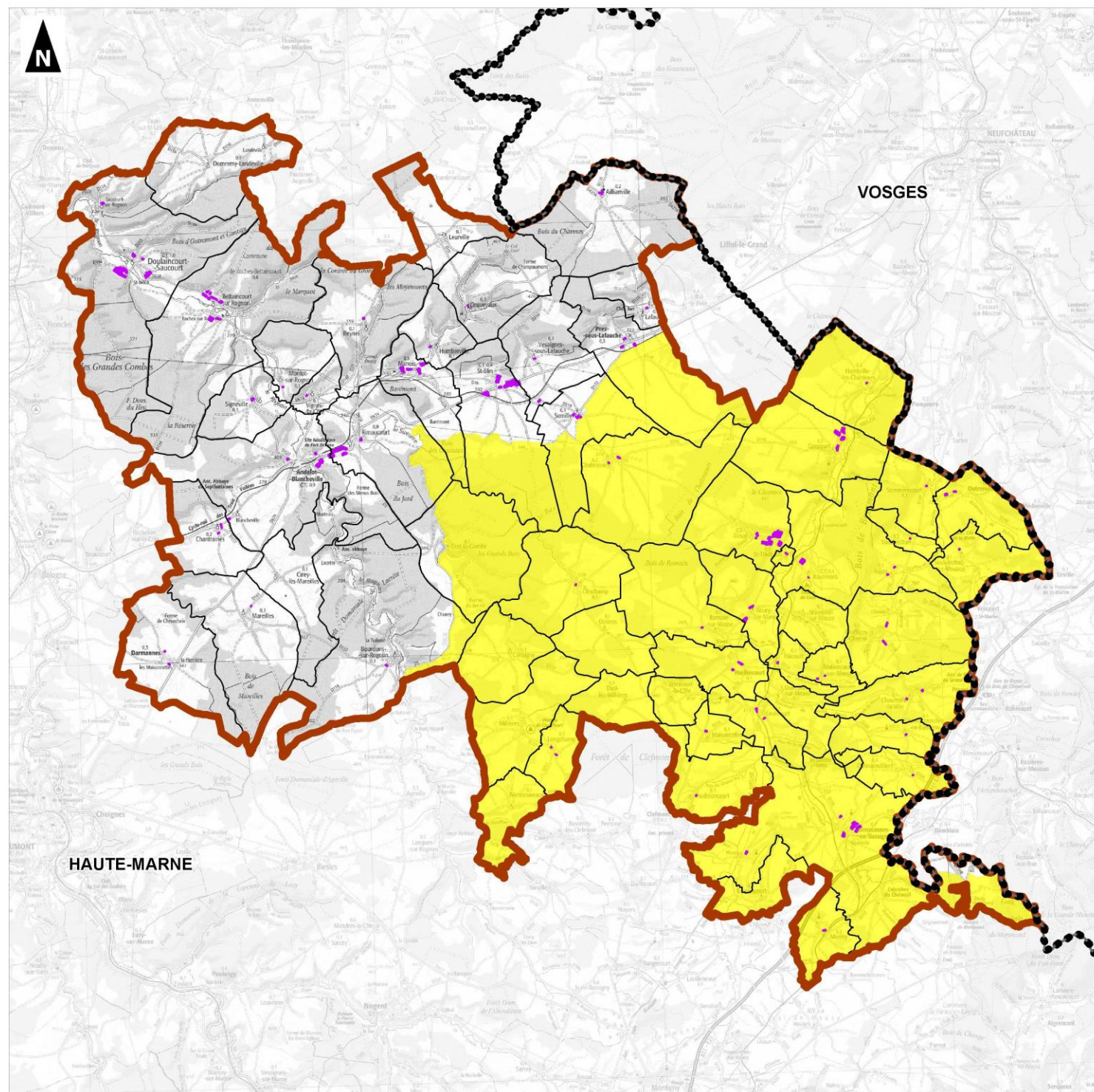
**Carte des enjeux
Zone de Protection Spéciale**

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux modérés



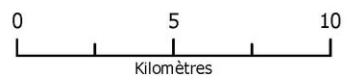
1:170 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



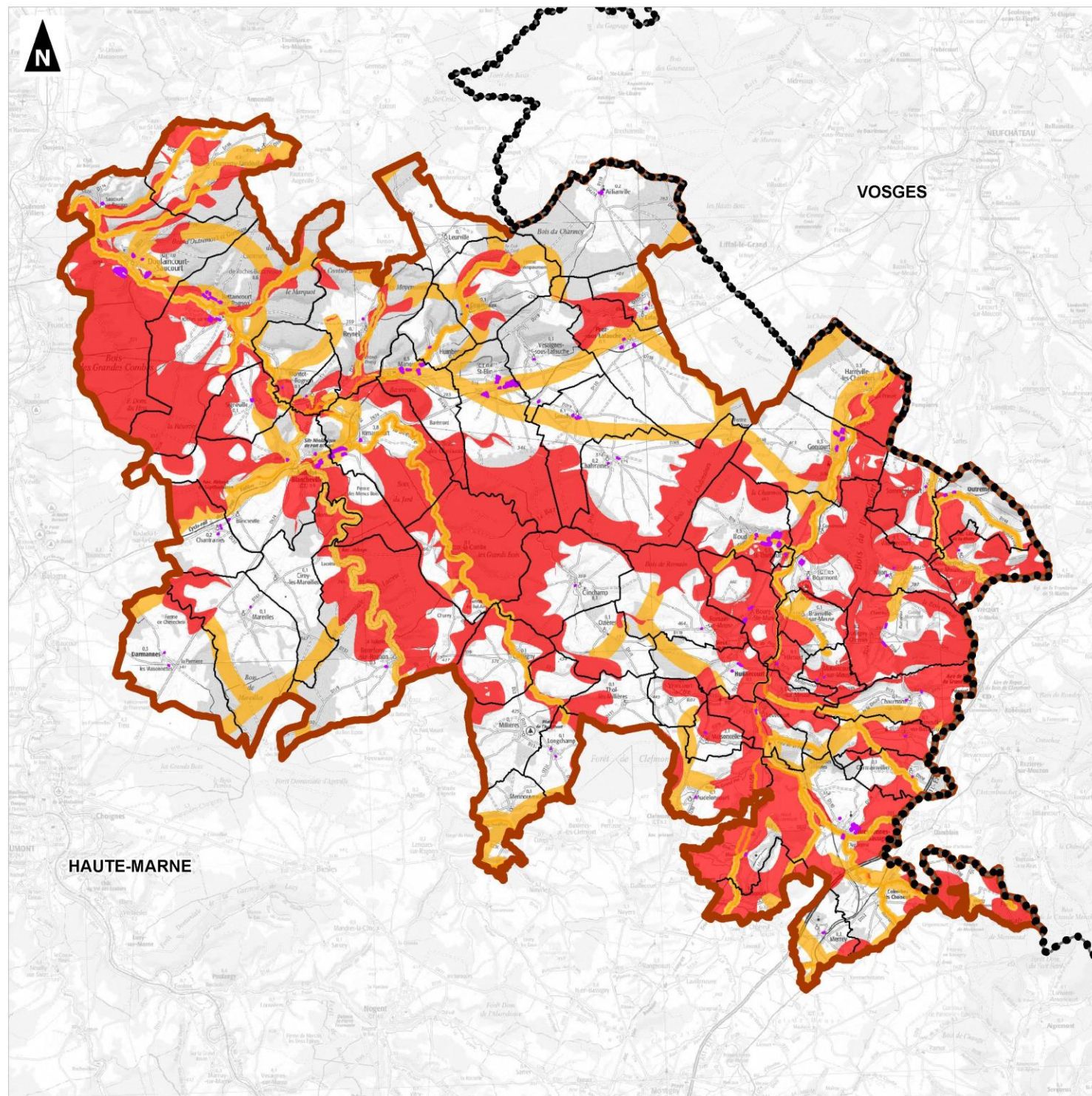
Carte des enjeux
Schéma Régional de Cohérence Ecologique

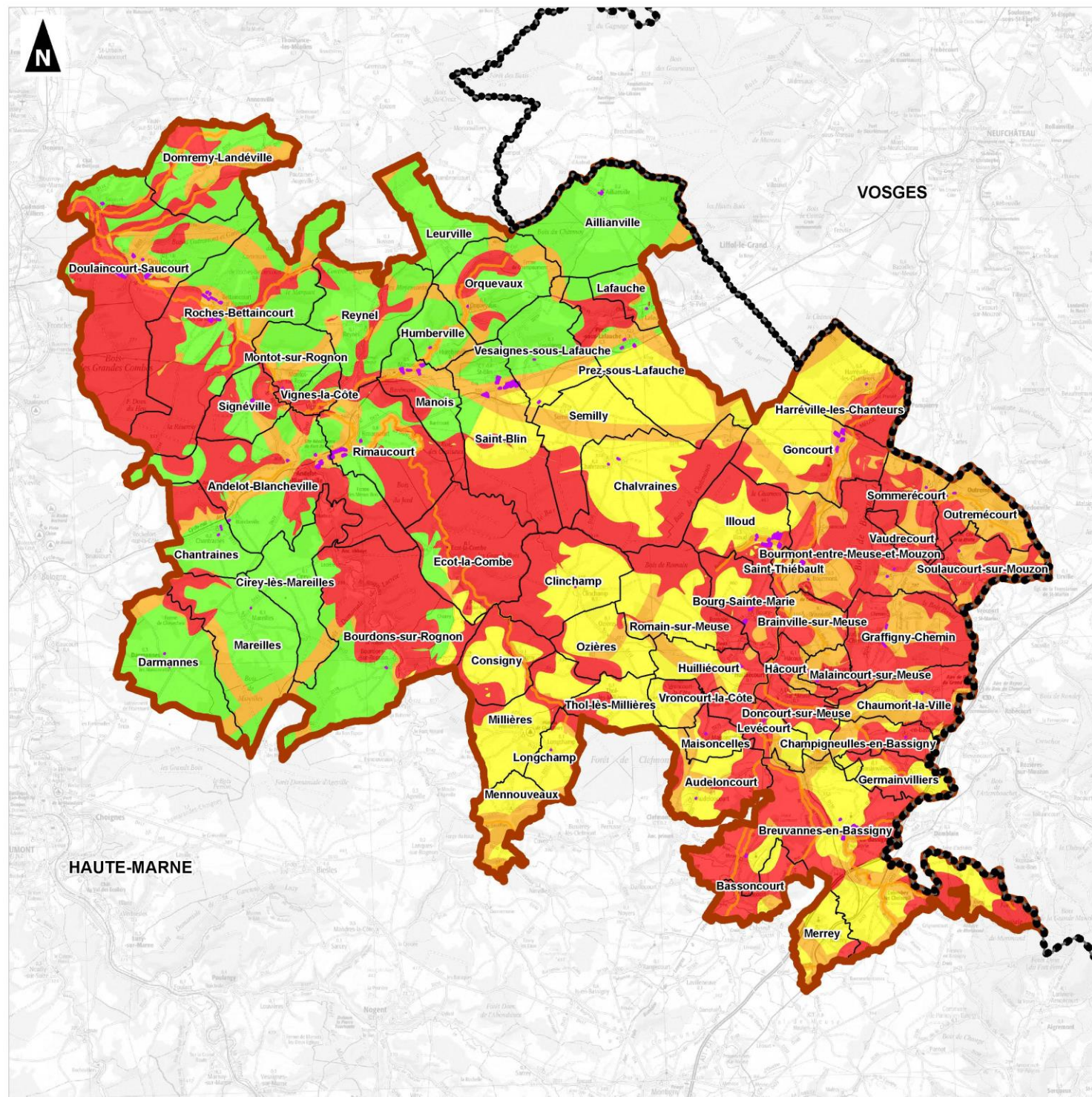
-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts



1:170 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)





CHAPITRE 2. ETAT INITIAL DES SECTEURS ETUDIES

2.1 Insertion des secteurs étudiés dans le contexte écologique local

2.1.1 Présentation des secteurs étudiés

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, plusieurs secteurs susceptibles d'accueillir une urbanisation ou des aménagements nouveaux ont été étudiés.

Ces secteurs qui constituent le périmètre d'étude ont fait l'objet d'une analyse écologique et d'investigations de terrain portant sur la faune, la flore et les zones humides. Au total, ce sont 27 communes qui ont fait l'objet de prospections de terrain.

2.1.2 Analyse des secteurs au regard des enjeux écologiques potentiels

Sur les cartes qui suivent, on peut observer la superposition des secteurs susceptibles d'accueillir une urbanisation et la hiérarchisation des sensibilités écologiques potentielles permettant de mettre en perspective les potentielles zones à enjeux.

Ainsi, pour cibler les prospections sur les secteurs présentant le potentiel écologique le plus important, il a été choisi de se concentrer sur les communes présentant des projets d'urbanisation situés au minimum en enjeu fort.

Les investigations de terrain ont donc eu lieu sur un total de 27 communes afin de déterminer les éventuels enjeux présents au niveau des secteurs d'urbanisation choisis.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

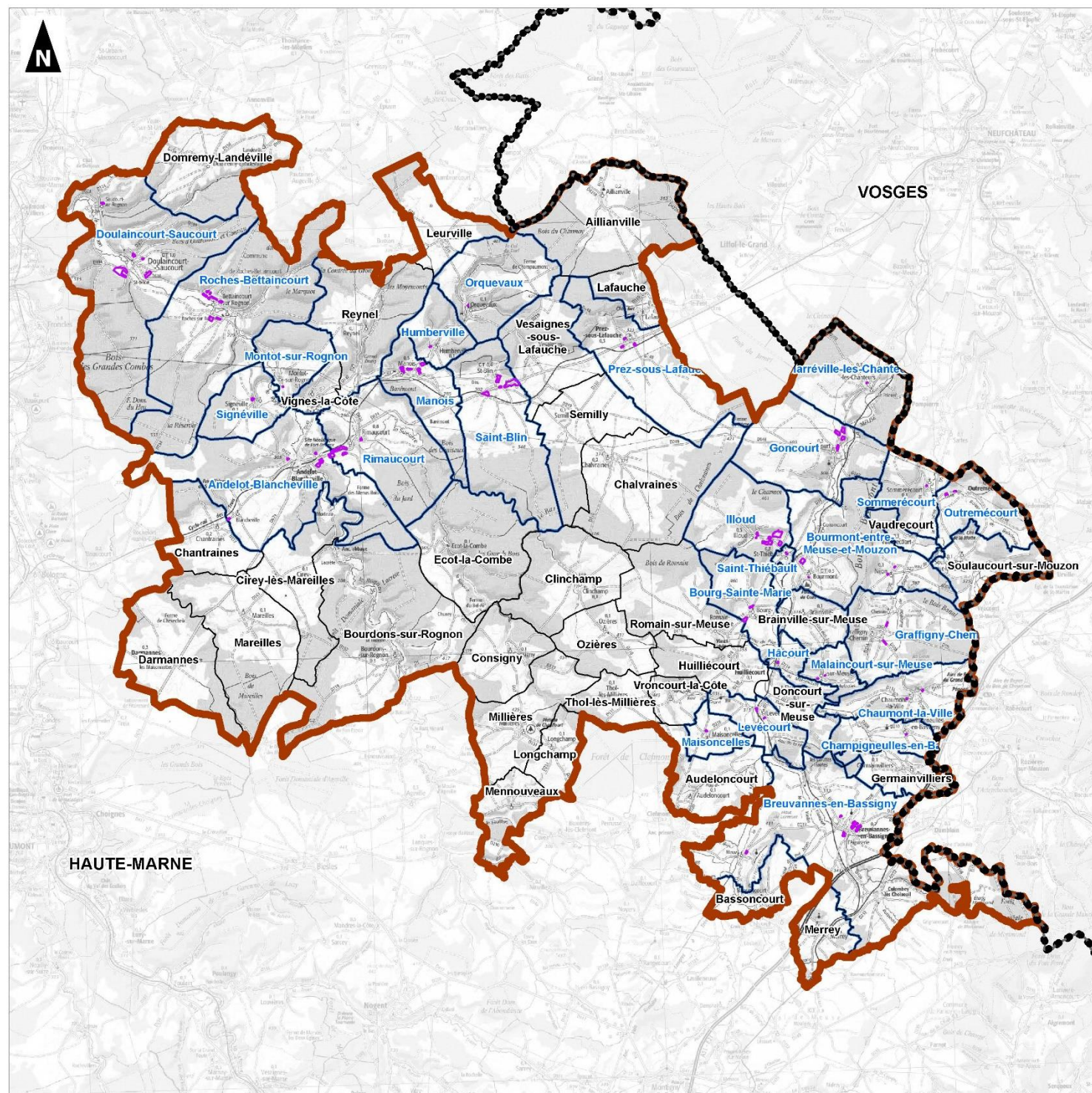
Localisation des communes et des secteurs retenus pour les prospections écologiques

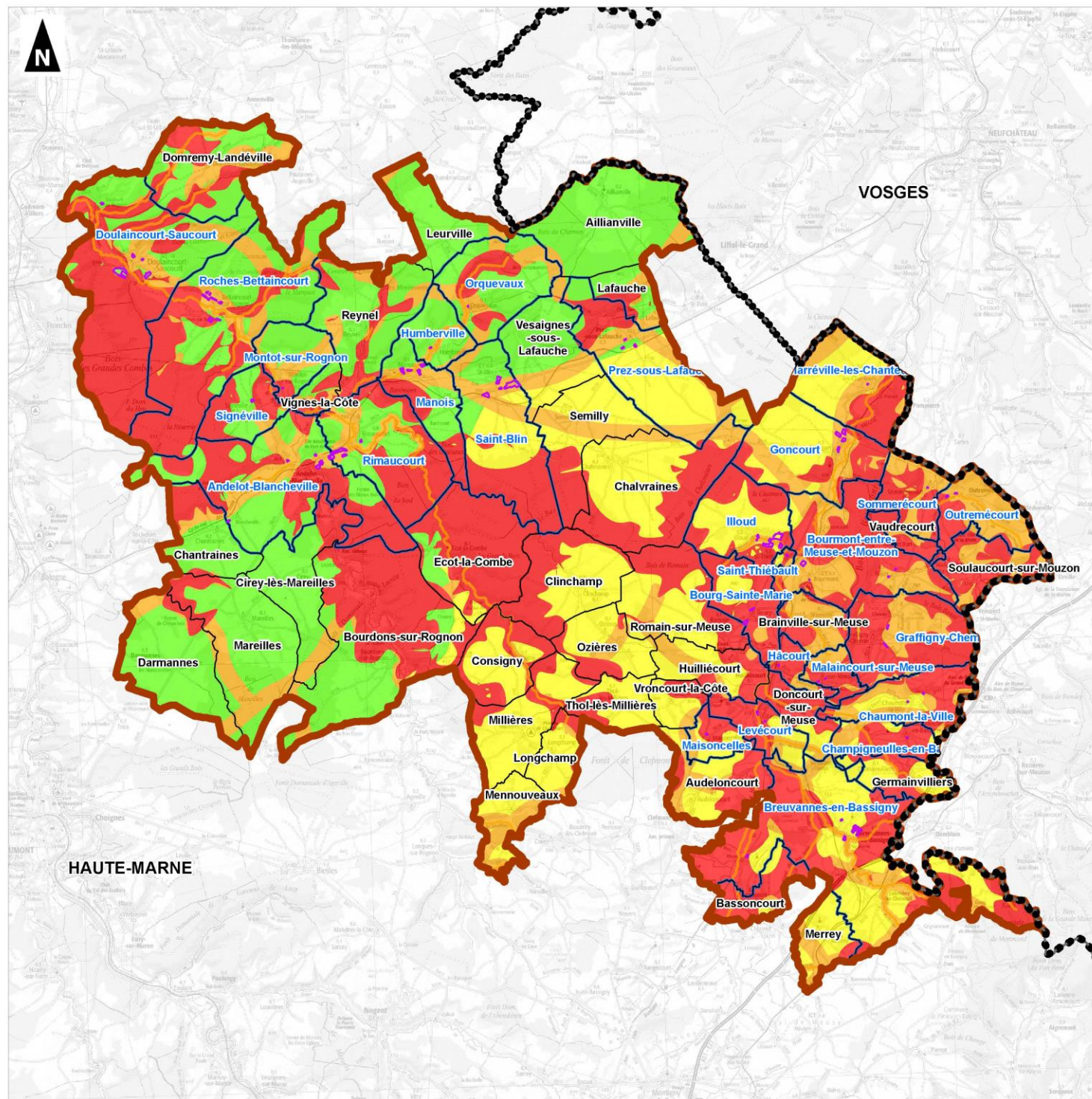
-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Communes retenues pour les prospections écologiques
-  Secteurs retenus

0 5 10
Kilomètres

1:170 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)





2.2 Evaluation de la sensibilité : référentiels et abréviations

Sont présentés ci-dessous les différents textes législatifs et référentiels relatifs à la protection des espèces et des habitats, en vigueur aux niveaux européen, national et régional, et sur lesquels repose l'évaluation des enjeux écologiques. Sont également indiquées en gras les abréviations de ces textes, utilisées dans la suite du document.

2.2.1 Textes législatifs

Les textes européens :

- **DO** : Directive 79/409 (dite **directive « Oiseaux »**) du 2 avril 1979 mise à jour par la Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 relative à la conservation des oiseaux sauvages et surtout son Annexe I (**DO1**) ;
- **DH** : Directive 92/43 (dite **directive « Habitats »**) du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage et surtout ses Annexes I (**DH1**), II (**DH2**) et IV (**DH4**) ou encore V (DH5).

Les textes nationaux en application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (JO du 13 juillet 1976 rectifié au JO du 28 novembre 1976) concernent :

- **PN** : Arrêté du 20 janvier 1982 modifié par ceux du 15 septembre 1982, du 31 août 1995 et enfin par celui du 14 décembre 2006 paru au JO du 24 février 2007, fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national ;
- **PN** : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national, version abrogée le 6 décembre 2009 ;
- **PN** : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national, version consolidée au 07 octobre 2012 ;
- **PN** : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national, version consolidée au 19 décembre 2007 ;
- **PN** : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, version consolidée au 06 mai 2007 ;
- **PN** : Arrêté du 30 juillet 2010 interdisant sur le territoire métropolitain l'introduction dans le milieu naturel de certaines espèces d'animaux vertébrés ;
- **PN** : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- **PN** : Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national ;
- **PNm** : Arrêté du 27 mai 2009 modifiant l'arrêté du 9 juillet 1999 fixant les espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département ;
- **PR** : Arrêté du 25 janvier 1993 complète la liste nationale de la flore protégée en région Champagne-Ardenne

2.2.2 Référentiels définissant les degrés de menace

Pour la flore :

- **LRM** : La Liste rouge mondiale des espèces menacées (IUCN, 2012) ;
- **LVN** : Le Livre rouge de la flore menacée de France (MNHN, CBN de Porquerolles, Ministère de l'Environnement, 1995) ;
- **LRN** : Liste rouge des orchidées de France métropolitaine (UICN, MNHN, FCBN, SFO 2009) ;
- **LRN** : Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 (UICN, MNHN, FCBN, 2012) ;

Pour la faune vertébrée :

- **LRM** : La Liste rouge mondiale des espèces menacées (IUCN, 2012) ;
- **LRN** : Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine : nicheurs, de passage et hivernants (UICN France, MNHN & SHF, 2016) ;
- **LRN** : Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2009) ;
- **LRN** : Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2009) ;
- **LRN** : Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2015) ;
- **LRN** : Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2015) ;

Pour la faune invertébrée :

- **LRM** : La Liste rouge mondiale des espèces menacées (IUCN, 2012) ;
- **LRE** : La liste rouge européenne des rhopalocères (UICN, 2012) et des odonates (UICN, 2010) ;
- **LRN** : Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2012) ;
- **LRN** : Liste rouge des odonates de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2016) ;
- **LRN** : La liste rouge nationale des orthoptères (SARDET, DEFAULT, 2004) ;
- **LRN** : Liste rouge des crustacés d'eau douce de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2012).

2.2.3 Référentiels définissant les statuts de rareté

Pour la flore :

- Catalogue de la flore vasculaire de Champagne-Ardenne 2016 - CBNBP

2.2.4 Abréviations

Sont décrites ci-dessous les abréviations couramment retrouvées dans ce rapport :

Statuts de menace :

Liste Rouge Nationale (LRN)

RE = Éteint dans la région

CR = En danger critique d'extinction

EN = En danger d'extinction

VU = Vulnérable

NT = Quasi menacée

LC = Préoccupation mineure

Dét. ZNIEFF : Espèce déterminante de ZNIEFF

Statuts de rareté :

RRR = Extrêmement rare

RR = Très rare

R = Rare

AR = Assez rare

AC = Assez commun

CCC = Extrêmement commun

2.3 Evaluation des sensibilités écologiques

2.3.1 Méthodologie d'étude

2.3.1.1 Flore et habitats

La cartographie des milieux naturels a été réalisée au niveau de chaque zone (une période de prospections a eu lieu entre le 11 et le 13 juillet 2018). Des relevés de végétation qualitatifs ont été réalisés pour chaque type d'habitat. À l'issue de ces prospections, chaque habitat a été rapporté à la typologie EUNIS. Les habitats d'intérêt communautaire (habitats de l'annexe 1 de la Directive Habitats), prioritaires et non prioritaires, au regard du Manuel d'Interprétation des habitats de l'Union Européenne version EUR27 et des Cahiers d'Habitats du MNHN, ont été distingués.

Les relevés floristiques (ptéridophytes et spermatophytes) ont été réalisés au niveau des terrains mobilisables accessibles (certains terrains, correspondant à des jardins ou des emprises privées entièrement clôturés, n'ont pas fait l'objet d'inventaires et ont été uniquement observés de l'extérieur). Ils ont eu pour objectif d'établir la liste la plus exhaustive possible des espèces végétales présentes et à identifier les espèces patrimoniales. Une attention particulière a été portée aux espèces patrimoniales déjà connues sur la commune ou potentielles au regard des données bibliographiques.

Groupe	Niveau	LRR (ou à défaut LRN)	Directive Habitats
Habitats	Très fort	CR	DH1 – Prioritaire
	Fort	EN	DH1
	Modéré	VU, NT	
	Faible	LC	

Tableau 5. Grille d'enjeux des habitats

2.3.1.2 Insectes

Les inventaires relatifs à l'entomofaune ont été réalisés à l'occasion de deux passages, le premier en juillet 2018 et le second, en complément en mai 2019, par conditions météorologiques favorables. Cette période d'inventaire concerne principalement les lépidoptères rhopalocères (papillons de jour) et les odonates (libellules et demoiselles) ; les autres taxons observés ou entendus ont été également notés.

L'investigation consiste en un recensement des individus au moyen de transects couvrant les unités écologiques favorables de chaque secteur d'étude et d'une identification par contact visuel ou capture temporaire au filet à papillons.

L'enjeu de patrimonialité associé aux espèces observées est basé sur la grille d'enjeux suivante.

Groupe	Niveau	LRR (ou à défaut LRN)	Protection Directive Habitats
Insectes	Très fort	CR	PN
	Fort	EN	PR
	Modéré	VU, NT	Directive Habitats seule
	Faible	LC	

Tableau 6. Grille d'enjeux des insectes

2.3.1.3 Amphibiens

Les inventaires relatifs aux amphibiens ont été réalisés à l'occasion de deux passages, le premier en juillet 2018 et le second, en complément en mai 2019, par conditions météorologiques favorables. Lors des prospections de terrain, les potentialités d'accueil des amphibiens ont été notées. Aucune recherche spécifique n'a été menée mais les habitats favorables (mare, fossé et autres points d'eau) pouvant accueillir la reproduction ont été recherchés.

L'enjeu de patrimonialité associé aux espèces observées est basé sur la grille d'enjeux suivante.

Groupe	Niveau	LRR (ou à défaut LRN)	Protection Directive Habitats
Amphibiens	Très fort	CR	
	Fort	EN	DH2
	Modéré	VU, NT	DH4
	Faible	LC	DH5, PN

Tableau 7. Grille d'enjeux des amphibiens

2.3.1.4 Reptiles

Les inventaires relatifs aux reptiles ont été réalisés à l'occasion de deux passages, le premier en juillet 2018 et le second, en complément en mai 2019, par conditions météorologiques favorables. Un certain nombre d'éléments potentiellement attractifs pour les reptiles (lisières et haies bien exposées, tas de branchages, tas de pierres...) sont présents au niveau de secteurs prospectés. Les reptiles sont recherchés simultanément aux inventaires des autres groupes, dans les habitats favorables au niveau de chaque secteur d'étude.

L'enjeu de patrimonialité associé aux espèces observées est basé sur la grille d'enjeux suivante.

Groupe	Niveau	LRR (ou à défaut LRN)	Protection Directive Habitats
Reptiles	Très fort	CR	
	Fort	EN	DH2
	Modéré	VU, NT	DH4
	Faible	LC	PN

Tableau 8. Grille d'enjeux des reptiles

2.3.1.5 Oiseaux

Les inventaires relatifs à l'avifaune ont été réalisés à l'occasion de deux passages, le premier en juillet 2018 et le second, en complément en mai 2019. Les inventaires ont été réalisés par un échantillonnage semi-quantitatif via des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA), sous des conditions d'observation favorables. Des points fixes d'écoute et d'observation ont été répartis régulièrement sur l'ensemble de la zone d'étude et sur les secteurs d'urbanisation.

Au cours d'une session d'IPA (d'une durée de 10 minutes), tous les individus vus ou entendus ont été notés avec une distinction entre les mâles chanteurs et les autres types de contact.

Par ailleurs, tous les individus contactés d'une manière visuelle ou auditive (cri et chant) sur le site d'étude sont identifiés lors des différents relevés de terrains. En complémentarité, des transects aux abords des secteurs étudiés ont été réalisés pour la recherche des espèces remarquables, notamment celles liées au réseau Natura 2000 (Pie-grièche écorcheur et Alouette lulu). Les déplacements locaux des oiseaux à l'échelle du site sont également notés.

L'enjeu de patrimonialité associé aux espèces observées est basé sur la grille d'enjeux suivante.

Groupe	Niveau	LRR (ou à défaut LRN)	Protection Directive Oiseaux
Avifaune	Très fort	CR	
	Fort	EN	DO1
	Modéré	VU, NT	
	Faible	LC	PN

Tableau 9. Grille d'enjeux de l'avifaune

2.3.1.6 Mammifères

Les inventaires relatifs aux mammifères ont été réalisés à l'occasion de deux passages, le premier en juillet 2018 et le second, en complément en mai 2019, par conditions météorologiques favorables et de manière

opportuniste durant les passages de recensement de l'avifaune. Il s'agit d'un groupe difficile à inventorier en dehors des ongulés (chevreuil, sanglier...) en raison des mœurs nocturnes de ces espèces.

Il est à noter qu'aucun inventaire spécifique n'a été réalisé concernant les chiroptères à l'exception de la pose d'un enregistreur automatique de type SM4 produit par Wildlife Acoustics®. Il a été choisi de réaliser une écoute d'une nuit dans un boisement bordant un secteur à urbaniser. En effet, le boisement en question, situé à Andelot-Blancheville est inscrit en ZNIEFF II (notamment en raison de la présence de la Sérotine commune) et en ZSC (notamment en raison de la présence du Grand Rhinolophe, du Petit Rhinolophe, du Grand Murin et du Murin de Bechstein).

L'enjeu de patrimonialité associé aux espèces observées est basé sur la grille d'enjeux suivante.

Groupe	Niveau	LRR (ou à défaut LRN)	Déterminante ZNIEFF	Protection, Directive Habitats
Mammifères	Très fort	CR		
	Fort	EN		DH2
	Modéré	VU	X	DH4
	Faible	NT, LC		DH5, PN

Tableau 10. Grille d'enjeux des mammifères terrestres

2.3.2 Données bibliographiques

2.3.2.1 Flore et habitats

La base de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) recense 1 674 données d'espèces végétales sur le territoire de l'intercommunalité. Il s'agit pour la majorité d'espèces communes. Toutefois on observe 7 espèces protégées dont 3 inscrites sur la Liste rouge nationale et une inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitat Faune-Flore.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection	Liste rouge nationale	Directive habitat
Alisier de Fontainebleau	<i>Sorbus latifolia</i>	Art.1	LC	
Gagée jaune	<i>Gagea lutea</i>	Art.1	LC	
Herbe de Saint-Roch	<i>Pulicaria vulgaris</i>	Art.1	LC	
Laser à feuilles à trois lobes	<i>Laser trilobum</i>	Art.1	VU	
Marguerite de la Saint-Michel	<i>Aster amellus</i>	Art.1	LC	
Pivoine mâle	<i>Paeonia mascula</i>	Art.2 et 3	VU	
Sabot de Vénus	<i>Cypripedium calceolus</i>	Art.1	NT	DH2 et 4

Tableau 11. Flore issue des données bibliographiques

2.3.2.2 Insectes

La base de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) répertorie 107 espèces d'insectes sur le territoire intercommunal. Parmi les espèces mentionnées, 5 espèces sont inscrites à la directive Habitats (voir tableau ci-dessous).

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection	Directive Habitats	LRR	LRN
Odonates	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	PN	DH2	X	LC
Rhopalocères	Bacchante	<i>Lopinga achine</i>	PN	DH4	X	NT
	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	PN	DH2	X	LC
	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	PN	DH2	X	LC
Coléoptères	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	-	DH2	-	-

Tableau 12. Insectes remarquables issus des données bibliographiques

2.3.2.3 Amphibiens

La base de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) répertorie 11 espèces sur le territoire intercommunal. Parmi les espèces mentionnées, 2 espèces sont inscrites à la directive Habitats (voir tableau ci-dessous).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection	Directive Habitats	LRR	LRN
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	PN	DH4	V	LC
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	PN	DH2	V	VU

Tableau 13. Amphibiens remarquables issus des données bibliographiques

2.3.2.4 Reptiles

La base de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) répertorie 8 espèces sur le territoire intercommunal. Parmi les espèces mentionnées, 3 espèces sont remarquables (voir tableau ci-dessous).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection	Directive Habitats	LRR	LRN
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	PN	DH4	V	LC
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	PN	DH4	R	LC
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	PN	DH4	-	LC

Tableau 14. Reptiles remarquables issus des données bibliographiques

2.3.2.5 Oiseaux

La base de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) répertorie 148 espèces d'oiseaux sur le territoire intercommunal. Parmi les espèces mentionnées, 24 espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux (voir tableau ci-dessous).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection	Directive Oiseaux	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale
Alouette lulu	<i>Lulla arborea</i>	P	DO1	V	LC
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	P	DO1	R	VU

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection	Directive Oiseaux	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	P	DO1	AP	LC
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	P	DO1	V	NT
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	P	DO1	V	NT
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	P	DO1	V	LC
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	P	DO1	R	LC
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	P	DO1	R	EN
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	P	DO1	-	-
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	P	DO1	R	LC
Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>	C	DO1	E	NT
Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>	P	DO1	E	NT
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	P	DO1	R	LC
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	P	DO1	-	NT
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	P	DO1	-	CR
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	P	DO1	AS	VU
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	P	DO1	V	LC
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	P	DO1	E	VU
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedipnemus</i>	P	DO1	V	LC
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	P	DO1	V	EN
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	P	DO1	AS	LC
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	P	DO1	-	LC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	P	DO1	V	NT
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	P	DO1	-	CR

Tableau 15. Avifaune remarquable d'intérêt communautaire (directive Oiseaux) issue des données bibliographiques

2.3.2.6 Mammifères

La base de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) répertorie 46 espèces de mammifères sur le territoire intercommunal. Parmi les espèces mentionnées, 12 espèces sont remarquables (voir tableau ci-dessous).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection	Directive Habitats	LRR	LRN
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	PN	DH2	V	LC
Chat forestier	<i>Felis sylvestris</i>	PN	DH4	V	LC
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	PN	DH2	E	LC
Loup gris	<i>Canis lupus</i>	PN	DH2	-	VU
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	PN	DH2	R	LC
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	PN	DH4	-	LC
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	PN	DH2	AS	LC
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	PN	DH4	E	LC
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	PN	DH4	V	NT
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	PN	DH2	E	LC
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PN	DH4	AS	NT
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	PN	DH4	AS	NT

Tableau 16. Mammifères remarquables issus des données bibliographiques

2.3.2.7 Investigations de terrain

• Résultats

Au total, 56 espèces d'oiseaux, 49 insectes (dont 32 Rhopalocères, 8 odonates et 9 Orthoptères), 8 mammifères (dont 5 chiroptères), 2 reptiles ont été observés.

Lors d'un passage sur la Manoise à Manois et Orquevaux 7 espèces de poisson ont été observées.

D'un point de vue floristique, un total de 130 espèces a été observé et 13 habitats identifiés.

• Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

Parmi les groupes précédemment cités, 13 espèces patrimoniales d'oiseaux ont été observés. Pour les insectes, un papillon présente une patrimonialité relative avec une inscription en liste rouge régionale (l'Azurée du trèfle). Pour les mammifères, 4 chiroptères contactés sont patrimoniaux et enfin les 2 reptiles sont patrimoniaux.

Les espèces patrimoniales sont présentées dans le tableau ci-après :

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection	Directive Habitats / Oiseaux	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale
Oiseaux	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	C	DO2	AS	NT
	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	P	DO1	AP	
	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	P		AP	VU
	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	P			VU
	<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre	P		AS	NT
	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	P		AS	VU
	<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	P			VU
	<i>Apus apus</i>	Martinet noir	P			NT
	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	P	DO1	V	LC
	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	P	DO1	E	VU
	<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	P		AS	VU
	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	P	DO1		LC

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection	Directive Habitats / Oiseaux	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale
	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	P			NT
	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	P			VU
	<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	P			VU
Insectes	<i>Cupida argiades</i>	Azuré du trèfle	-	-	X	LC
Chiroptères	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	P	DH4	AS	NT
	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	P	DH4	V	NT
	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	P	DH2 et 4	E	LC
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	P	DH4	AS	NT
Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	P	DH4	R	LC
	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	P	DH4		LC

Tableau 17. Espèces remarquables issues des prospections de terrain

2.3.3 Résultats des inventaires

2.3.3.1 Andelot-Blancheville

- **Flore et habitats**

Carte 1/3 : petite portion de jardin potager (I2.22) à l'Est du zonage et prairie pâturée (E2.22) à l'Ouest

Carte 2/3 : en partant du Nord les habitats observés sont : cultures (I1.1), prairie de fauche semée (E2.11), practice pour chevaux et zone de stockage de matériaux (J1.2)

Carte 3/3 : prairie en jachère (I1.52)



Photo 1. Practice pour chevaux



Photo 2. Zone de stockage de matériaux

Il n'y a pas d'enjeux en termes de flore et d'habitat sur ces zones dont certaines sont en effet très anthropisées.

- **Faune**

Globalement les enjeux présents sur les parcelles choisies sont faibles à modérés.

Concernant le bourg d'Andelot, la zone située à l'Ouest ne présente qu'un enjeu limité. Il s'agit d'une prairie pâturée se trouvant en limite forestière et présentant quelques arbres isolés. La présence de ces arbres peut induire un enjeu modéré avec la nidification possible de fringilles patrimoniaux (Verdier d'Europe, Chardonneret élégant ...), du Rougequeue à front blanc ou encore du Bruant jaune.

Pour ce qui est des secteurs situés à l'Est, il y a tout d'abord la zone UX située entre la commune d'Andelot-Blancheville et Rimaucourt. Une petite portion de celle-ci est située sur Andelot. Il s'agit néanmoins d'une portion qui comprend un secteur boisé potentiellement intéressant pour certains oiseaux nicheurs comme le Bruant jaune ou le Rougequeue à front blanc.

Une petite surface d'extension est située au Nord-est, à proximité de secteurs pavillonnaire. Elle est principalement constituée d'une prairie fauchée mais borde un secteur boisé important. Ainsi, l'urbanisation de ce secteur peut induire un impact sur la forêt par effarouchement des nicheurs, notamment des pics et des rapaces.

Un groupe de 3 zones est présent au Sud-Est du bourg. Parmi celles-ci, la zone 1AU de 6 929 m² présente l'enjeu le plus important, il s'agit d'une prairie pâturée en limite d'une friche industrielle et de jardin privatif.

Ce secteur est alors intéressant pour la nidification, notamment de fringille mais également du Bruant jaune voir du Rougequeue à front blanc. Un enjeu reptile est également à attendre en raison de la présence de zones de friches enherbées et de tas de matériaux et de bois. Il est à noter que la Couleuvre verte et jaune a été observée sur le site.

La zone UX, située en continuité avec la parcelle précédente, présente moins d'intérêt pour l'avifaune mais tout autant en ce qui concerne les reptiles. Il s'agit en effet d'un practice à cheval pouvant présenter un intérêt pour les reptiles par rapport à la présence d'habitat favorable comme les hangars de stockage du foin.

Enfin, la zone 1AU de 24 102m² située au Sud présente l'intérêt le moins important avec un assolement agricole et un secteur de manœuvre pour les riverains. Cette zone est cependant située en bordure d'une ZSC notamment importante pour les chiroptères, la ZSC « Vallées du Rognon et de la Sueurre et massif forestier de la Crête et d'Ecot la Combe ».

Ainsi, la présence des chiroptères a été confirmée par installation d'un enregistreur SM4 sur une nuit, il a été vérifié la présence de 5 espèces dont : La Pipistrelle commune, la Sérotine commune, la Noctule de Leisler, le Murin de Daubenton et le Grand Murin (un dernier murin n'a pas été identifié avec certitude).

Ainsi, la présence de ces chiroptères dans le boisement Sud de la parcelle induit des enjeux sur ce dernier, d'autant que le Grand Murin est une espèce protégée par Natura 2000. Si l'on ajoute les potentiels oiseaux nicheurs (fringille, picidés, rapaces...) le boisement présente une sensibilité certaine.

Concernant le bourg de Blancheville, la zone UB ne présente pas d'enjeu important. Celle-ci est constituée d'une culture de luzerne, située à proximité d'habitations. Aucune espèce patrimoniale n'y a été observée, l'Alouette des champs étant la seule nicheuse possible sur ce secteur (néanmoins, la proximité des habitations limite le potentiel d'accueil).

Diagnostic foncier

ANDELOT-BLANCHEVILLE (1/3)

PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones

0 0,1 0,2
Kilomètres



1:6 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : Auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN25
Sources de données : IGN - INPN - Auddicé urbanisme, 2018



Diagnostic foncier

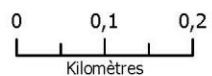
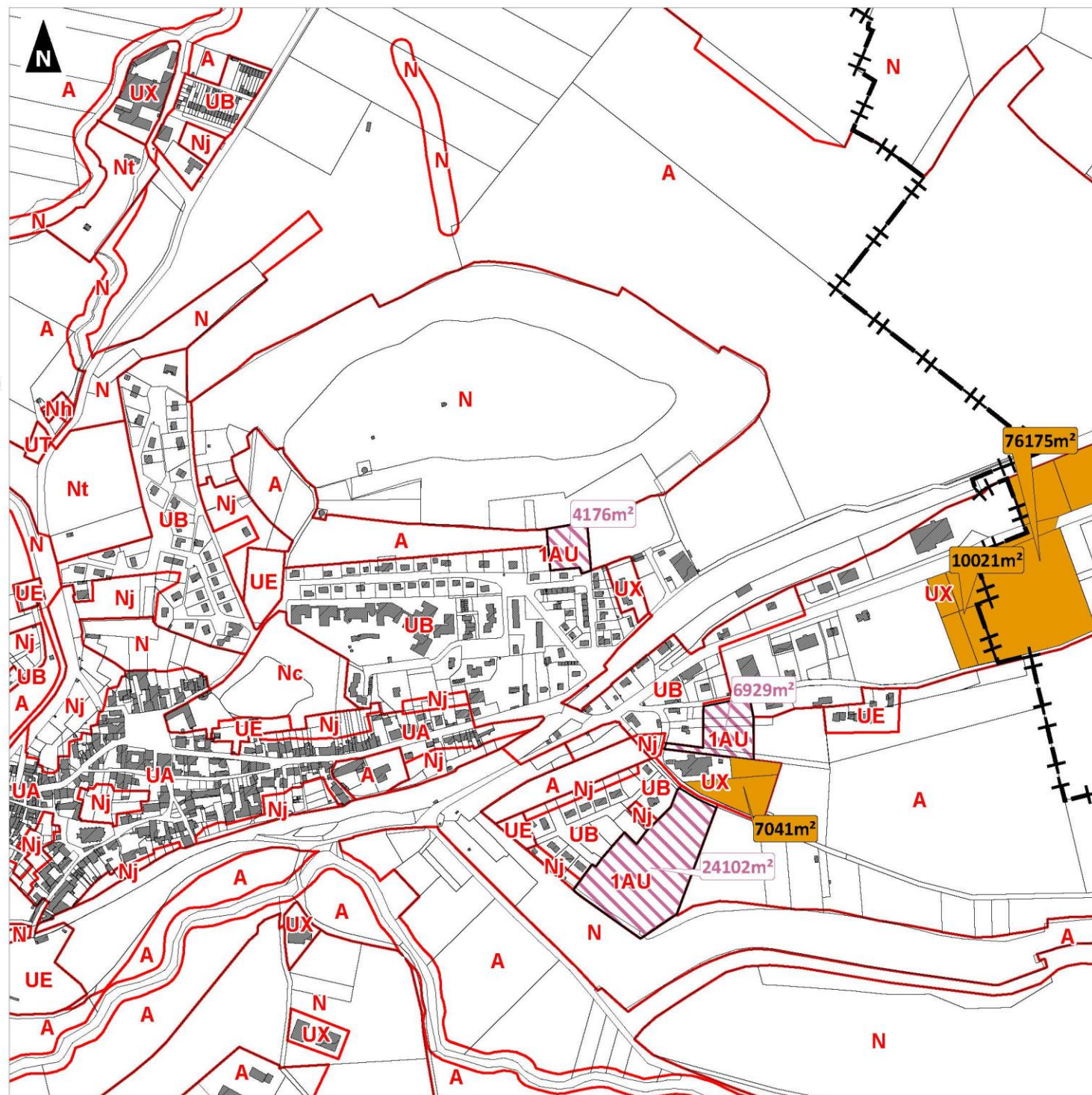
ANDELOT-BLANCHEVILLE (2/3)

PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

- | | |
|--|--|
|  | Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie) |
|  | Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate |
|  | Extension à vocation résidentielle sans réseaux |
|  | Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie) |
|  | Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate |
|  | Extension pour des activités industrielles (desservie) |
|  | Limites de zones |



1:6 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Diagnostic foncier

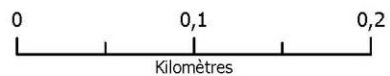
ANDELOT-BLANCHEVILLE (3/3)

PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

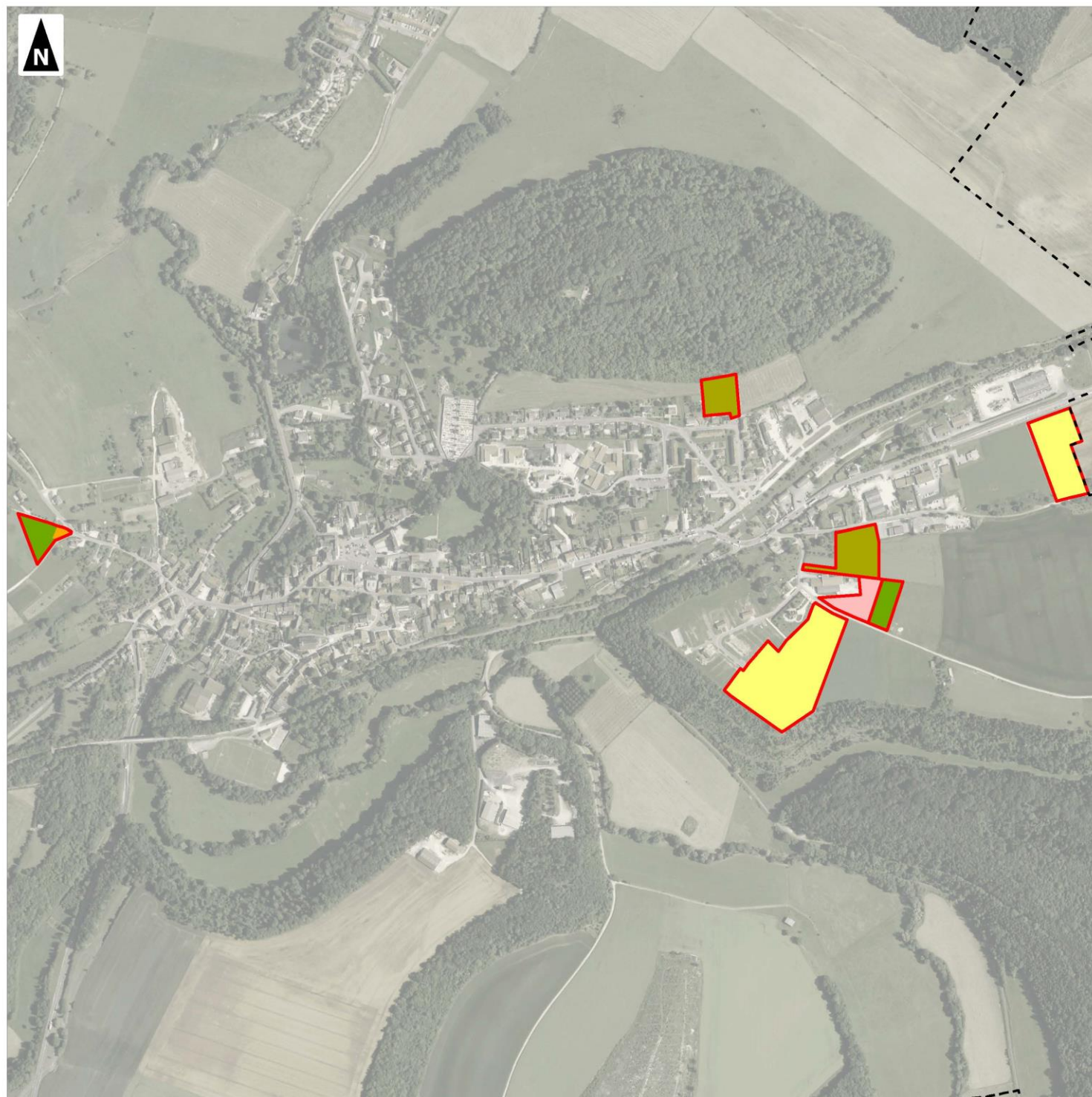
Évaluation Environnementale

Habitats naturels

Andelot-Blancheville (1/2)

-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Culture - I1.1
-  Prairie de fauche - E2.61
-  Prairie pâturée - E2.11
-  Jardin potager - I2.22
-  Stockage de matériaux - J1.2

0 100 200
Mètres



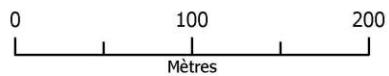
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Habitats naturels

Andelot-Blancheville (2/2)

-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Friche colonisée par des annuelles - I1.52
-  Cimetière - J4.7



1:3 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.2 Bourg-Sainte-Marie

- **Flore et habitats**

Au Nord, la zone est constituée de vergers avec de la prairie de fauche probablement ensemencée. La zone au Sud est entièrement constituée d'une prairie de fauche ensemencée (E2.61).



Photo 3. Verger et prairie de fauche au Nord



Photo 4. Prairie de fauche

Il n'y a aucun enjeu en termes de flore et d'habitat.

- **Faune**

La zone Nord Est est une zone potentielle pour plusieurs espèces patrimoniales d'oiseaux, comme le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) ou le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*). Le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*) a été inventorié sur cette zone. Aucune espèce patrimoniale d'invertébrés ou d'autres taxons n'a été relevée. Ce secteur constitue toutefois une zone refuge pour plusieurs espèces d'insectes et peut accueillir plusieurs espèces d'oiseaux en nidification. L'intérêt de cette zone réside dans la présence de vergers associée à des zones enherbées : **la coupe de ces arbres pourra avoir un impact négatif** sur la dynamique des populations locales.

La zone au Sud est utilisée par plusieurs espèces d'oiseaux en chasse ou en halte, comme l'Hirondelle rustique ou les corvidés. Plusieurs espèces nichent sur le pourtour de celle-ci, comme la Fauvette grisette (*Sylvia communis*) ou la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*), espèce patrimoniale observée sur le site. D'autres espèces patrimoniales sont potentielles, comme le Bruant jaune.

Cette zone présente toutefois un grand intérêt pour les insectes. En effet, deux espèces patrimoniales de papillons y ont été recensées, à savoir le Demi-argus (*Cyaniris semiargus*) et le Thècle du Chêne (*Neozephyrus quercus*). Par ailleurs, la présence d'un fossé sur la frange Ouest de la parcelle est très favorable à l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), espèce patrimoniale inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats. Les prospections ayant été réalisées hors de période de vol, aucun individu n'a pu être observé. Ainsi, **les enjeux sont multiples sur cette zone.**

Diagnostic foncier

BOURG-SAINTE-MARIE

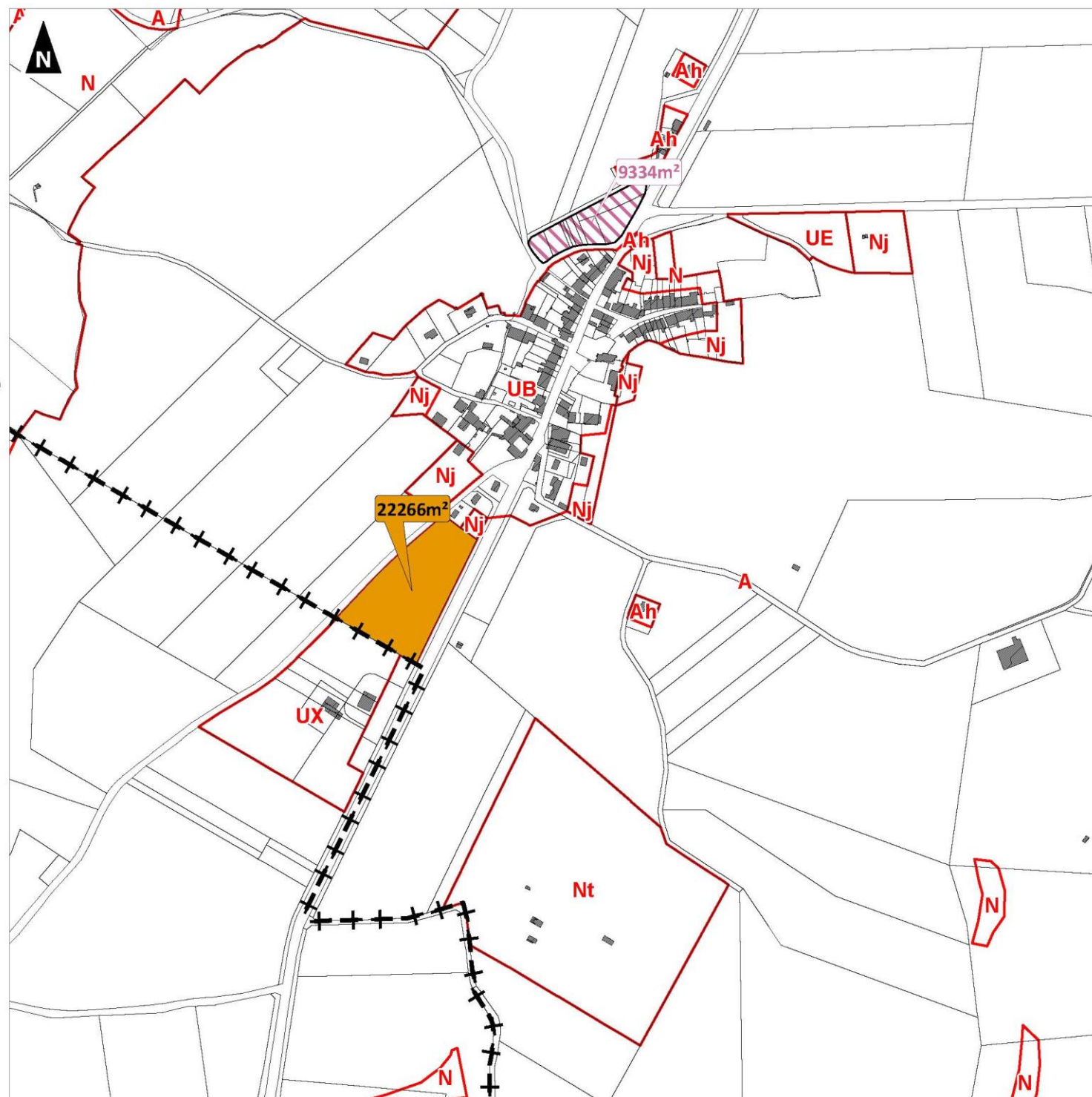
PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones

0 0,1 0,2
Kilomètres



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Habitats naturels

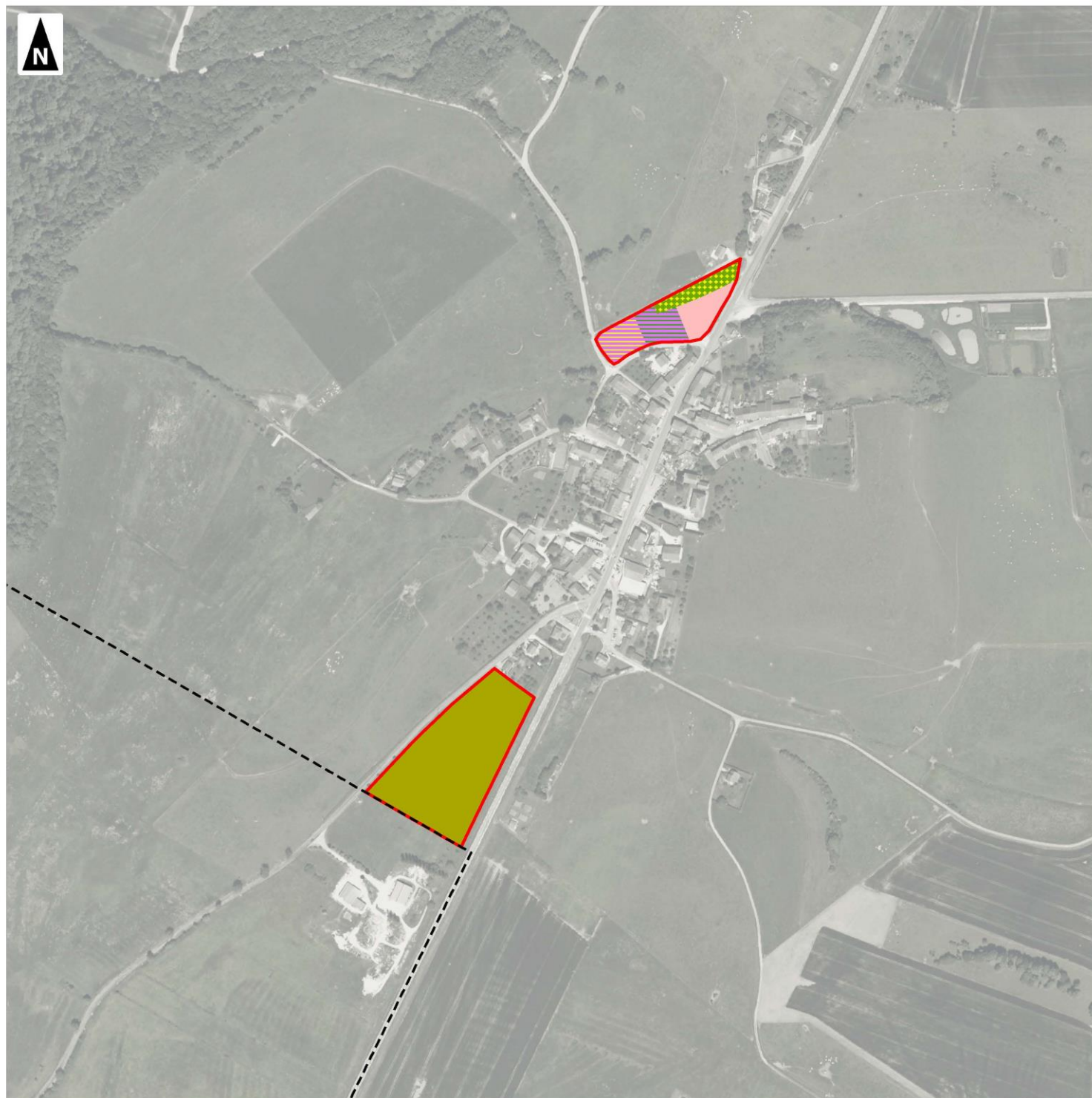
Bourg-Sainte-Marie

-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Prairie de fauche - E2.61
-  Prairie mixte pâturage et fauche - E2.11 x E2.61
-  Verger x Prairie mixte pâturage et fauche - G1.D4 x E2.11 x E2.61
-  Verger x Prairie pâturée - G1.D4 x E2.11
-  Stockage de matériaux - J1.2

0 100 200
Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.3 Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon

- **Flore et habitats**

Carte 1/3 : prairie pâturée par des bovins (E2.11) sur la zone au Nord et jardin privatif (I2.21) sur la zone au Sud.

Carte 3/3 : prairie semée en double usage pâturage et fauche au Nord (E2.11) et prairie pâturée sur la zone au Sud (présence d'une zone de 20m² de Renouée du Japon au bord de la prairie pâturée, **espèce exotique envahissante** qui risque de se propager avec le passage des engins agricoles).



Photo 5. Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)



Photo 6. Prairie pâturée

Il n'y a aucun enjeu en termes de flore et d'habitat, attention à la présence de l'espèce exotique envahissante.

- **Faune**

La zone 1AU constituée d'une prairie pâturée accueille plusieurs espèces d'oiseaux, notamment des espèces patrimoniales comme la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) et le Milan royal (*Milvus milvus*), cette dernière espèce ayant été uniquement observée en vol, la zone 1AU pouvant servir de territoire de chasse mais pas de site de nidification. Plusieurs espèces sont potentielles sur cette zone, comme le Chardonneret

élégant (*Carduelis carduelis*), le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) ou le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*). L'intérêt de cette zone repose dans la présence d'une mosaïque d'habitats avec les zones attenantes, notamment dans la partie Ouest (zones arborées).

Il n'y a aucun enjeu dans la zone de 640 m², qui constitue un jardin privatif.

Au niveau du bourg de Nijon, les deux zones d'extension sont intéressantes pour la faune. Plusieurs espèces patrimoniales ont été observées au sein ou en bordure de la zone Sud-Ouest, comme la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) ou la Fauvette babillarde (*Sylvia curruca*) ; d'autres espèces sont potentielles, comme la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) ou le Tarier pâtre (*Saxicola torquata*).

Dans la zone Nord-Est de Nijon, ce sont le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) et la Huppe fasciée (*Upupa epops*) qui ont été observés ; la Grive litorne est nicheuse certaine au sein de la zone d'extension.

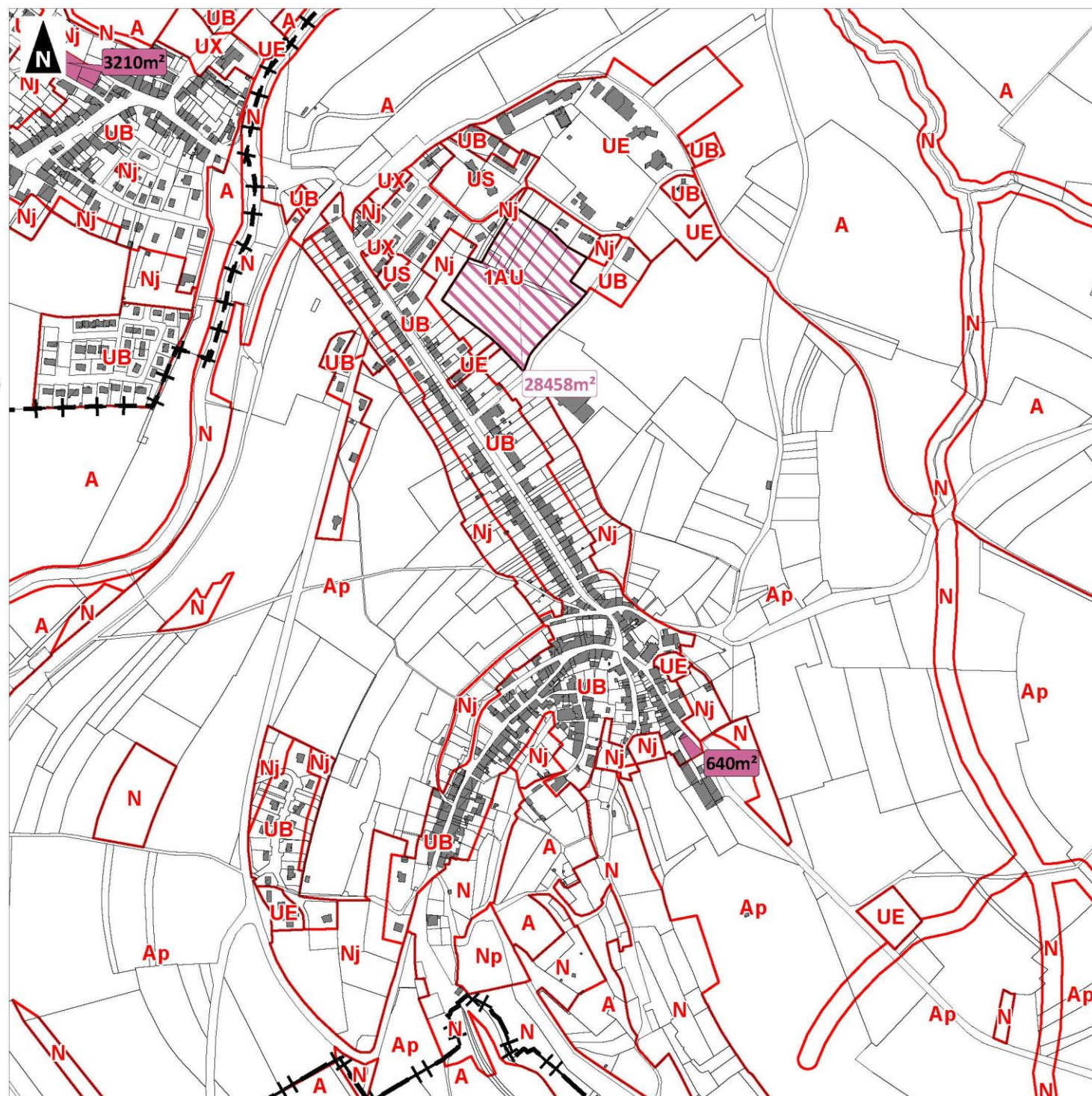
Hormis la zone de jardin privatif, **les sensibilités faunistiques sont multiples sur la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon.**

PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

- Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
- Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
- Extension à vocation résidentielle sans réseaux
- Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
- Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
- Extension pour des activités industrielles (desservie)
- Limites de zones



0 0,1 0,2
Kilomètres

Diagnostic foncier

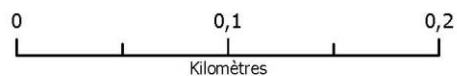
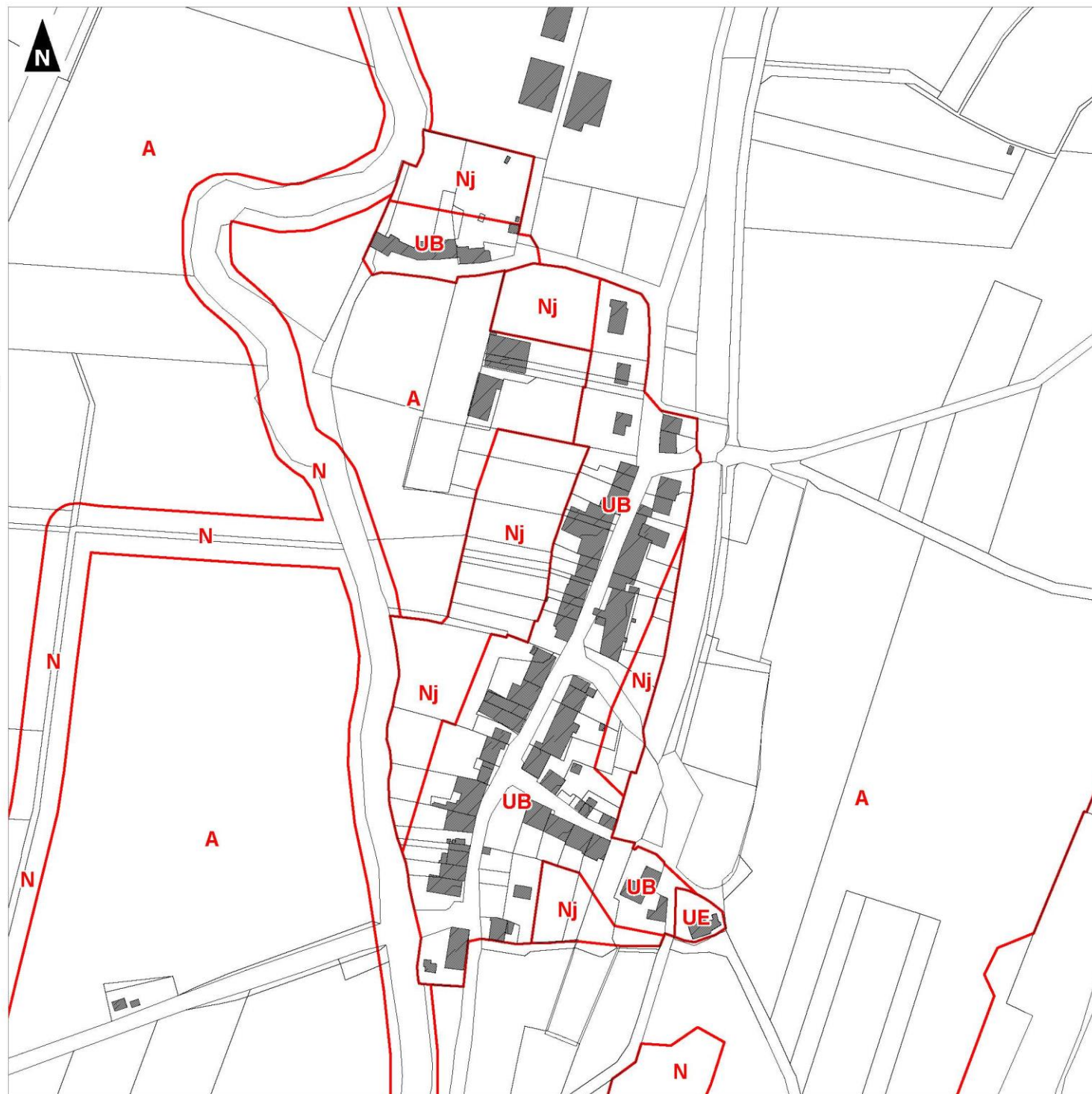
BOURMONT ENTRE MEUSE ET MOUZON (2/3)

PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones



Diagnostic foncier

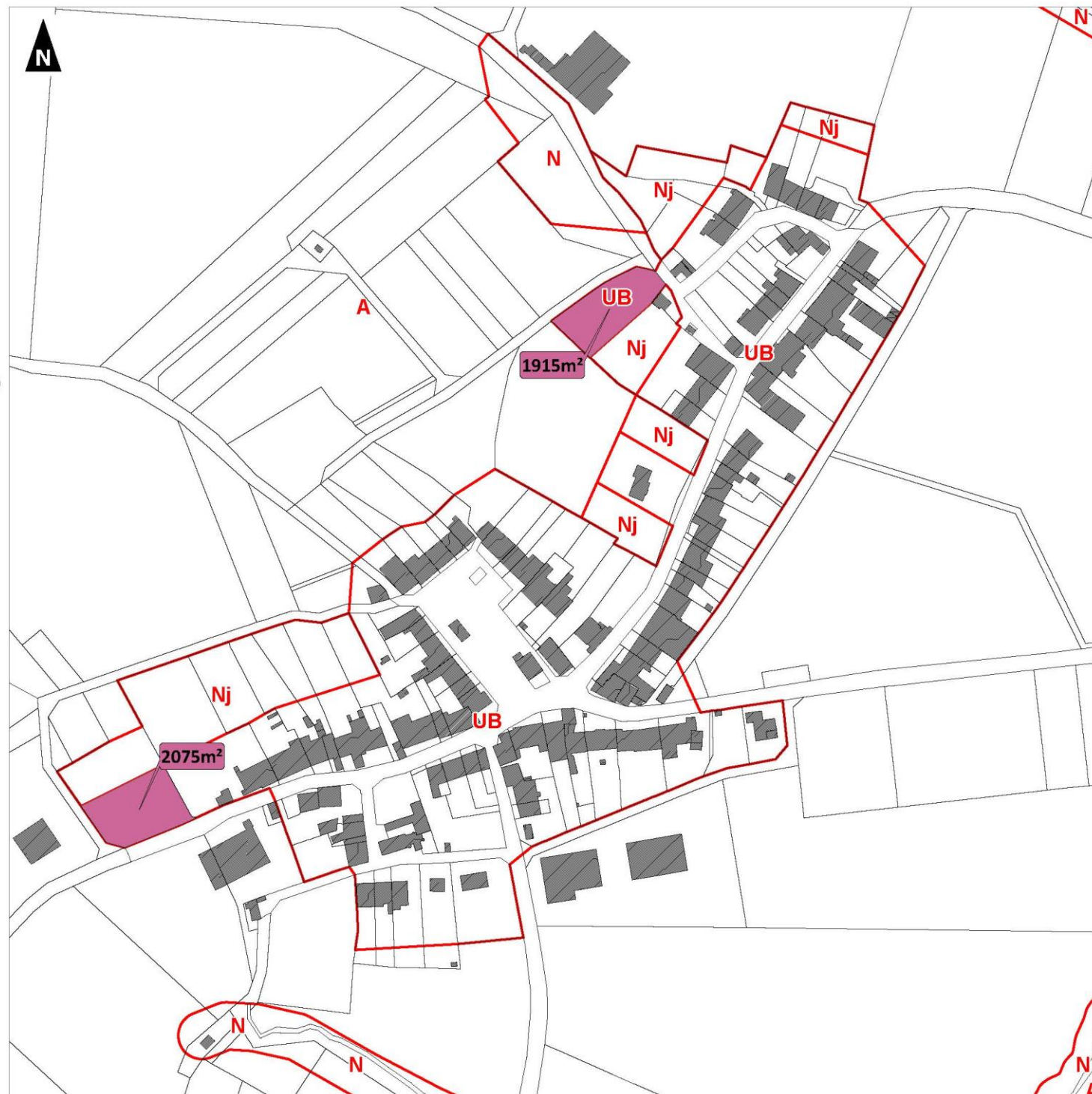
BOURMONT ENTRE MEUSE ET MOUZON (3/3)

PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones



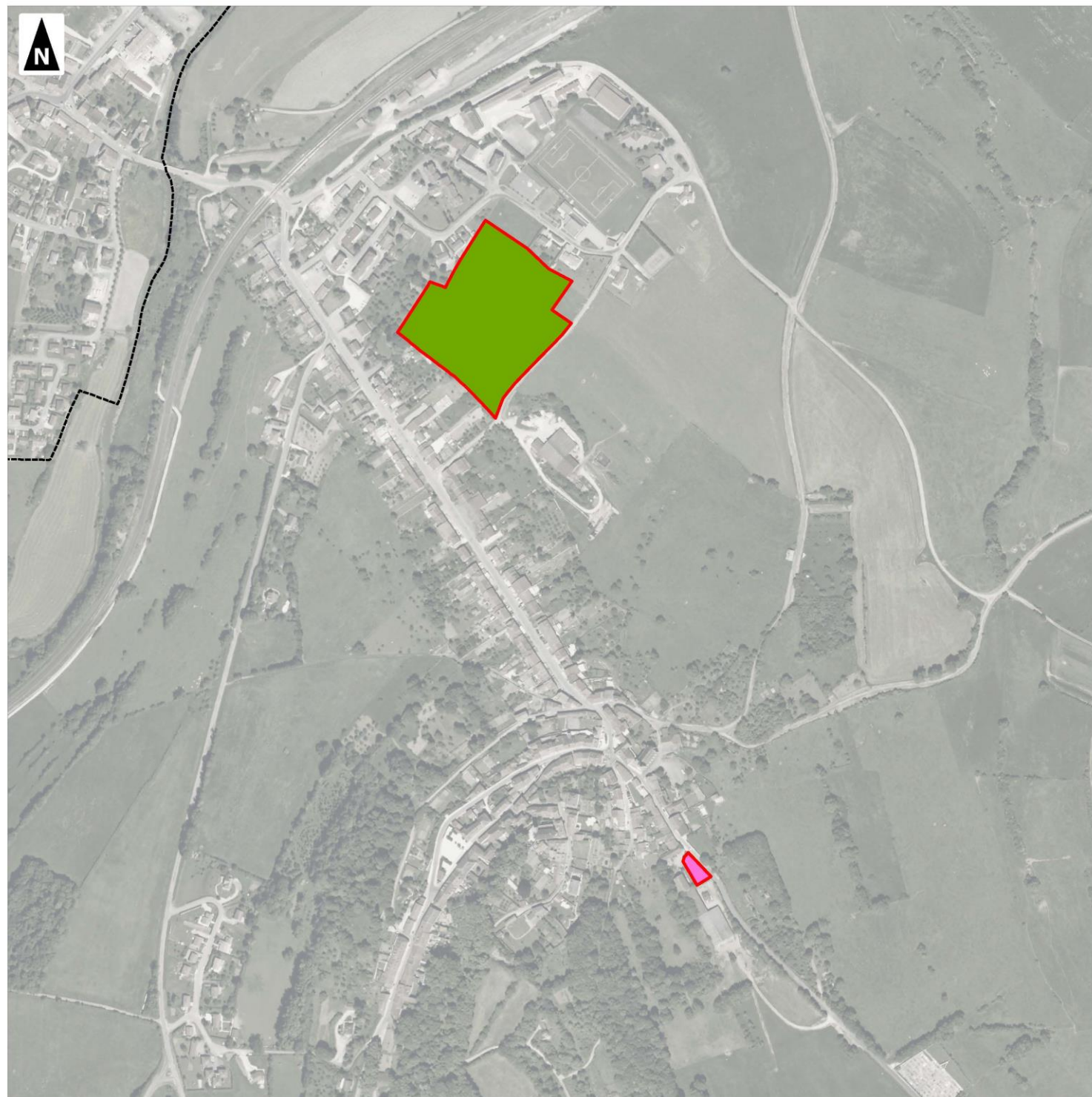
0 0,1 0,2
Kilomètres

-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Prairie pâturée - E2.11
-  Jardin d'ornement - I2.21

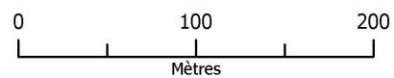
0 100 200
Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Prairie pâturée - E2.11
- Espèces exotiques envahissantes :**
-  Renouée du japon (*Reynoutria japonica*)



1:3 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.4 Breuvannes-en-Bassigny

- **Flore et habitats**

Carte 1/3 : du Nord au Sud : prairie de fauche (E2.61), friche (E5.1) ; prairie de fauche (E2.61) et jardins privatifs ; prairies pâturées avec maison ; prairie pâturée et hangar agricole.

Carte 3/3 : prairie pâturée (E2.11).



Photo 7. Pâturage carte 3/3



Photo 8. Prairie de fauche (Carte 1/3 zone Nord)



Photo 9. Hangar (Carte 1/3 zone UY)



Photo 10. Prairie pâturée (Carte 1/3 zone 1AU)

Il n'y a aucun enjeu en termes de flore et d'habitat sur ces sites qui sont tous anthropisés.

- **Faune**

Les différentes zones d'extension de Breuvannes-en-Bassigny présentent des niveaux d'enjeux variables. La zone présentant le plus d'enjeux est la zone UY, où au moins 4 espèces d'oiseaux patrimoniales ont été recensées : le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), la Mésange boréale (*Poecile montanus*) et le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*). Plusieurs autres espèces patrimoniales sont potentielles, comme la Fauvette des jardins (*Sylvia borin*), le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) ou la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*). Plus d'une dizaine d'espèces d'insectes ont été recensées sur cette zone en particulier, notamment le Demi-argus (*Cyaniris semiargus*) patrimonial en Champagne-Ardenne. Cette zone est intéressante du fait de la proximité du ruisseau du Flambart : des espèces patrimoniales sont probables ici, en particulier le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*, inscrit à l'annexe

Il de la Directive Habitats et connu sur la commune). Si la zone est déjà en partie construite, **les enjeux restent tout de même importants.**

Les autres secteurs d'extension présentent des enjeux plus modérés. La zone UB de 3 651 m² est intéressante pour l'avifaune (Linotte mélodieuse et Verdier d'Europe) ainsi que pour les invertébrés (Demi-argus). Les autres zones UB peuvent être intéressantes pour des passereaux patrimoniaux comme le Chardonneret élégant, le Rougequeue à front blanc ou la Linotte mélodieuse ; le Verdier d'Europe y a été inventorié. Les zones 1AU présentent également des enjeux plus modérés, bien que des espèces patrimoniales y aient été recensées (Verdier d'Europe) et puissent accueillir d'autres espèces comme le Bruant jaune ou le Tarier pâtre.

Une nouvelle zone 1AU a été ajoutée sur la commune de Breuvannes en Bassigny, elle a fait l'objet d'une visite par la suite.

Cette zone est composée essentiellement d'une prairie pâturée parsemée par quelques arbres isolés.



Photo 11. Pâturage (carte 2/3)



Photo 12. Pâturage (Carte 2/3)

Ce secteur ne présente que des enjeux modérés mais il faut noter la présence en tant que nicheur du Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), du Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) et des fringilles (Linotte mélodieuse – *Carduelis cannabina* et Chardonneret élégant – *Carduelis carduelis*). Les arbres isolés situés sur ces parcelles peuvent accueillir les deux espèces de fringilles. Ainsi, ces arbres représentent l'essentiel des enjeux. Le Bruant jaune a été entendu chanteur au niveau de la haie en bordure de voie ferrée, il ne devrait pas être impacté, tout comme le Rougequeue à front blanc, nicheur dans un arbre isolé (de taille supérieure) à l'Ouest de la zone 1AU. Il faut cependant faire attention au développement futur des arbres présents au droit du zonage. Leur développement pouvant permettre l'installation de ces espèces sur la zone.

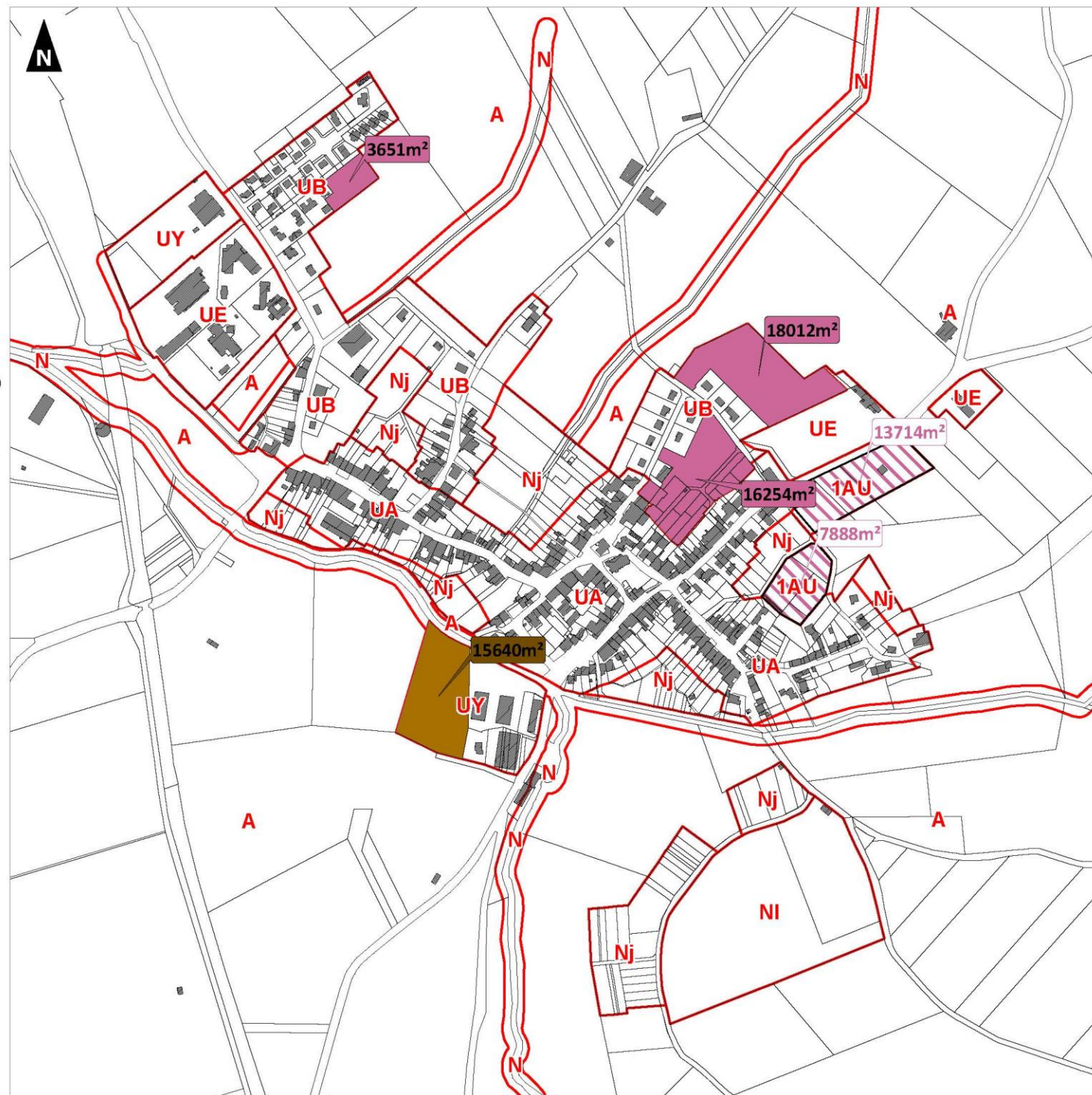
PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones

0 0,1 0,2
Kilomètres



PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones

0 0,1 0,2
Kilomètres



Diagnostic foncier

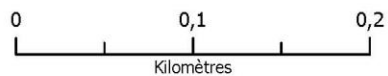
BREUVANNES-EN-BASSIGNY (3/3)

PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Habitats naturels

Breuvannes-en-Bassigny (1/2)

-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Friche à flore vivace - E5.1
 -  Prairie de fauche - E2.61
 -  Prairie de fauche x Verger - E2.61 x G1.D4
 -  Prairie mixte pâturage et fauche - E2.11 x E2.61
 -  Prairie pâturée - E2.11
 -  Jardin potager - I2.22
 -  Jardin potager x Verger - I2.22 x G1.D4
 -  Bâti - J1.2
 -  Chemins et zones carrossables - J4.2

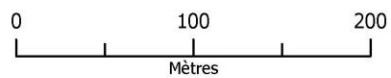
0 100 200
Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Prairie pâturée - E2.11



1:3 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.5 Champigneulles-en-Bassigny

- **Flore et habitats**

La zone prospectée est une friche embroussaillée (E5.1 x F3.11), **il n’y a pas d’enjeu en termes de flore et d’habitat**. Ce milieu de friche peut toutefois accueillir un certain nombre de plantes nectarifères ou produisant des graines en quantité importante.



Photo 13. Friche embroussaillée

- **Faune**

Cette zone est en connexion directe avec un jardin privatif, **il n’y a pas d’enjeux particuliers sur cette zone**. Plusieurs espèces patrimoniales peuvent se rencontrer, comme le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) ou la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*).

Par la suite, une nouvelle zone a été ajoutée, il s’agit d’une zone UB située à l’Ouest de la commune. La zone est constituée d’une prairie, probablement pâturée.



Photo 14. Prairie à Champigneulles-en-Bassigny

Cette zone ne présente qu’un enjeu faible en cette période, l’unique espèce patrimoniale contactée dans la prairie étant l’Alouette des champs.

Diagnostic foncier

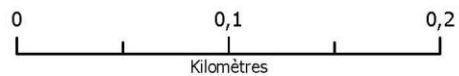
CHAMPIGNEULLES-EN-BASSIGNY

PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones



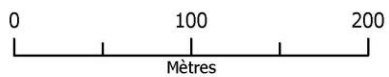
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Habitats naturels

Champigneulles-en-Bassigny

-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Friche herbacée pluriannuelle x Fourré arbustif - E5.1 x F3.11



1:3 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.6 Chaumont-la-Ville

- **Flore et habitats**

La zone au Nord est une prairie pâturée (E2.11) et la zone au Sud et une prairie de fauche (E2.61). **Il n'y a aucun enjeu en termes de flore et d'habitat.**



Photo 15. Prairie pâturée au Nord



Photo 16. Prairie de fauche au Sud

- **Faune**

La zone UB au Sud de la commune est située à proximité d'une aire de jeux, et comporte peu d'arbres. Ainsi, peu d'espèces sont amenées à nicher sur cette parcelle. La zone la plus intéressante est la limite avec le ruisseau de la Deuil (Verdier d'Europe, invertébrés). **Les sensibilités sont faibles sur cette zone.**

La deuxième zone UB est plus intéressante, puisque plusieurs espèces patrimoniales y ont été recensées. On retrouve notamment le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ou encore le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) ; plusieurs autres espèces sont potentielles comme le Chardonneret élégant ou le Tarier pâle. Une diversité intéressante d'insectes a été notée, avec notamment la présence du Demi-argus (*Cyaniris semiargus*). **Les sensibilités sont donc plus élevées sur cette zone** du fait de la présence de ces espèces patrimoniales.

Diagnostic foncier

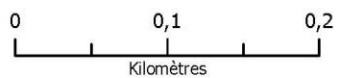
CHAUMONT-LA-VILLE

PROVISOIRE

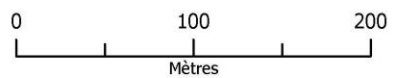
Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones



-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Prairie de fauche - E2.61
-  Prairie pâturée - E2.11



1:3 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.7 Doulaincourt-Saucourt

- **Flore et habitats**

Cartes 1/3 et 2/3 : La zone au Nord est constituée d'un parking, d'une friche (I1.52), et d'une prairie pâturée par des chevaux (E2.11). La zone au Nord-Est est constituée d'une prairie semée avec du Ray-grass anglais (*Lolium perenne*) pour le pâturage ou la fauche, ainsi que d'une zone de champs (I1.1). La zone à l'Ouest est constituée de champs, de deux friches (I5.1 x F3.11), d'une prairie non fauchée et d'un jardin avec Verger (G1.D4). La zone au Sud-Est est constituée d'un champ, d'une prairie pâturée, et de deux prairies de fauche semées (E2.61).

Carte 3/3 : la zone est constituée d'un champ d'avoine, d'une prairie de fauche et d'une prairie non fauchée (aucune espèce patrimoniale n'y a été retrouvée).



Photo 17. Friche entourée par deux champs, sur le secteur au Sud-Ouest



Photo 18. Champ à côté du secteur en friche ci-dessus

Il n'y a aucun enjeu en termes de flore et d'habitat sur ces sites qui sont tous anthropisés. La prairie non fauchée pourrait éventuellement accueillir une flore plus intéressante, mais aucune espèce patrimoniale n'y a été trouvée lors de la prospection. Les milieux de friche peuvent toutefois accueillir un certain nombre de plantes nectarifères ou produisant des graines en quantité importante.

• Faune

Plusieurs secteurs ont été étudiés sur la commune de Doulaincourt-Saucourt présentant des enjeux différents.

Concernant Doulaincourt, 3 grands secteurs peuvent être distingués. Le premier est le secteur Est, constitué d'une prairie et d'une culture bordant un secteur boisé et des jardins. Si les enjeux sur le secteur en lui-même restent faibles, il faut noter que certains enjeux peuvent ressortir des boisements proches, ainsi que les jardins par extension. Il faudra alors prendre en compte ces éléments boisés. Il est à noter la présence entre autres d'un fringille patrimonial, le Verdier d'Europe et également de la Grive litorne, nicheur à surveiller en Champagne-Ardenne. Le secteur présente également du potentiel d'accueil pour d'autres fringilles comme la Chardonneret élégant mais également pour les rapaces ou la Tourterelle des bois.

La partie Nord de Doulaincourt est constituée de 2 secteurs, le plus petit, à l'Est ne présente que peu d'enjeux. Il s'agit en effet d'une culture bordant un jardin privatif.

Le secteur Ouest est constitué d'une prairie pâturée et d'un parking, présentant un enjeu modéré. Il faut cependant noter la présence d'arbustes et de zones de friches pouvant constituer des habitats intéressants sans qu'aucune espèce patrimoniale n'ait été observée.

Enfin, le dernier secteur correspond à la zone UY, au Sud du bourg de Doulaincourt. Il s'agit un secteur présentant des habitats divers avec la présence de culture, de friche, de pelouse et un petit verger présent en limite Est de ce secteur. Ainsi les enjeux faunistiques sont divers sur ce secteur. Si les zones de culture ne présentent aucun enjeu, les secteurs de friches et en particulier le secteur de stockage du bois présentent des enjeux forts.

Ce secteur de stockage présente en effet plusieurs caractéristiques intéressantes. La première étant la présence d'une végétation jeune mais qui commence à atteindre une taille écologique intéressante (3-4 mètres). Cette végétation permet alors à une avifaune patrimoniale de s'installer. Il faut noter la présence de plusieurs fringilles patrimoniaux (Linotte mélodieuse et Chardonneret élégant) ainsi que du Bruant jaune et de la Pie-grièche écorcheur. Il faut également noter la présence de plusieurs milieux sur ce secteur avec la présence de chemin empierrés, d'empilement de bois et de secteurs herbacés. Cette mosaïque est particulièrement favorable aux autres groupes tels que les insectes et les reptiles.

Enfin, une zone est située à l'Est de Saucourt. Elle est constituée de prairies, de culture et de haies arbustives. Cette zone présente un niveau d'enjeu modérée en raison de la présence de ces zones de haies et d'une parcelle prairiale au Sud en voie d'enfrichement. La présence de la haie autour des prairies rend ce milieu favorable pour les fringilles voir pour le Bruant jaune ou le Tarier pâtre. L'enfrichement de la parcelle de haie au Sud peut améliorer encore plus la capacité d'accueil du site et voir d'autres espèces patrimoniales s'installer comme la Pie-grièche écorcheur, le Rougequeue à front blanc ou le Torcol fourmilier, plus inféodée aux habitats arborés.

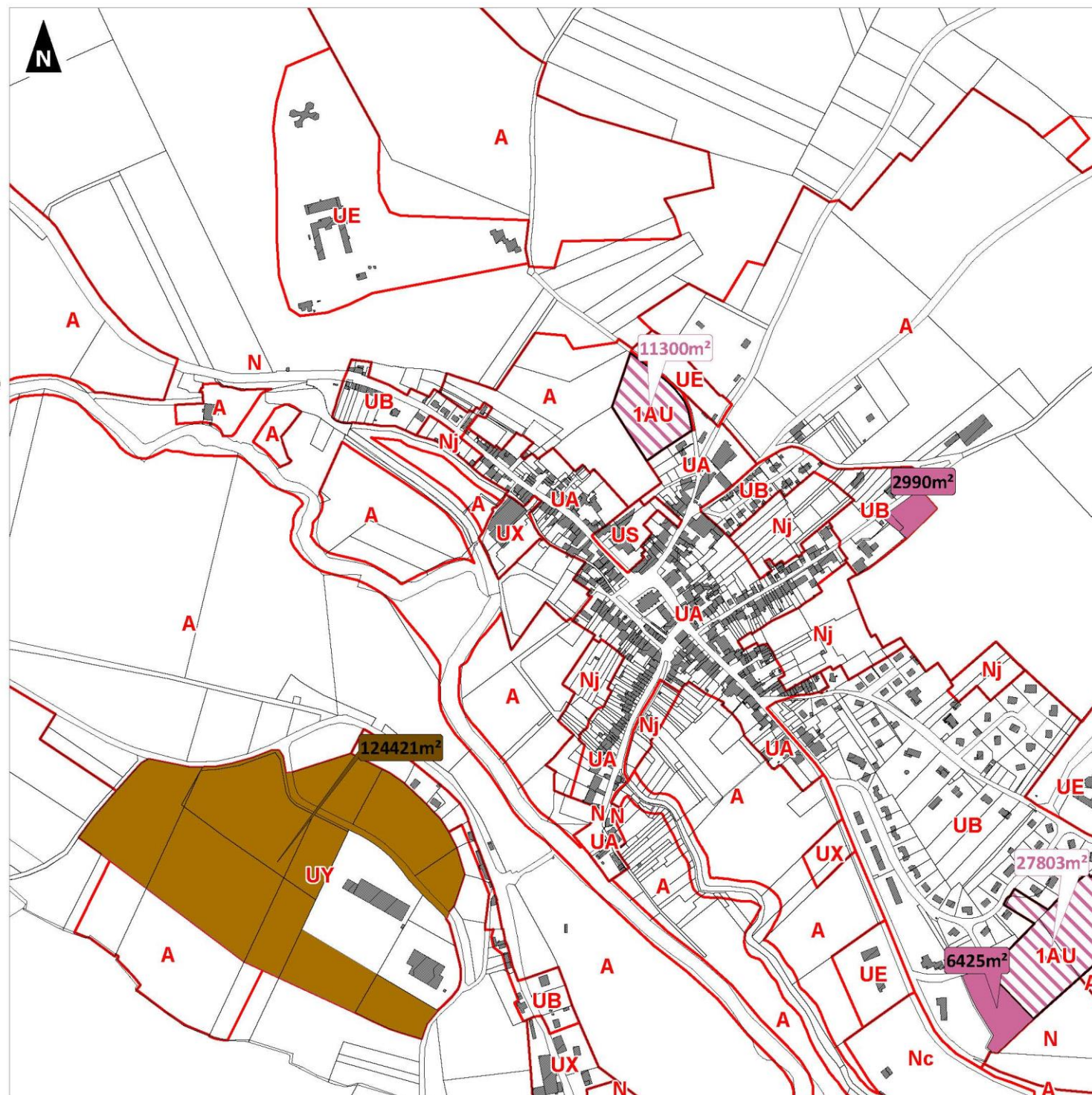
PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones

0 0,1 0,2
Kilomètres



PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones

0 0,1 0,2
Kilomètres

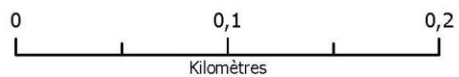


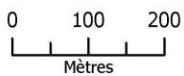
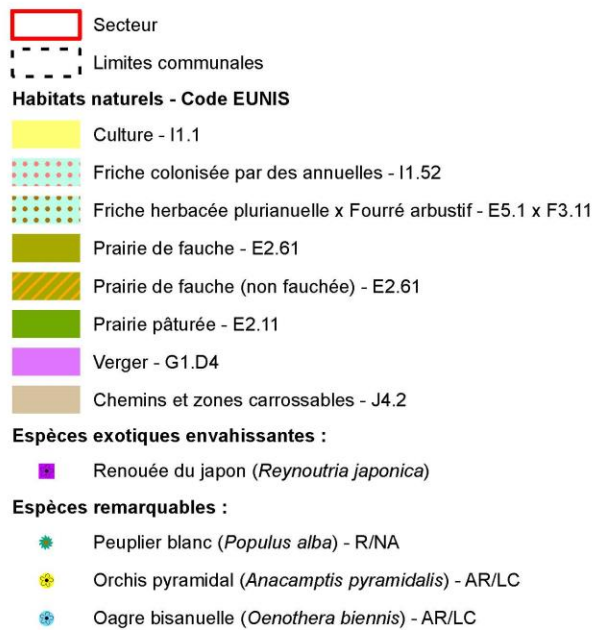
PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

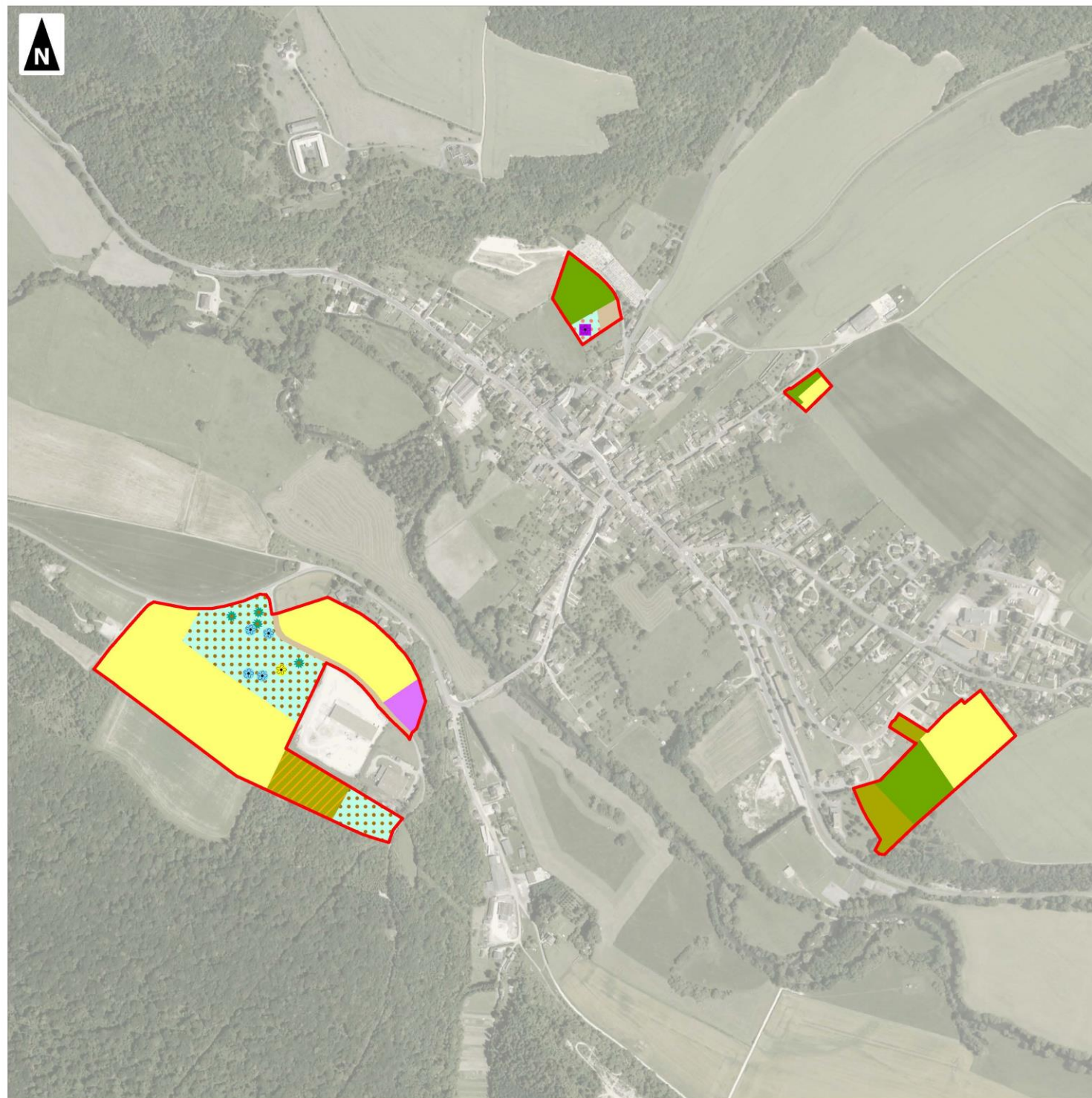
-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones



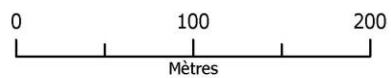


1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

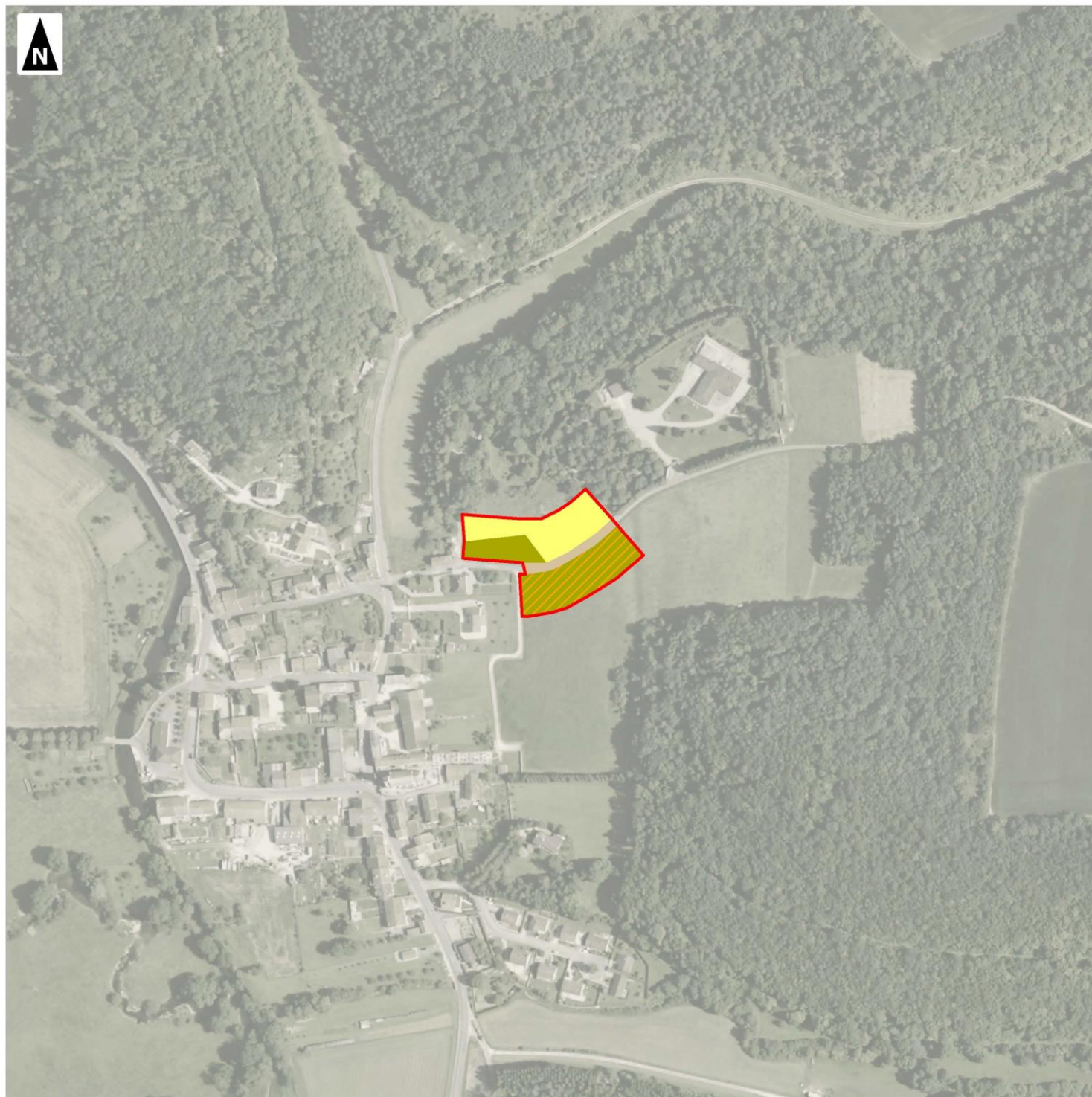


-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Culture - I1.1
-  Prairie de fauche - E2.61
-  Prairie de fauche (non fauchée) - E2.61
-  Chemins et zones carrossables - J4.2



1:3 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.8 Goncourt¹

• Flore et habitats

Carte 1/2 : la zone est constituée de prairies de fauche en terrasse (E2.61) et d'une clairière forestière en recolonisation par des arbustes et par les ronces au Nord (E5.22).

Carte 2/2 : du Nord au Sud, la zone est constituée d'un champ (I1.1), d'une prairie de fauche (E2.61) et d'un jardin privatif (I2.21).



Photo 19. Clairière forestière en recolonisation



Photo 20. Prairie et hangar

Il n'y a aucun enjeu en termes de flore et d'habitat sur ces sites. En effet, les zones de prairie ont été terrassées et surementensemencées, la clairière forestière est le résultat d'une coupe effectuée par l'Homme (elle n'est pas le résultat de la chute naturelle d'arbres âgés), et les espèces inventoriées y sont banales (milieux en recolonisation par le Cornouiller sanguin, les ronces et quelques jeunes individus d'arbres à feuilles caduques). Cependant, cette clairière pourrait être laissée en l'état dans le but qu'elle aboutisse au climax de sa végétation et redevienne une zone naturelle.

• Faune

La zone UB est intéressante pour les invertébrés, avec une diversité notable d'insectes. Plusieurs espèces patrimoniales d'oiseaux ont également été recensées, comme le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) et le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*). La présence de ces espèces est due à la mosaïque de milieux créée par les zones ouvertes de prairie, la parcelle de régénération et les arbres plus âgés en bordure de parcelle.

La zone UX est également intéressante pour la faune, notamment grâce à la présence d'une haie et de zones boisées autour de la parcelle. Ainsi, un cortège d'espèces similaires est probable sur la zone ; le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) y a été observé. Les enrochements sur cette parcelle peuvent être bénéfiques à tout un cortège d'espèces d'insectes ainsi qu'à des reptiles.

La zone 1AU de 23 121 m² est une culture, il n'y a **aucun enjeu particulier sur cette parcelle.**

¹ En 2018, la commune de Goncourt n'avait pas fusionné avec Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, dans le TOME 2 Impacts-mesures, Goncourt sera intégrée à la nouvelle commune Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon

La zone 1AU de 24 733 m² est déjà anthropisée puisqu'un hangar est déjà construit sur la parcelle. Celle-ci est enfrichée, et la proximité d'une prairie constitue une mosaïque intéressante pour la faune. Ainsi, plusieurs espèces patrimoniales y ont été observées, comme l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), la Linotte mélodieuse ou la Fauvette babillarde (*Sylvia curruca*) ; d'autres espèces sont probables comme le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) ou le Moineau friquet (*Passer montanus*). **Les enjeux sont donc significatifs sur cette zone.**

Une nouvelle zone UX a ensuite été ajoutée au Nord de la commune. Celle-ci est constituée d'une prairie de fauche bordant un boisement.



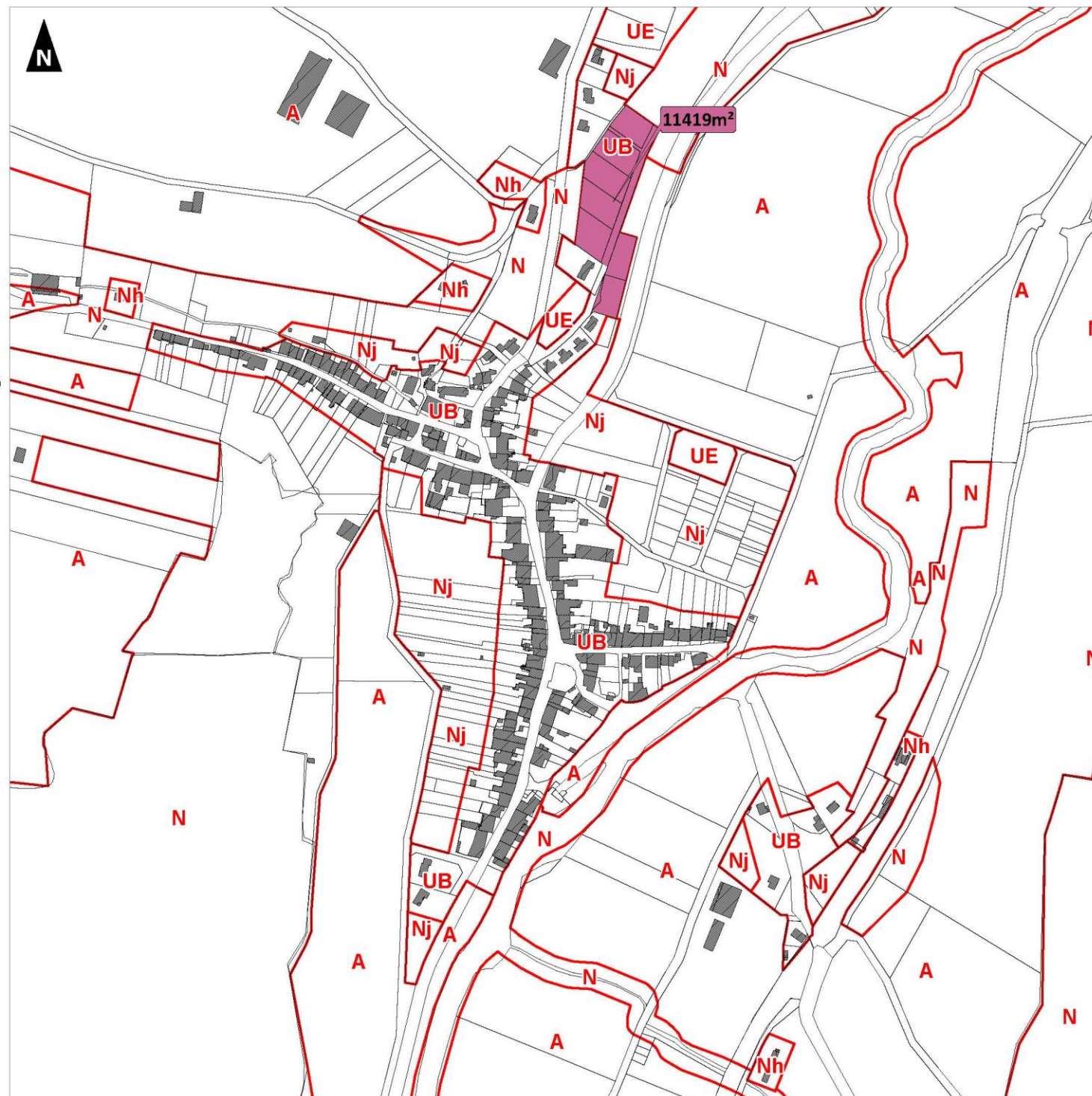
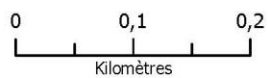
Photo 21. Prairie au Nord de Goncourt

Aucune espèce patrimoniale n'a été rencontrée dans la prairie. Il faut cependant noter la présence du Bruant jaune et du Chardonneret élégant dans le boisement adjacent.

Ainsi, la zone prairiale ne présente en elle-même qu'un enjeu faible. Cependant, si un impact venait à se confirmer au niveau de la zone de boisement, il est possible que les enjeux soient reconsidérés en modérés en fonction de la surface impactée.

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones



Diagnostic foncier

GONCOURT (2/2)

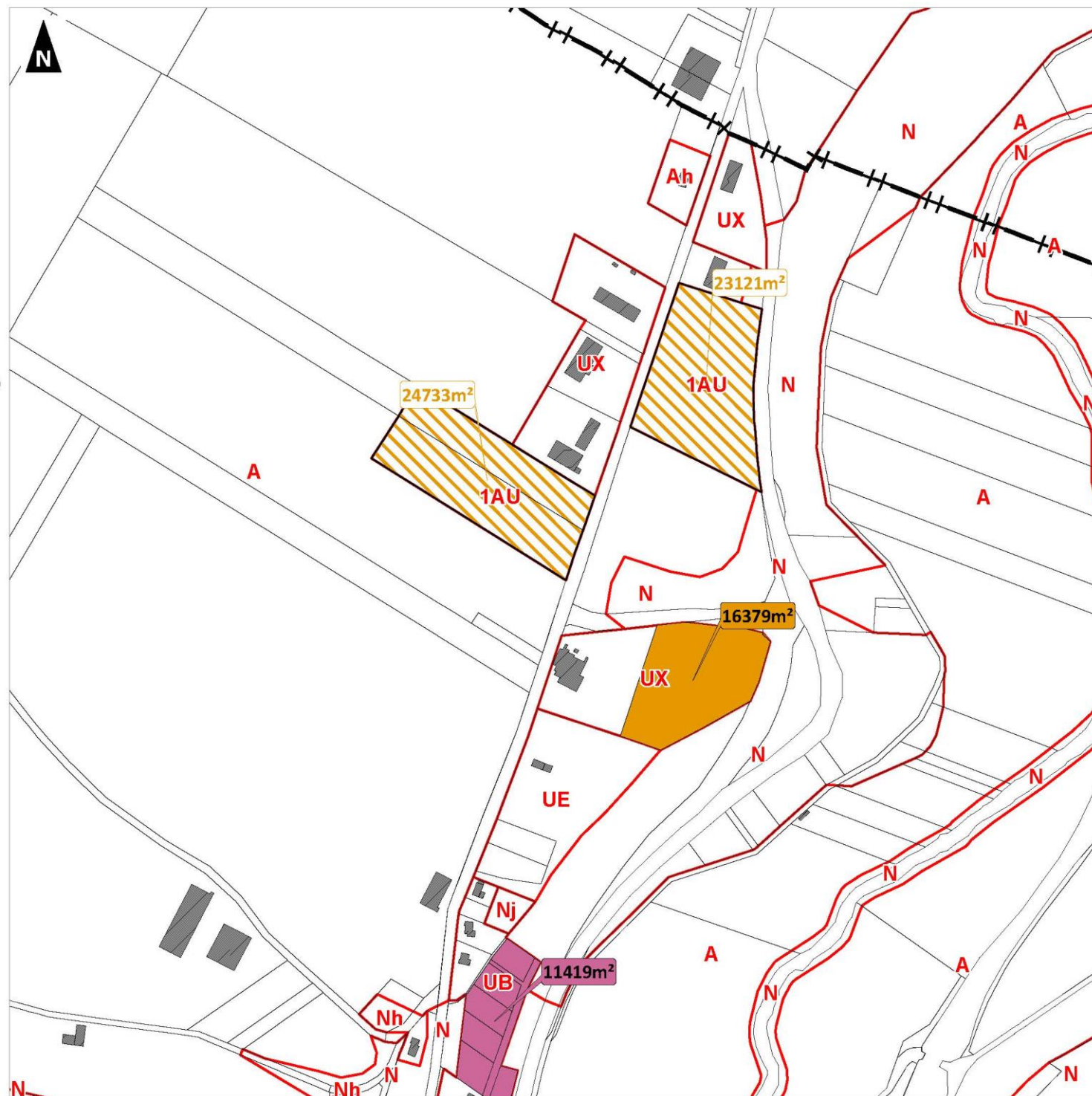
PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones

0 0,1 0,2
Kilomètres

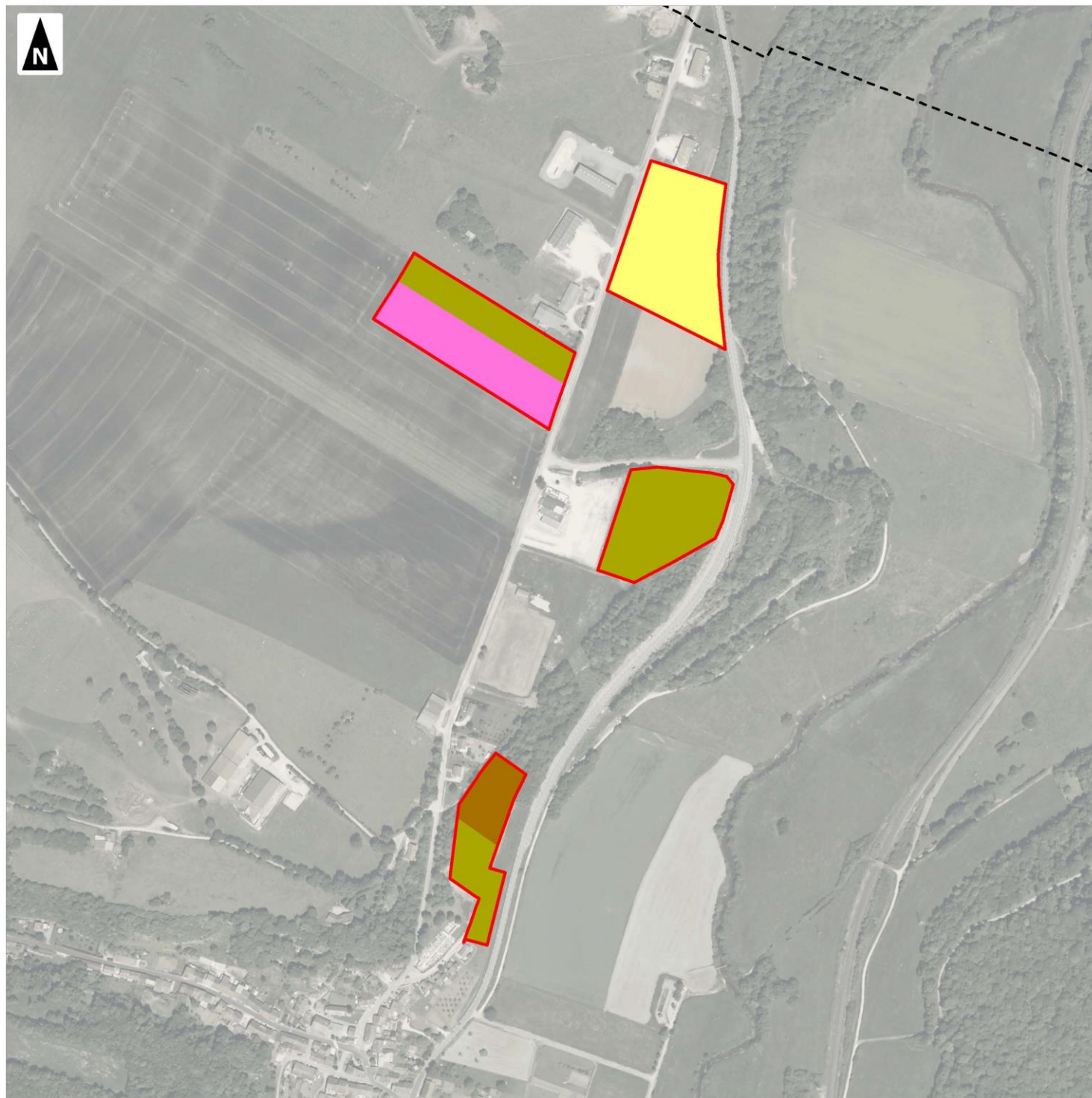


-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Culture - I1.1
-  Lisière forestière - E5.22
-  Prairie de fauche - E2.61
-  Jardin d'ornement - I2.21

0 100 200
Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.9 Graffigny-Chemin

- **Flore et habitats**

Cartes 1/2 et 2/2 : les deux zones au Nord et au Sud sont des prairies semées à double usage de fauche et de pâturage (E2.11 x E2.61).



Photo 22. Zone UB



Photo 23. Zone UX

Il n'y a aucun enjeu en termes de flore et d'habitat sur ces sites.

- **Faune**

La zone UB est fréquentée par plusieurs espèces patrimoniales telles que le Chardonneret élégant ou la Linotte mélodieuse ; plusieurs autres espèces sont susceptibles de fréquenter cette zone, comme le Bruant jaune ou le Tarier pâtre. Une diversité intéressante d'insectes a été notée, sans toutefois mettre en évidence la présence d'espèces patrimoniales. La zone UX peut être fréquentée par le même cortège d'espèces ; le Bruant jaune y a été observé. **Les enjeux sont liés à la coupe d'arbres ou de haies en marge de ces zones.**

Diagnostic foncier

GRAFFIGNY-CHEMIN (1/2)

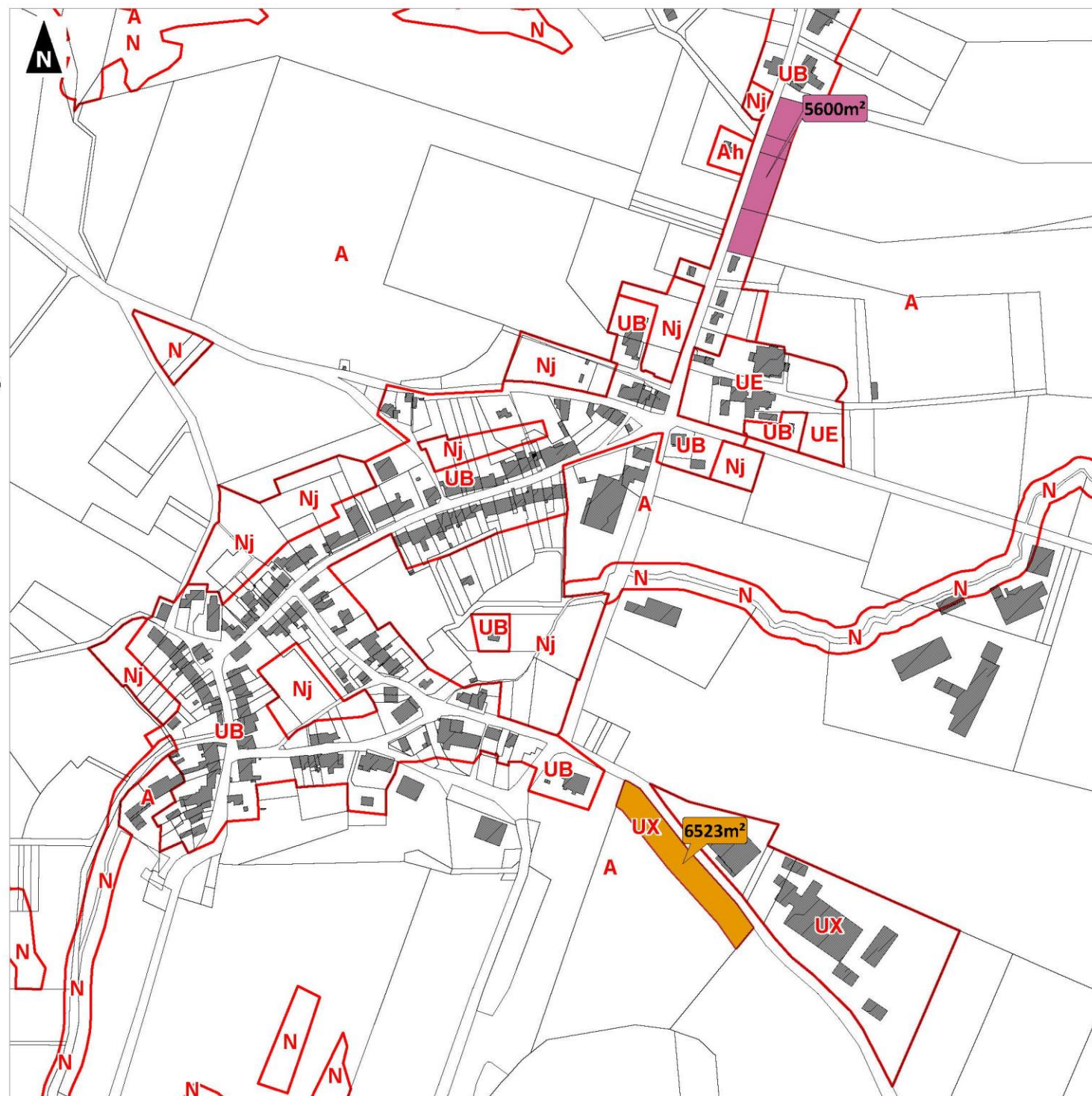
PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones

0 0,1 0,2
Kilomètres



Diagnostic foncier

GRAFFIGNY-CHEMIN (2/2)

PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

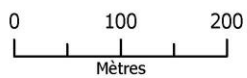
Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones

0 0,1 0,2
Kilomètres

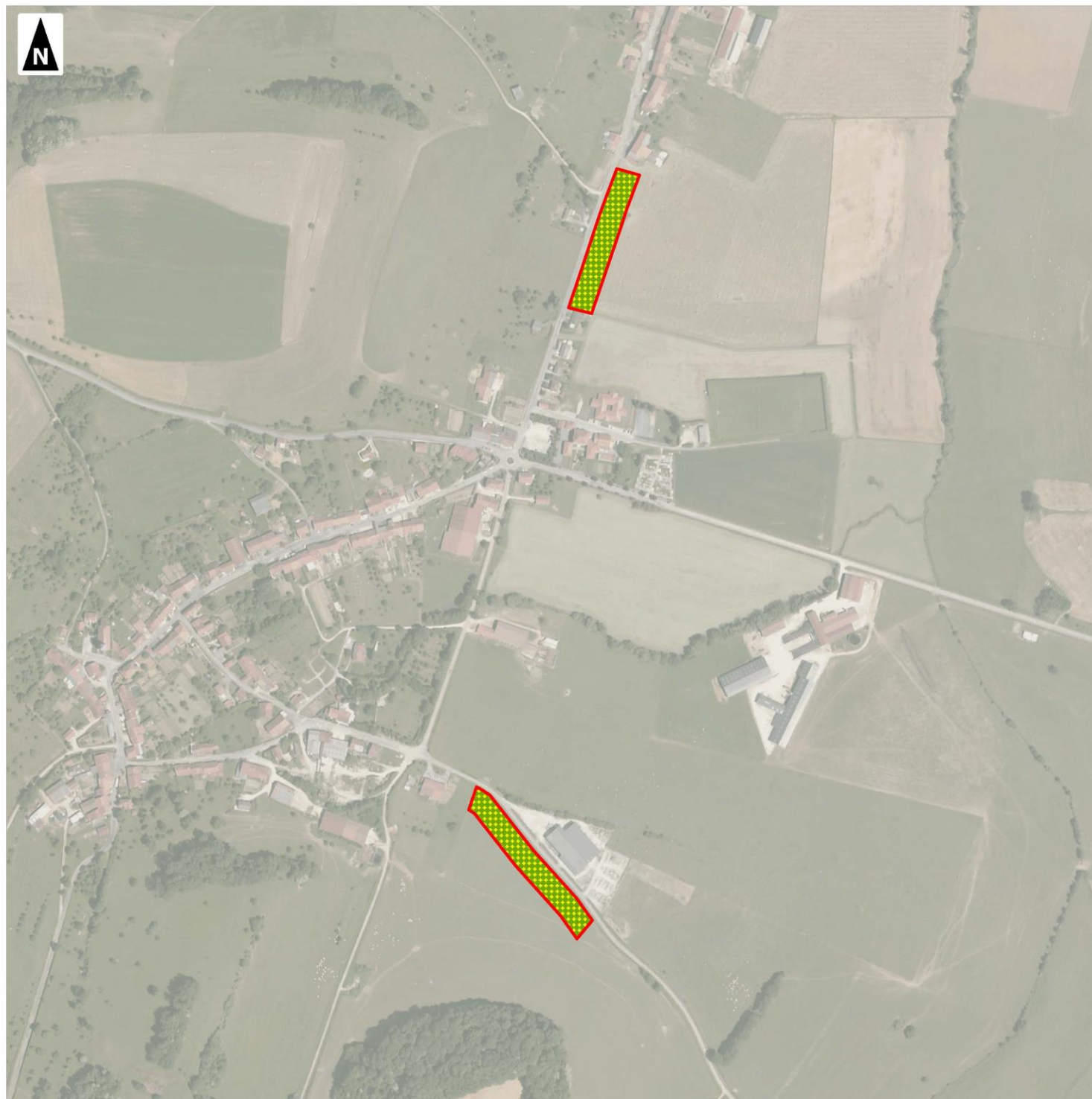


-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Prairie mixte pâturage et fauche - E2.11 x E2.61



1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.10 Hâcourt

- **Flore et habitats**

La zone est une prairie de fauche semée (E2.61).



Photo 24. Prairie de fauche

Il n'y a aucun enjeu en termes de flore et d'habitat sur ce site.

- **Faune**

Les enjeux faunistiques sont limités sur cette parcelle. Aucune espèce patrimoniale n'y a été recensée ; les enjeux sont liés à la coupe d'arbres en bordure de parcelle.

Par la suite, une seconde zone a été inventoriée, elle est située au Nord-Est de la commune. Il s'agit principalement d'une prairie présentant des signes de fermeture avec la présence de quelques buissons bas. Il faut également noter la présence d'un arbre mort et d'un marronnier. La présence de muret et de pierrier est également notable, ces habitats constituant des sites de repos pour les reptiles.



Photo 25. Prairie de fauche

Ainsi, cette zone ne présente que des enjeux faibles avec aucune espèce patrimoniale de contactée. Il faut cependant noter la présence du muret et des pierriers, habitats favorables aux reptiles.

Diagnostic foncier

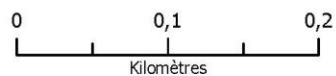
HACOURT

PROVISOIRE

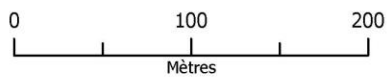
Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones



-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Prairie de fauche - E2.61



1:3 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.11 Harréville-les-Chanteurs

- **Flore et habitats**

La zone est constituée d'une prairie non fauchée (E2.61) et sert également de stockage de bois de chauffe.



Photo 26. Prairie et stockage de bois

Il n'y a aucun enjeu en termes de flore et d'habitat sur ce site.

- **Faune**

Du fait de la surface réduite de ce secteur, le cortège d'espèces observé est réduit et **les enjeux sont limités**. La Linotte mélodieuse et le Demi-argus ont toutefois été observés. La prairie non fauchée sert de refuge à un cortège intéressant d'insectes.

Une zone 1AU a été ajoutée après le passage initial, il s'agit de parcelles de jardins privés. En raison d'une forte activité humaine, aucun enjeu n'a été observé.

Diagnostic foncier

HARREVILLE-LES-CHANTEURS

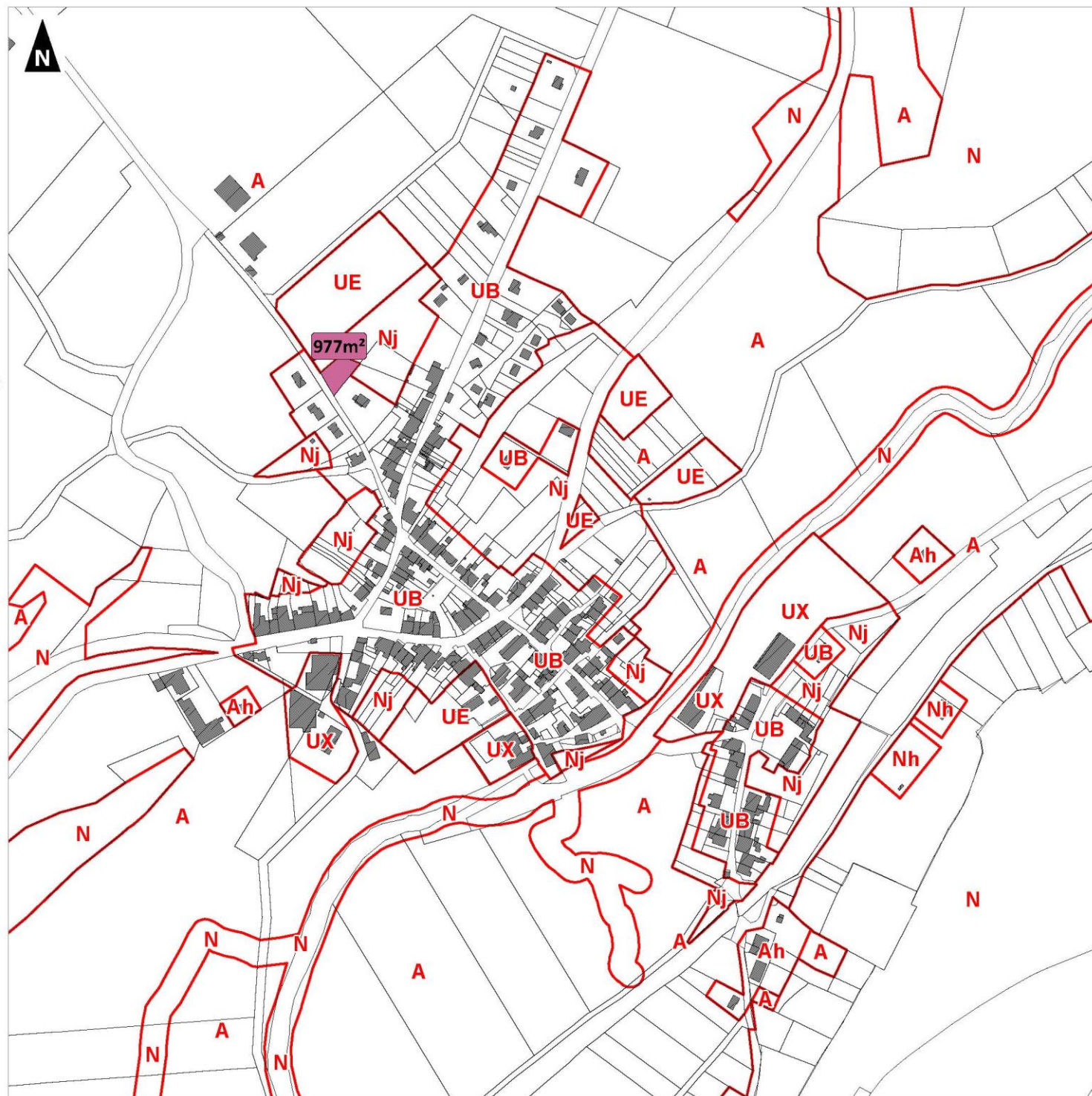
PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

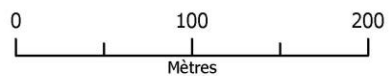
Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones

0 0,1 0,2
Kilomètres

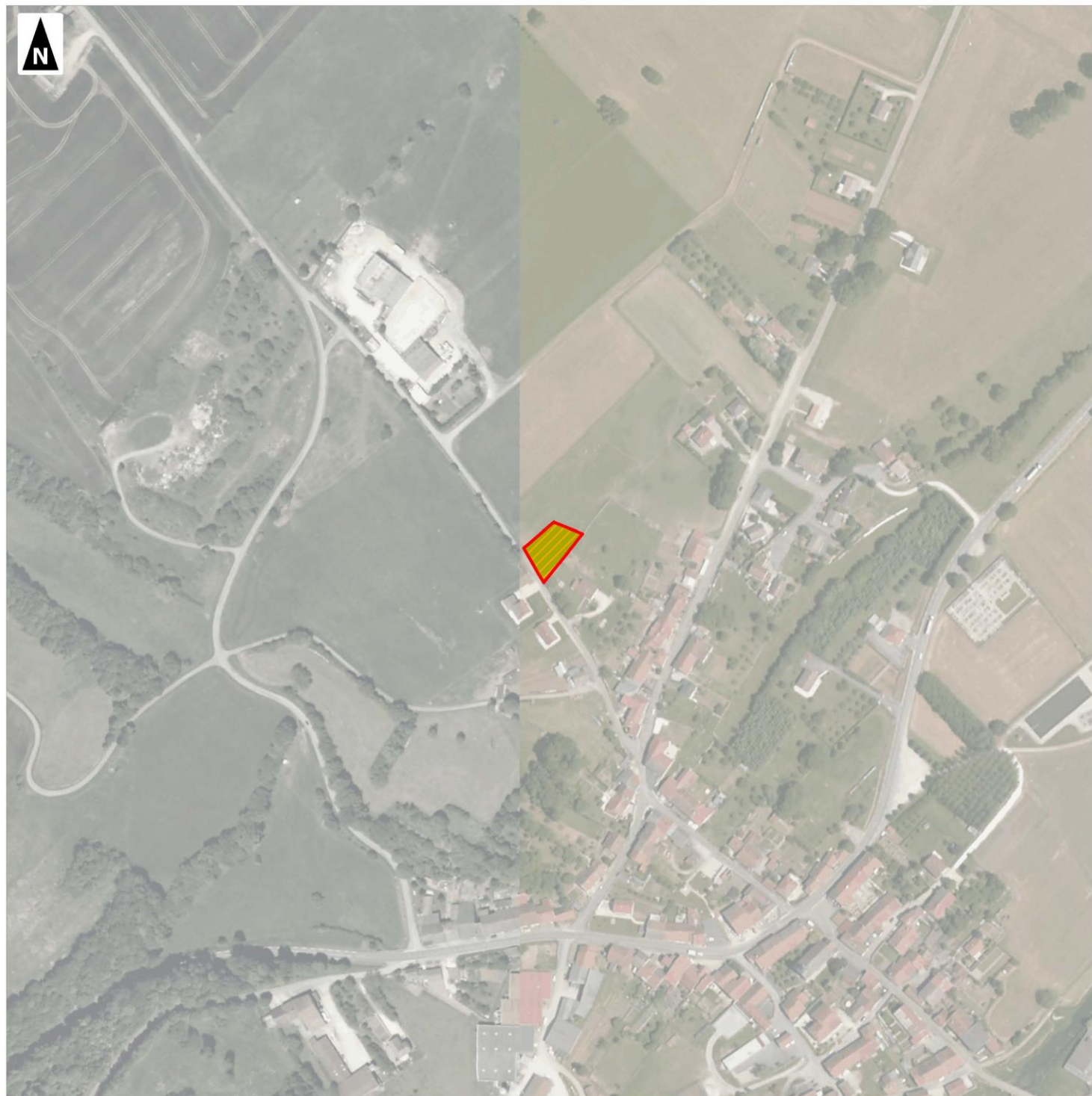


-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Prairie de fauche (non fauchée) - E2.61



1:3 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.12 Illoud

- **Flore et habitats**

Carte 1/2 : la zone au Nord est constituée d'une prairie semée en double usage fauche et pâturage, la zone au centre est un verger avec du pâturage ovin, la zone au Sud est une prairie pâturée.

Carte 2/2 : la zone au Nord est constituée de prairies de fauche semées, la zone au centre et à l'Ouest est une friche, la zone au Sud-Ouest est constituée de prairie de pâturage, la zone au Sud-Est est constituée d'une prairie de fauche semée à l'Est et d'un parking avec une portion de la station d'épuration attenante.



Photo 27. Friche Carte 2/2



Photo 28. Prairie de fauche Carte 2/2 au Nord

Il n'y a aucun enjeu en termes de flore et d'habitat sur ces sites.

- **Faune**

Les zones UY présentent un intérêt variable selon les parcelles. Les deux parcelles UY au Nord et au Sud de l'usine de La Divine Fromagerie présentent un intérêt relatif, avec la présence d'une seule espèce d'oiseaux patrimoniales (Bruant jaune) et une espèce de rhopalocères patrimoniales (Demi-argus). Les zones les plus intéressantes au niveau de ces parcelles sont les zones de lisière.

Les deux zones UY à l'Ouest et à l'Est de l'usine sont beaucoup plus intéressantes d'un point de vue de la faune. En effet, ces parcelles sont traversées ou bordées par le ruisseau d'Illoud, ce qui engendre une diversité intéressante. En complément, la zone UY à l'Ouest de l'usine est enfrichée et peu fréquentée par l'Homme, ce qui augmente les potentialités d'accueil pour la faune. Plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniales ont été observées au sein de ces deux parcelles, en particulier le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, le Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*) et le Serin cini (*Serinus serinus*). Parmi les insectes, deux espèces patrimoniales ont été observées : le Demi-argus et l'Azuré du trèfle (*Everes argiades*). Par ailleurs, le Thècle du chêne est probable, de même que le Cuivré des marais : sa plante hôte (*Rumex spp.*) a été observée en abondance dans la zone UY enfrichée à l'ouest de l'usine. **Les enjeux sont donc importants sur ces deux zones d'extension.**

Les autres zones d'extension à proximité du bourg présentent des sensibilités plus faibles, avec uniquement la Linotte mélodieuse d'observée comme espèce patrimoniale. Le Chardonneret élégant ou le Rougequeue à front blanc sont également potentiels sur ces zones.

Une nouvelle zone a ensuite été étudiée sur la commune d'Illoud, cette parcelle étant située au Nord-Est de la commune. La visite sur site a permis de se rendre compte que la zone est constituée en partie d'une prairie, bordant un jardin privatif et un parking. Il faut noter la présence de deux arbres morts isolés sur cette prairie.



Photo 29. Prairie sur Illoud

La prairie ne présente qu'un enjeu faible enjeu, aucune espèce patrimoniale n'ayant été observée. L'Alouette des champs est un nicheur patrimonial potentiel mais la présence humaine à proximité (jardin privatif) limite le risque d'installation de l'espèce. Il est à noter que les deux arbres isolés semblent morts comme le montrent l'absence de reprise végétative. Ils ne présentent alors aucun enjeu.

Diagnostic foncier

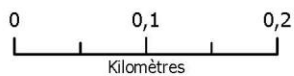
ILLOUD (1/2)

PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones



Diagnostic foncier

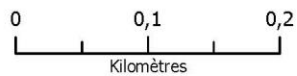
ILLOUD (2/2)

i PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Habitats naturels

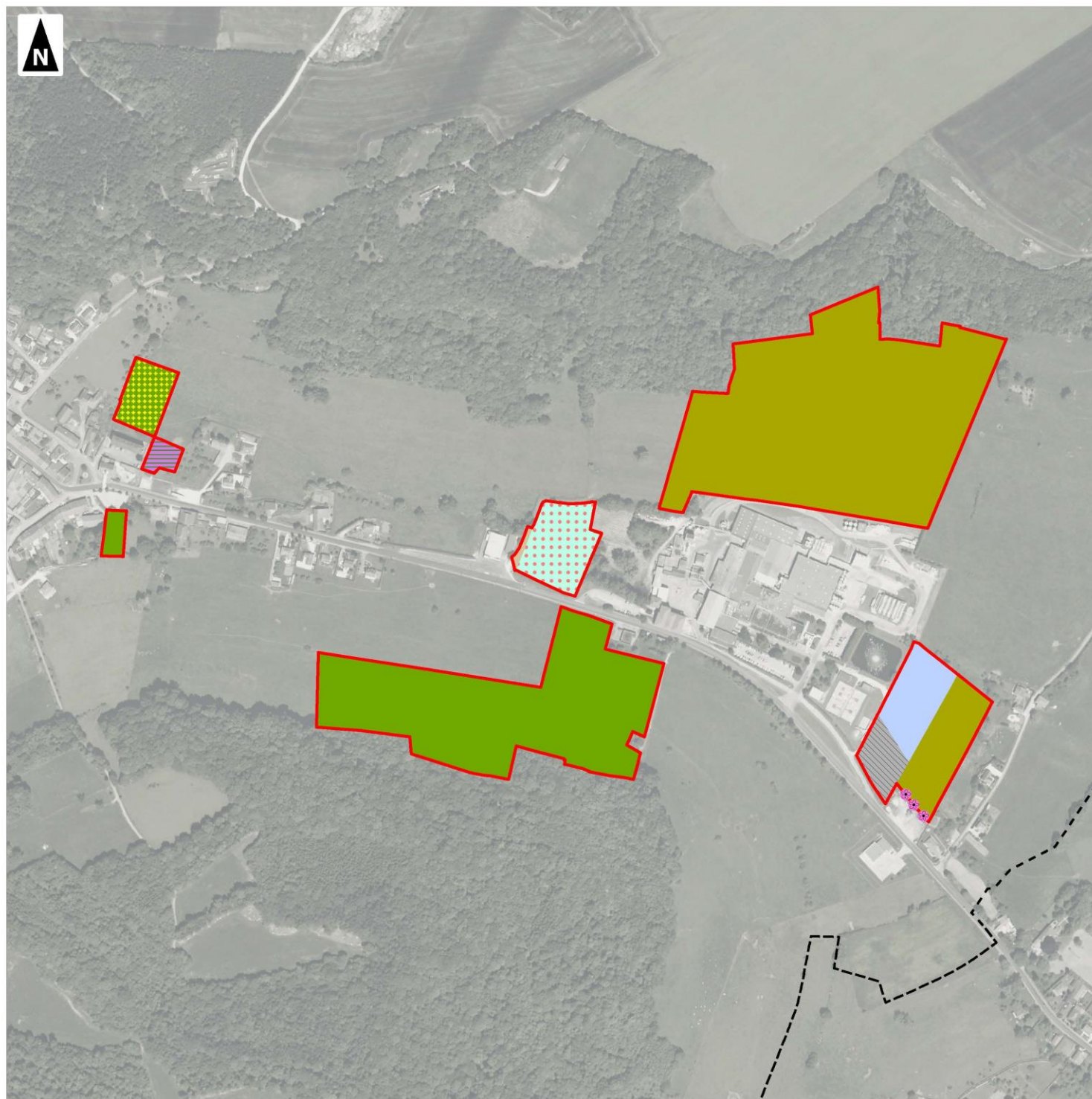
Illoud

-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Friche colonisée par des annuelles - I1.52
-  Prairie de fauche - E2.61
-  Prairie mixte pâturage et fauche - E2.11 x E2.61
-  Prairie pâturée - E2.11
-  Verger x Prairie pâturée - G1.D4 x E2.11
-  Parking - J4.2
-  Chemins et zones carrossables - J4.2
-  Station d'épuration
- Espèces remarquables :**
-  Drave printanière (*Draba verna*) -

0 100 200
Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.13 Levécourt

- **Flore et habitats**

La zone au Nord sert de stockage pour du matériel de construction, la végétation y est quasi-absente. La zone au Sud est constituée d'un verger avec du pâturage, d'une prairie en double usage fauche pâturage, et d'une zone de stockage de bois de chauffe et d'engins agricoles.



Photo 30. Zone de stockage pour du matériel de construction



Photo 31. Prairie pâturée et fauchée



Photo 32. Zone de stockage de bois

Il n'y a aucun enjeu en termes de flore et d'habitat sur ce site.

- **Faune**

La zone UX est une parcelle déjà urbanisée, il n'y a **aucun enjeu au niveau de la faune**.

La zone UB au Sud du bourg est composée d'une petite mosaïque d'habitats susceptible d'accueillir quelques espèces patrimoniales ; le Chardonneret élégant et le Verdier d'Europe ont été observés. Les enjeux sont limités sur cette parcelle.

Une seconde zone a été ajoutée par la suite, elle a été inventoriée à cette occasion. Il s'agit ici d'une prairie pâturée présentant également une haie et des arbres isolés et notamment des fruitiers.



Photo 33. Pâturage, fruitiers et haie arborée

Parmi les espèces patrimoniales contactées lors de cette visite, il faut noter l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), nicheuse dans les parcelles herbeuses. Pour ce qui est des arbres, ils accueillent le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*).

Ainsi, les enjeux restent faibles sur ce secteur ne présentant que peu de nicheurs patrimoniaux. Il faudra cependant veiller à la reproduction du Chardonneret élégant.

Diagnostic foncier

LEVECOURT

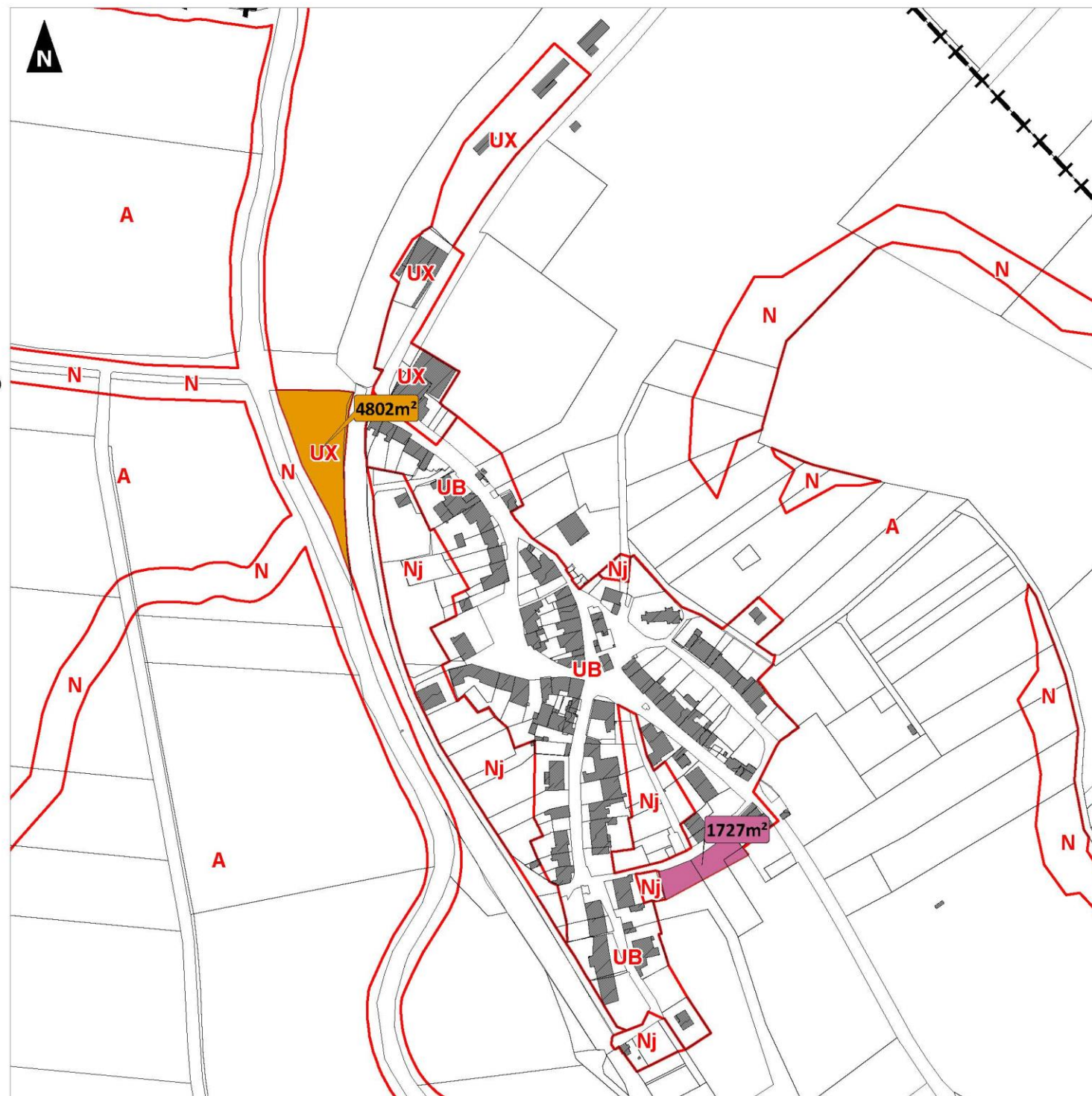
PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones

0 0,1 0,2
Kilomètres



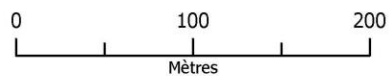
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Habitats naturels

Levécourt

-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Prairie de fauche - E2.61
-  Verger x Prairie pâturée - G1.D4 x E2.11
-  Stockage de matériaux - J1.2



1:3 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.14 Maisoncelles

- **Flore et habitats**

Le site est une prairie semée en double usage fauche et pâturage (E2.11 x E2.61).



Photo 34. Prairie semée

Il n’y a aucun enjeu en termes de flore et d’habitat sur ce site.

- **Faune**

Cette zone d’extension présente un intérêt limité pour la faune. Plusieurs espèces patrimoniales y ont été observées, à savoir l’Alouette des champs (*Alauda arvensis*) et la Linotte mélodieuse.

Diagnostic foncier

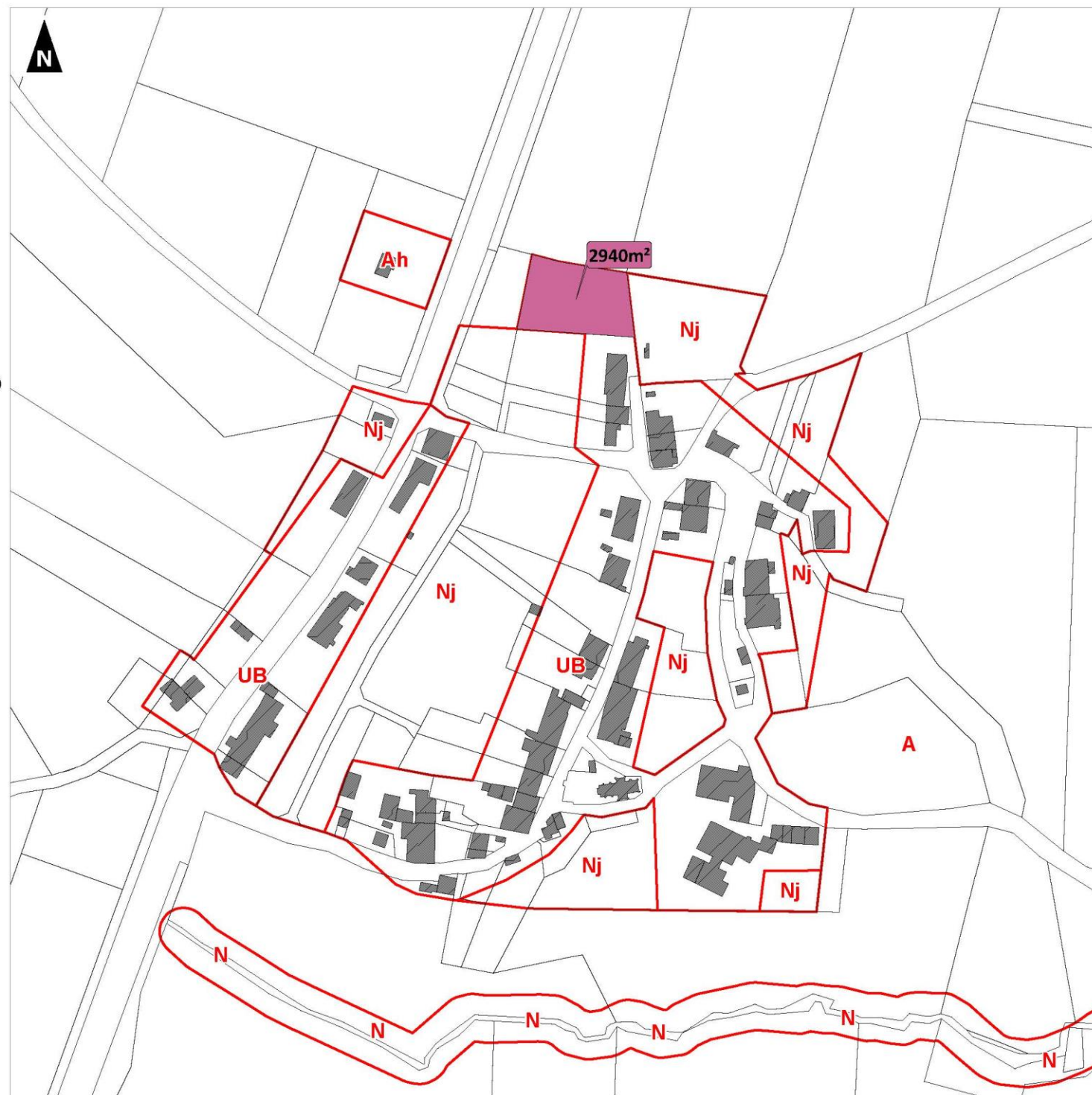
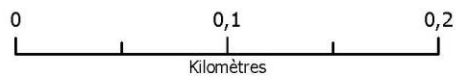
MAISONCELLES

PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Habitats naturels

Maisoncelles



Secteur

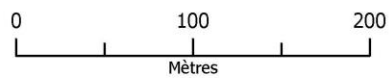


Limites communales

Habitats naturels - Code EUNIS



Prairie mixte pâturage et fauche - E2.11 x E2.61



1:3 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.15 Malaincourt-sur-Meuse

- **Flore et habitats**

La zone au Nord est un verger (G1.D4) dont une partie sert également au stockage de bois et de matériel agricole. La zone au Sud est un champ (I1.1).



Photo 35. Verger et stockage



Photo 36. Champ au Sud

Il n'y a aucun enjeu en termes de flore et d'habitat sur ce site.

- **Faune**

Le secteur Sud ne présente que peu d'intérêt pour la faune, il s'agit en effet d'une parcelle cultivée. Ainsi, le potentiel d'accueil est faible et seule l'Alouette des champs est potentielle comme espèce patrimoniale.

La zone Nord présente plus d'enjeux. En effet, la présence d'un verger et d'une haie. Les fringilles sont potentiels sur ce secteur mais également le Bruant jaune ou le rougequeue à front blanc.

Communauté de Communes
Meuse Rognon

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Diagnostic foncier

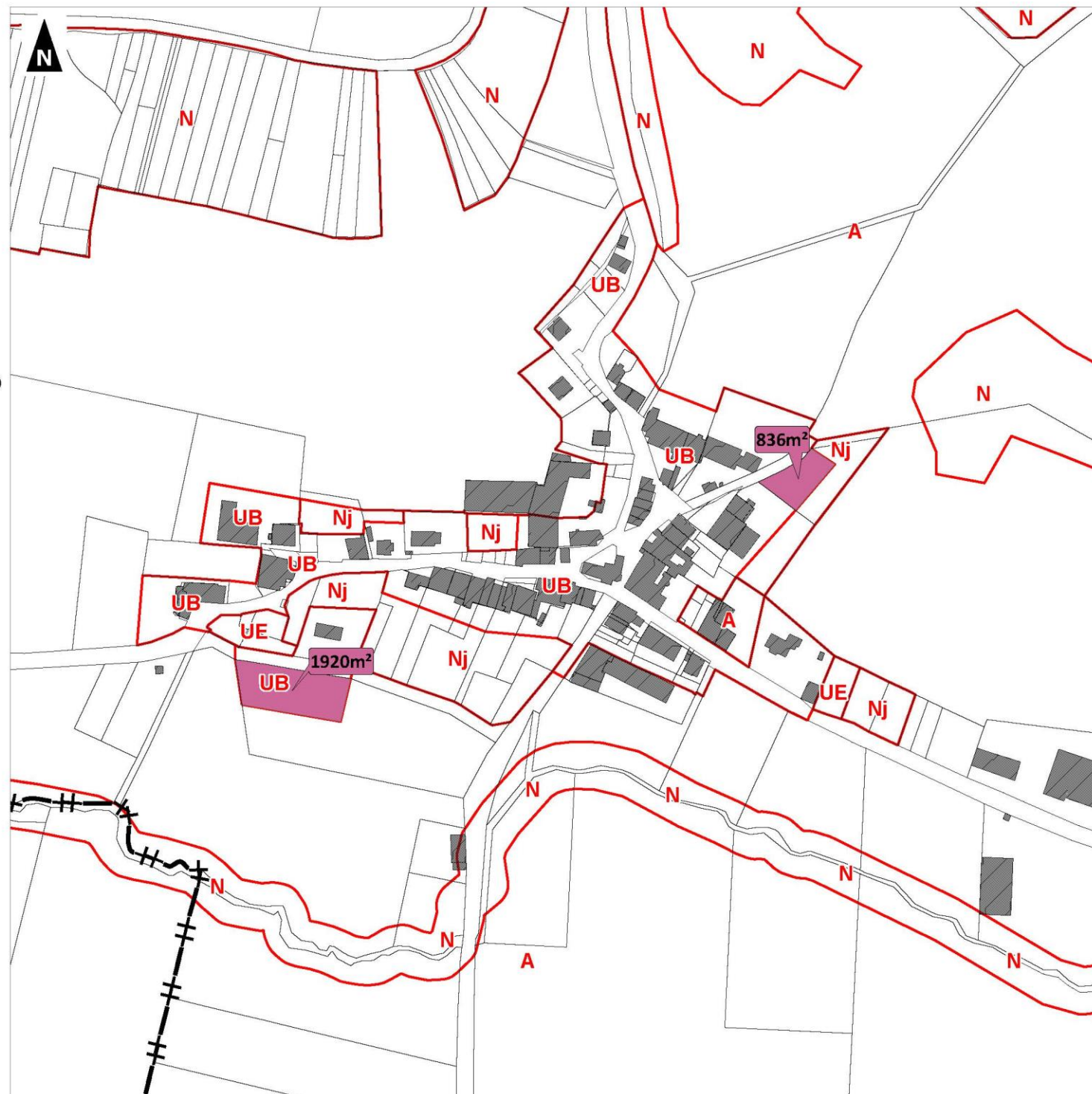
MALAINCOURT-SUR-MEUSE

PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones



0 0,1 0,2
Kilomètres

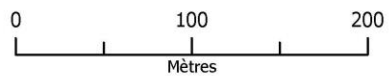


1:2 500

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : Auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN25
Sources de données : IGN - INPN - Auddicé urbanisme, 2018

-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Culture - I1.1
-  Verger - G1.D4



1:3 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.16 Manois

- **Flore et habitats**

La zone au Nord-Est est une friche, la zone au Sud-Est est constituée de deux prairies de fauche semées, la zone au centre de la carte est constituée de jardins privatifs dont une partie est fauchée, la zone à l'Ouest est constituée d'une prairie de fauche et d'une prairie pâturée.



Photo 37. Friche située au Nord-Ouest du site



Photo 38. Prairie située au Nord-Est



Photo 39. Mosaïque de jardins privatifs, prairies et vergers



Photo 40. Prairie située à l'Est de la commune



Photo 41. Friche à l'Est

Il n'y a aucun enjeu en termes de flore et d'habitat sur ces sites.

- **Faune**

Le secteur Ouest est constitué principalement d'une friche (au Nord) et d'une prairie pâturée. Il ne présente qu'un enjeu faible pour la faune. Il faudra cependant faire attention à la ripisylve et au cours d'eau situé au Sud de la zone 1AU. En effet, les arbres peuvent accueillir la nidification d'oiseaux patrimoniaux (fringilles) et le cours d'eau est un habitat humide d'importance qu'il convient de préserver.

Le secteur de jardin privatif au centre présente un enjeu modéré. En effet, si le secteur peut sembler anthropisé avec les différentes cultures présentes dans les jardins, la présence de zone de ripisylve et d'arbre fruitiers peut permettre l'installation d'espèces patrimoniale comme des pics, le Bruant jaune, le Torcol fourmilier ou encore les fringilles. Le cours d'eau est encore une fois à préserver.

Le secteur 1AU de l'Est ne présente pas d'enjeux, il s'agit d'une prairie fauchée. Il présente cependant un muret de pierre entre les deux parcelles. Ce muret peut servir d'habitat à des reptiles tels le Lézard des murailles ou à des jeunes serpents (Couleuvre verte et jaune).

Enfin, la zone UY à l'Est n'a pas pu être inventoriée en raison de la présence de grillages. Elle présente cependant un intérêt certain pour la faune et un inventaire précis devra être réalisé en cas d'impact.

Diagnostic foncier

MANOIS

PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones

0 0,1 0,2
Kilomètres



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Habitats naturels

Manois

-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Friche herbacée pluriannuelle x Fourré arbustif - E5.1 x F3.11
-  Prairie de fauche - E2.61
-  Prairie pâturée - E2.11
-  Verger - G1.D4
-  Jardin d'ornement - I2.21
-  Jardin potager - I2.22

0 100 200
Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.17 Montot-sur-Rognon

- **Flore et habitats**

Le site est une prairie pâturée (E2.11).



Photo 42. Prairie pâturée

Il n’y a aucun enjeu en termes de flore et d’habitat sur ce site.

- **Faune**

Ce site est constitué uniquement d’une prairie pâturée. La seule espèce d’oiseau observée au niveau de la parcelle est l’Hirondelle rustique qui chassait les insectes volants.

Aucun enjeu n’est à attendre sur ce type d’habitat pour tous les groupes faunistiques.

Diagnostic foncier

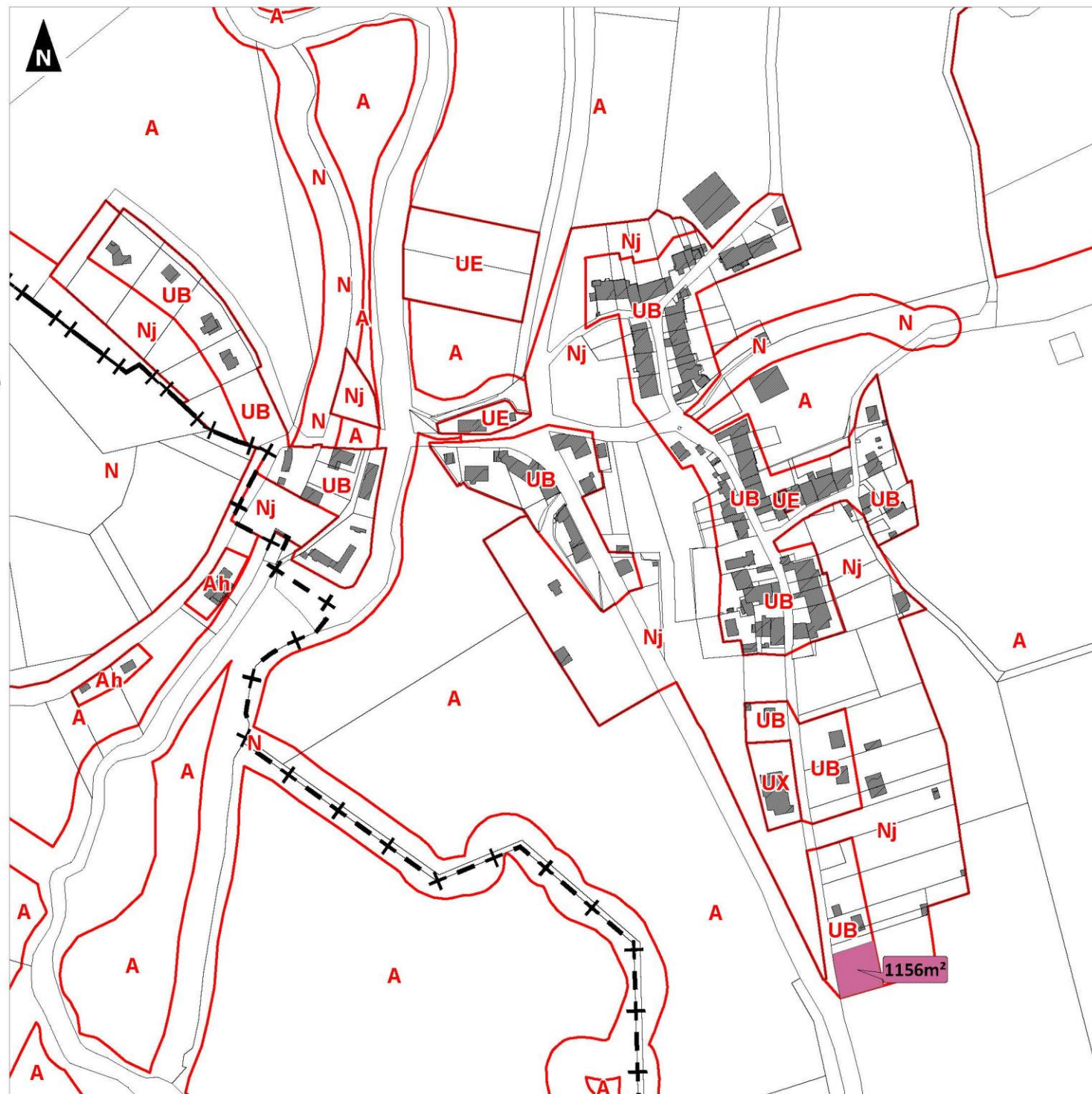
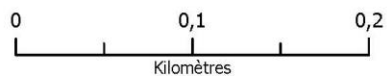
MONTOT-SUR-ROGNON

PROVISOIRE

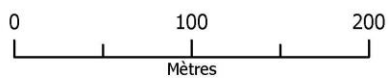
Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones

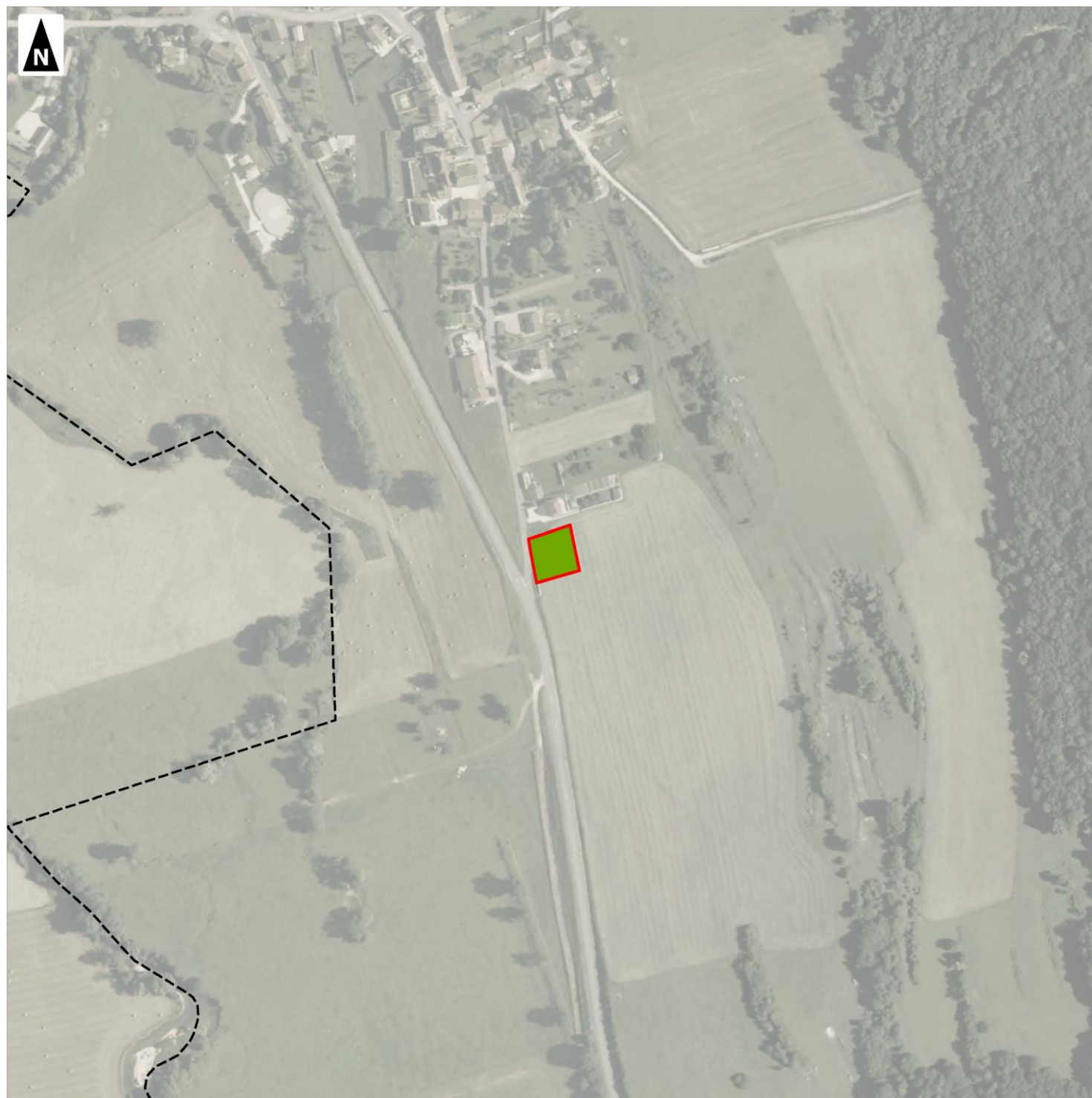


-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Prairie pâturée - E2.11



1:3 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.18 Orquevaux

- **Flore et habitats**

La zone est constituée de la cour intérieure d'une maison de maître et d'une portion du parc arboré attenant (I2.21).



Photo 43. Castel d'Orquevaux



Photo 44. Jardin privé du Castel

Il n'y a aucun enjeu en termes de flore et d'habitat sur ce site.

- **Faune**

Aucun enjeu important n'a été observé sur ce site, il s'agit d'un jardin privé ne pouvant accueillir qu'une faune ubiquiste habitué à la présence de l'homme. La présence du Pic vert, du Verdier d'Europe ou du Chardonneret élégant est possible.

Pour les autres groupes, l'Ecureuil roux, le Hérisson d'Europe ou le Crapaud commun peuvent être présents.

Diagnostic foncier

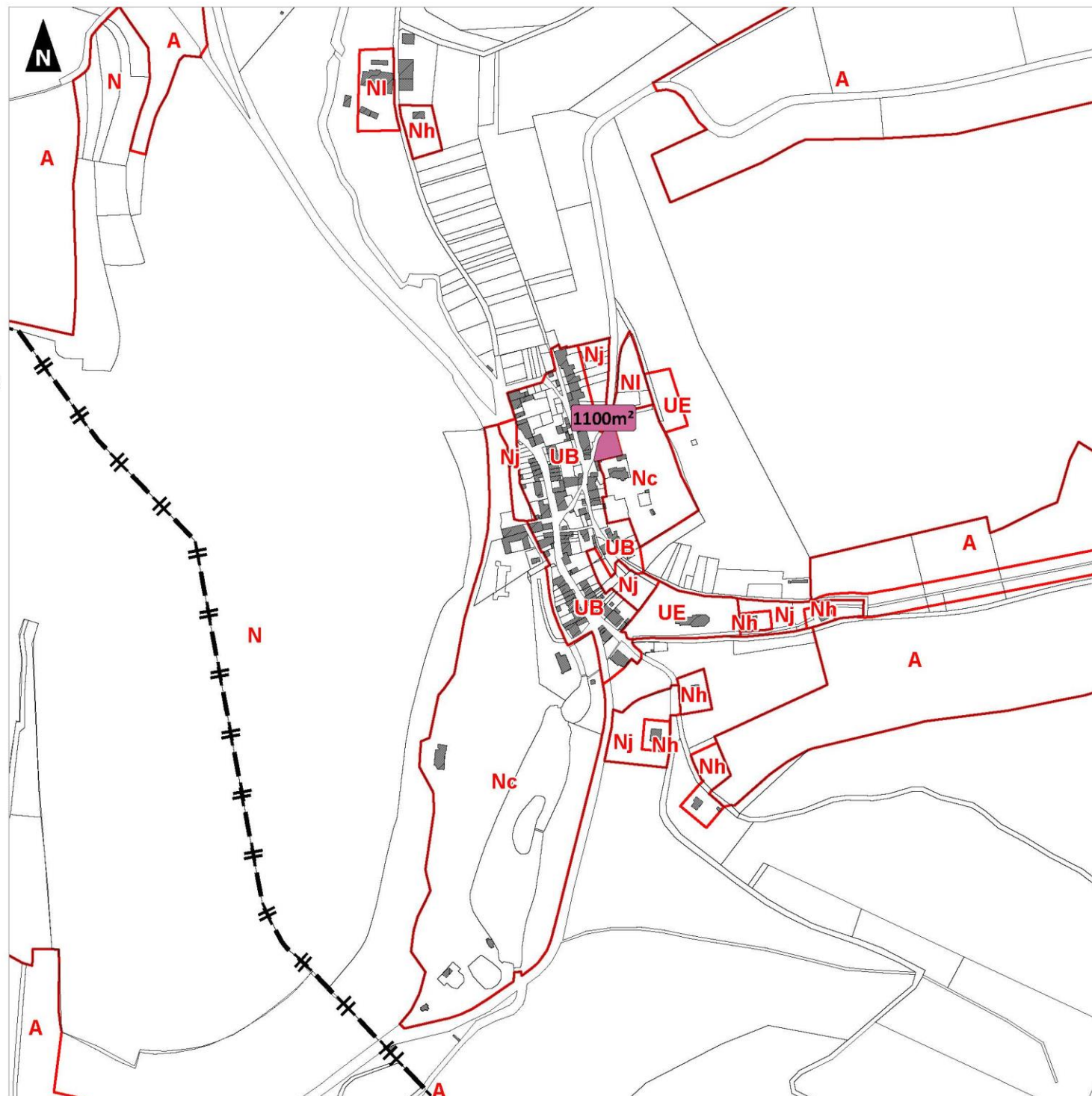
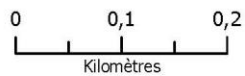
ORQUEVAUX

PROVISOIRE

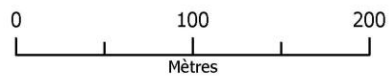
Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones



-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Parc arboré - I2.21



1:3 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.19 Outremécourt

- **Flore et habitats**

La zone au centre de la carte est constituée (d'Est en Ouest) d'une zone de stockage de bois de chauffe, d'un potager, de deux petites prairies non fauchées, et d'une prairie de fauche semée avec une rangée d'arbres fruitiers sur son bord droit. La zone située à l'Ouest est un champ (I1.1).



Photo 45. Petite prairie non fauchée



Photo 46. Prairie de fauche

Il n'y a aucun enjeu en termes de flore et d'habitat sur ces sites. Les prairies non fauchées pourraient éventuellement accueillir certaines espèces intéressantes si elles sont fauchées régulièrement, mais aucune espèce patrimoniale n'y a été retrouvée lors de la prospection.

- **Faune**

La zone UY présente un intérêt modéré pour la faune. Plusieurs espèces patrimoniales ont été observées, comme le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), la Mésange boréale (*Poecile montanus*) ou le Moineau friquet (*Passer montanus*). Toutefois, ces espèces ont été observées en bordure de la parcelle et ne fréquentent pas ou très peu les cultures, préférant les prairies arborées et les haies. Les enjeux de cette parcelle sont donc limités, d'autant plus si la zone d'extension s'éloigne du ruisseau de Boisdeville.

En revanche, **la zone UB présente des enjeux beaucoup plus importants.** Plusieurs espèces patrimoniales sont nicheuses certaines sur la zone ou à proximité immédiate, notamment la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ou le Moineau friquet. D'autres espèces patrimoniales ont été observées sur la parcelle ou à proximité, comme le Bruant jaune, le Milan royal (*Milvus milvus*), le Pic noir (*Dryocopus martius*) ou le Verdier d'Europe. Une diversité intéressante en insectes a été notée, notamment du fait de la présence mosaïque d'habitats différents (verger, prairie, potager...), avec la présence d'une espèce patrimoniale, à savoir le Demi-argus.

Une zone UB a été ajoutée après le passage initial, il s'agit d'une parcelle prairiale (pâturée) située au Nord de la commune. Elle ne présente que peu d'enjeux, les uniques espèces patrimoniales observées étaient présentes en dehors de la parcelle, dans la végétation. Une parcelle de jardin privative est aussi concernée par le classement en zone UB. En raison d'une forte activité humaine (poulailler notamment), aucun enjeu n'a été observé.



Photo 47. Parcelle ajoutée après la visite initiale sur Outremécourt

Diagnostic foncier

OUTREMECOURT

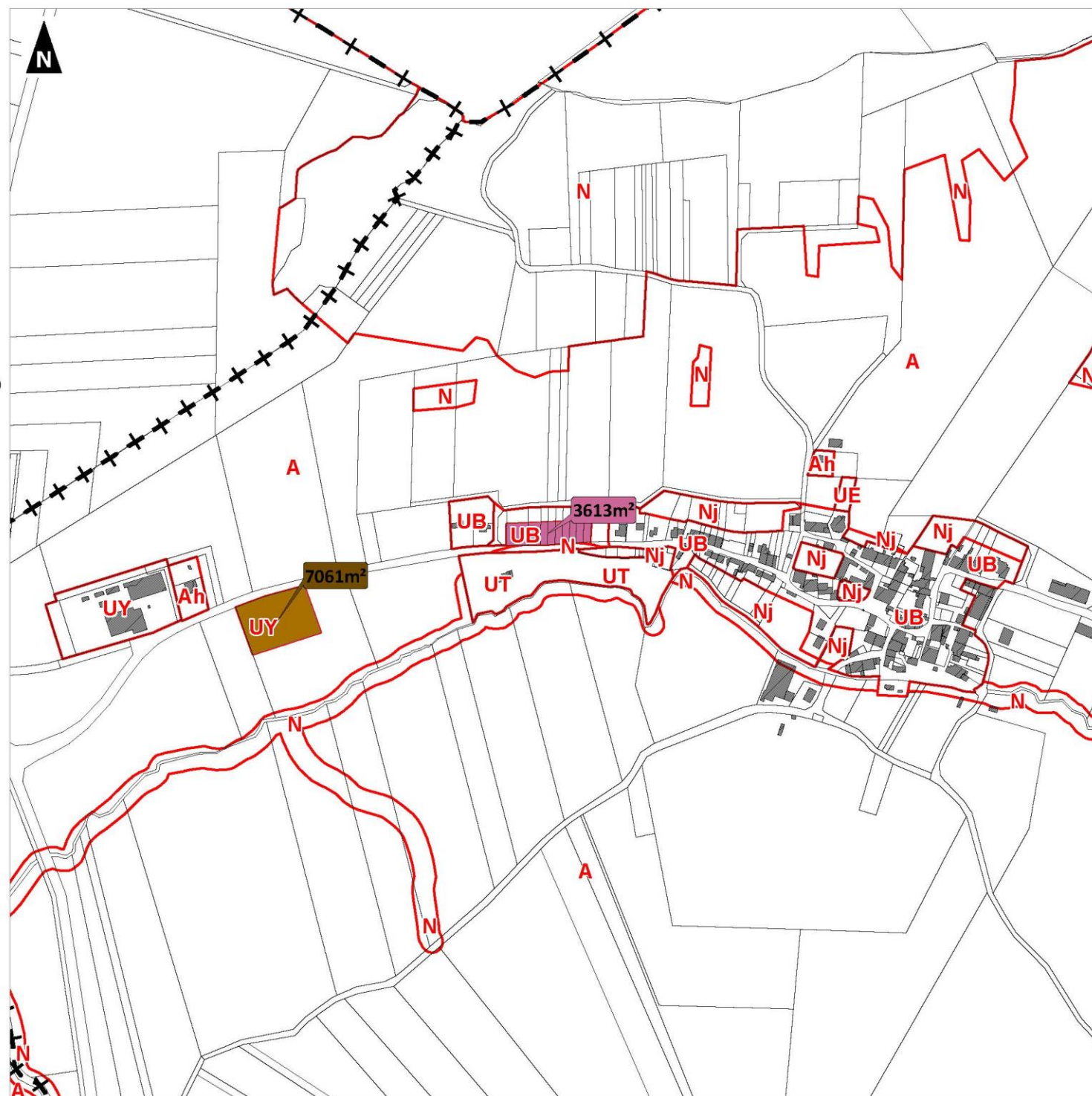
PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

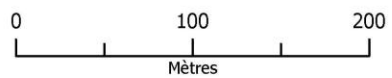
Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones

0 0,1 0,2
Kilomètres



-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Culture - I1.1
-  Prairie de fauche - E2.61
-  Verger - G1.D4
-  Jardin d'ornement - I2.21
-  Jardin potager - I2.22



1:3 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.20 Prez-sous-Lafauche

- **Flore et habitats**

La zone située au Nord est constituée d'une prairie de fauche semée, d'une prairie pâturée et d'un jardin privatif. La zone située à l'Est est constituée de deux prairies de fauche potentiellement ensemencées. La zone située à l'Ouest est constituée de deux champs.



Photo 48. Culture à Prez-sous-Lafauche

Il n'y a aucun enjeu en termes de flore et d'habitat sur ces sites.

- **Faune**

Seule la zone UX présente des enjeux significatifs. En effet, une diversité intéressante d'oiseaux a été notée, avec notamment la présence d'espèces patrimoniales comme le Chardonneret élégant, le Rougequeue à front blanc ou le Serin cini ; plusieurs autres espèces sont potentielles comme la Linotte mélodieuse ou le Verdier d'Europe. Les autres zones d'extension présentent peu d'intérêt pour la faune.

Diagnostic foncier

PREZ-SOUS-LAFAUCHE

PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

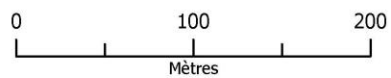
Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones

0 0,1 0,2
Kilomètres



-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Culture - I1.1
-  Prairie de fauche - E2.61
-  Prairie de fauche améliorée - E2.61
-  Prairie pâturée - E2.11
-  Jardin potager - I2.22
-  Chemins et zones carrossables - J4.2



1:3 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.21 Rimaucourt

- **Flore et habitats**

Carte 1/2 et 2/2 : Le site à l'Est est une prairie de fauche ensemencée, le site à l'Ouest est constitué d'un champ en jachère, et de champs. Le petit site situé au Sud est un champ.



Photo 49. Prairie et arbre sur le Secteur Nord



Photo 50. Champ en jachère et haie sur le secteur Ouest



Photo 51. Culture sur la commune de Rimaucourt



Photo 52. Végétation : boisement et friche sur le secteur Ouest

Il n'y a aucun enjeu en termes de flore et d'habitat sur ces sites.

- **Faune**

Sur la commune de Rimaucourt, les secteurs inventoriés ne présentent que des enjeux faibles en raison de l'assolement principalement agricole. Les secteurs prairiaux et surtout de cultures ne présentent qu'un intérêt limité pour la faune.

Il faudra cependant porter attention aux éléments boisés bordant les secteurs d'extension prévus. Pour la parcelle UB situé à l'Est de la commune, il ne s'agit que de quelques arbres isolés ne jouant un rôle que secondaire pour la nidification. Cependant pour le zonage UX situé à l'Ouest, certains éléments végétalisés sont d'intérêt plus important.

Il faut dans un premier temps citer la haie située au Nord de la parcelle de 76 175m². Celle-ci risquant d'être impactée lors de la construction sur la parcelle, l'éviter au plus possible (voir s'en écarter de quelques mètres) sera bénéfique pour la faune. On peut citer des oiseaux tels que les passereaux, les rapaces ou les pics mais également les mammifères ou les insectes.

Cependant, la zone la plus problématique reste celle située au Sud-Ouest de la commune (10 021m²). En effet, celle-ci présente une zone boisée et une friche pouvant présenter des espèces nicheuses intéressantes tels que le Pic vert, le Faucon crécerelle, le Rougequeue à front blanc, le Bruant jaune ou des fringilles comme le Chardonneret élégant et la Linotte mélodieuse. Parmi les autres groupes, des reptiles, mammifères voir amphibiens peuvent être présents dans ces secteurs végétalisés.

Diagnostic foncier

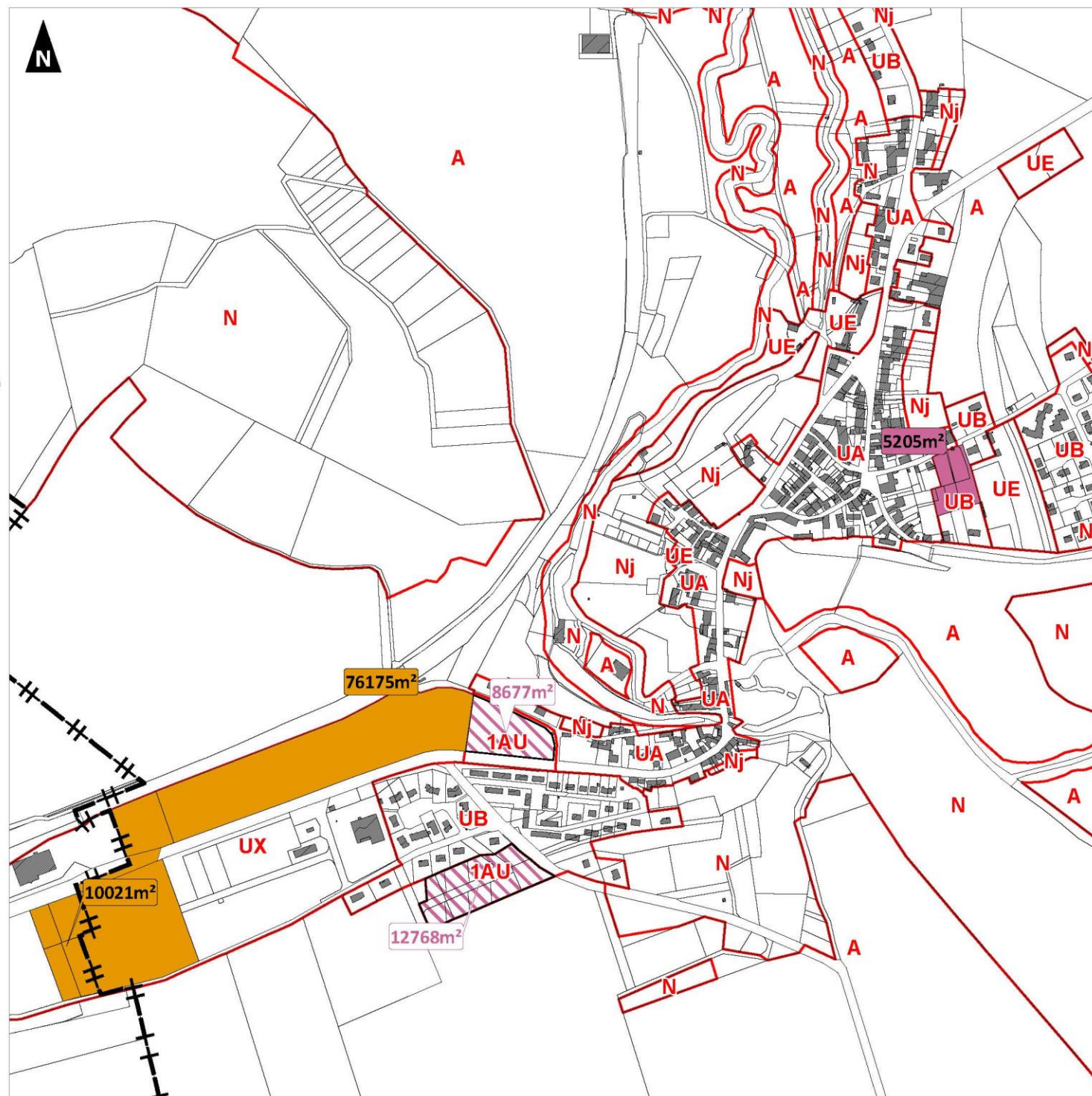
RIMAUCCOURT (1/2)

PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones



0 0,1 0,2
Kilomètres

Diagnostic foncier

RIMAU COURT (2/2)

PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones

0 0,1 0,2
Kilomètres

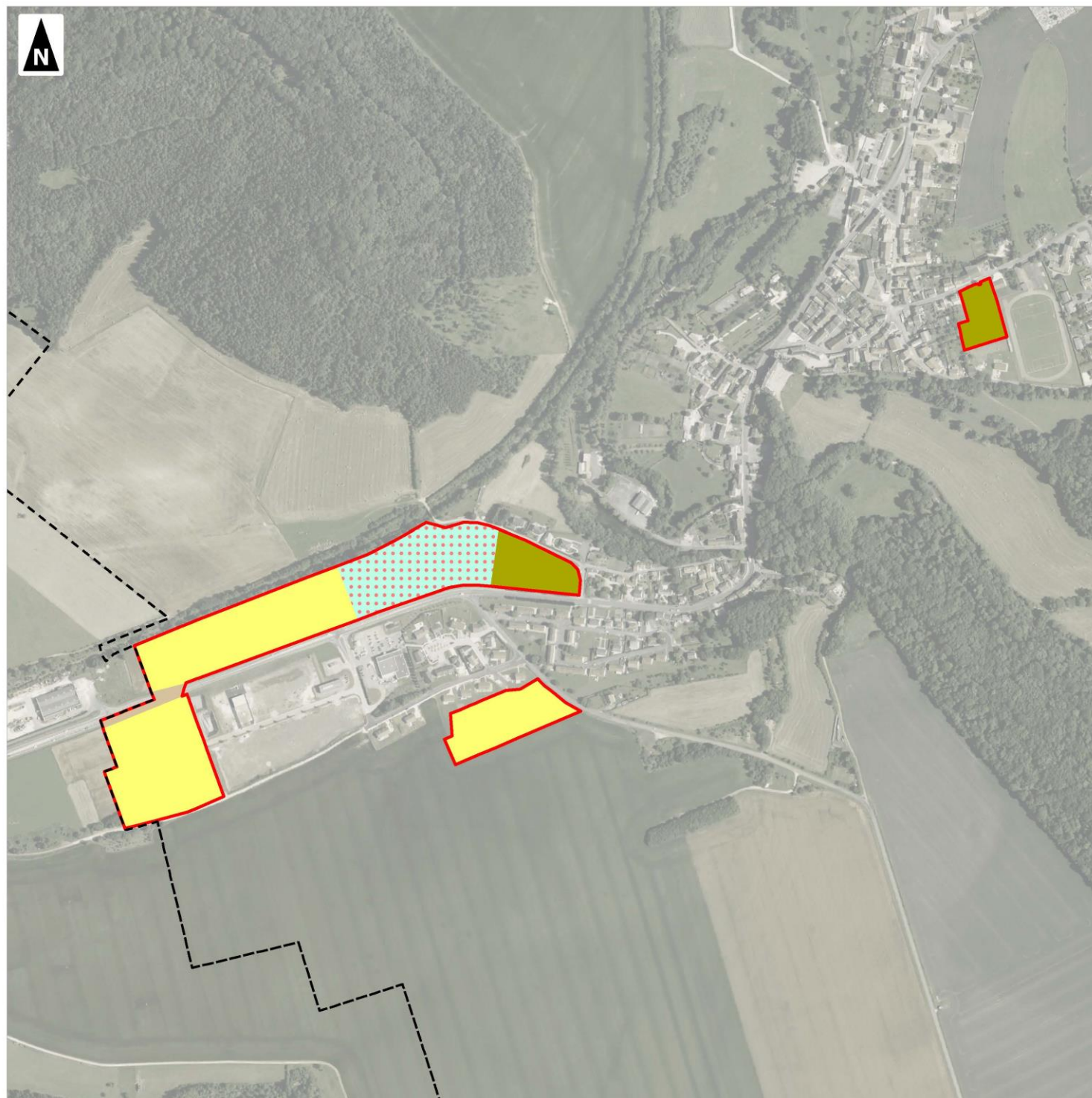


-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Culture - I1.1
-  Friche colonisée par des annuelles - I1.52
-  Prairie de fauche - E2.61
-  Chemins et zones carrossables - J4.2

0 100 200
Mètres

1:6 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.22 Roches-Bettaincourt

- Flore et habitats

Cartes 1/2 et 2/2 : le site au Nord est constitué de jardins privatifs (I2.21), le site juste à sa droite est une prairie pâturée (E2.11). Le site plus bas à l'Ouest est un champ (I1.1), le site à sa droite est un petit champ. La zone en linéaire à la droite du petit champ sur la carte est constituée de jardins privatifs, de prairies pâturées et d'une prairie de fauche (E2.61). Le site situé plus à l'Est est une prairie de fauche ensencée, le site tout au Sud est constitué de champs et d'un petit verger abandonné (G1.D4).



Photo 53. Verger, jardins et cultures situés au Sud de Roches-Bettaincourt



Photo 54. Prairie à l'Est et au Nord de Roches-Bettaincourt



Photo 55. Jardins privatifs et prairie au Nord de la commune



Photo 56. Cultures à l'Ouest de Roches-Bettaincourt

Il n'y a aucun enjeu en termes de flore et d'habitat sur ces sites.

• Faune

La commune de Roches-Bettaincourt présente de nombreux secteurs étudiés avec des enjeux différents.

Ainsi plusieurs secteurs de culture observés sur cette commune ne présentent qu'un enjeu limité pour la faune. Parmi ces zones, les secteurs Sud (1AUX et 1AU) ou les secteurs Ouest (1AU et la parcelle de 3 428m²) sont concernés.

Les secteurs 1AU situés au Nord présentent des enjeux globalement faibles, constitués de prairie (fauchée et pâturée). Cependant le secteur de 6 593m² situé au Nord-est n'a pas pu être totalement inventorié, la parcelle la plus à l'Est étant inaccessible. Elle peut cependant présenter plus d'enjeux en raison de la présence d'une haie et d'un verger.

La bande de 8 824m² présente des enjeux également disparates. Certains jardins privés ne présentent que de la végétation d'ornement de taille réduite peu attractif pour la faune mais d'autres jardins montrent la présence de grands arbres ou de petits vergers pouvant accueillir de la nidification, notamment de fringilles patrimoniaux.

Enfin, le secteur de 5 137m², situé au Nord de la commune présente les enjeux les plus forts, même s'il est principalement constitué de jardins privés. L'enjeu est induit par la présence de la forêt bordant la partie Nord de ce secteur. Les jardins privés sont alors assimilés à une extension de la forêt et peuvent alors servir d'habitat à la faune forestière comme les passereaux, les pics, les chiroptères, l'Ecureuil roux ou encore des reptiles ou amphibiens. Si un arrachage des arbres est nécessaire, il devra alors se faire en période non favorable à la reproduction de la faune et éviter l'hivernage (Septembre -octobre).

Diagnostic foncier

ROCHES-BETTAINCOURT (1/2)

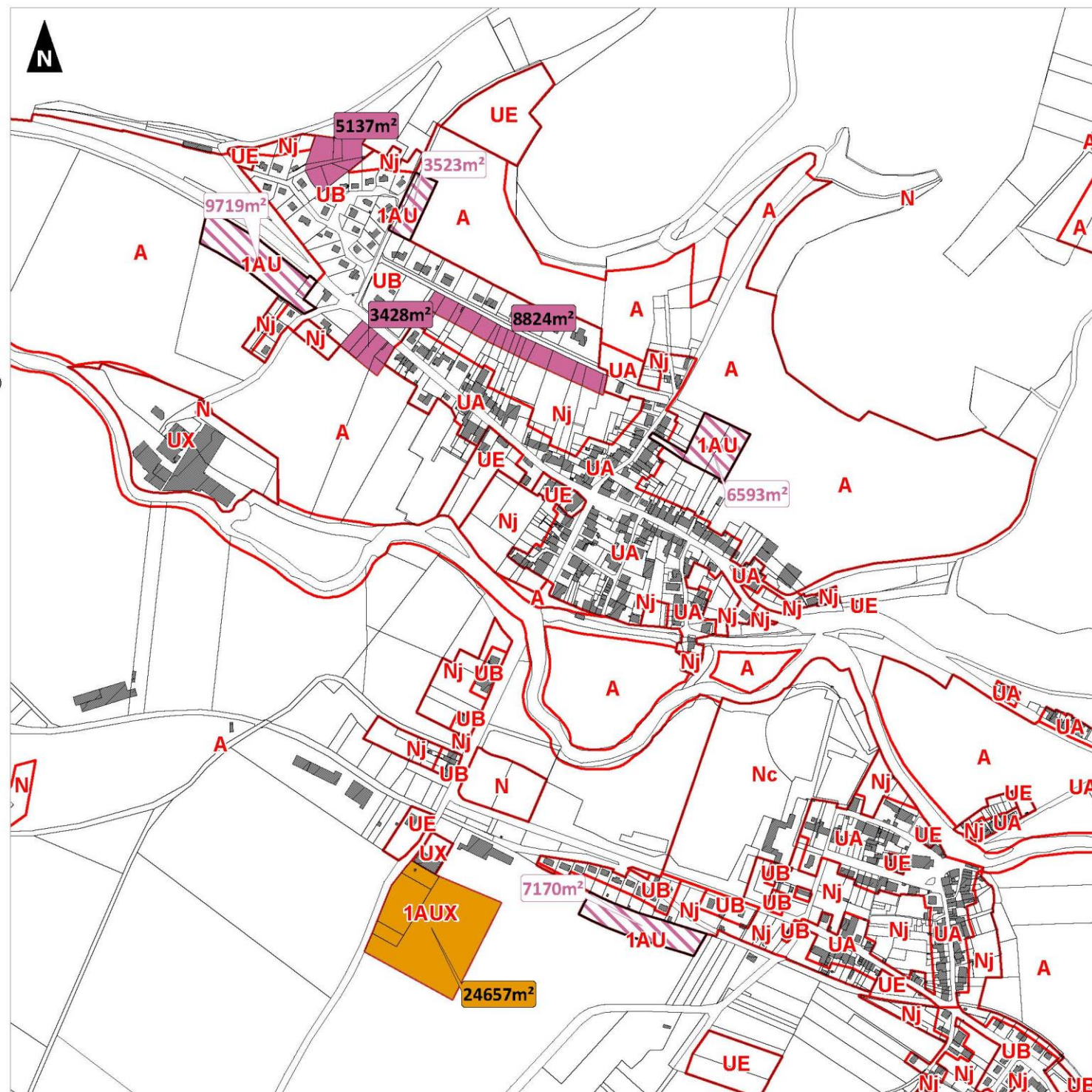
PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

- Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
- Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
- Extension à vocation résidentielle sans réseaux
- Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
- Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
- Extension pour des activités industrielles (desservie)
- Limites de zones

0 0,1 0,2
Kilomètres



Diagnostic foncier

ROCHES-BETTAINCOURT (2/2)

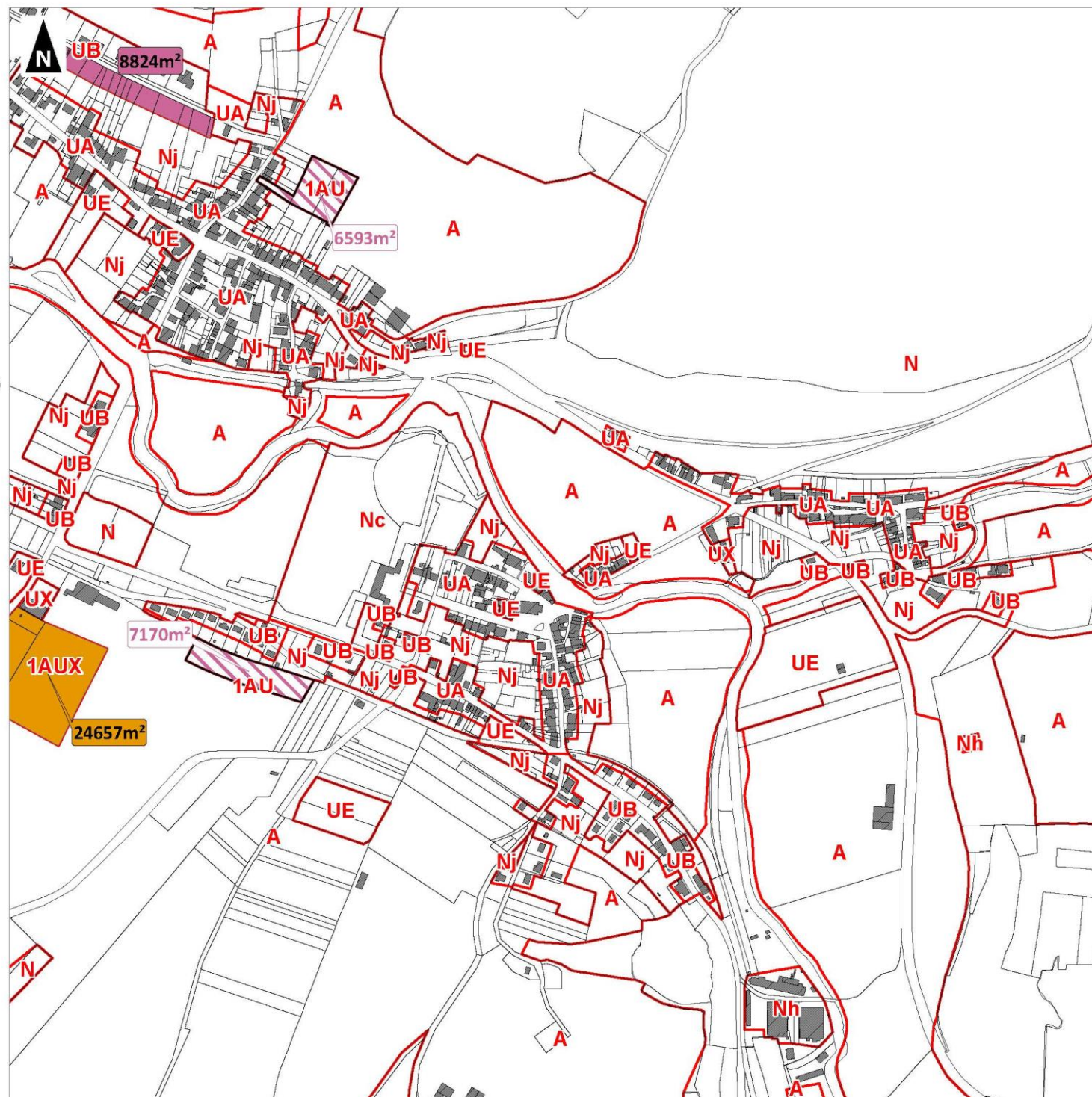
PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones

0 0,1 0,2
Kilomètres



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Habitats naturels

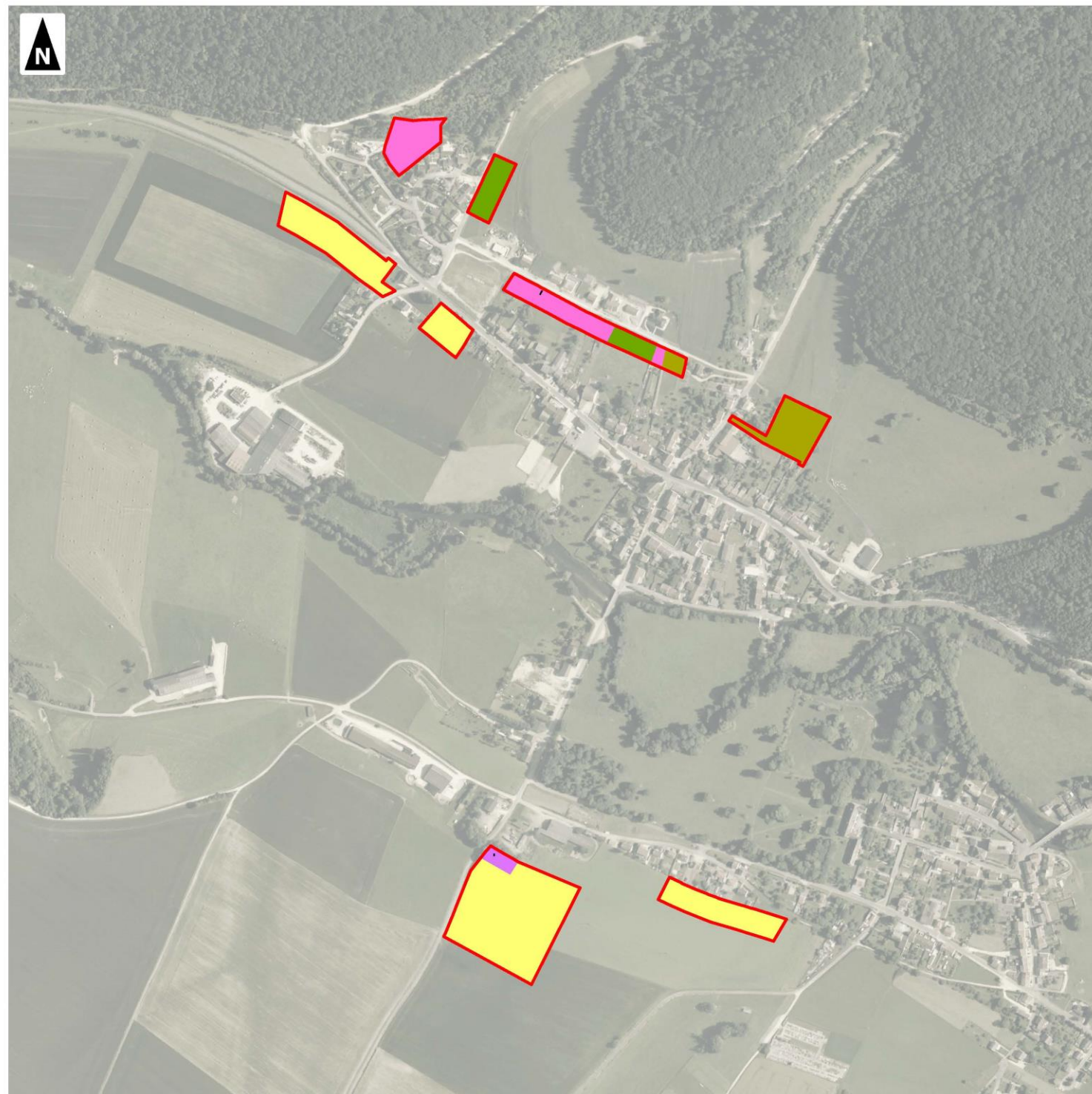
Roches-Bettaincourt

-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Culture - I1.1
-  Prairie de fauche - E2.61
-  Prairie pâturée - E2.11
-  Verger - G1.D4
-  Jardin d'ornement - I2.21
-  Bâti - J1.2

0 100 200
Mètres

1:6 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.23 Romain-sur-Meuse

- **Flore et habitats**

Aucune sortie flore/habitats n'a été réalisée sur cette commune dont la parcelle d'extension a été ajoutée après 2018 (les inventaires flores ont eu lieu en 2018). La parcelle en question étant constituée d'une prairie et d'une haie arbustive, **aucun enjeu n'est à attendre**.



Photo 57. Pâturage à Romain-sur-Meuse

- **Faune**

La zone inventoriée ne présente pas d'enjeu en raison de l'absence d'espèce patrimoniale. Seule la haie présente un intérêt avec la présence d'espèce protégée comme la Fauvette grisette et le Moineau domestique. Ces espèces ne sont cependant pas patrimoniales.

2.3.3.24 Saint-Blin

- Flore et habitats

Carte 1/2 : la zone est constituée d'emplacements pour de futures habitations et dont le sol a été terrassé puis ensemencé (E2.64 x G5.1), et d'une prairie pâturée enrichie (E2.11). On notera la présence de la Renouée du Japon, espèce exotique envahissante, présente à proximité au Sud-Ouest de la zone.



Photo 58. Prairie pâturée et secteur terrassé pour installation d'habitations

Carte 2/2 : la zone au Nord est constituée de deux prairies pâturées (E2.11), d'une prairie de fauche (E2.61), d'un jardin (I2.21) et d'une friche (I1.52).



Photo 59. Prairies au Nord de Saint-Blin

La zone située plus au Sud est constituée d'une prairie de fauche enssemencée (E2.61) et de deux jardins privatifs (I2.21) dont un est pâturé par des ovins.



Photo 60. Prairie Sud de Saint-Blin

La petite zone tout au Sud est constituée de deux prairies de fauche (E2.61) et d'une friche (I1.52). La zone à l'Est est composée d'une prairie de fauche, d'un bâtiment (J1.2) avec une zone de stockage de véhicules accidentés et d'un parking (J4.2), et de grands champs (I1.1). Un jardin privatif et une haie sont situés en limite de cette zone.



Photo 61. Culture et parking



Photo 62. Haie et jardin privatif bordant la zone d'étude

Il n'y a aucun enjeu en termes de flore et d'habitat sur ces sites. En effet, ces zones sont très anthropisées, les prairies sont surpâturées et/ou enssemencées.

• Faune

Les enjeux rencontrés sont très disparates en fonction des secteurs.

En effet, le secteur 1AUX situé à l'Est de la commune ne présente que peu d'enjeux, étant constitué principalement de culture et d'un secteur de parking. Ce secteur présente des habitats favorables à la faune uniquement en périphérie avec la présence d'une haie et d'un jardin privatif. Ces deux milieux présentent un intérêt plus important, un Bruant jaune y a d'ailleurs été observé (haie au Nord).

La haie présente un potentiel intéressant pour des espèces comme le Bruant jaune, les fringilles patrimoniales mais également la Fauvette des jardins voire les rapaces comme le Faucon crécerelle. Le jardin privatif peut accueillir les fringilles comme le Chardonneret élégant ou le Verdier d'Europe.

La zone située à l'Ouest présente peu d'enjeux dans sa globalité (prairie de fauche et terrain préparé à l'accueil de bâti). Il faut cependant noter la présence d'un petit bosquet dans la prairie et d'une haie bordant la route au Nord. Ces habitats peuvent être intéressants pour les fringilles (la Linotte mélodieuse et le Chardonneret élégant y ont été observés) mais également pour le Pic vert dans la haie Nord.

Une autre zone présente des caractéristiques proches de la précédente, il s'agit du petit secteur à vocation résidentiel au Sud-Est de Saint-Blin. En effet, l'essentiel de la zone est constitué d'une prairie à faible enjeux mais un bosquet présente une capacité d'accueil pour les fringilles ainsi que pour le Rougequeue à front blanc, le Pouillot fitis voir le Torcol fourmilier.

Le secteur potentiellement le plus intéressant est constitué des deux zones situées au Nord. En effet, il s'agit d'une mosaïque d'habitat pouvant présenter un intérêt pour de nombreuses espèces patrimoniales. Dans un premier temps, il faut noter la présence quasi-certaine de fringilles patrimoniales. Le Chardonneret élégant y a été observé et la Linotte mélodieuse, le Verdier d'Europe et le Serin cini sont fortement potentiels. Parmi les autres groupes, le Pouillot fitis et le Bruant jaune ont été observés. Le Pic vert et le Rougequeue à front blanc sont potentiels voir la Huppe fasciée.

Pour les autres groupes, peu d'enjeux ont été observés avec la présence de papillons ou libellules non patrimoniales mais un potentiel existe pour les reptiles dans les deux derniers secteurs décrits avec la présence de débris végétaux, de végétation rase, de bosquets, ou encore de murets en pierre pouvant accueillir des espèces comme le Lézard des murailles ou la Couleuvre verte et jaune.

Diagnostic foncier

SAINT-BLIN (1/2)

PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones

0 0,1 0,2
Kilomètres



Diagnostic foncier

SAINT-BLIN (2/2)

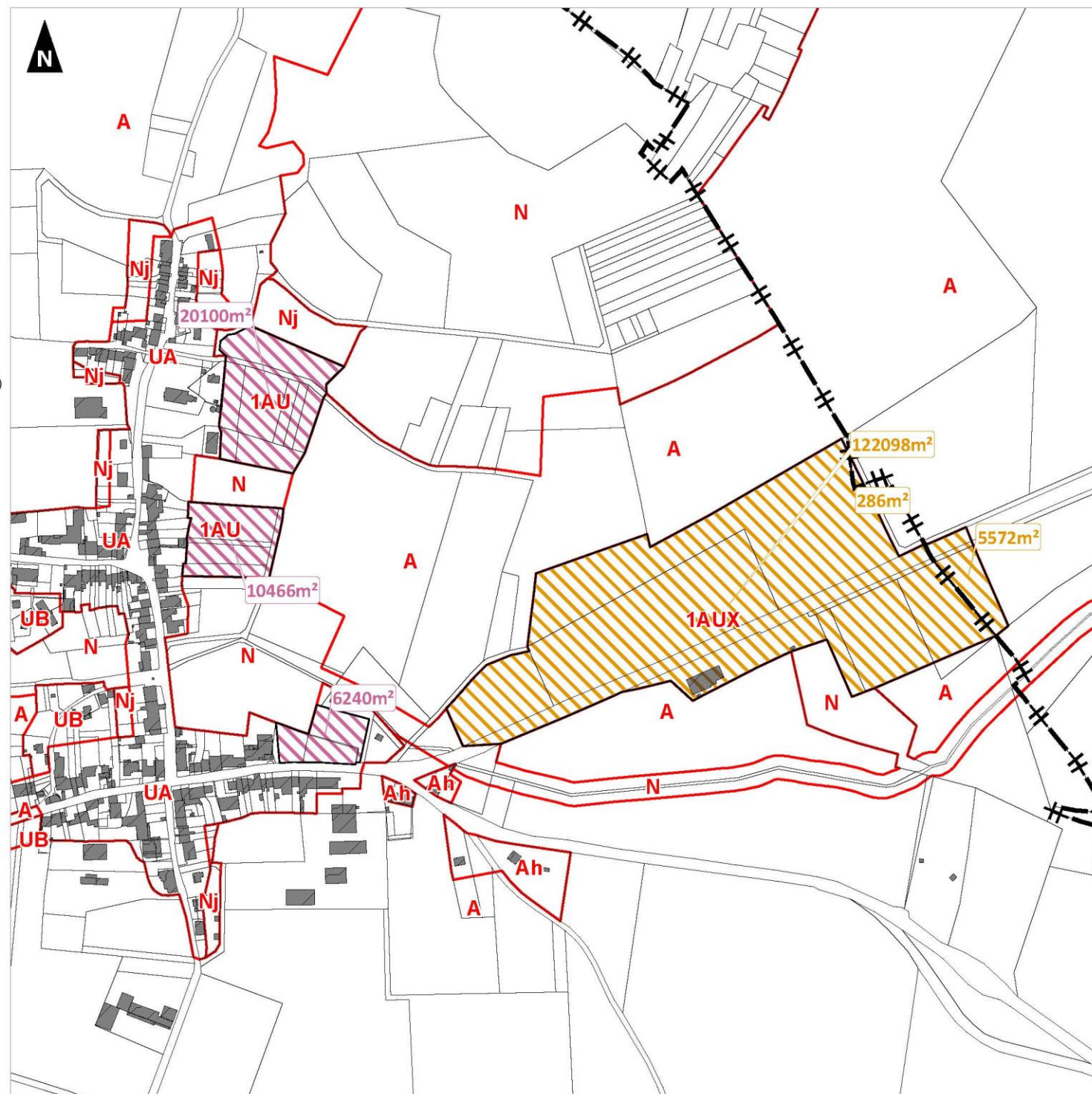
PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones

0 0,1 0,2
Kilomètres



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Habitats naturels

Saint-Blin

-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Culture - I1.1
-  Friche colonisée par des annuelles - I1.52
-  Prairie de fauche - E2.61
-  Prairie pâturée - E2.11
-  Pelouse urbaine - E2.64 x G5.1
-  Jardin d'ornement - I2.21
-  Bâti - J1.2
-  Chemins et zones carrossables - J4.2
- Espèces exotiques envahissantes :**
-  Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)

0 100 200
Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.25 Saint-Thiébault

- **Flore et habitats**

La zone est constituée de prairies pâturées (E2.11), d'un jardin et d'une friche (I1.52).



Photo 63. Prairie pâturée

Il n'y a aucun enjeu en termes de flore et d'habitat sur ces sites. En effet, ces zones sont très anthropisées et les prairies sont surpâturées.

- **Faune**

Cette zone est intéressante de par la proximité du ruisseau d'Illoud et sa ripisylve. Toutefois, une seule espèce patrimoniale a été contactée (Serin cini *Serinus serinus*). Les enjeux seront limités si les aménagements se situent à une distance raisonnable du ruisseau d'Illoud.

Une nouvelle zone située au Sud de la commune a été ajoutée. Il s'agit ici d'une pâture ne présentant pas d'enjeu. L'alouette des champs est la seule espèce patrimoniale pouvant nicher dans cette parcelle, elle n'a cependant pas été contactée.



Photo 64. Prairies de pâture à Saint-Thiébault

Diagnostic foncier

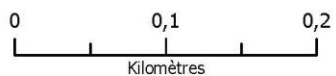
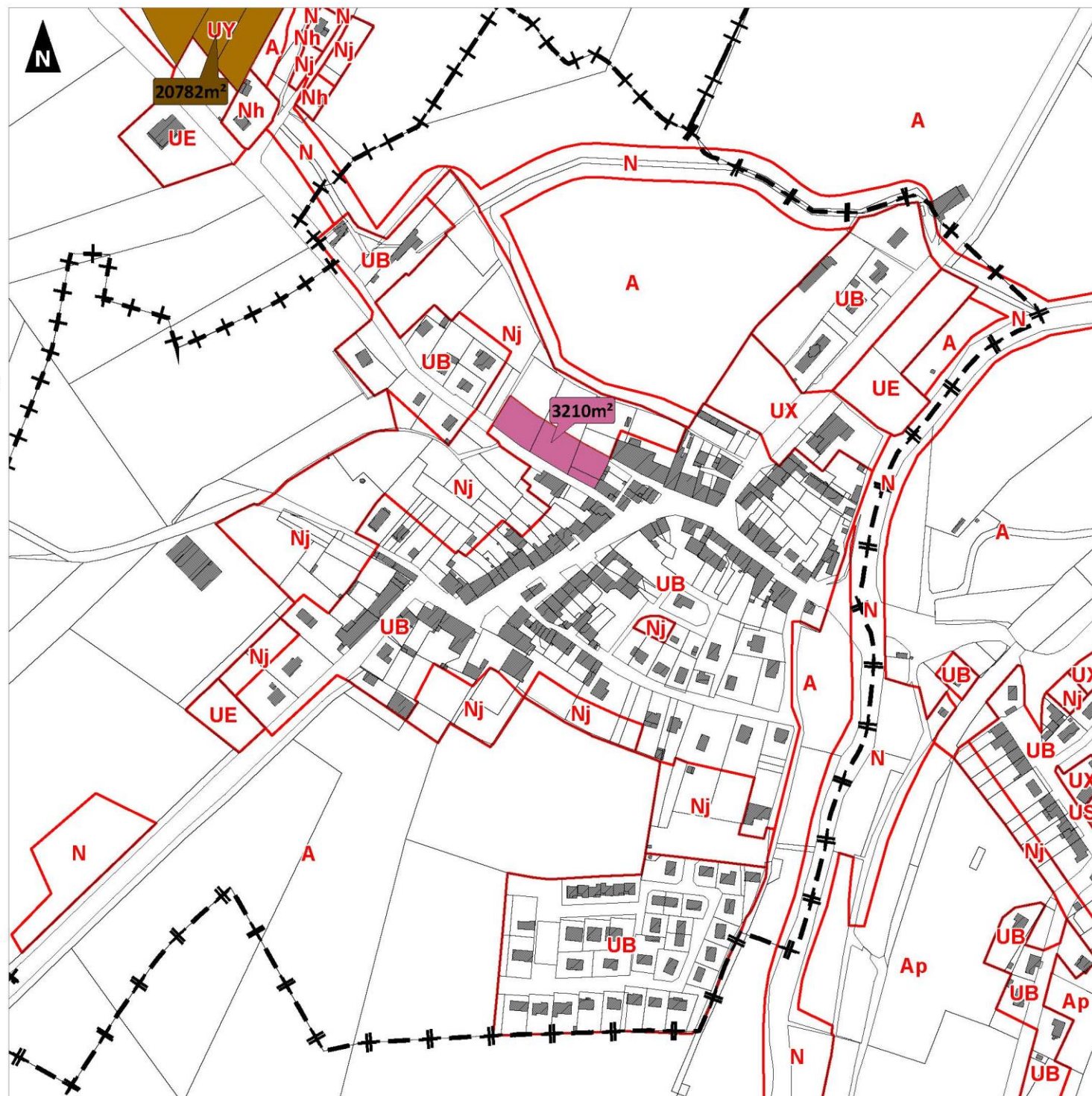
SAINT-THIEBAULT

i PROVISoire

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

- | | |
|--|--|
|  | Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie) |
|  | Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate |
|  | Extension à vocation résidentielle sans réseaux |
|  | Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie) |
|  | Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate |
|  | Extension pour des activités industrielles (desservie) |
|  | Limites de zones |



1:3 500

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

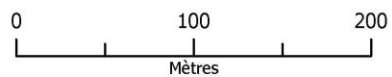
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

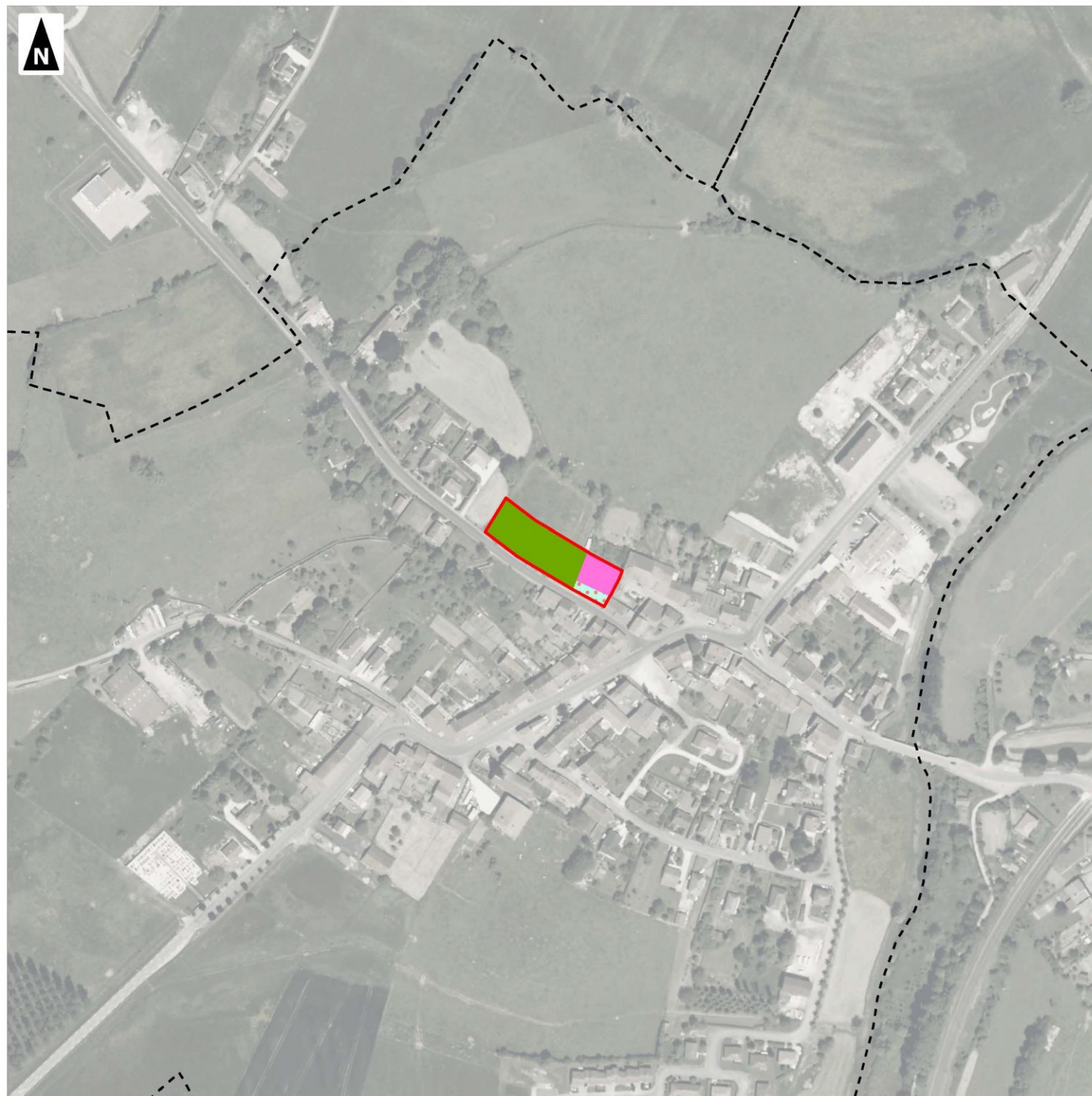
Habitats naturels

Saint-Thiébault

-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Friche colonisée par des annuelles - I1.52
-  Prairie pâturée - E2.11
-  Jardin d'ornement - I2.21



1:3 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.26 Signéville

- **Flore et habitats**

Le site est constitué de deux prairies pâturées (E2.11), d'une prairie de fauche (E2.61) ensemencée et de deux jardins privés (I2.21 et I2.22).



Photo 65. Potager privé



Photo 66. Verger pâturé



Photo 67. Haie et prairie

Il n’y a aucun enjeu en termes de flore et d’habitat sur ces sites. En effet, ces zones sont très anthropisées et les prairies sont ensemencées et/ou surpâturées.

- **Faune**

D’un point de vue faunistique, le site ne présente pas d’enjeux majeurs à la période d’inventaire. Cependant, la présence d’un verger et de plusieurs haies est à noter.

En effet, les haies peuvent abriter des espèces potentiellement patrimoniales tels la Fauvette des jardins ou certains fringilles (Chardonneret élégant, Verdier d’Europe ou la Linotte mélodieuse) ou encore le Bruant jaune.

Concernant le verger, il peut également être intéressant pour le Torcol fourmilier ou le Rougequeue à front blanc. Les vergers sont également connus pour l’intérêt qu’ils présentent pour la Chevêche d’Athéna, cependant les arbres présents ici sont certainement trop proches des habitations et de taille trop réduite pour cette espèce.

Pour les autres groupes faunistiques les enjeux sont faibles.

Diagnostic foncier

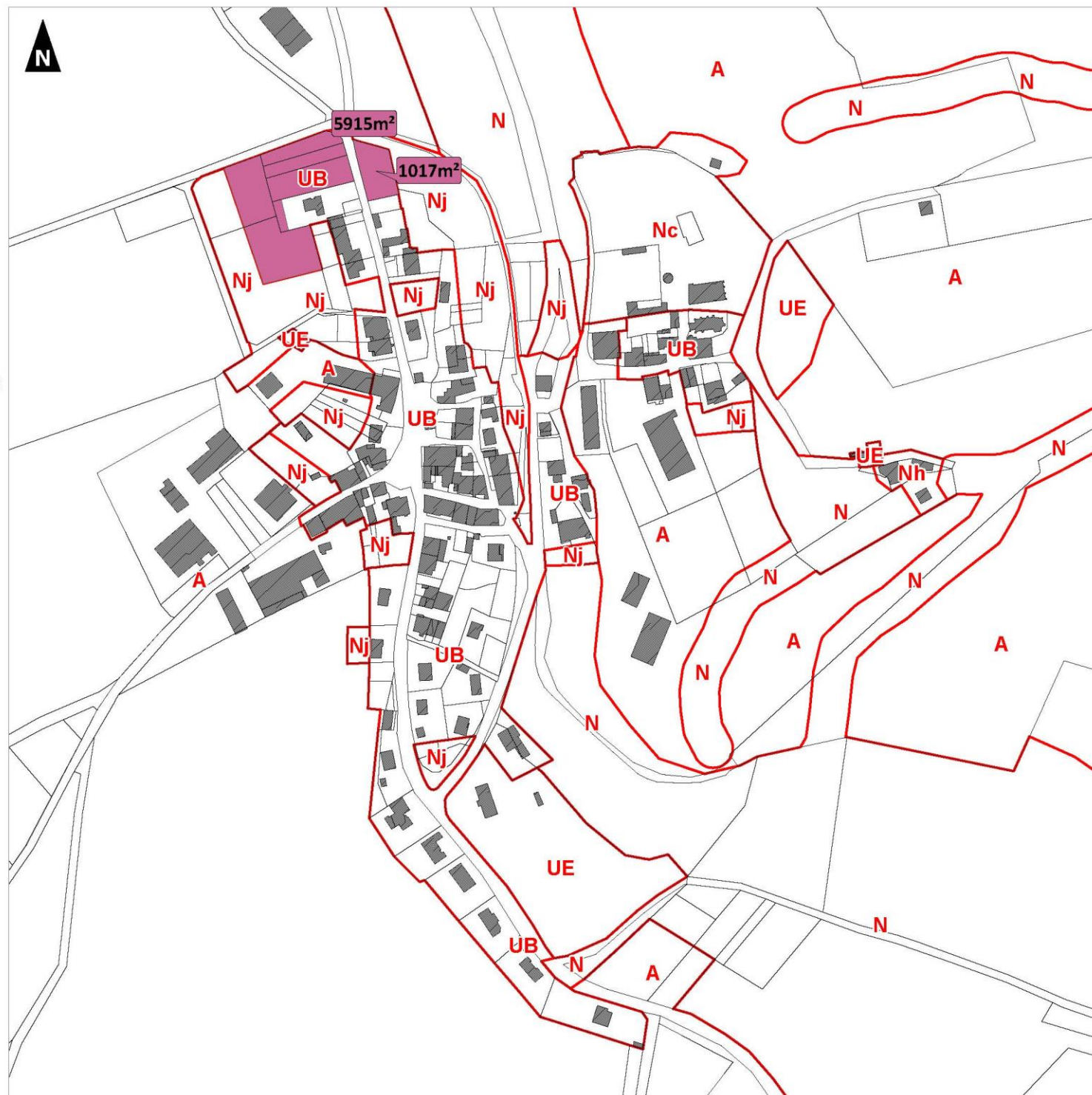
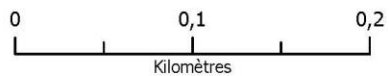
SIGNEVILLE

PROVISOIRE

Réalisé le : 08/06/2018

Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones



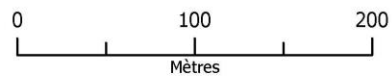
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Habitats naturels

Signéville

-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Prairie de fauche - E2.61
-  Prairie pâturée - E2.11
-  Jardin d'ornement - I2.21
-  Jardin potager - I2.22



1:3 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3.27 Sommerécourt

- **Flore et habitats**

Le site est constitué d'un jardin et d'une prairie surpâturée (ânes).



Photo 68. Prairie pâturée

Il n'y a aucun enjeu en termes de flore et d'habitat sur ce site.

- **Faune**

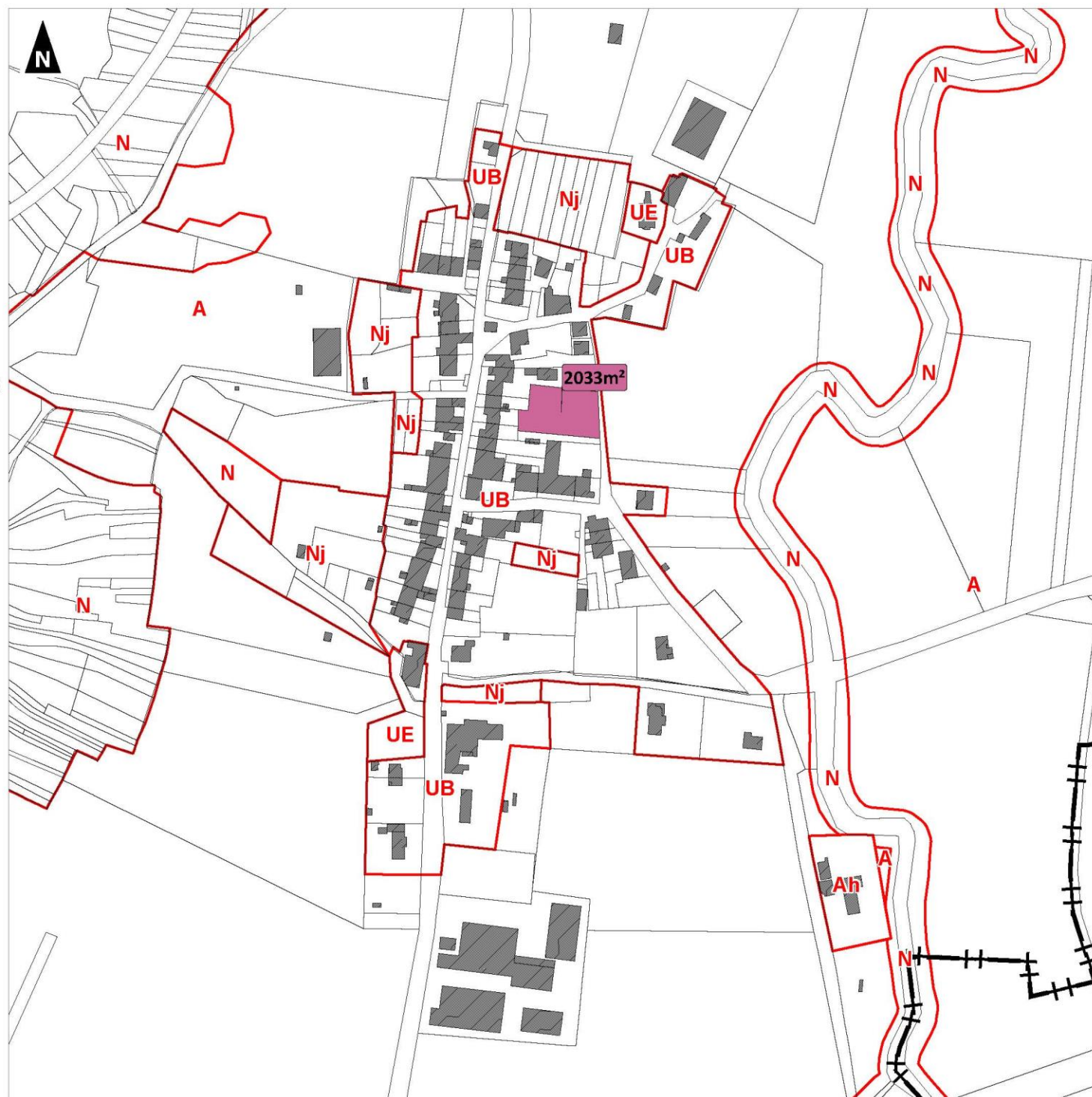
Cette zone présente un intérêt relatif pour la faune, principalement lié à la présence d'une ceinture de végétation arborée (arbres, jardins arborés). Plusieurs espèces patrimoniales sont potentielles sur cette zone, comme par exemple le Chardonneret élégant ou le Verdier d'Europe ; le Rougequeue à front blanc y a été observé (juvénile).

Une nouvelle zone a été ajoutée, située à l'Est de la commune de Sommerécourt. Il s'agit d'un secteur privé qui ne présente qu'un boisement visible depuis la route communale laissant deviner une prairie.

Aucune espèce patrimoniale n'a été contactée sur la zone en question. Cependant il faut noter l'observation d'un Rougequeue à front blanc dans la parcelle limitrophe.

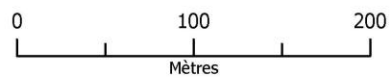
Légende

-  Extension à vocation résidentielle dans la zone urbaine (desservie)
-  Extension à vocation résidentielle avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension à vocation résidentielle sans réseaux
-  Extension pour des activités économiques et artisanales (desservie)
-  Extension pour des activités économiques et artisanales avec les réseaux à proximité immédiate
-  Extension pour des activités industrielles (desservie)
-  Limites de zones



0 0,1 0,2
Kilomètres

-  Secteur
-  Limites communales
- Habitats naturels - Code EUNIS**
-  Prairie pâturée - E2.11
-  Jardin d'ornement - I2.21



1:3 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.4 Synthèse des enjeux

2.3.4.1 Flore et habitats

Les sites prospectés étant tous plus ou moins **anthropisés**, la diversité floristique s'en trouve fortement impactée, ne restent plus sur ces zones que des **espèces végétales très communes**, avec parfois même la présence d'**espèces exotiques envahissantes**. La Renouée du Japon est une espèce particulièrement problématique, dont l'éradication nécessite des moyens importants.

Les prairies de fauche, qui dans certains cas peuvent représenter des habitats d'intérêt, sont ici très largementensemencées et/ou enrichies, ce qui empêche le développement d'une flore intéressante.

Aucune espèce patrimoniale n'a été recensée sur la totalité des sites, la diversité floristique est jugée très faible d'après les relevés effectués.

Aucune zone inventoriée ne possède de véritables enjeux tant en termes de flore que d'habitats.

2.3.4.2 Faune

Plusieurs zones présentent des enjeux avérés sur le territoire de la Communauté de Communes Meuse-Rognon. C'est notamment le cas sur les communes de Beuvannes-en-Bassigny, Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, Illoud et Outremécourt. Plusieurs espèces patrimoniales ont été observées sur ces zones, les espèces les plus fréquentes étant le Bruant jaune, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse et le Verdier d'Europe. Plusieurs autres observations se rapportent à des espèces patrimoniales comme la Pie-grièche écorcheur, inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux, et le Moineau friquet, classée En Danger sur la liste rouge française. Les zones de nidification de ces espèces doivent être préservées, notamment sur les parcelles où ces espèces ont été notées comme nicheuses certaines (Outremécourt notamment).

Plusieurs zones présentent également des sensibilités potentielles élevées, notamment en ce qui concerne les insectes. Ainsi, le Cuivré des marais et l'Agrion de Mercure sont des espèces probables sur les communes de Bourg-Sainte-Marie, Breuvannes-en-Bassigny et Illoud.

Les inventaires ont permis de mettre en évidence la présence de 20 espèces patrimoniales.

ANNEXES

Annexe 1 : Atlas cartographique des enjeux environnementaux

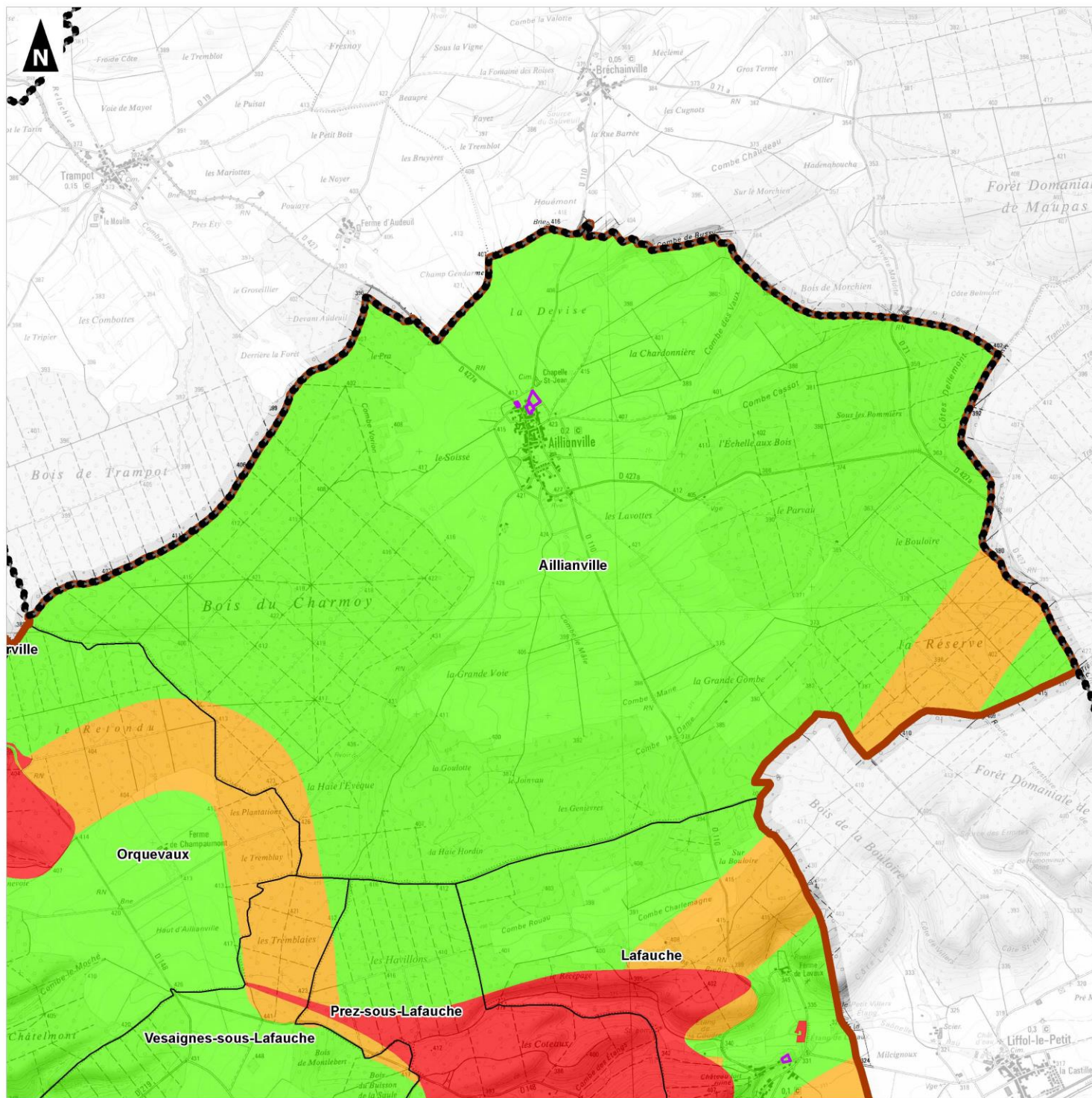
Carte des enjeux Aillianville

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
 -  Limites départementales
 -  Limites communales
 -  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles

0 1
Kilomètres

1:30 000

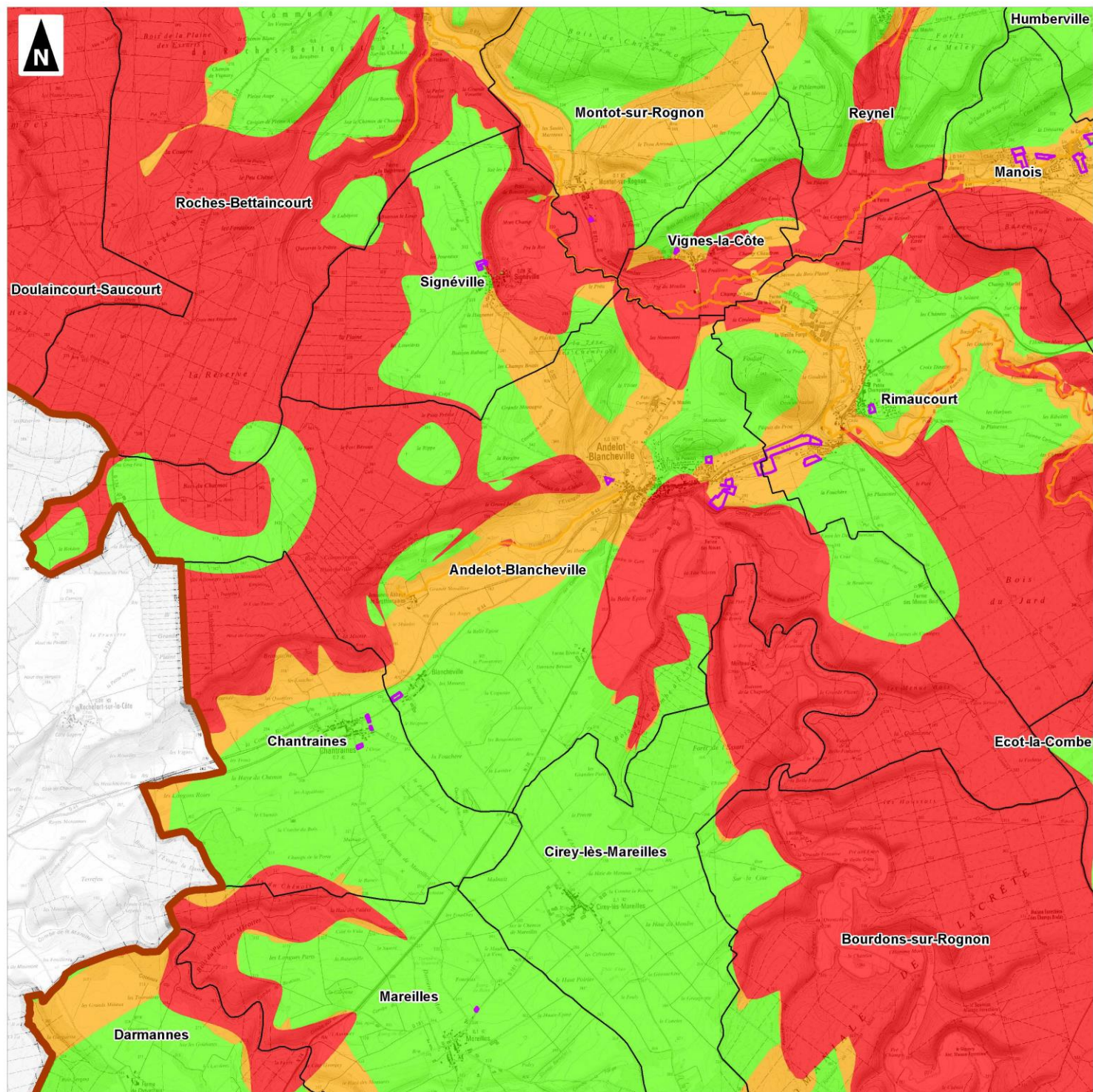
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Carte des enjeux Andelot-Blancheville

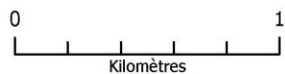
-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles

0 1
Kilomètres



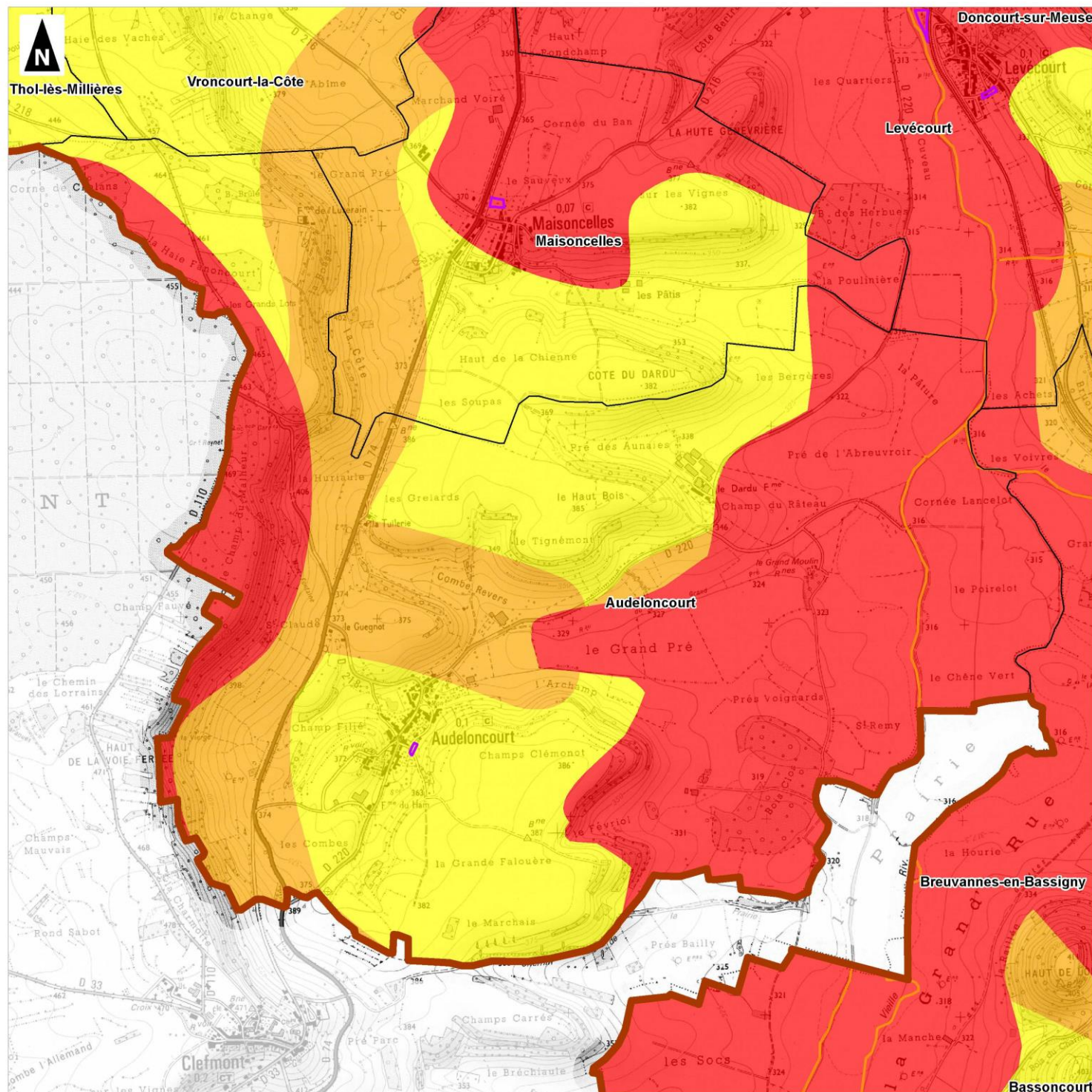
Carte des enjeux Audeloncourt

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles



1:20 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Carte des enjeux Bassoncourt

 Communauté de Communes Meuse-Rognon

 Limites départementales

 Limites communales

 Zonages des diagnostics fonciers

Enjeux :

 Enjeux majeurs

 Enjeux forts

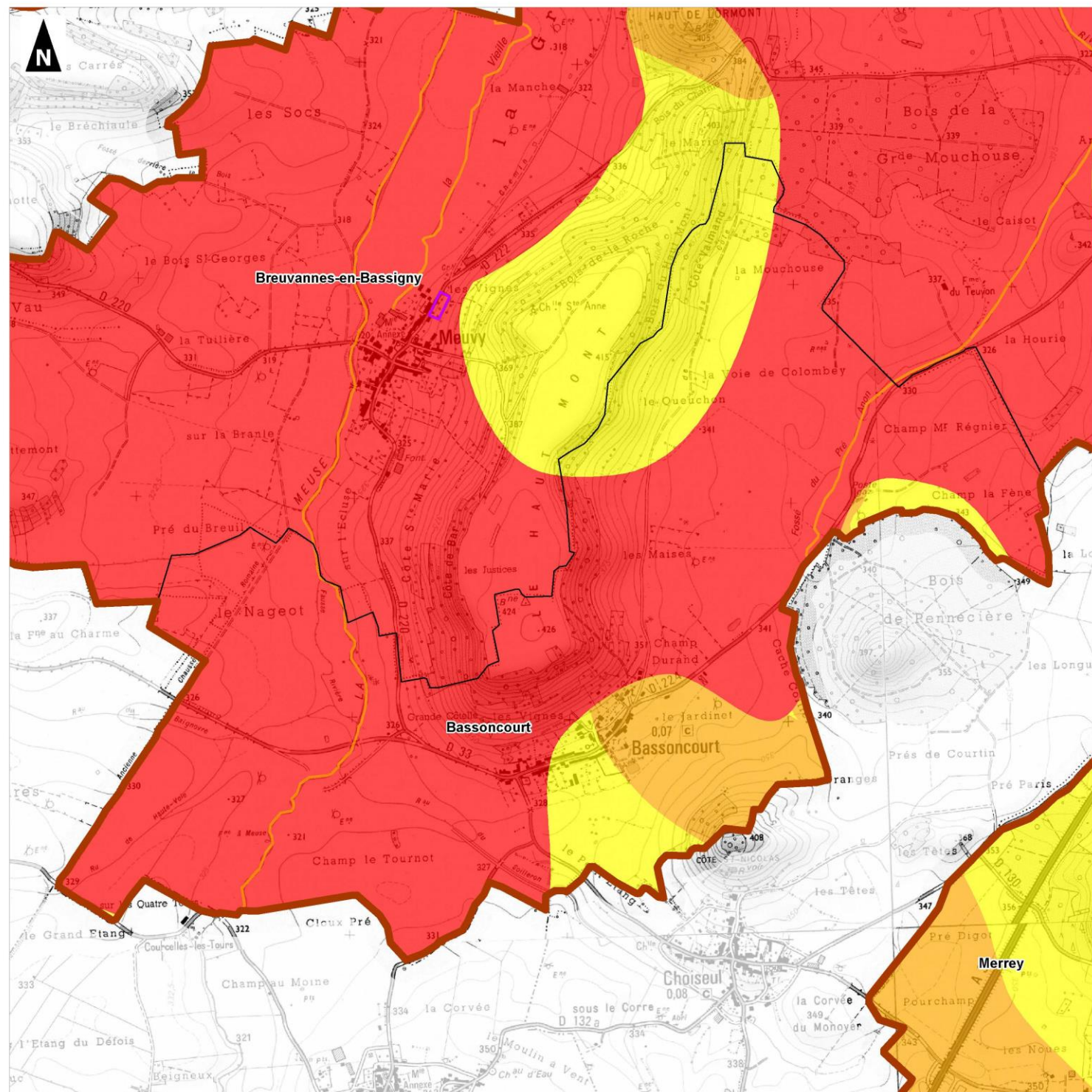
 Enjeux modérés

 Enjeux faibles



1:18 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

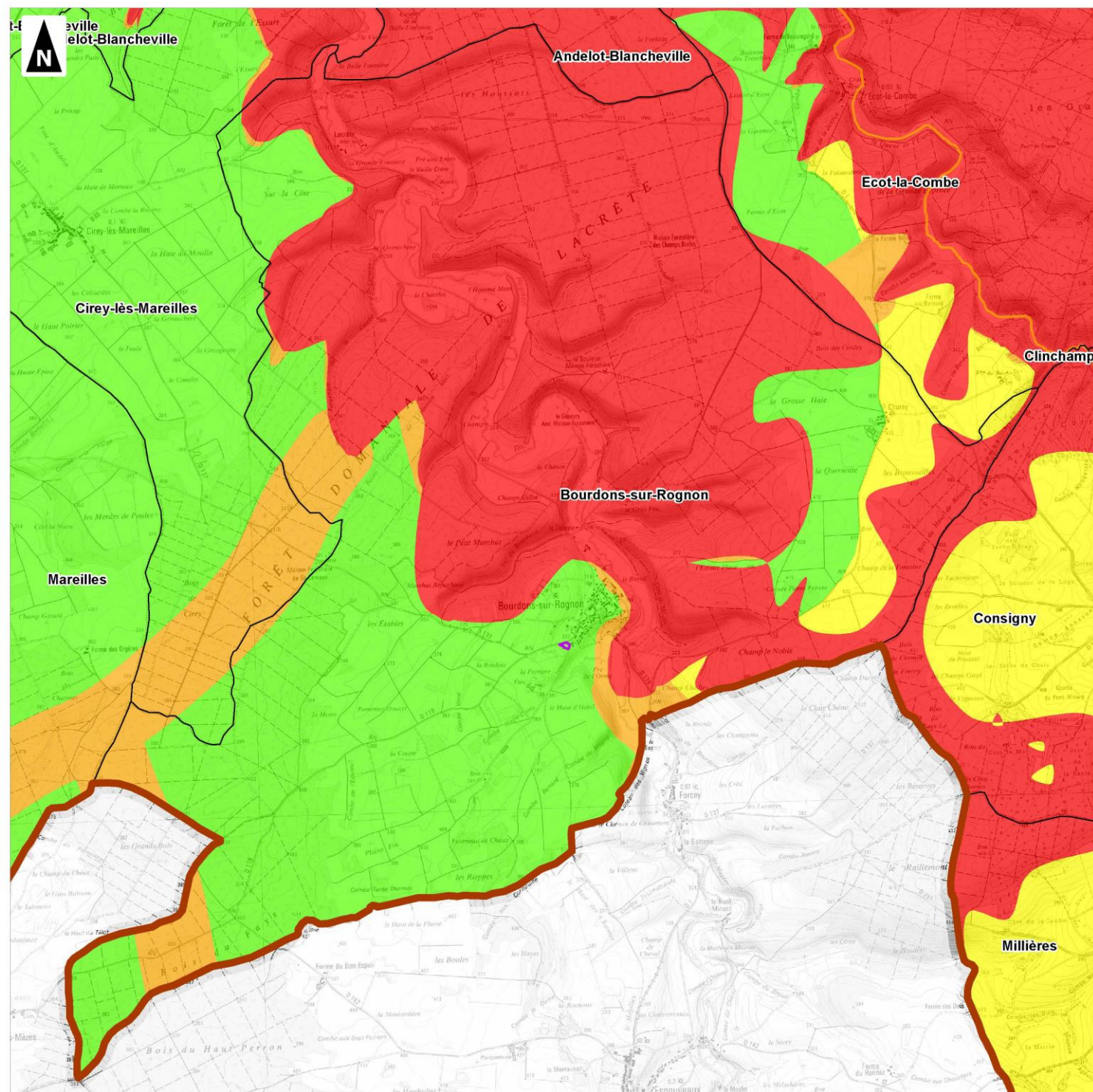
Carte des enjeux Bourdons-sur-Rognon

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles

0 1
Kilomètres

1:36 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



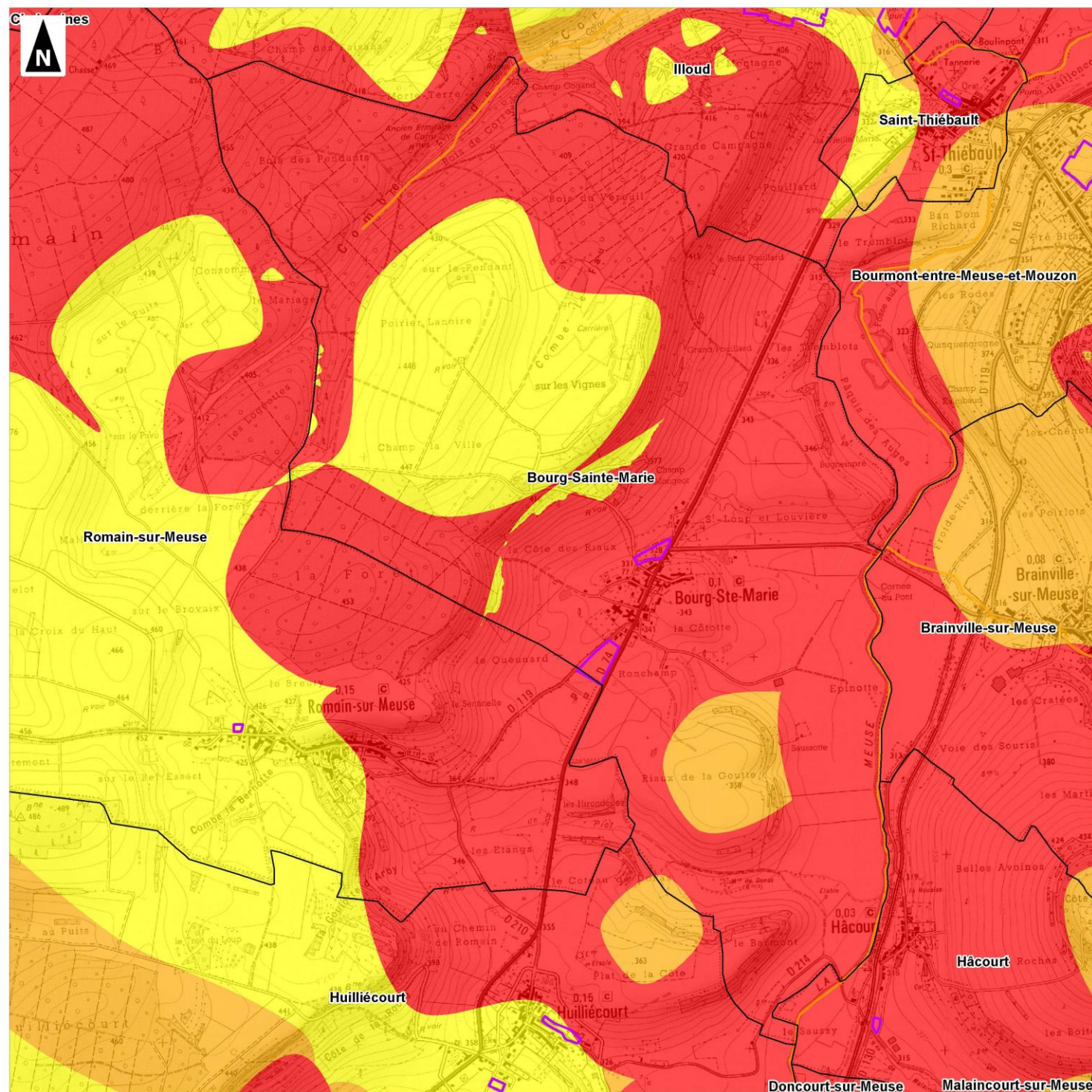
Carte des enjeux Bourg-Sainte-Marie

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles



1:20 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

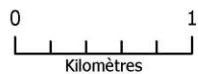


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

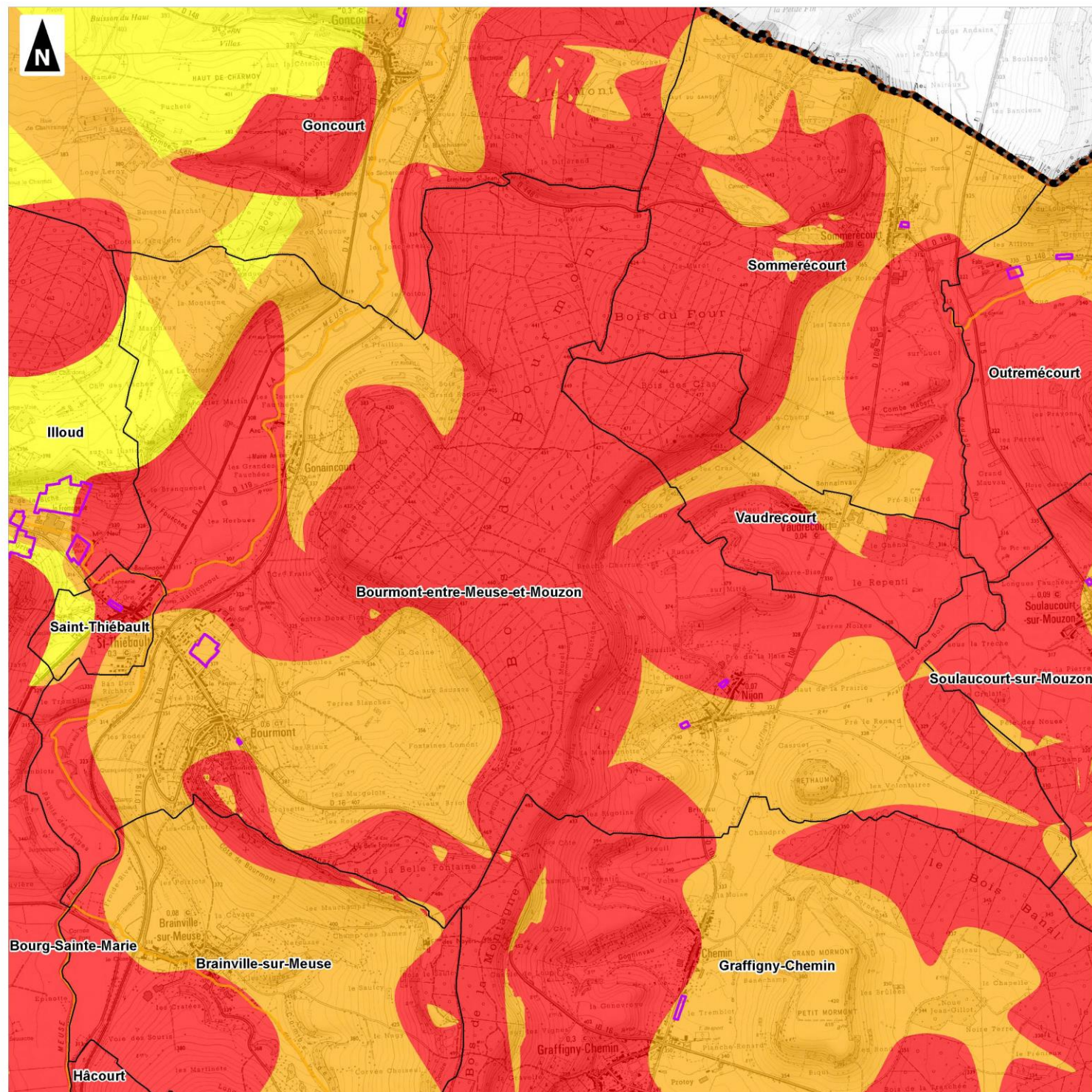
Carte des enjeux Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles



1:30 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)





Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Carte des enjeux Brainville-sur-Meuse

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles

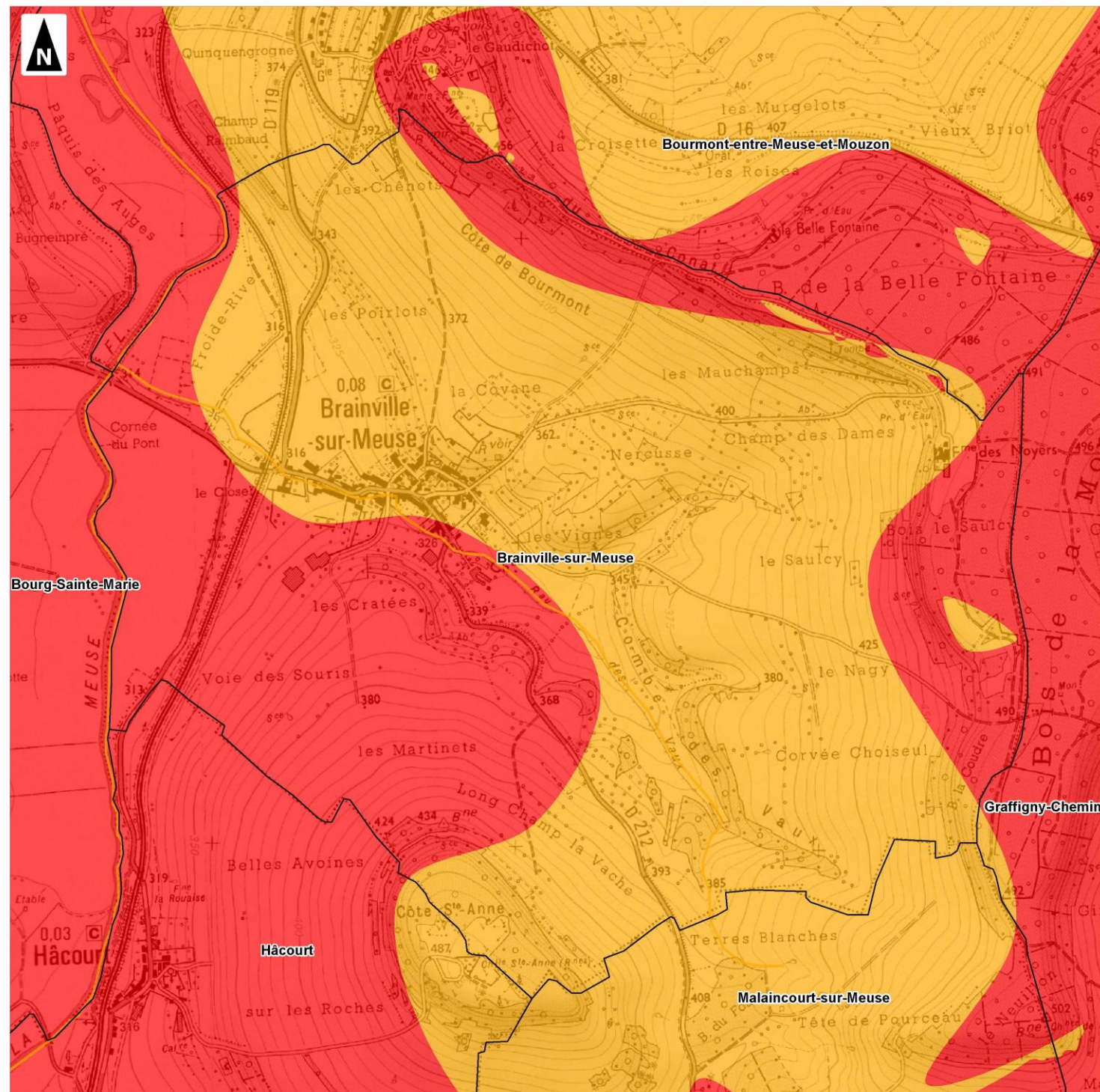


1:13 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 25®
PDEAL GRAND-EST, INPN, GFCV, AUDDICE, 2018



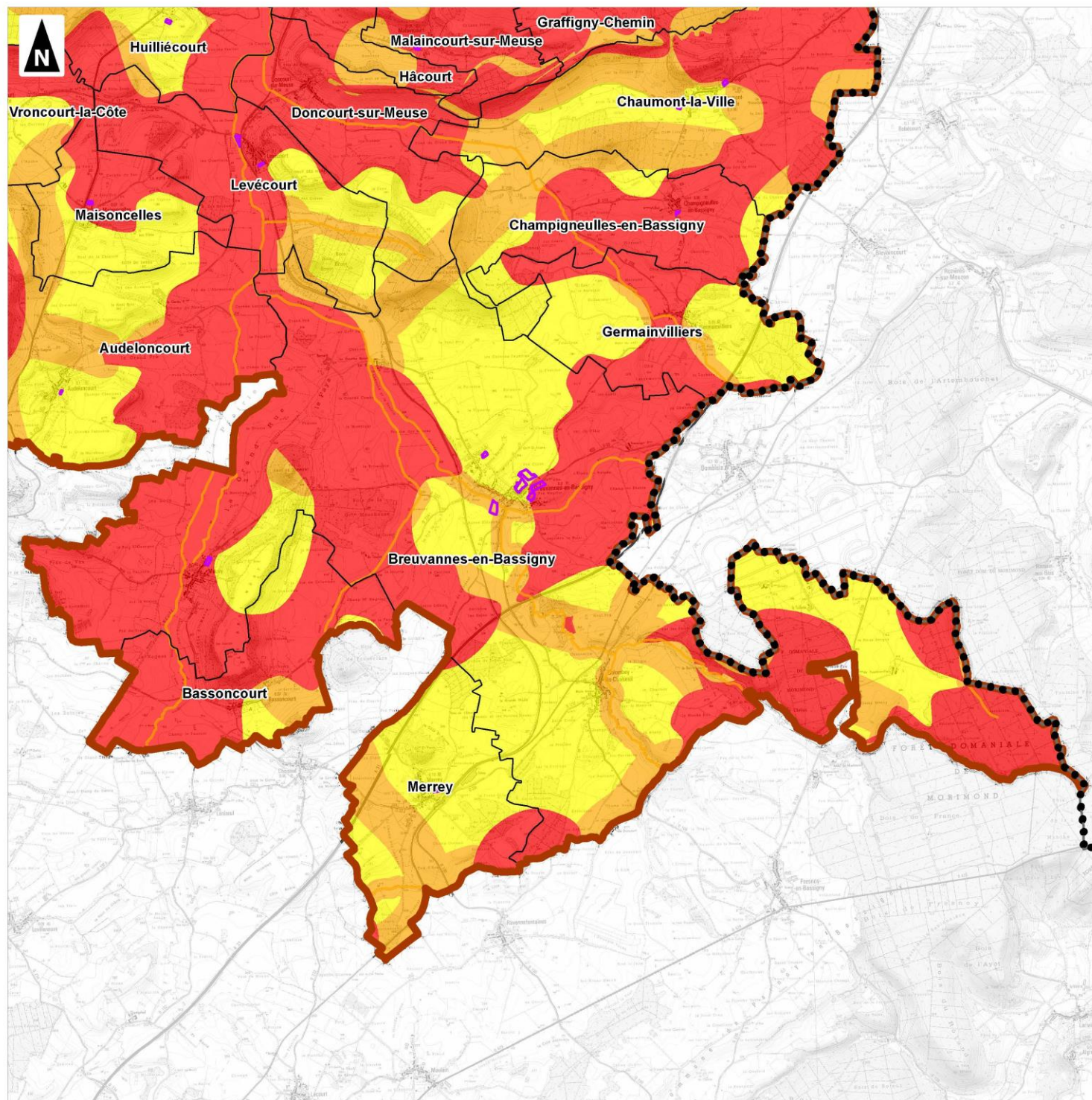
Carte des enjeux **Breuvannes-en-Bassigny**

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles

0 1
Kilomètres

1:58 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

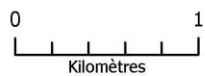
Évaluation Environnementale

Carte des enjeux Chalvraignes

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers

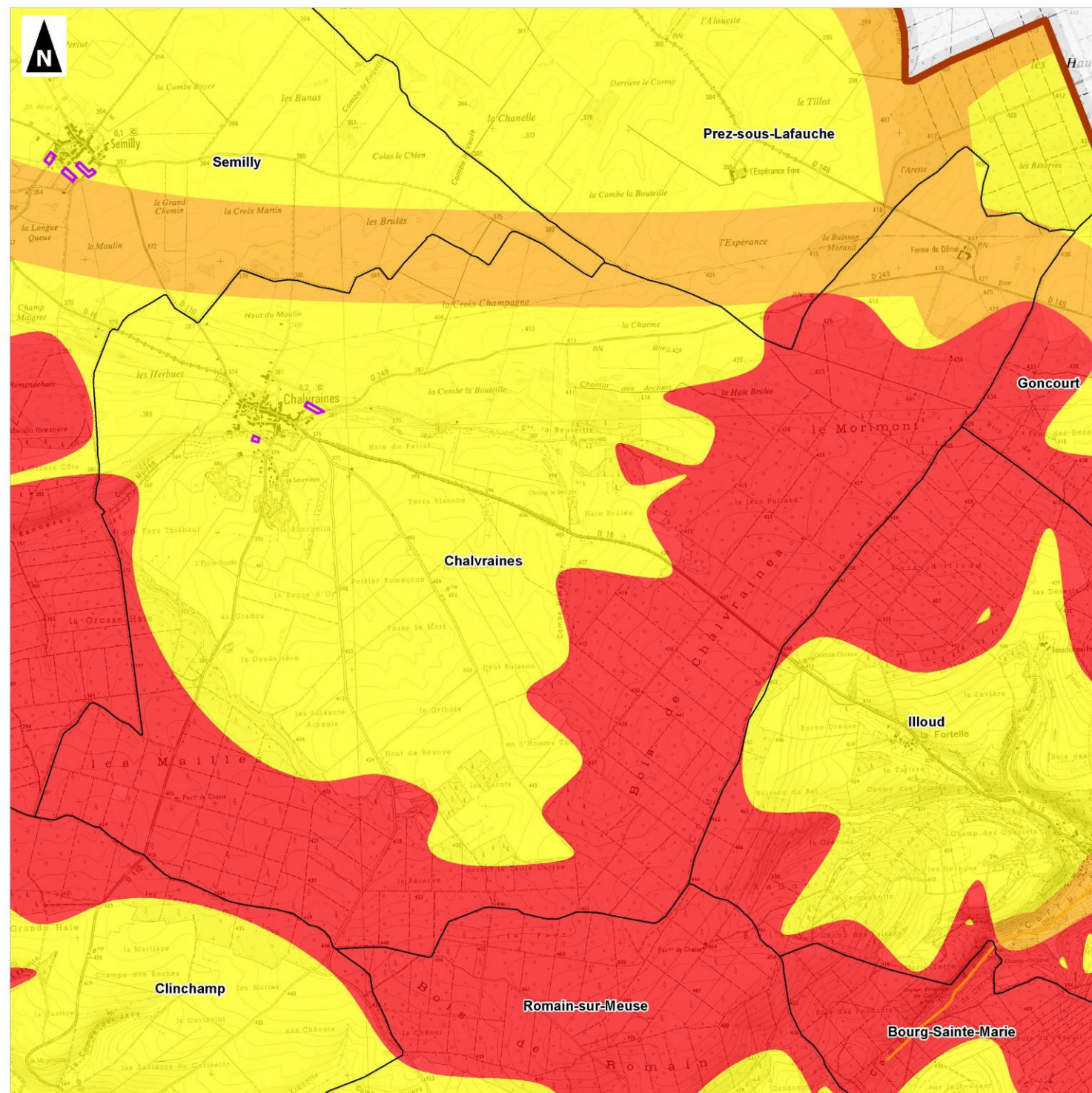
Enjeux :

-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles

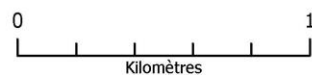
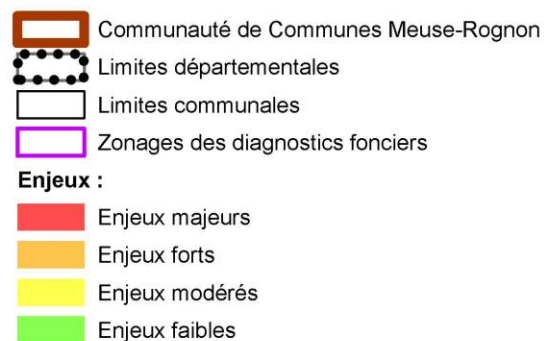


1:29 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

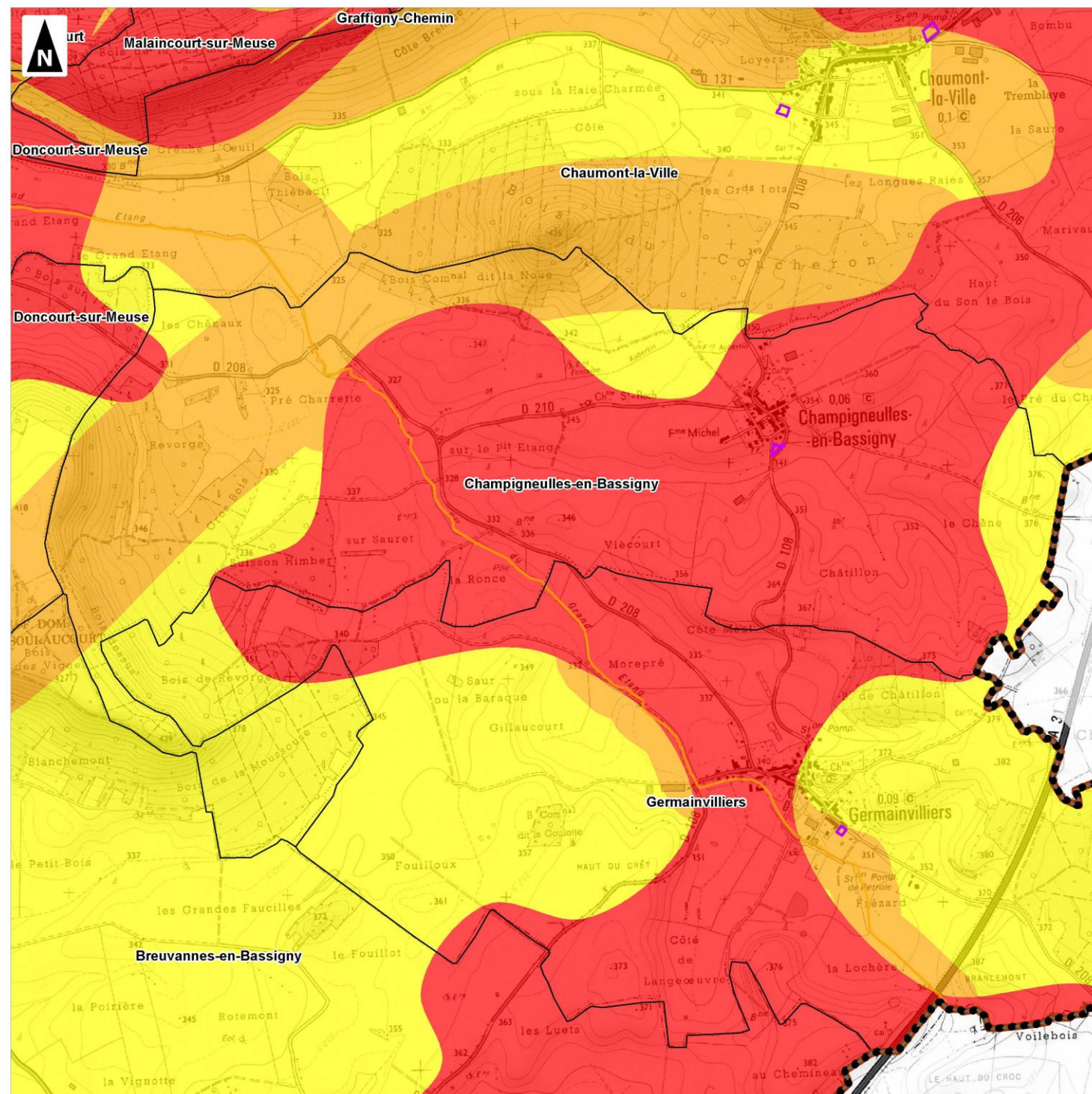


Carte des enjeux Champigneulles-en-Bassigny



1:18 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

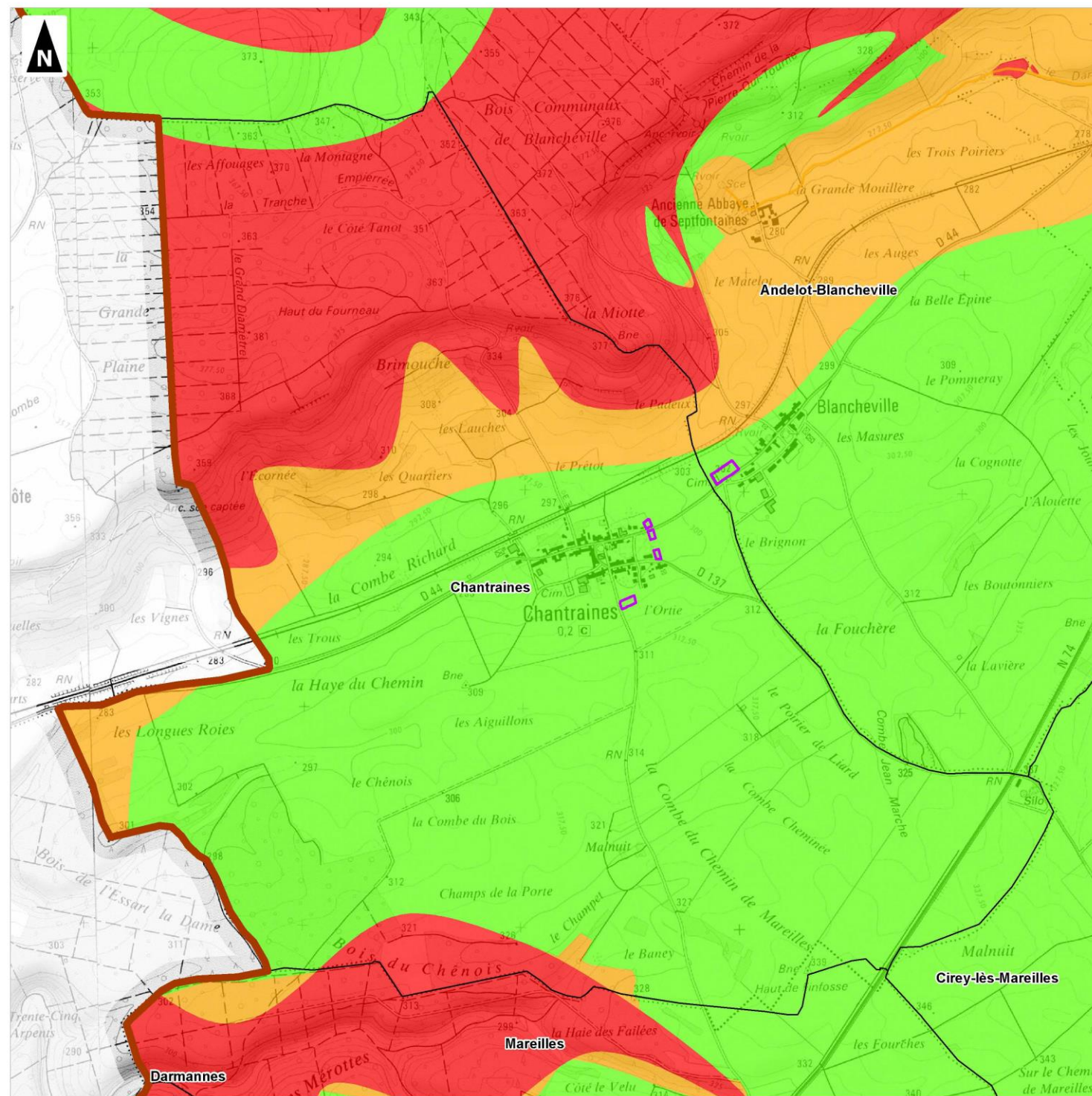
Carte des enjeux Chantraines

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles



1:18 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

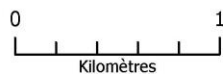


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

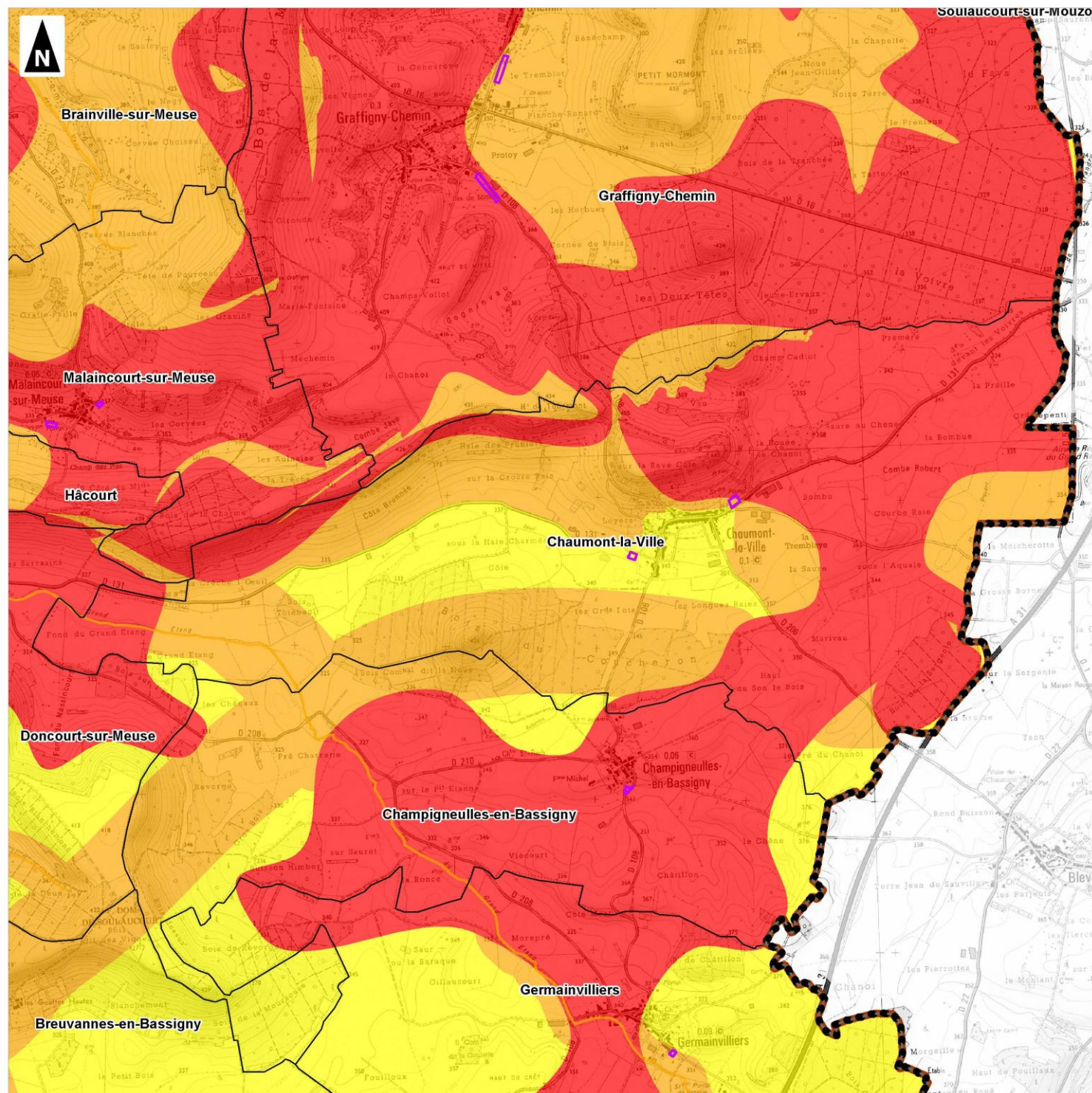
Carte des enjeux Chaumont-la-Ville

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles



1:26 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



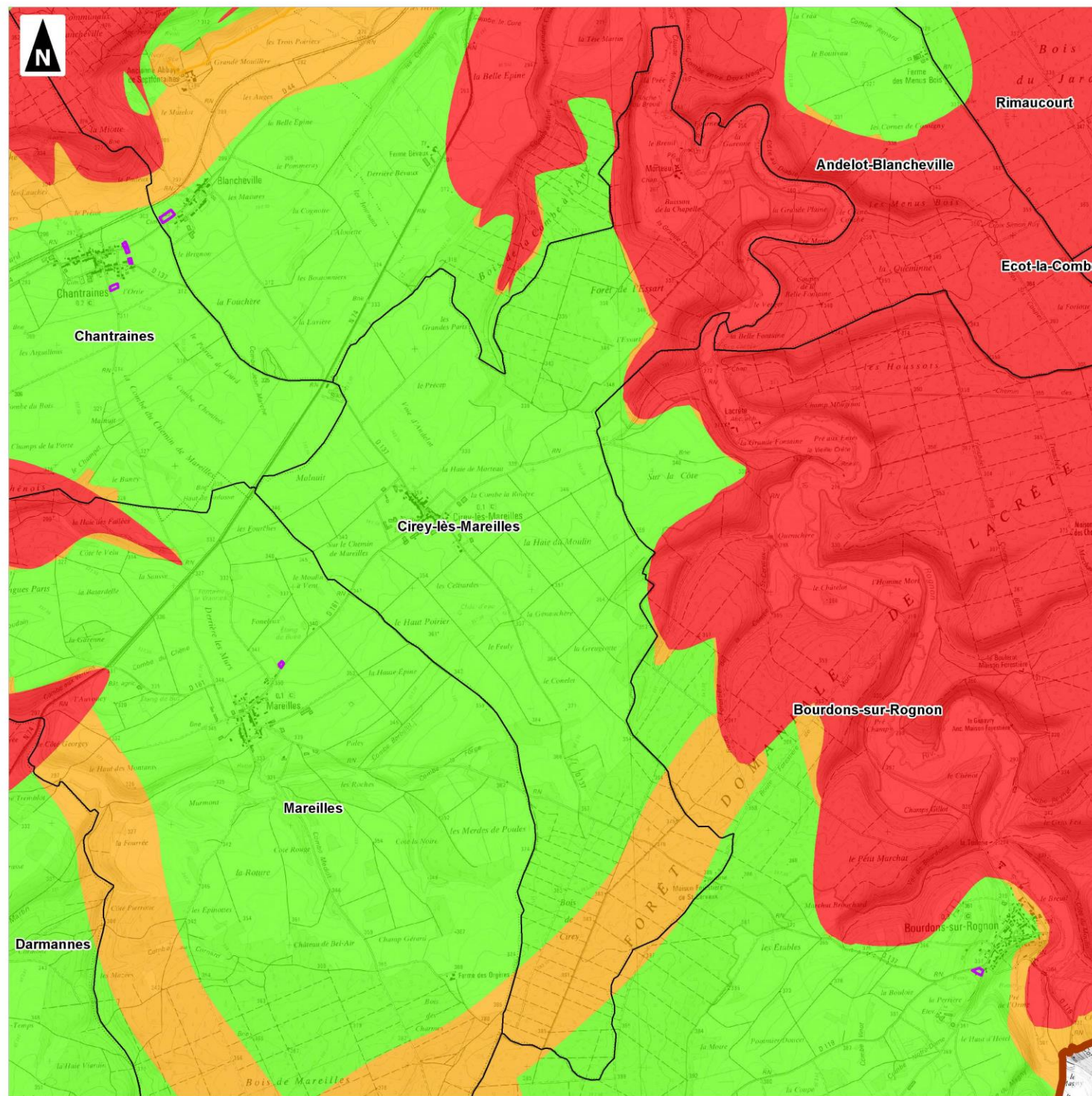
Carte des enjeux Cirey-lès-Mareilles

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles



1:33 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



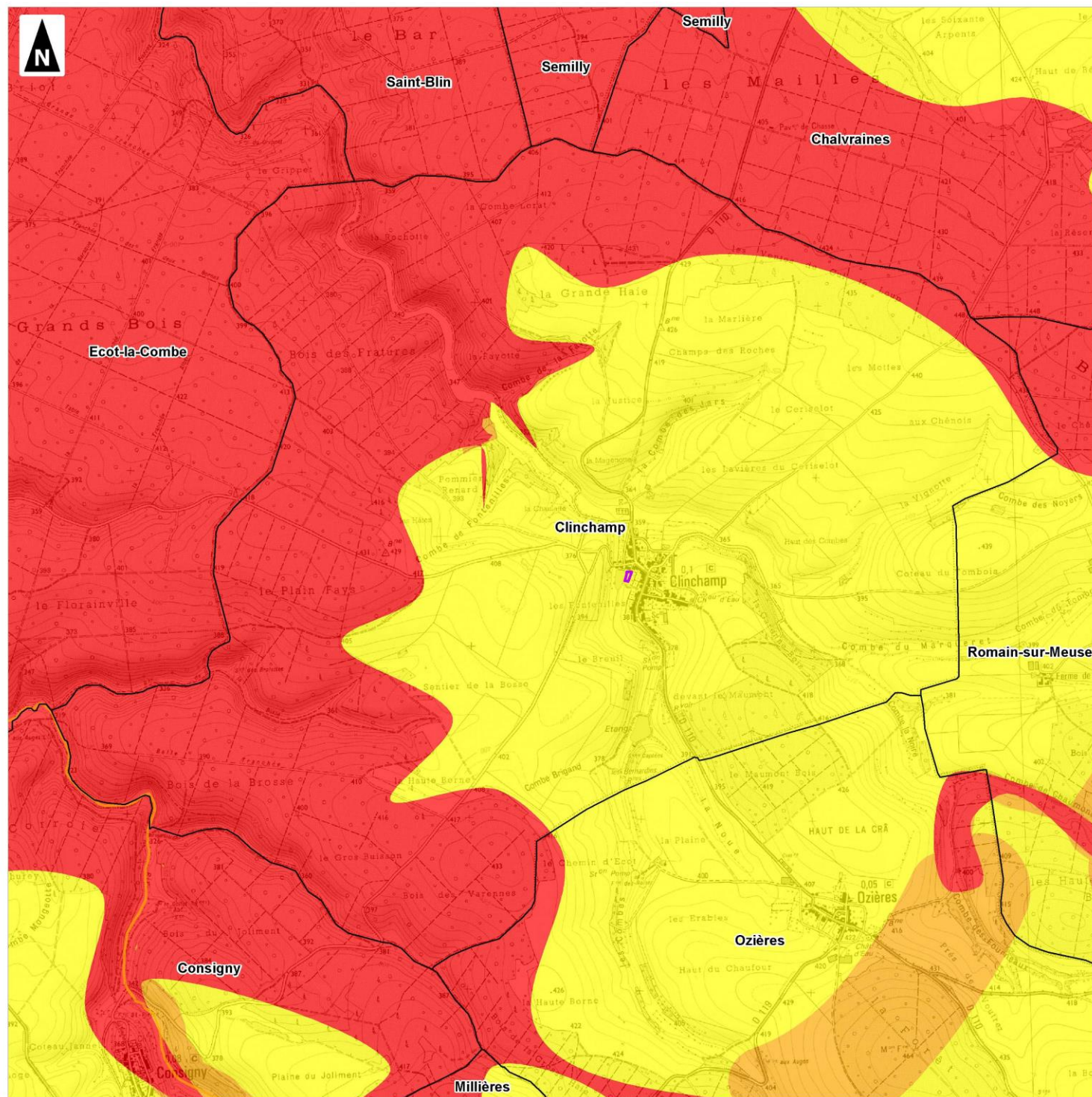
Carte des enjeux Clinchamp

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles



1:23 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

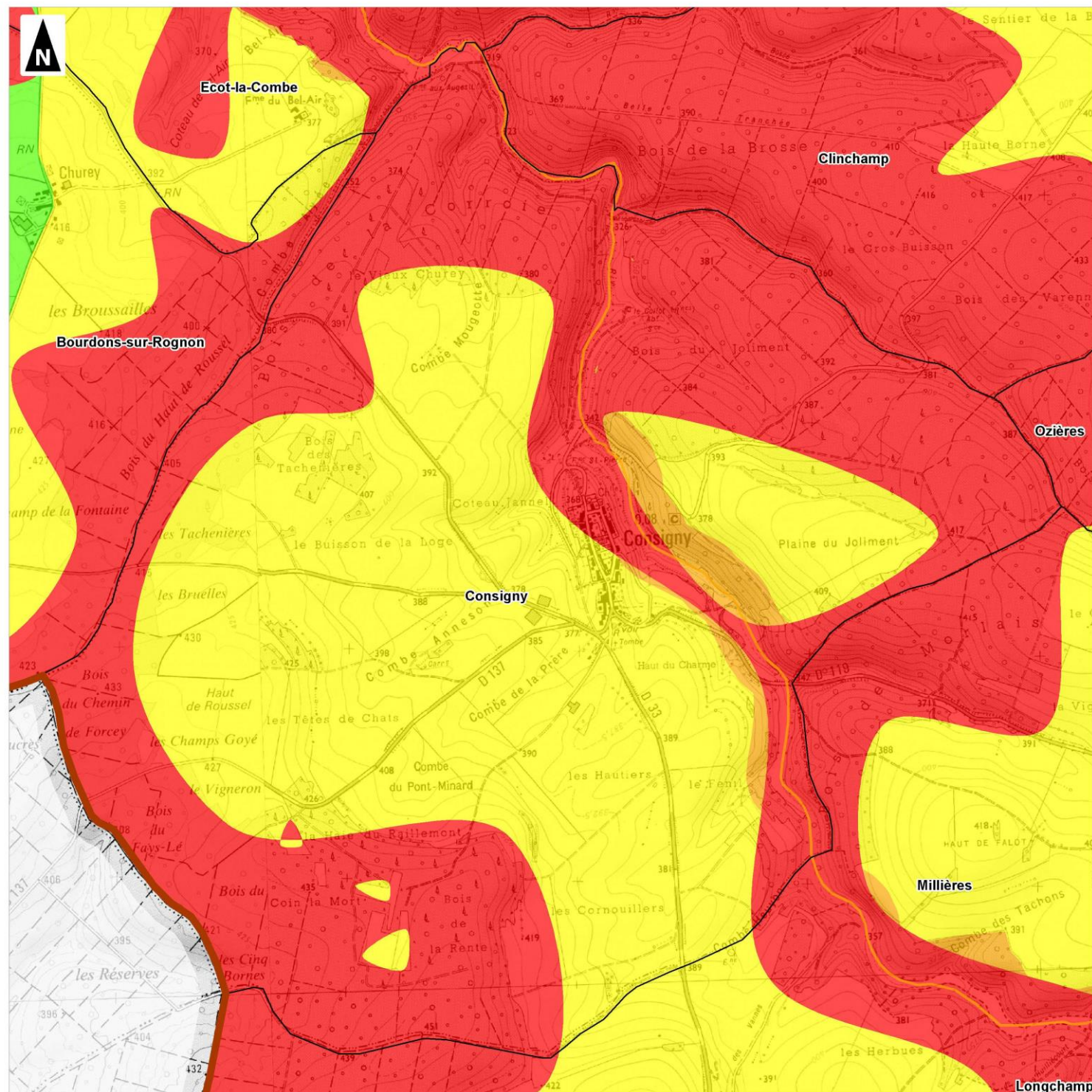
Carte des enjeux Consigny

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles



1:17 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

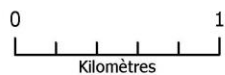


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

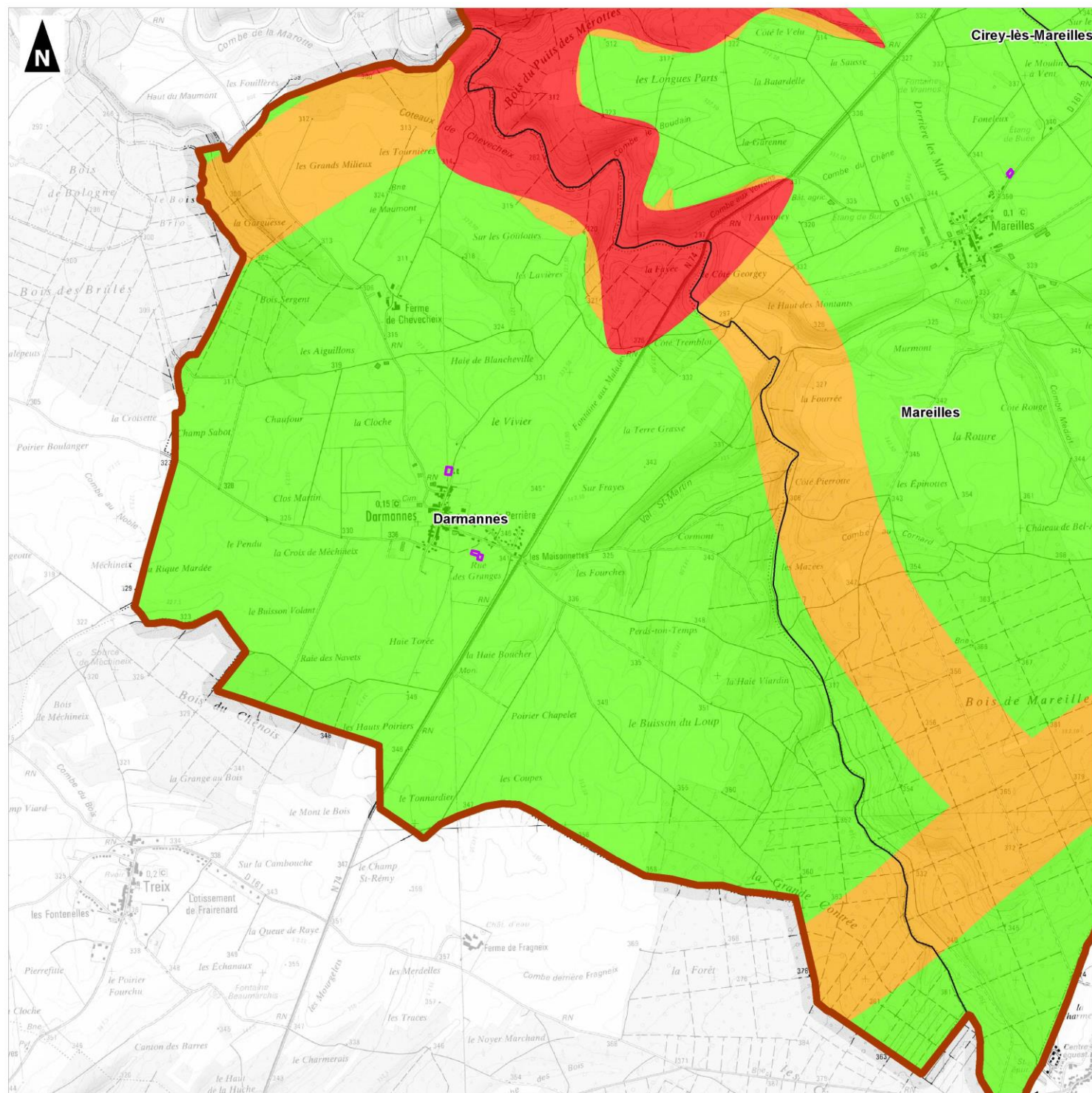
Carte des enjeux Darmannes

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles



1:26 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



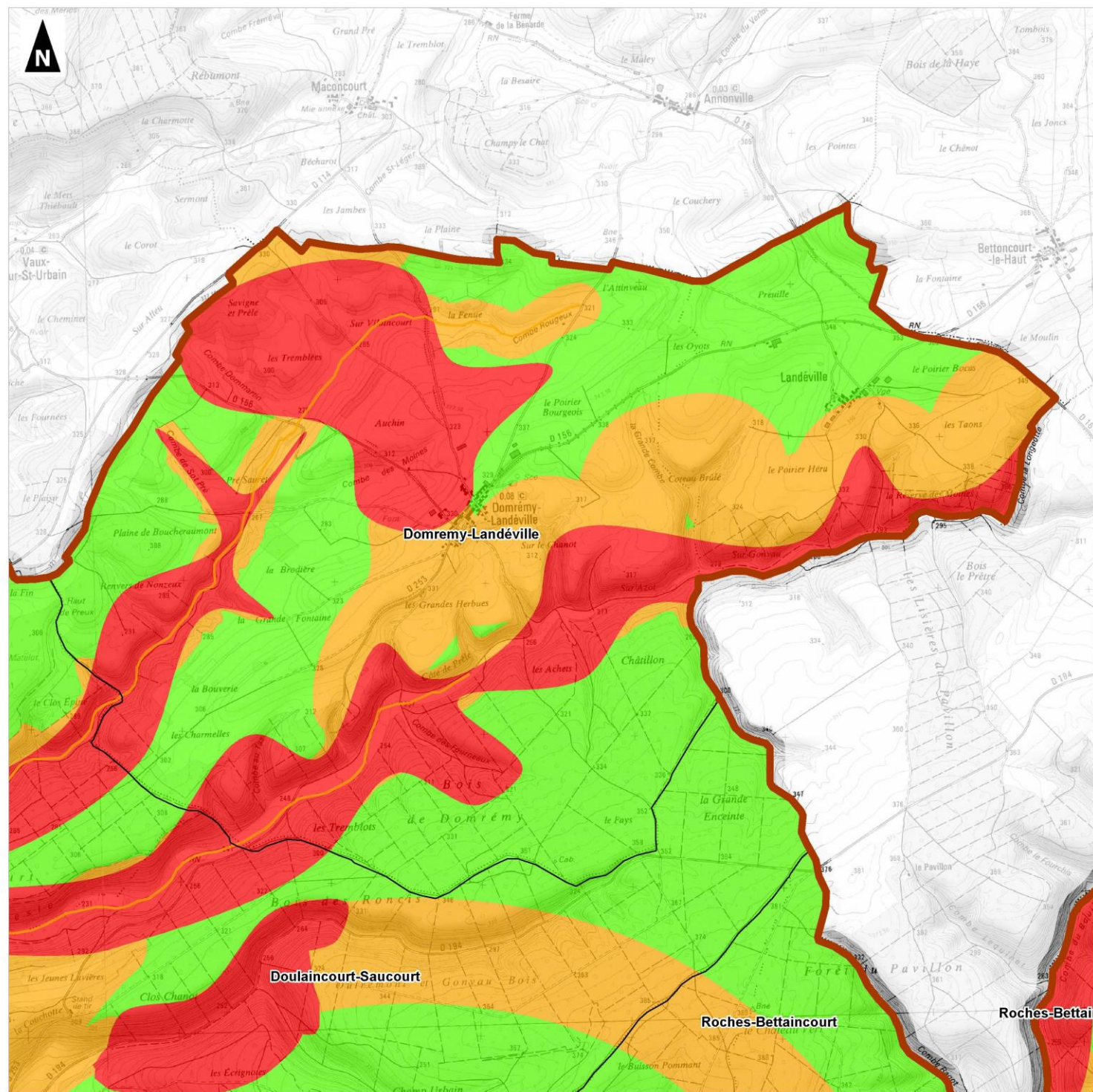
Carte des enjeux Domremy-Landéville

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles

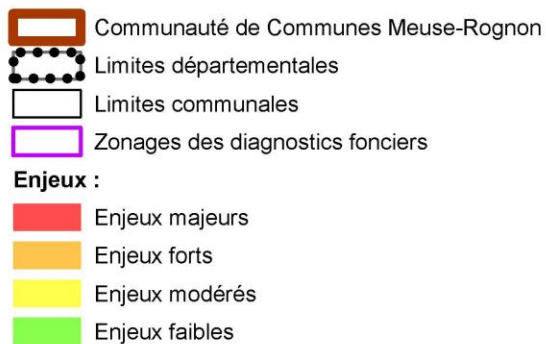
0 1
Kilomètres

1:26 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

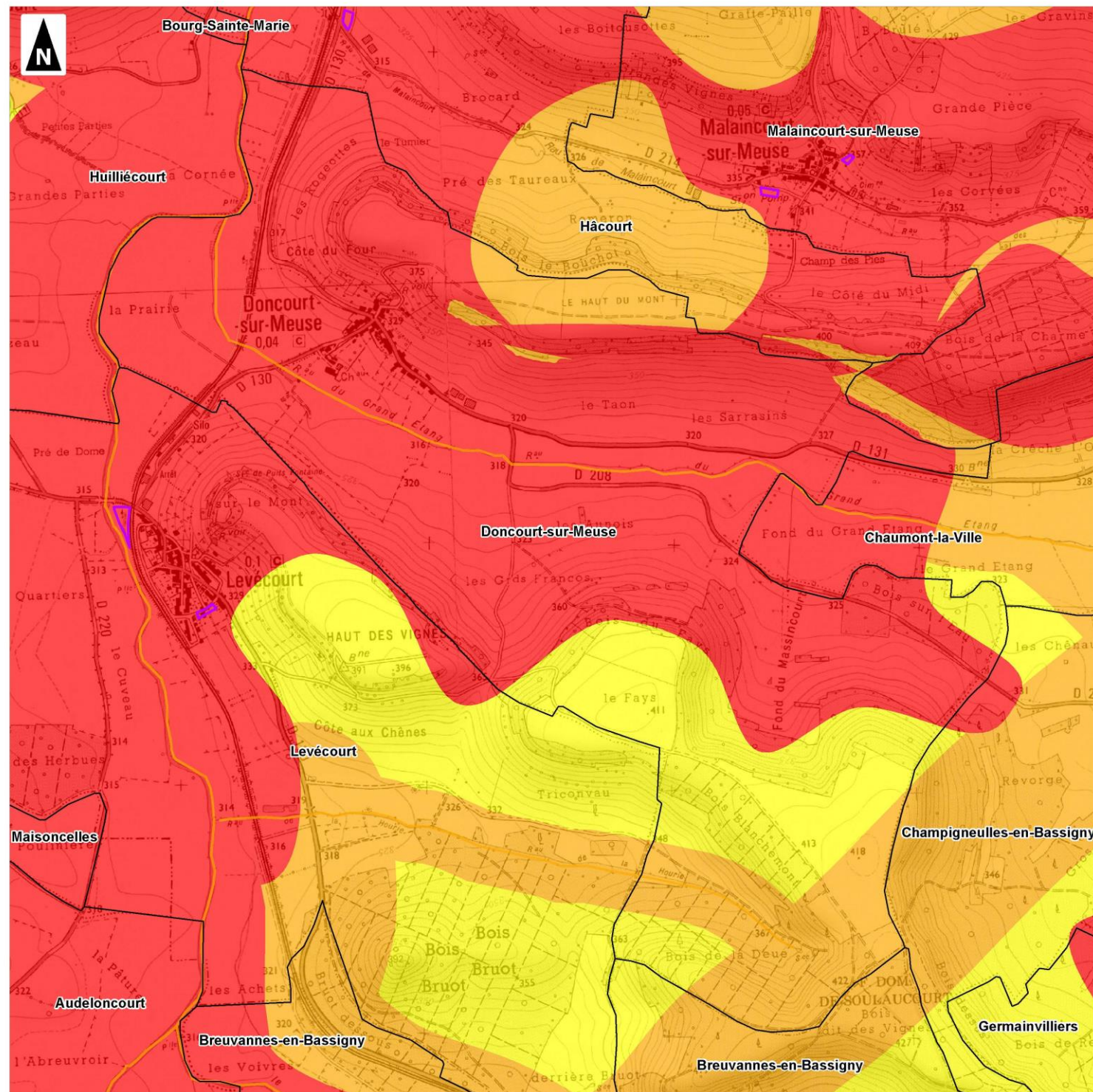


Carte des enjeux Doncourt-sur-Meuse



1:16 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Carte des enjeux Doulaucourt-Saucourt

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers

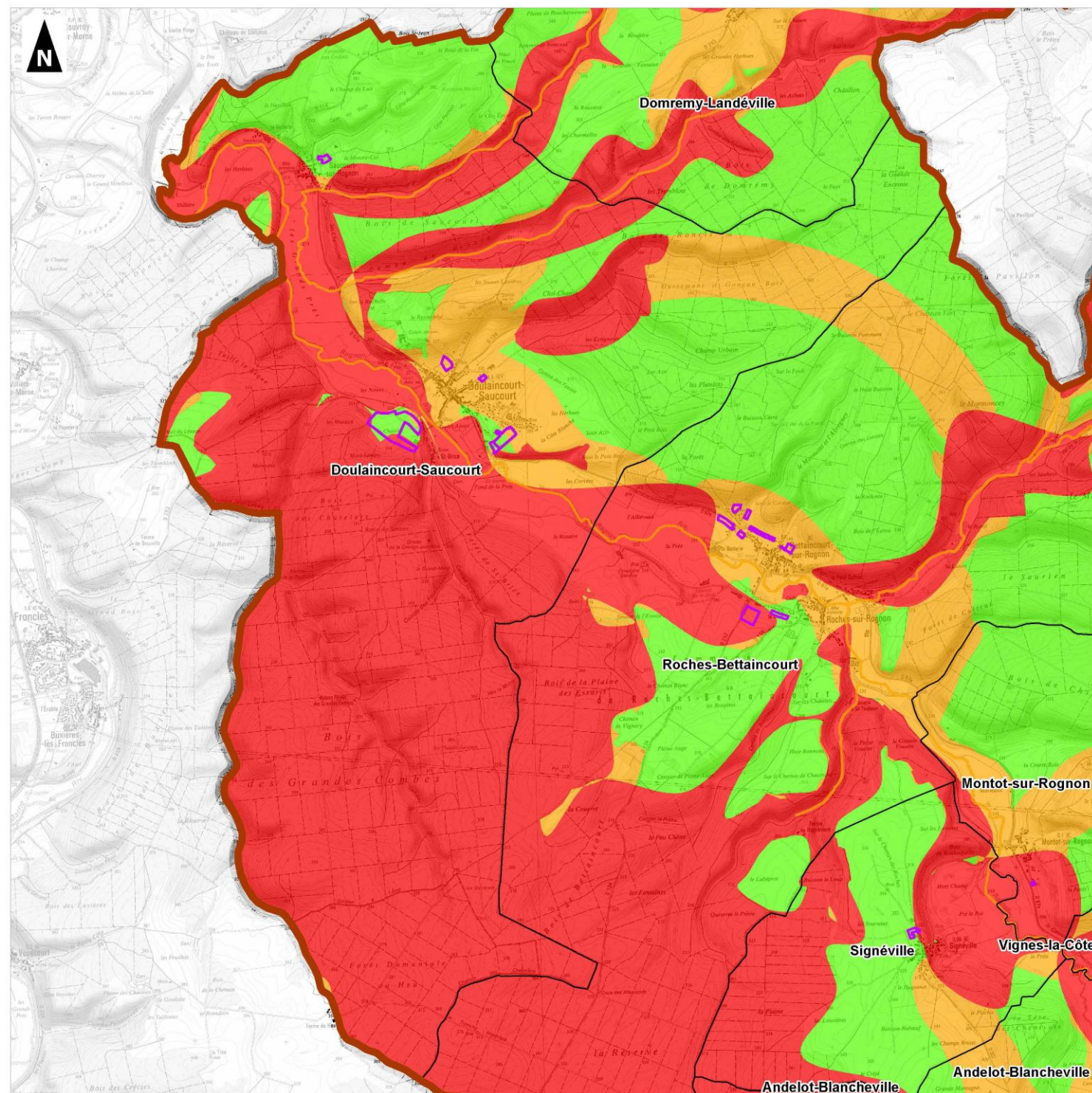
Enjeux :

-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles

0 1
Kilomètres

1:43 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



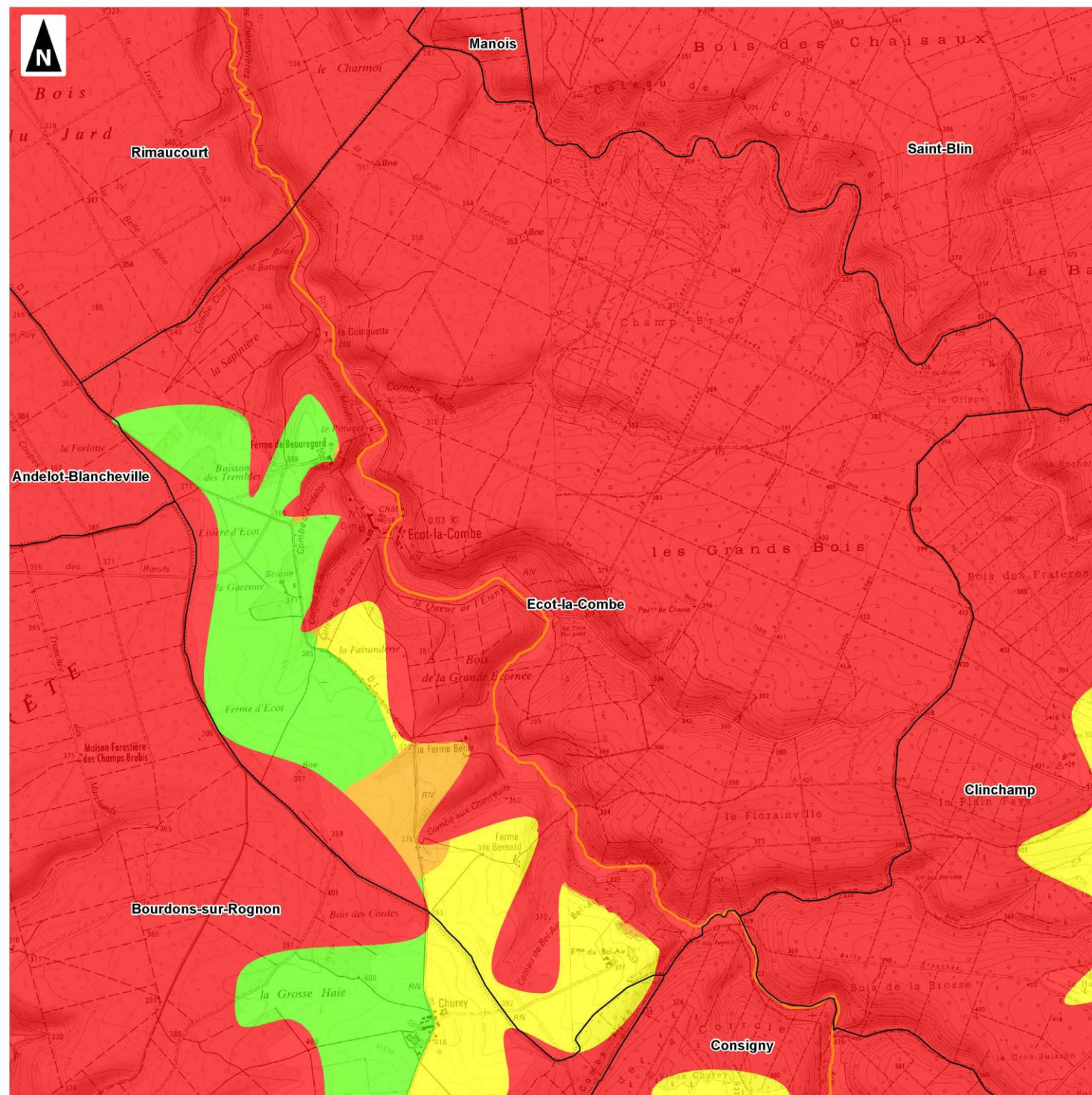
Carte des enjeux Ecot-la-Combe

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles

0 1
Kilomètres

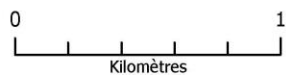
1:24 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



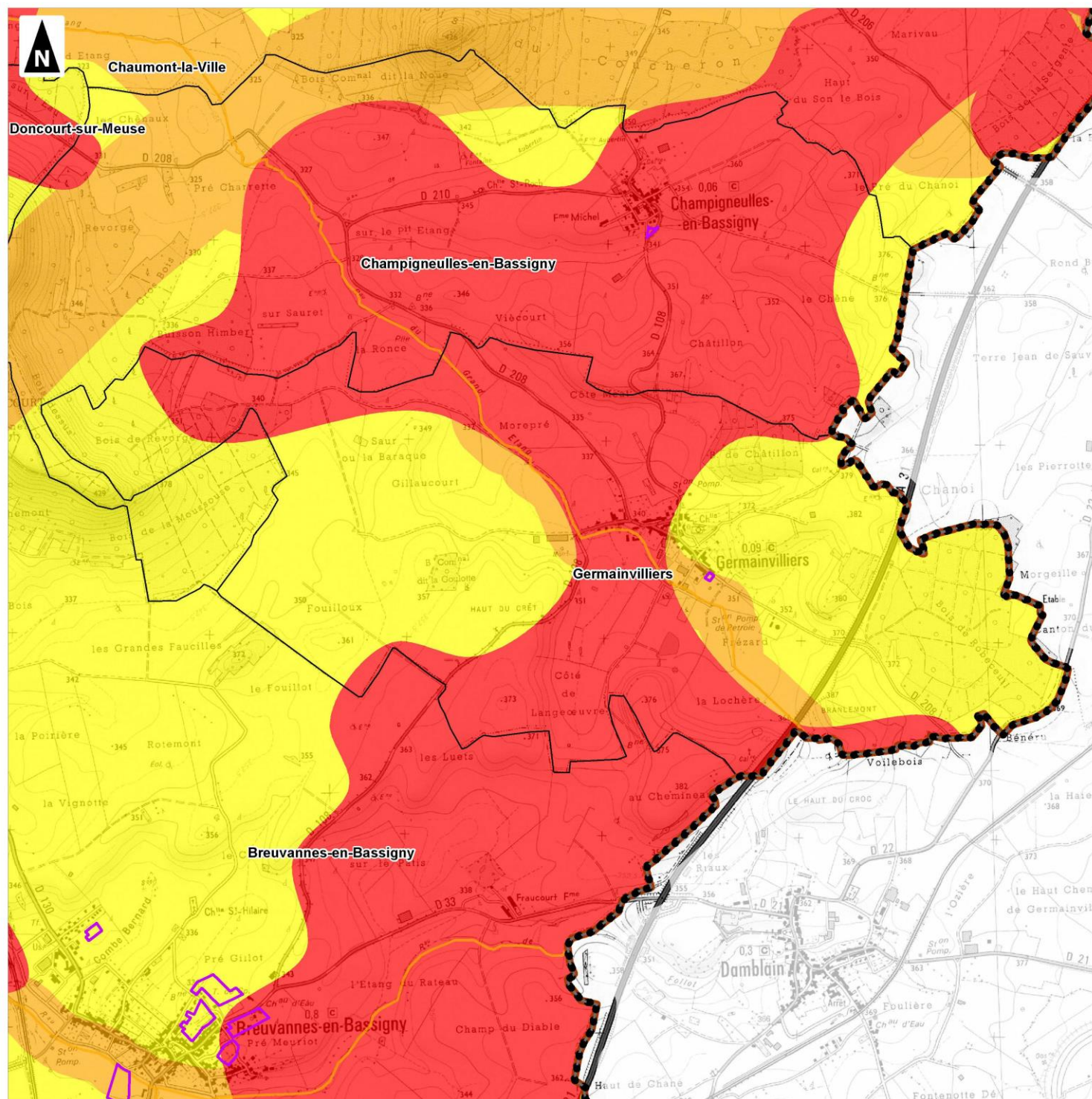
Carte des enjeux Germainvilliers

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles



1:20 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

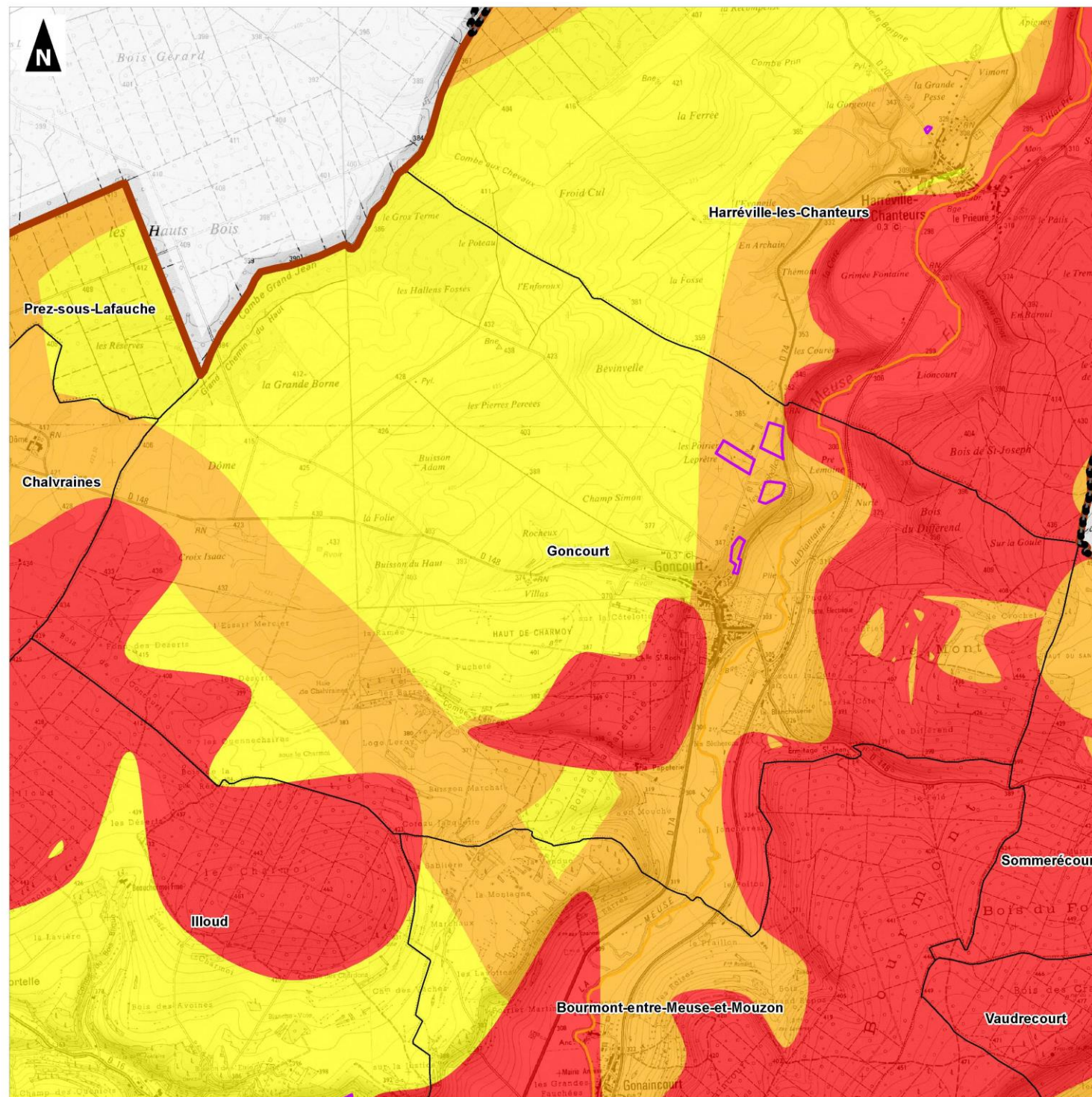
Carte des enjeux Goncourt

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles

0 1
Kilomètres

1:26 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

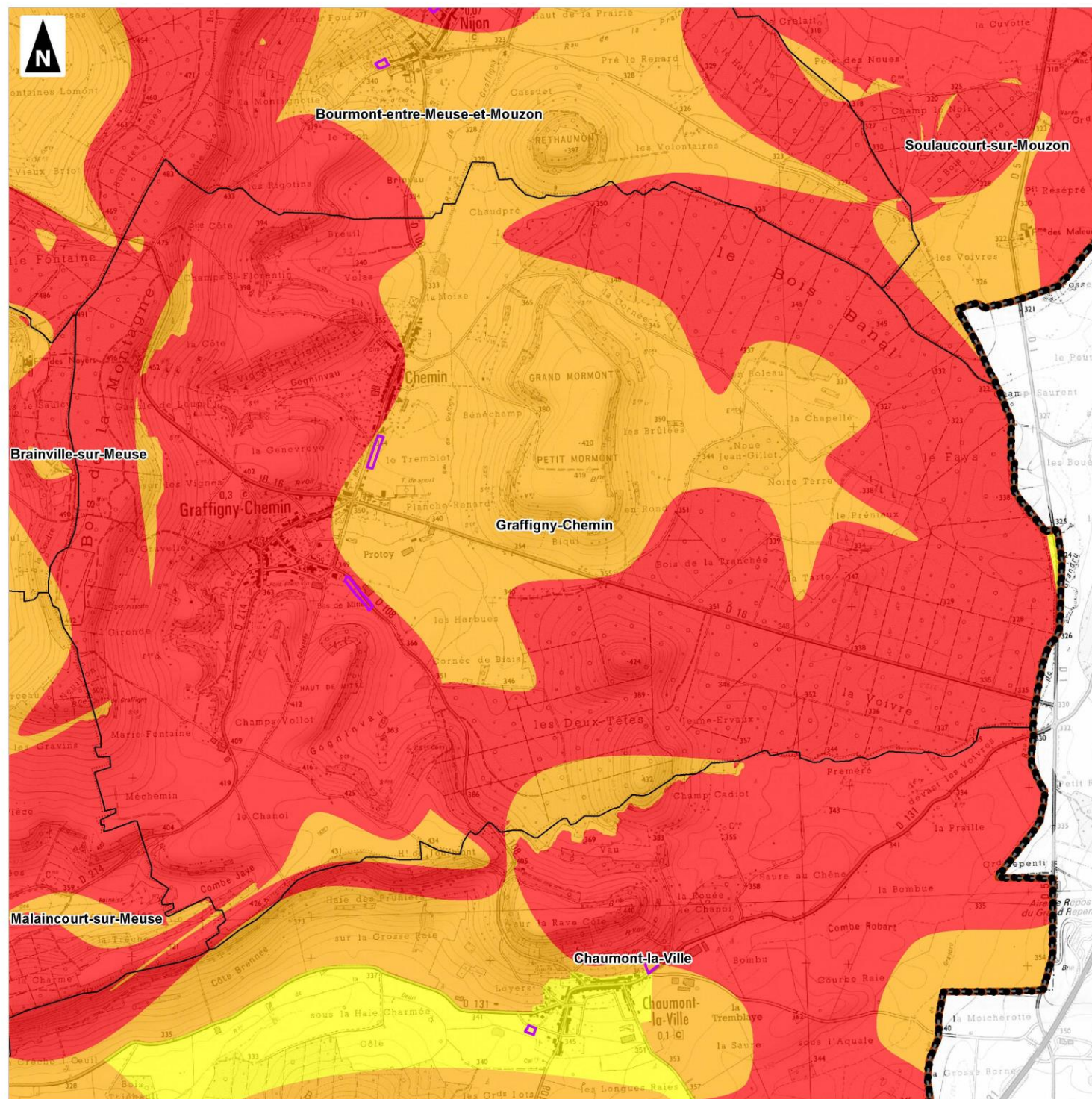


Carte des enjeux Graffigny-Chemin

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles



1:22 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



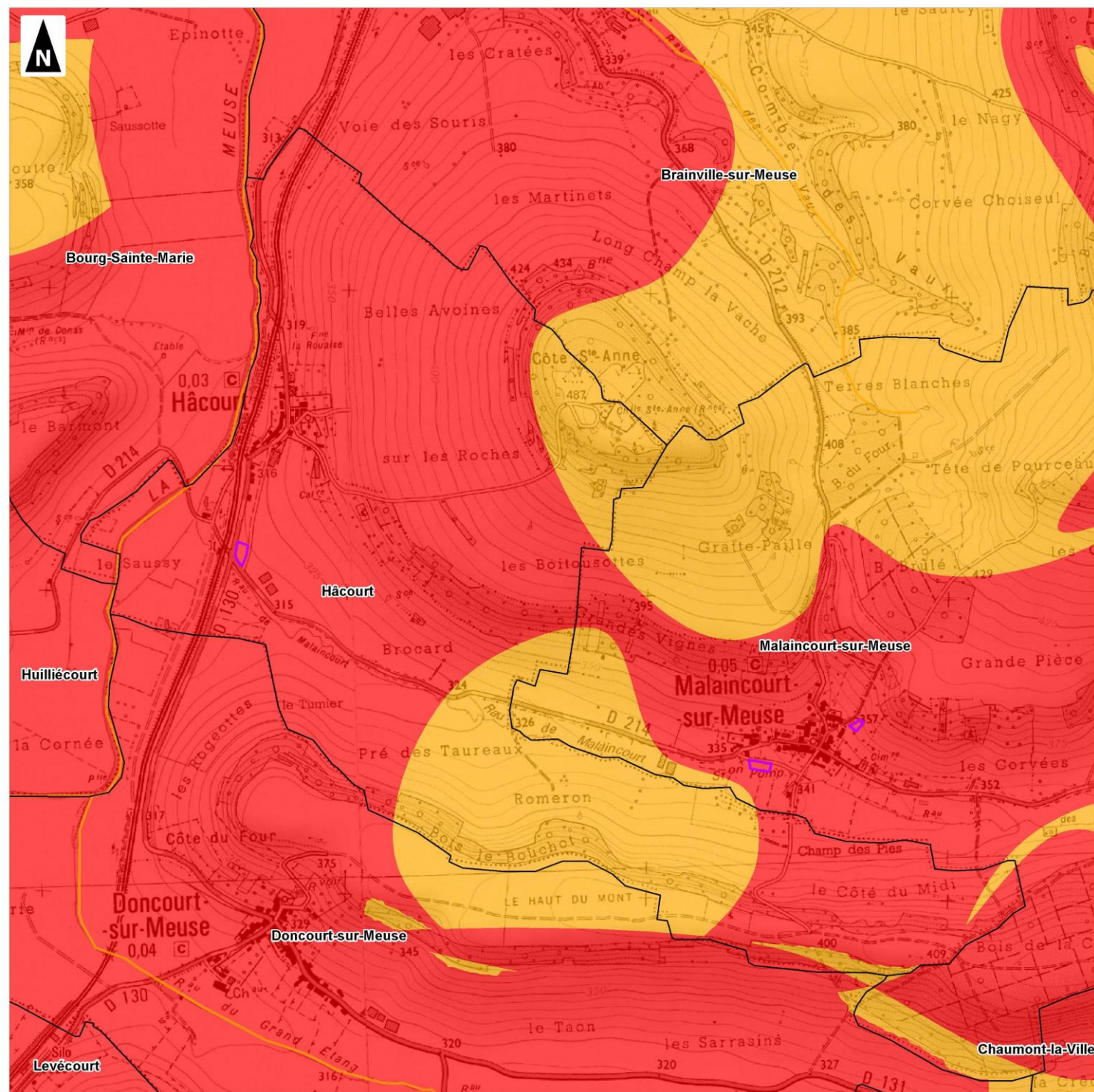
Carte des enjeux Hâcourt

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles



1:13 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

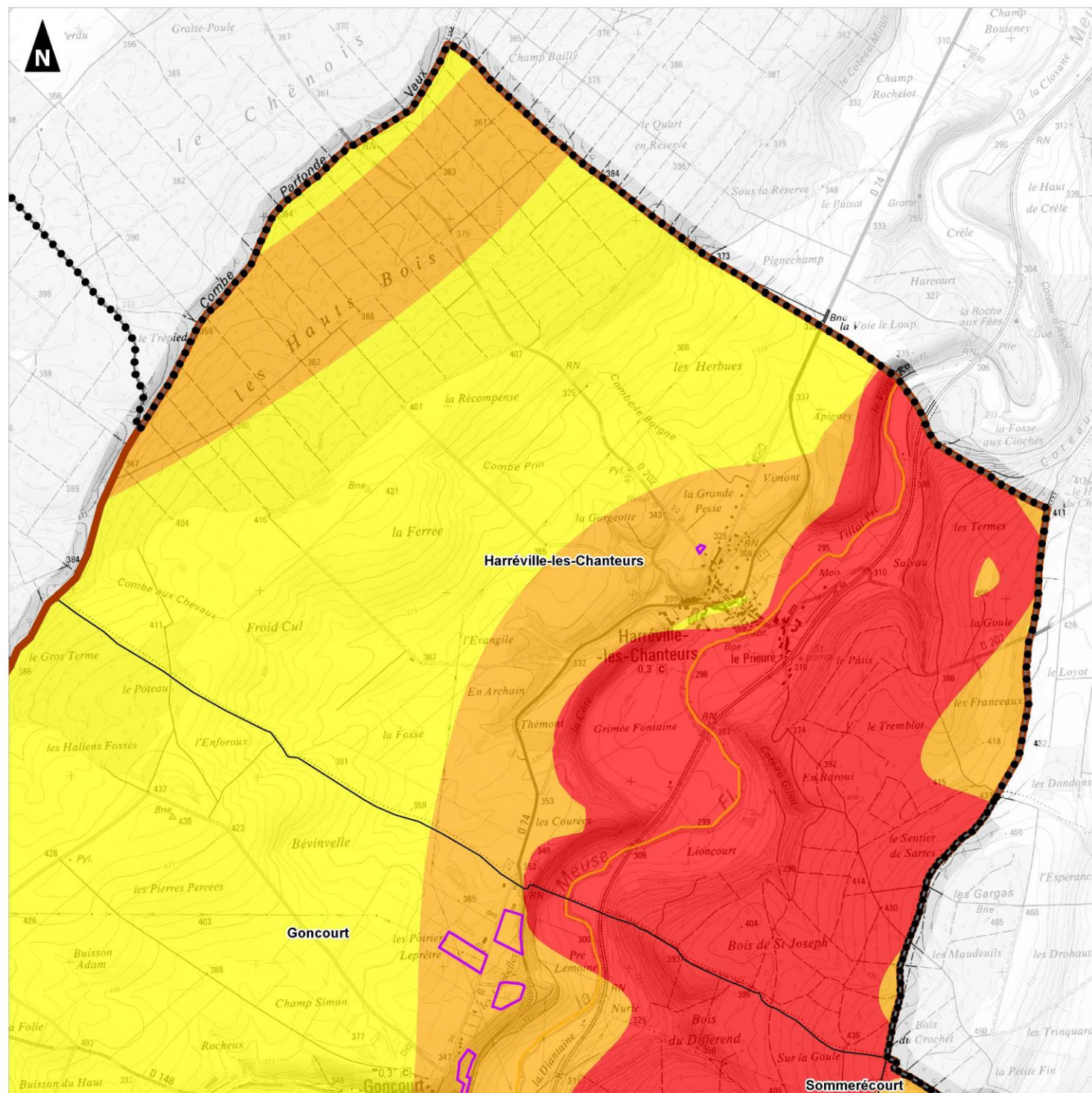


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Carte des enjeux Harréville-les-Chanteurs

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles



0 1
Kilomètres

1:21 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

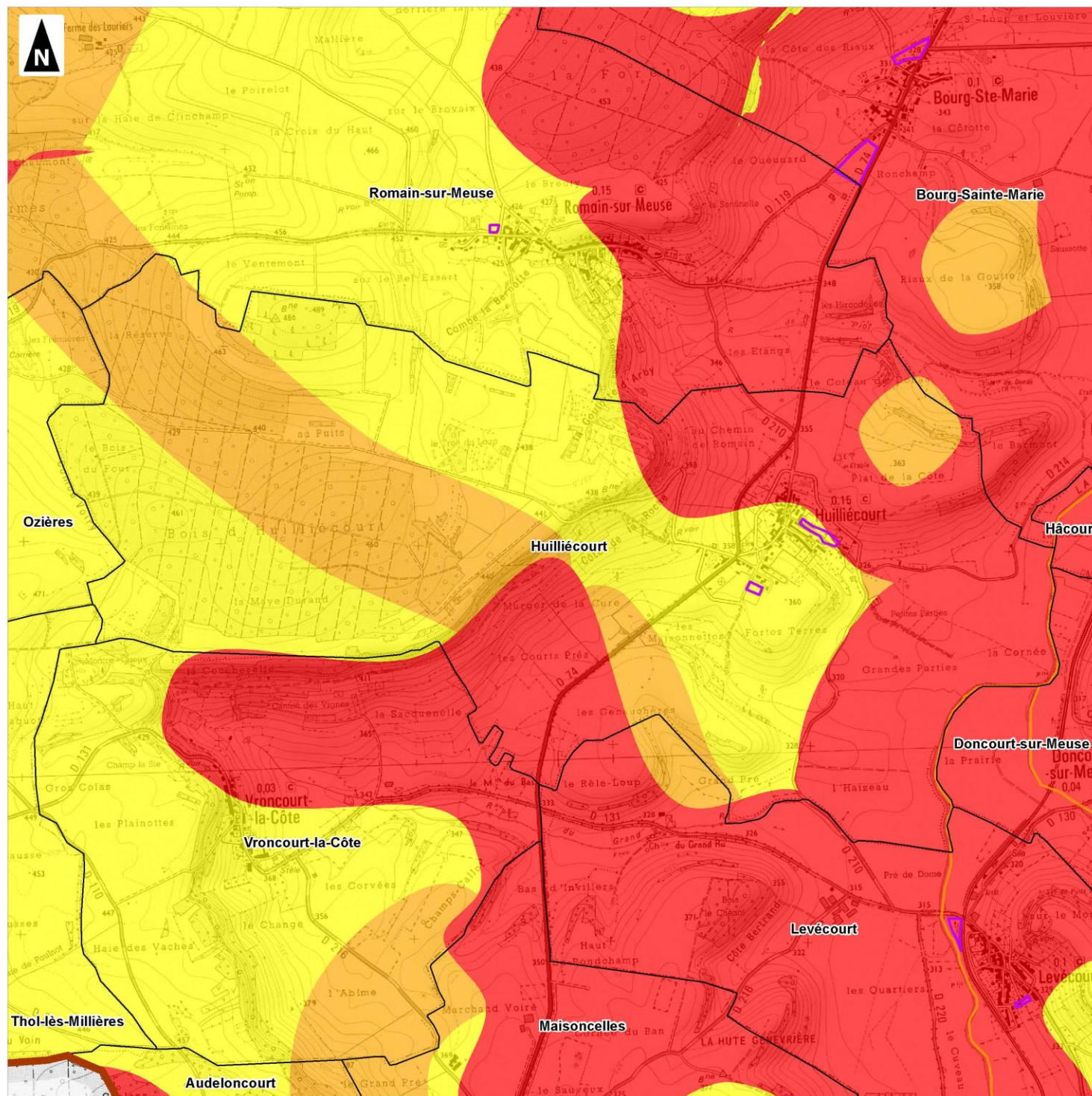
Carte des enjeux Huilliécourt

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles

0 1
Kilomètres

1:20 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



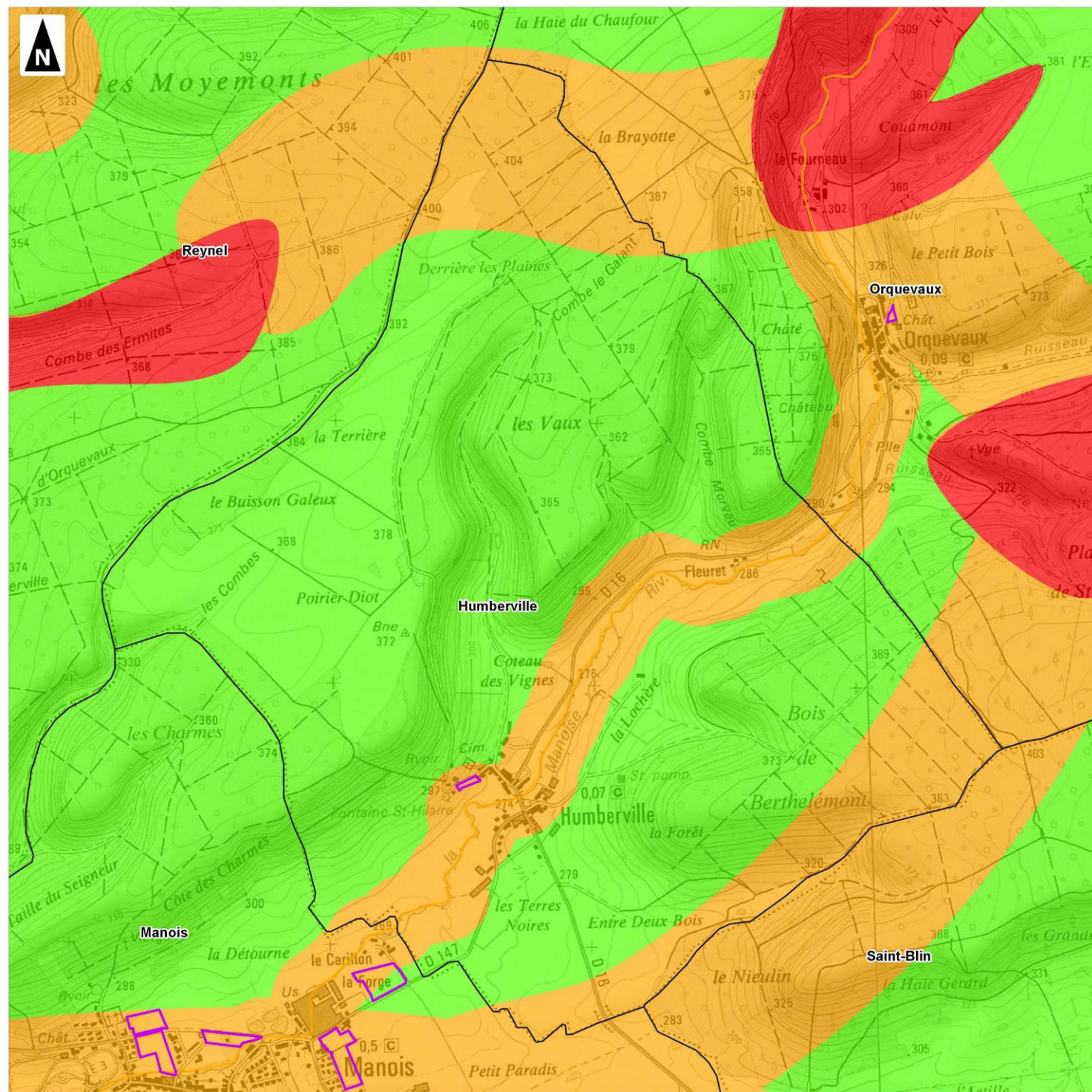
Carte des enjeux Humberville

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
 Limites départementales
 Limites communales
 Zonages des diagnostics fonciers
Enjeux :
 Enjeux majeurs
 Enjeux forts
 Enjeux modérés
 Enjeux faibles



1:15 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

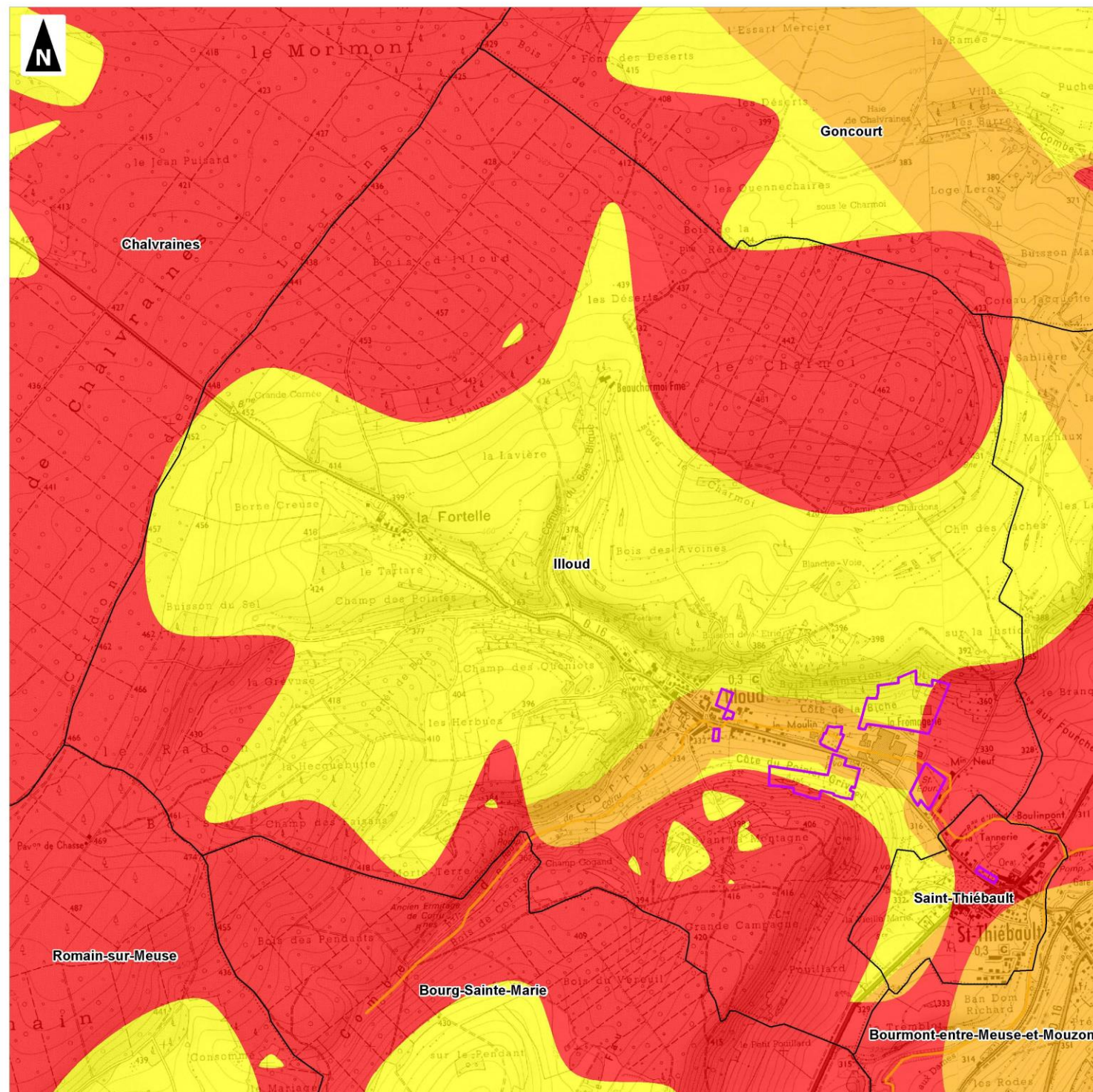
Carte des enjeux Illoud

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles

0 1
Kilomètres

1:19 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



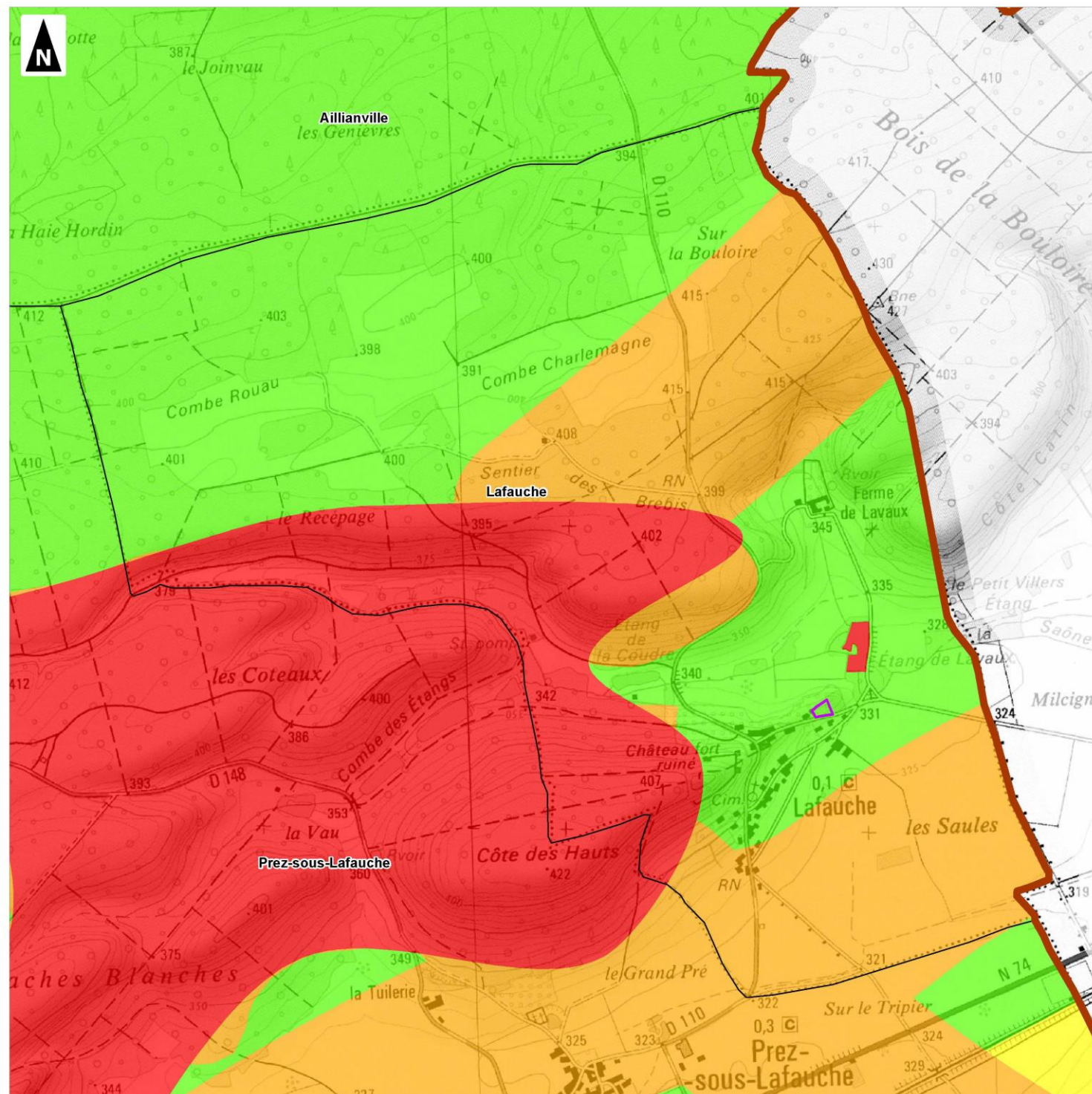
Carte des enjeux Lafauche

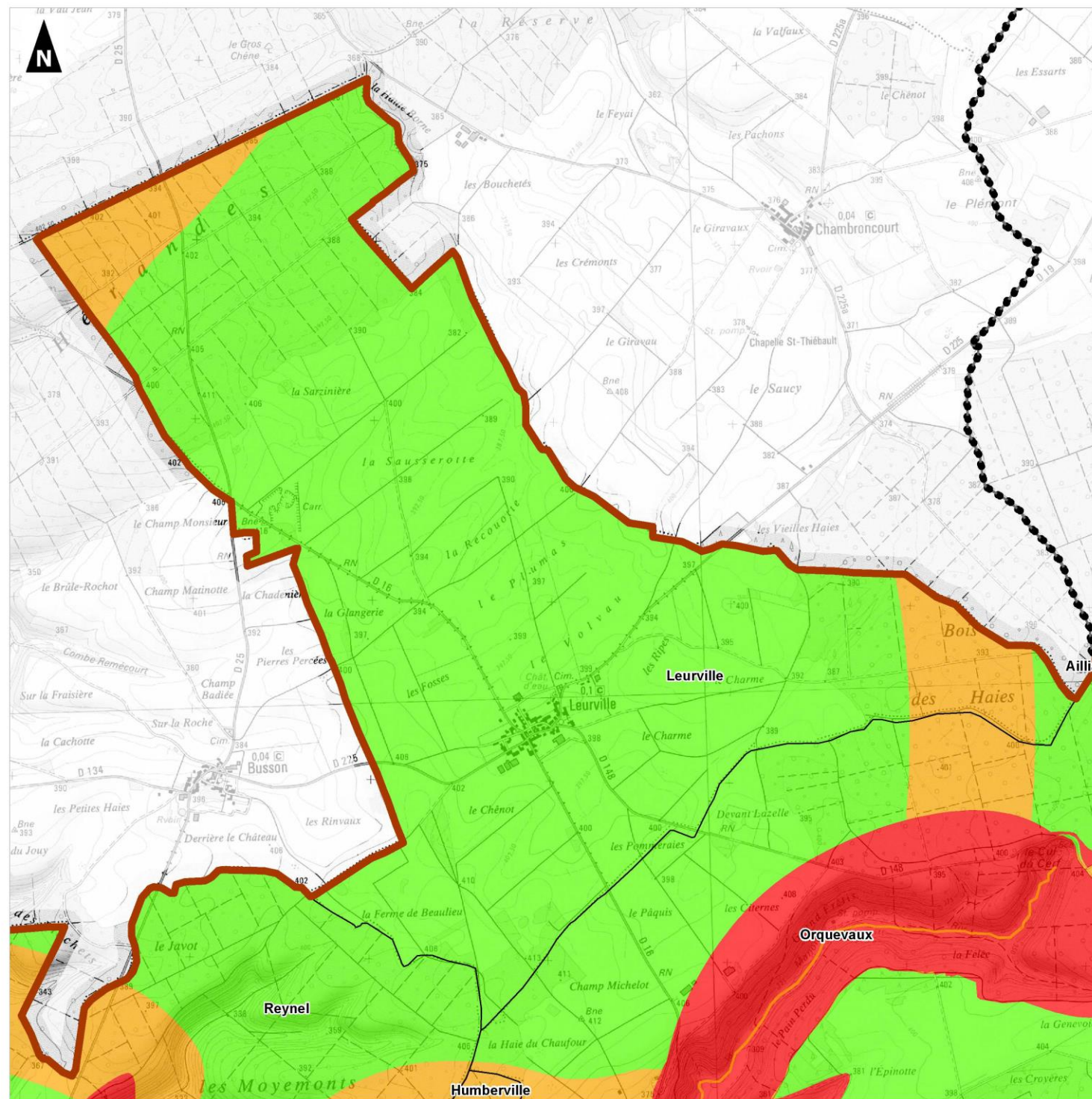
-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles



1:13 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)





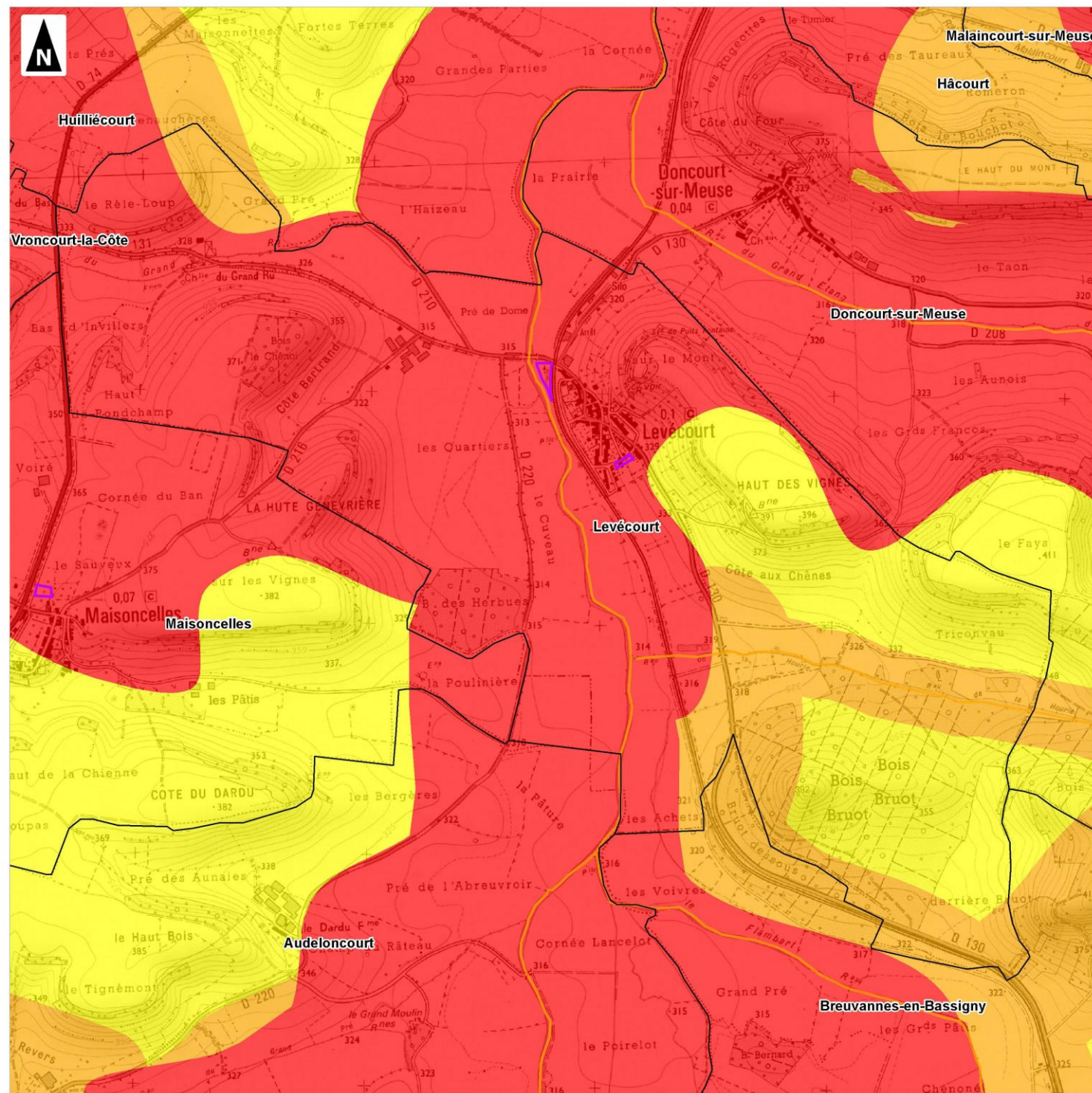
Carte des enjeux Levécourt

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles



1:17 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

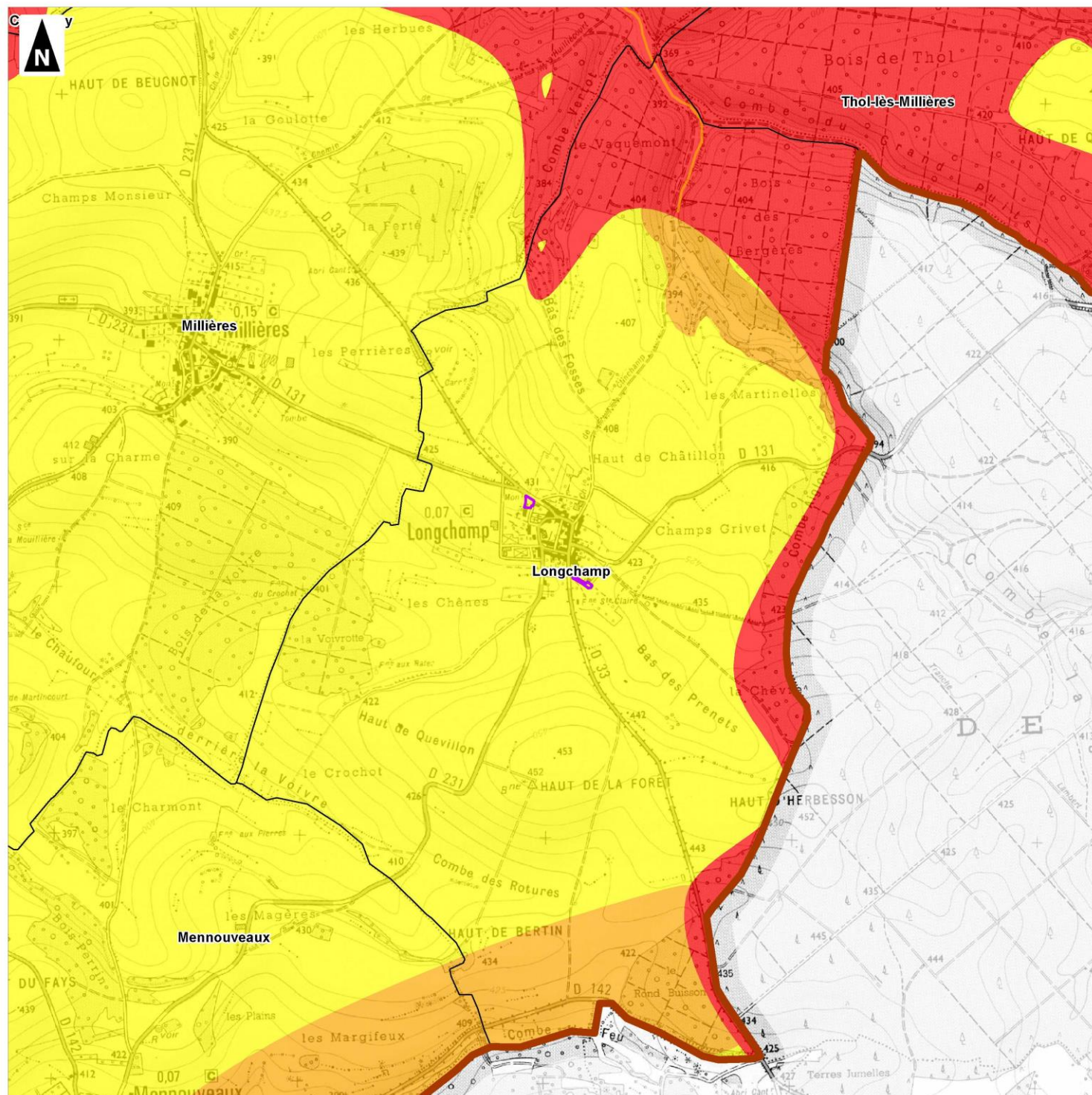
Carte des enjeux Longchamp

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles



1:16 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

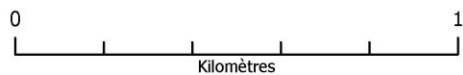


Carte des enjeux Maisoncelles

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers

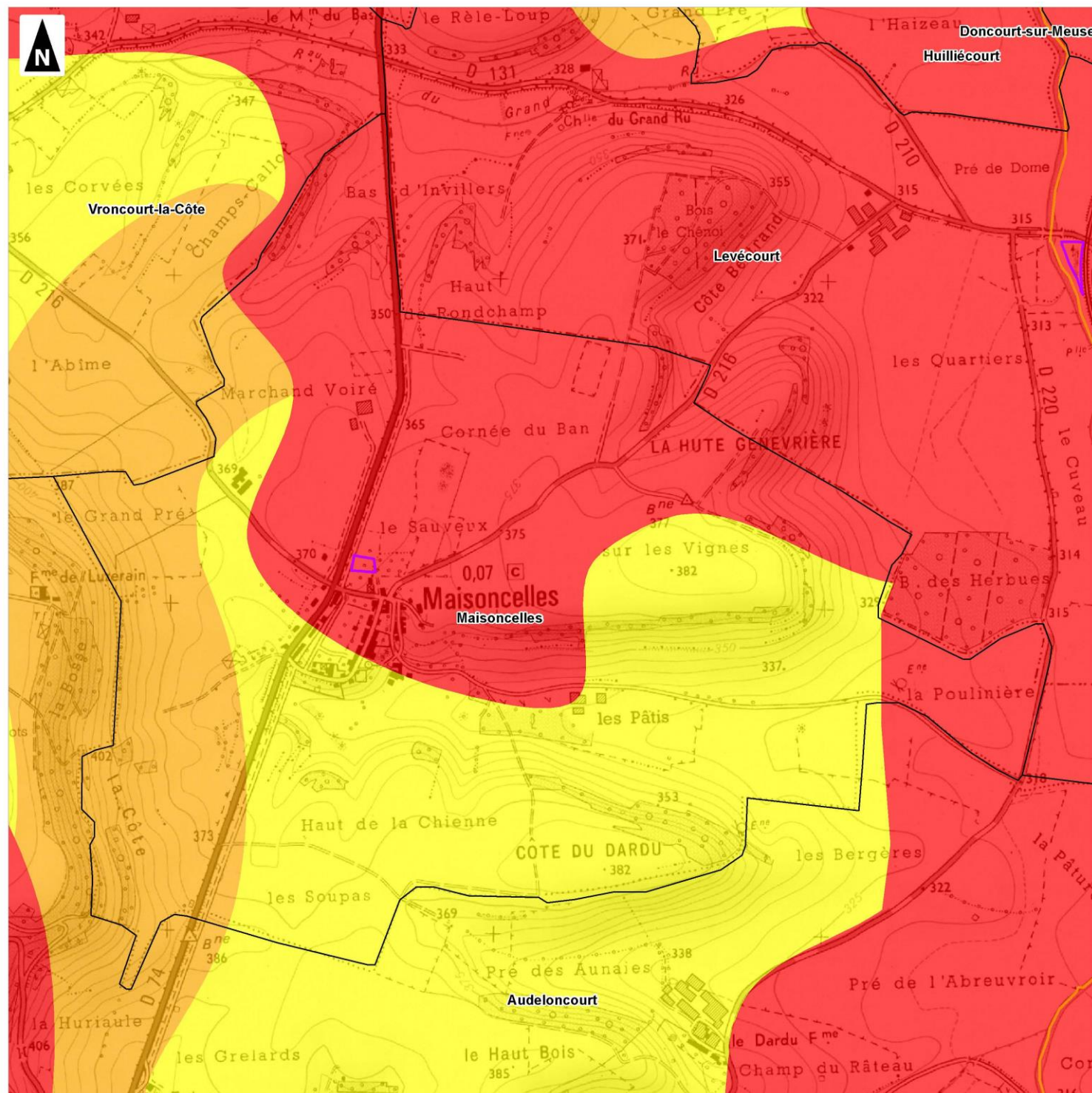
Enjeux :

-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles



1:12 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



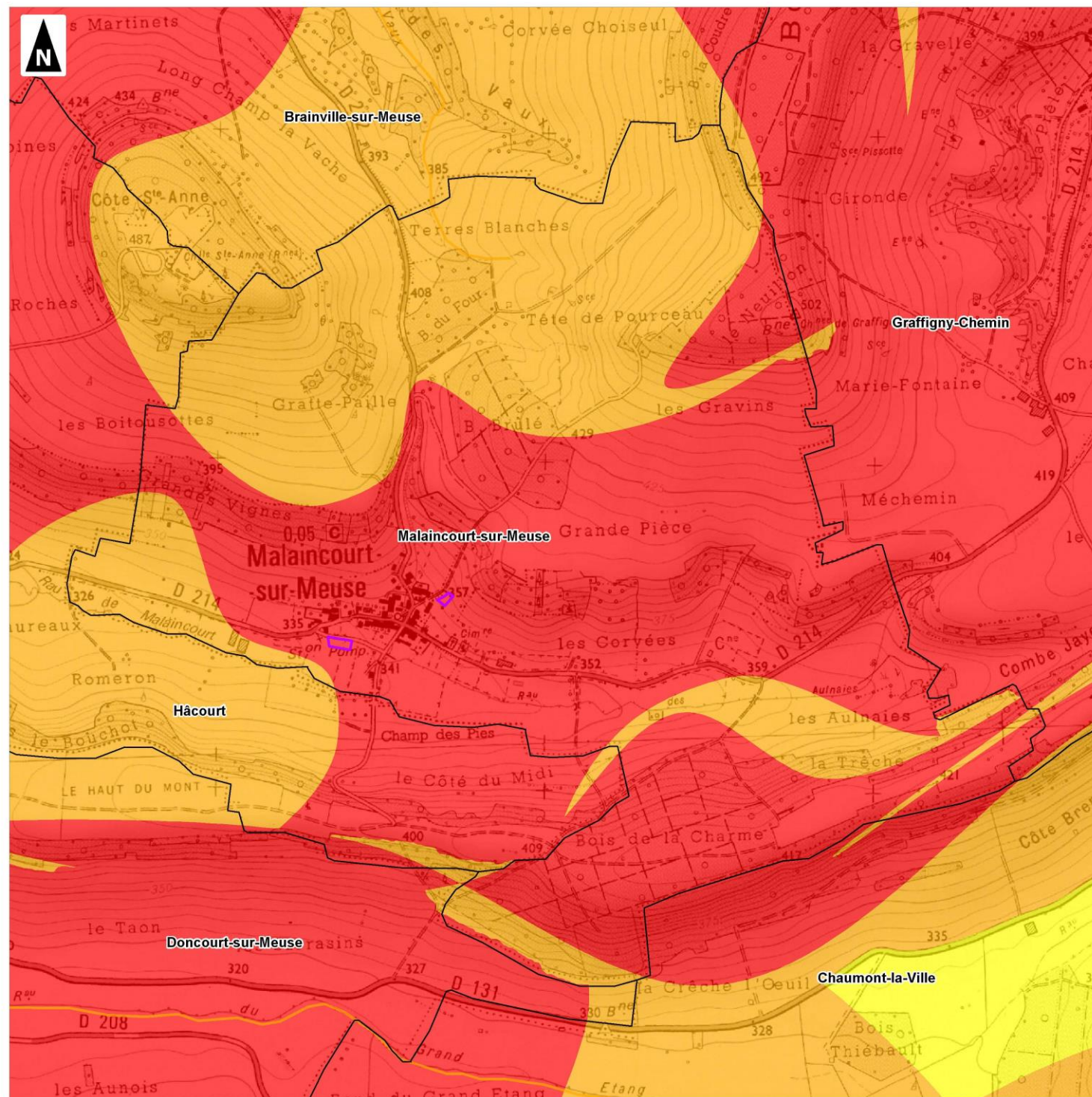
**Carte des enjeux
Malaincourt-sur-Meuse**

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles



1:12 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

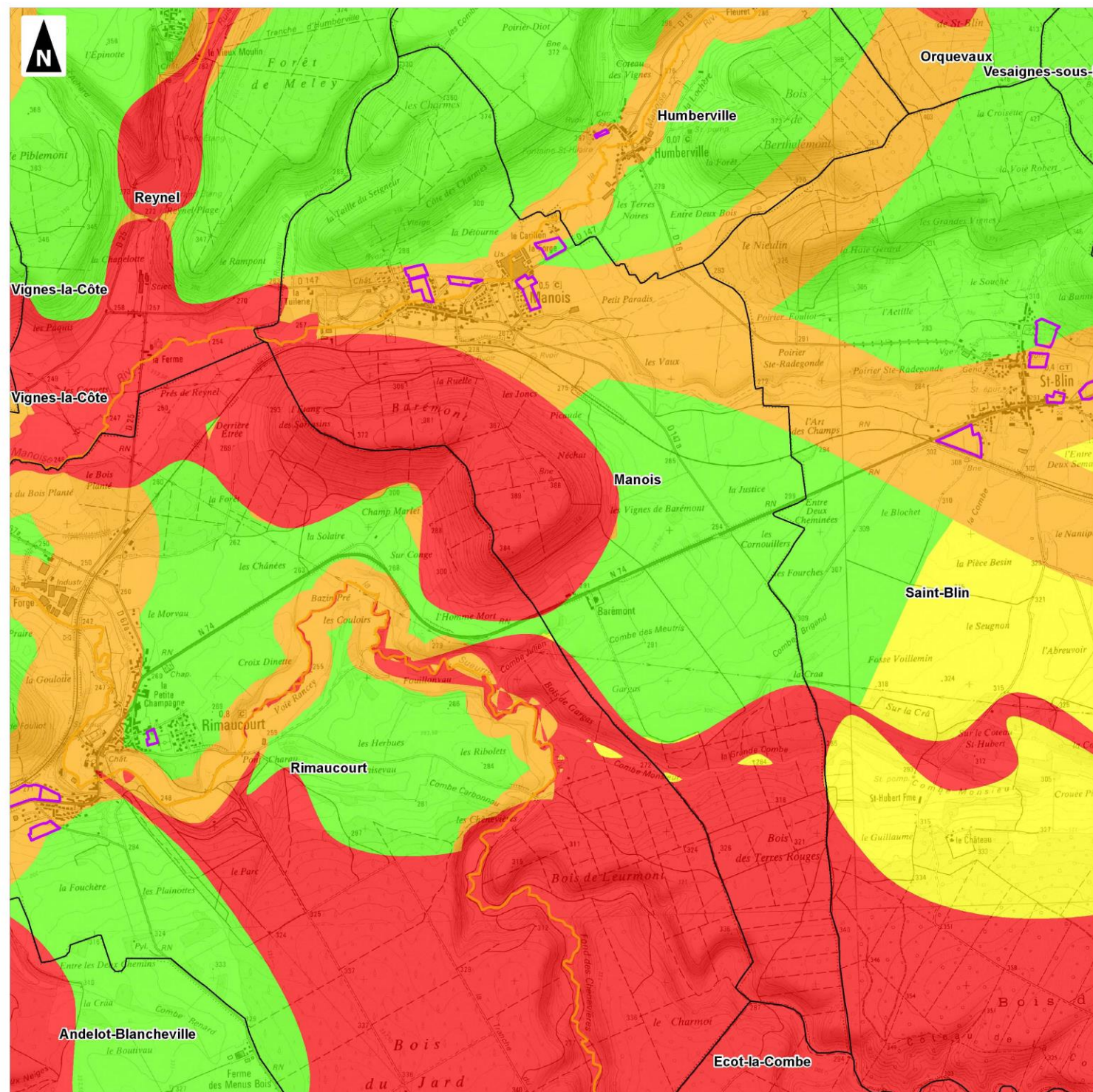
Carte des enjeux Manois

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles



1:26 000

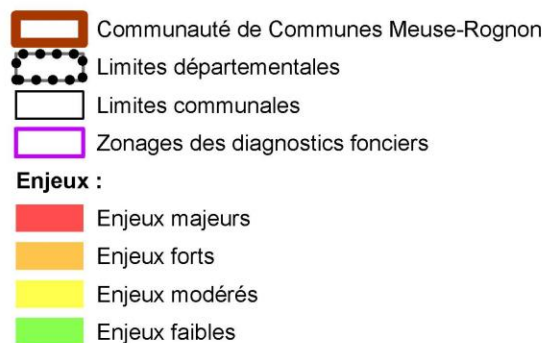
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

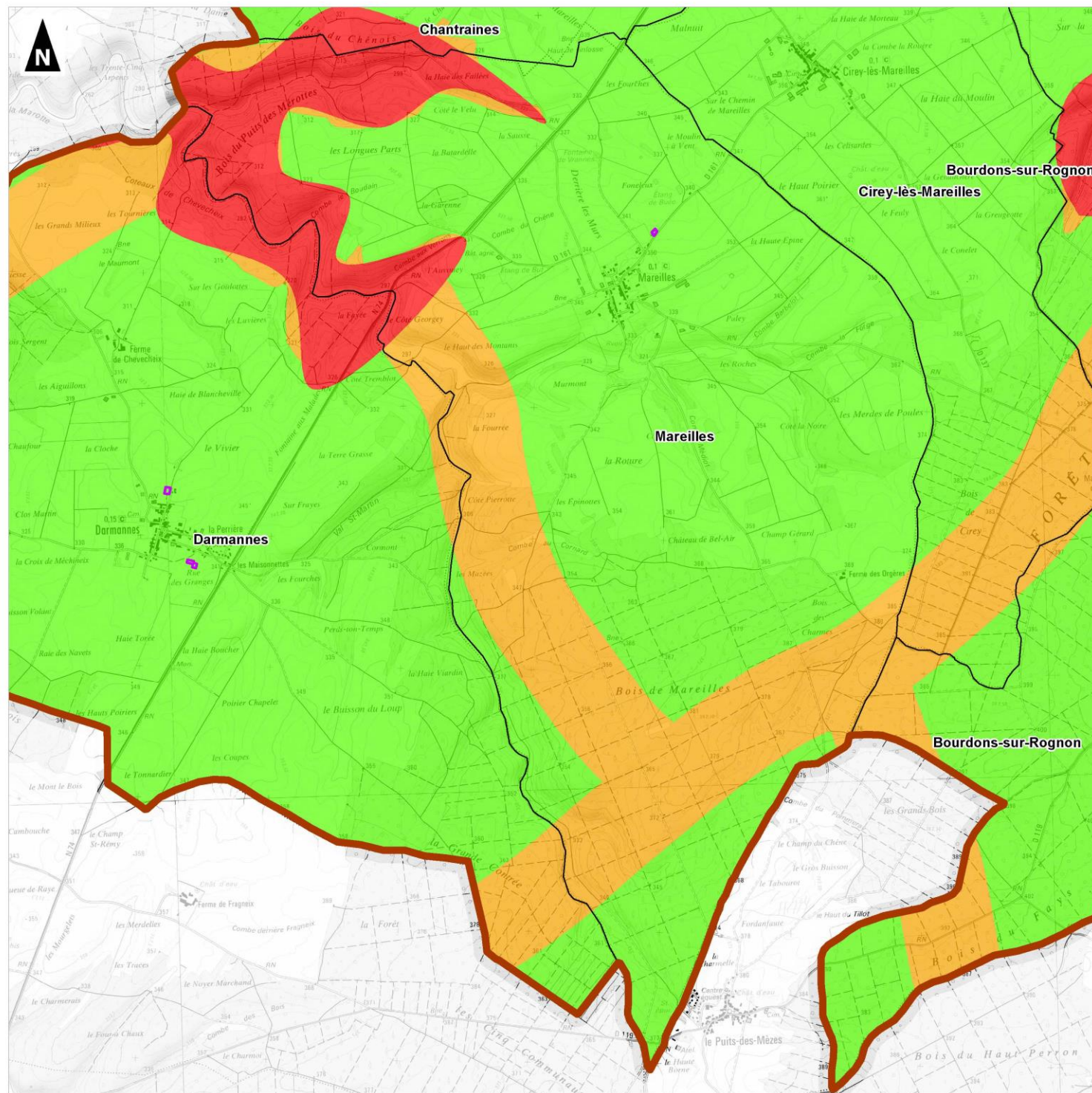
Évaluation Environnementale

Carte des enjeux Mareilles



1:30 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Carte des enjeux Mennouveau

 Communauté de Communes Meuse-Rognon

 Limites départementales

 Limites communales

 Zonages des diagnostics fonciers

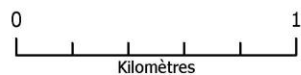
Enjeux :

 Enjeux majeurs

 Enjeux forts

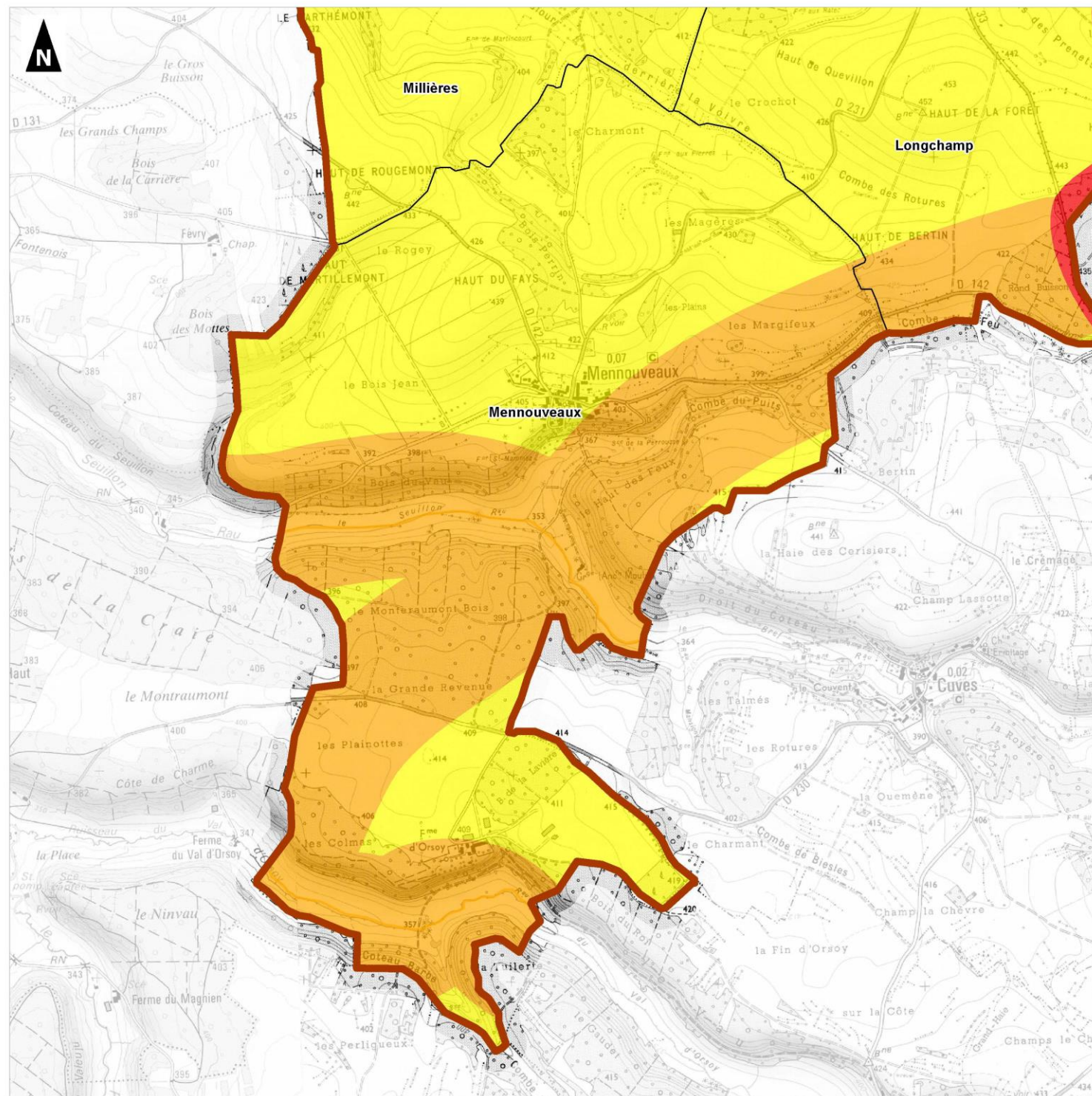
 Enjeux modérés

 Enjeux faibles



1:19 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

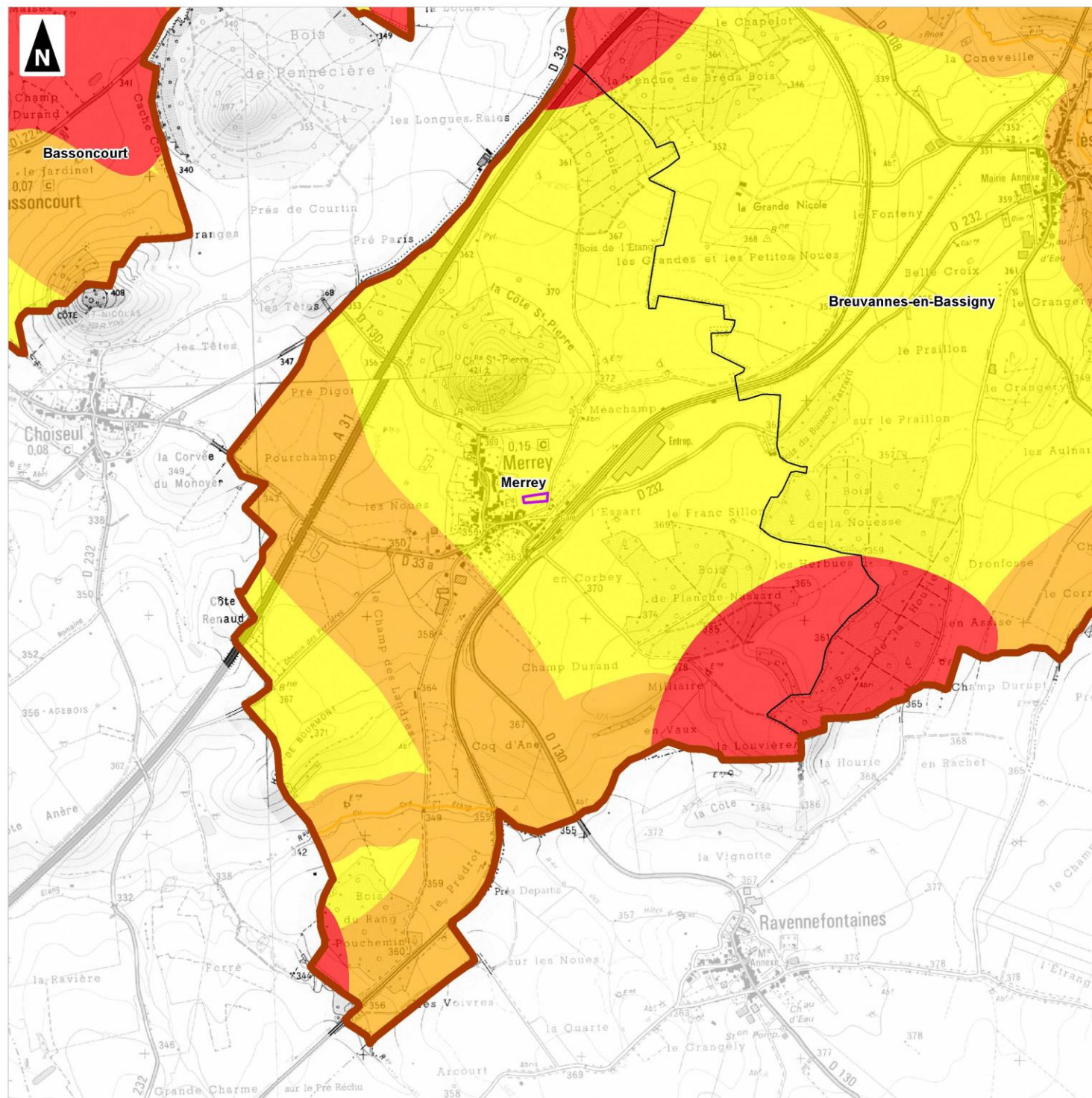
Carte des enjeux Merrey

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles



1:18 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

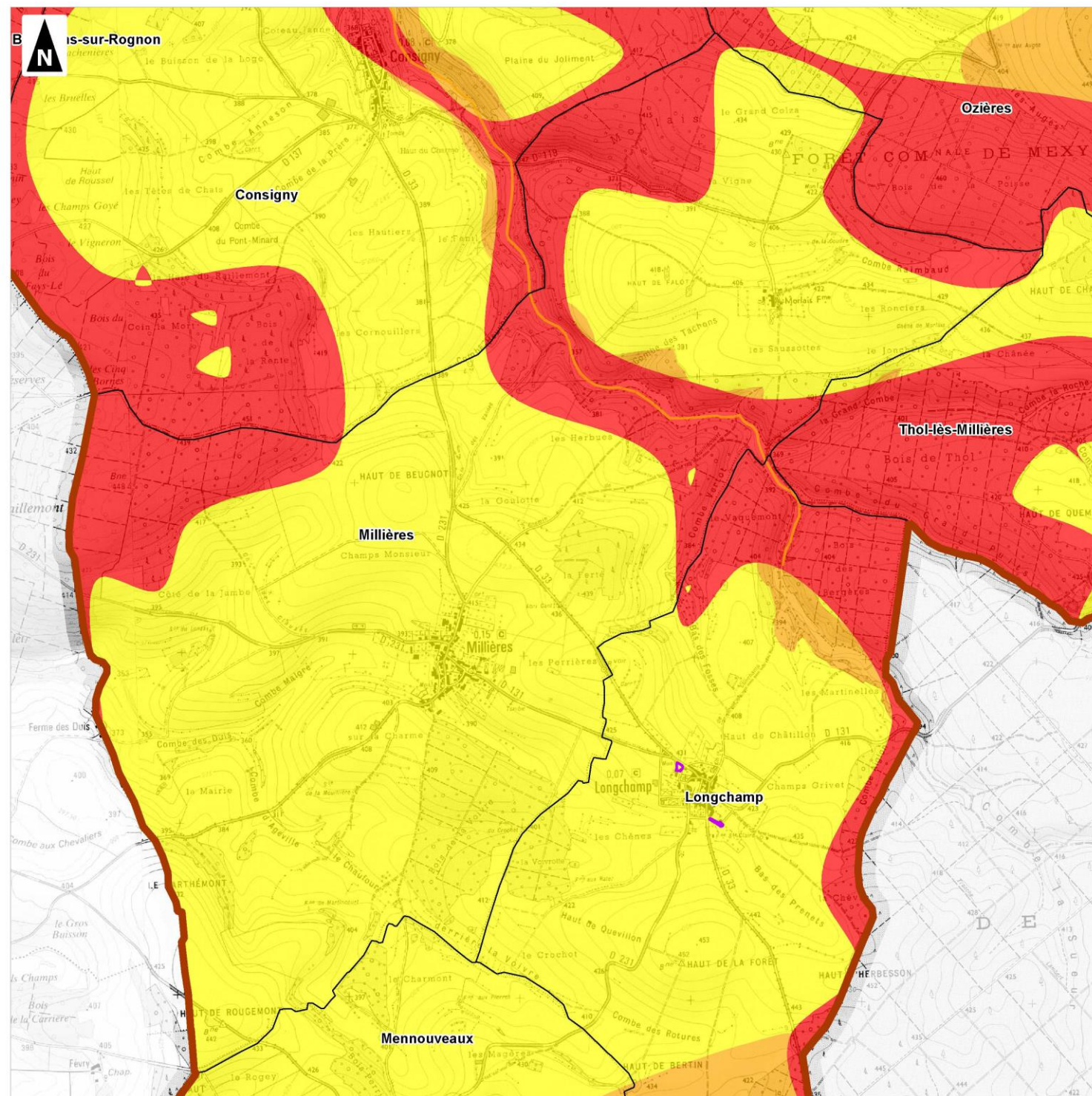
Carte des enjeux Millières

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles

0 1
Kilomètres

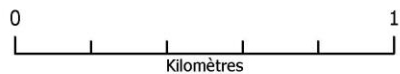
1:23 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



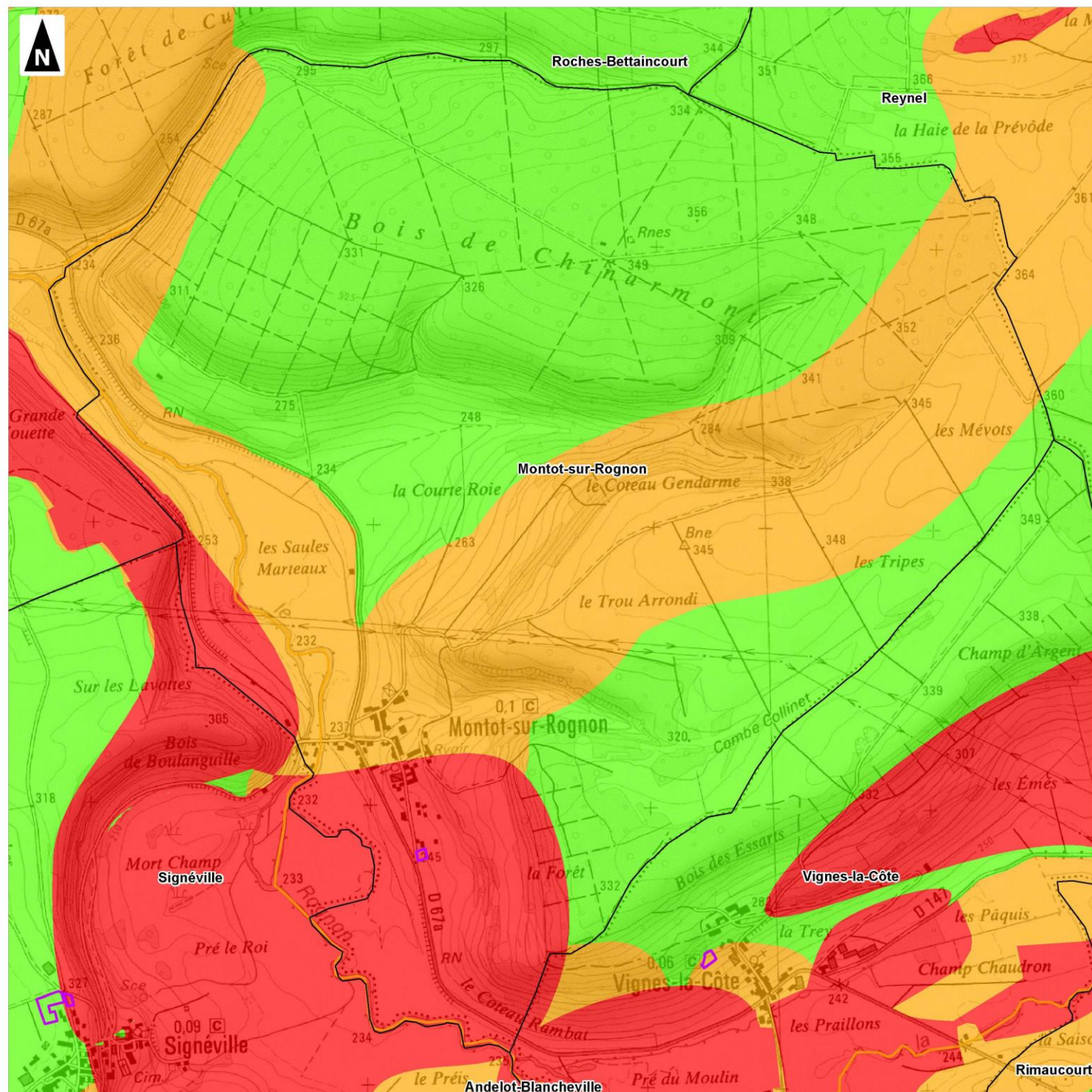
Carte des enjeux Montot-sur-Rognon

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles



1:14 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



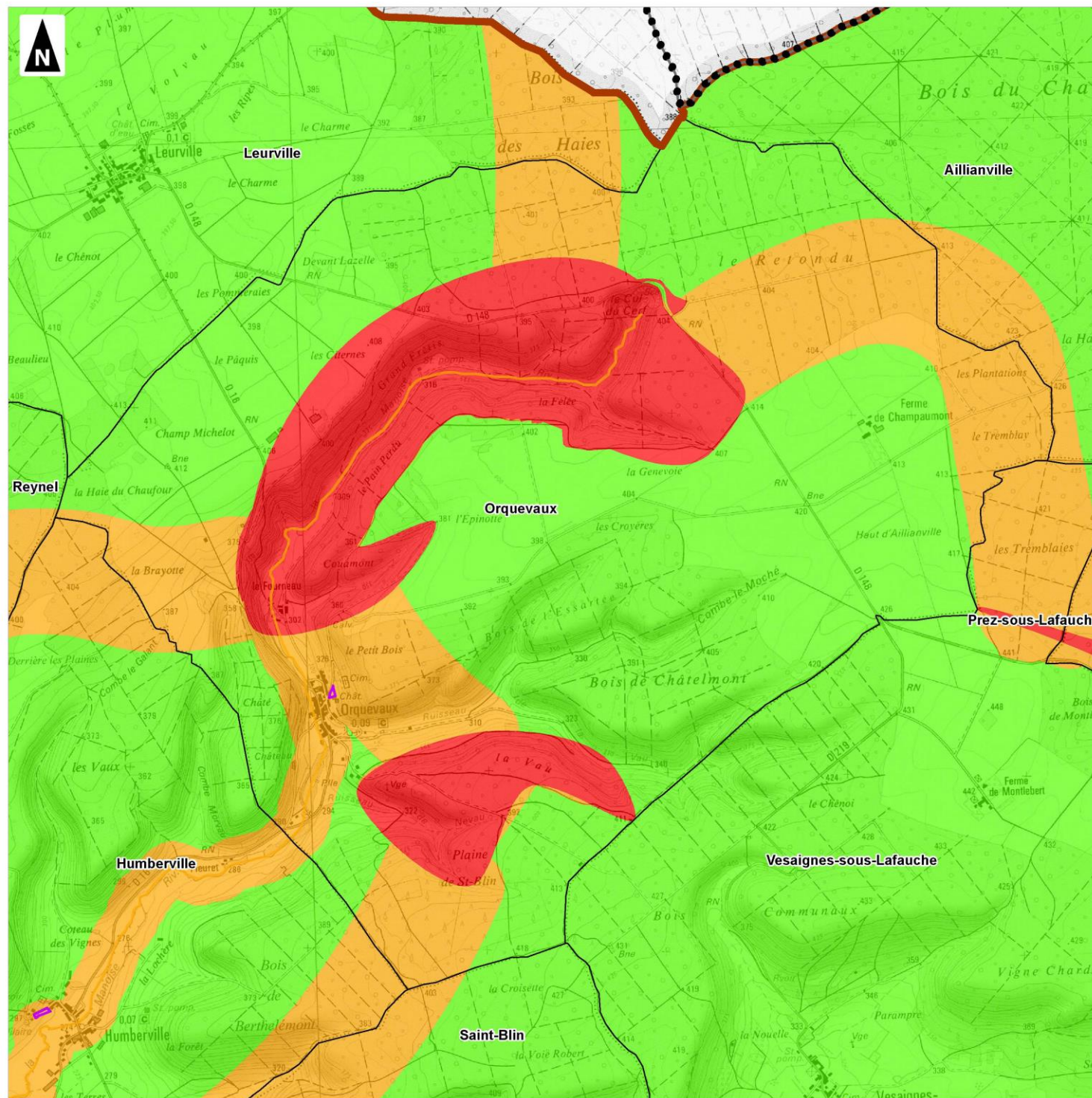
Carte des enjeux Orquevaux

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles



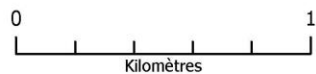
1:22 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



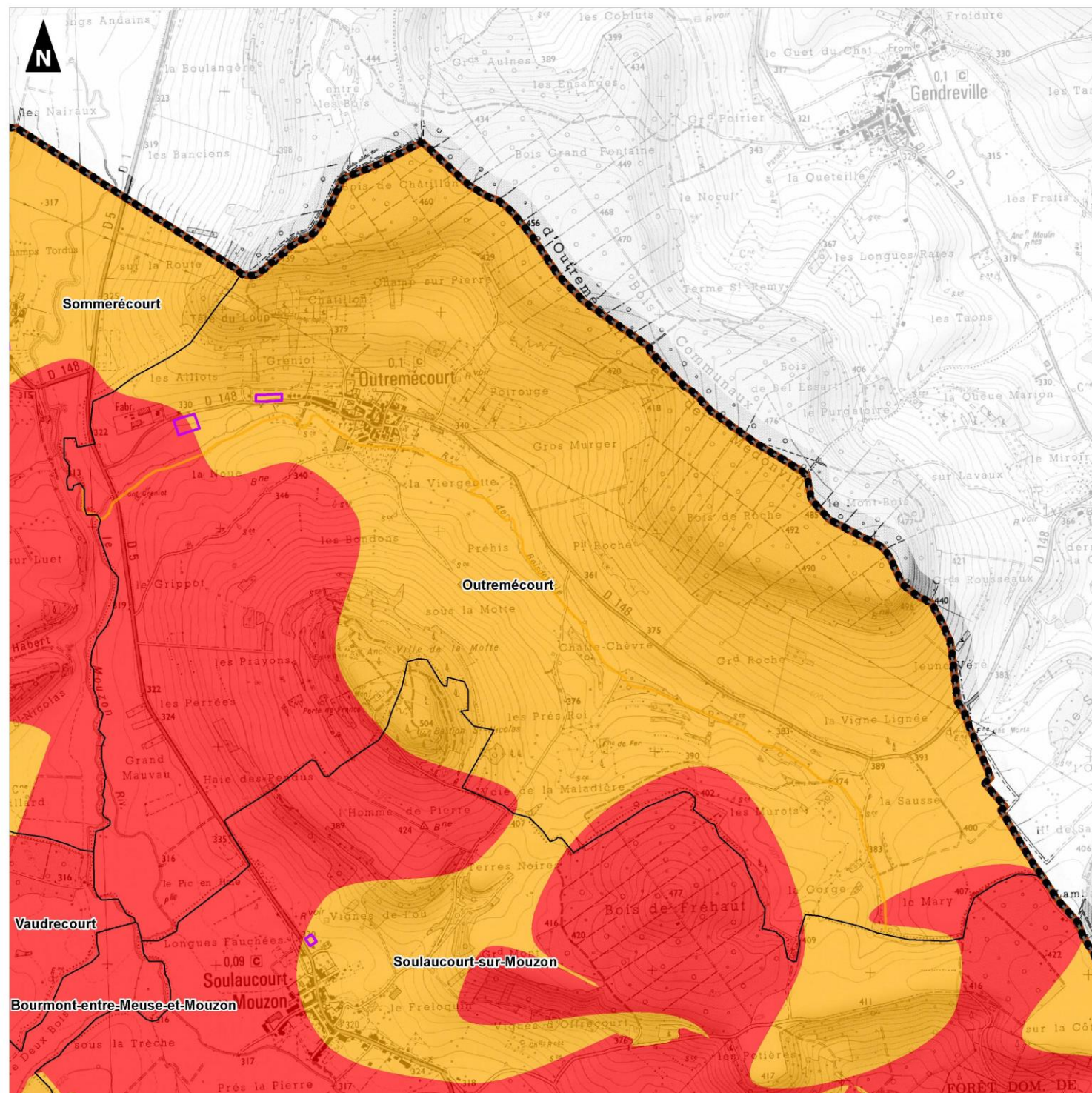
Carte des enjeux Outremécourt

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles



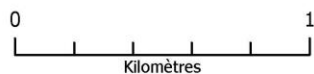
1:18 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



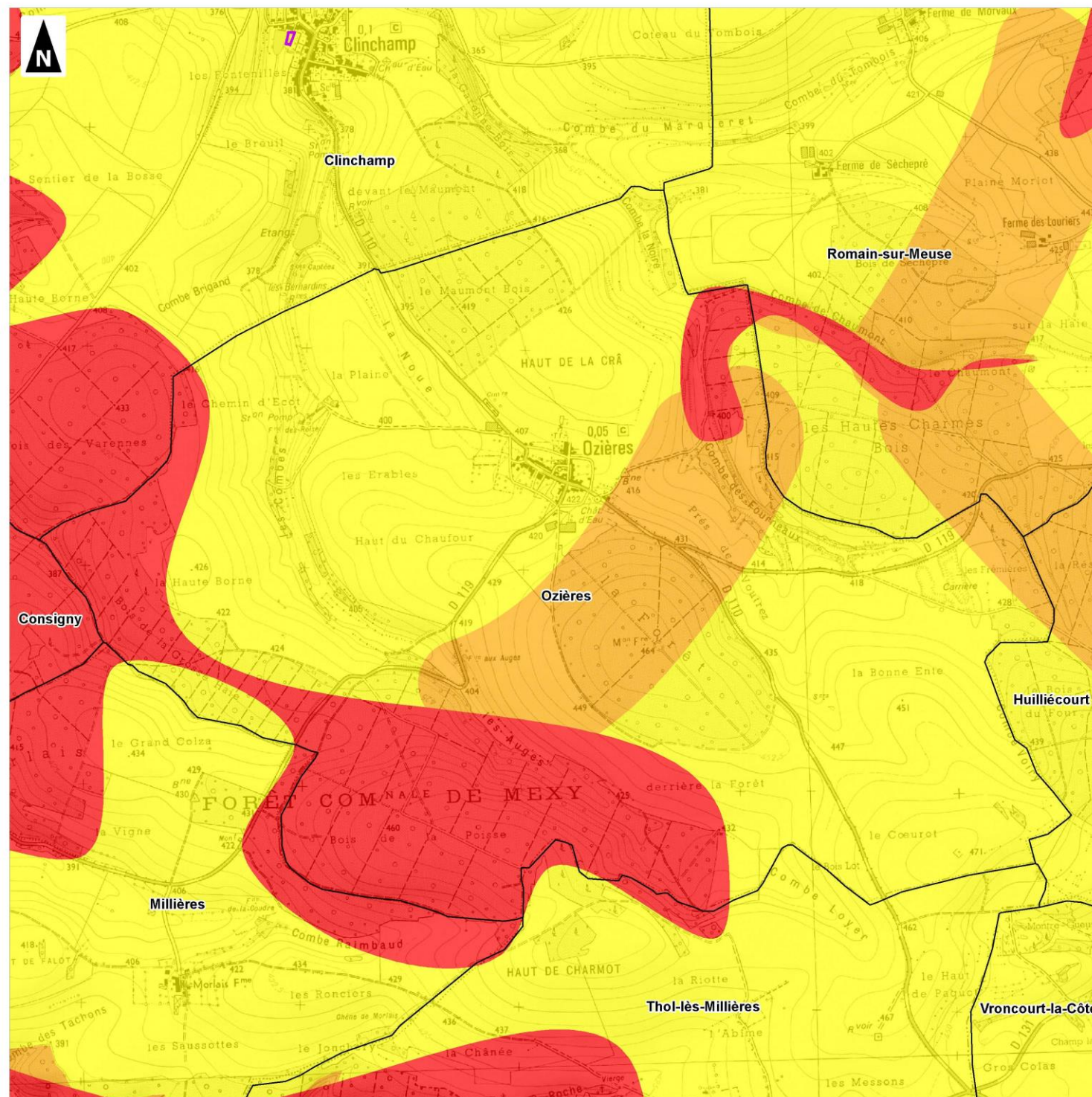
Carte des enjeux Ozières

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles



1:18 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

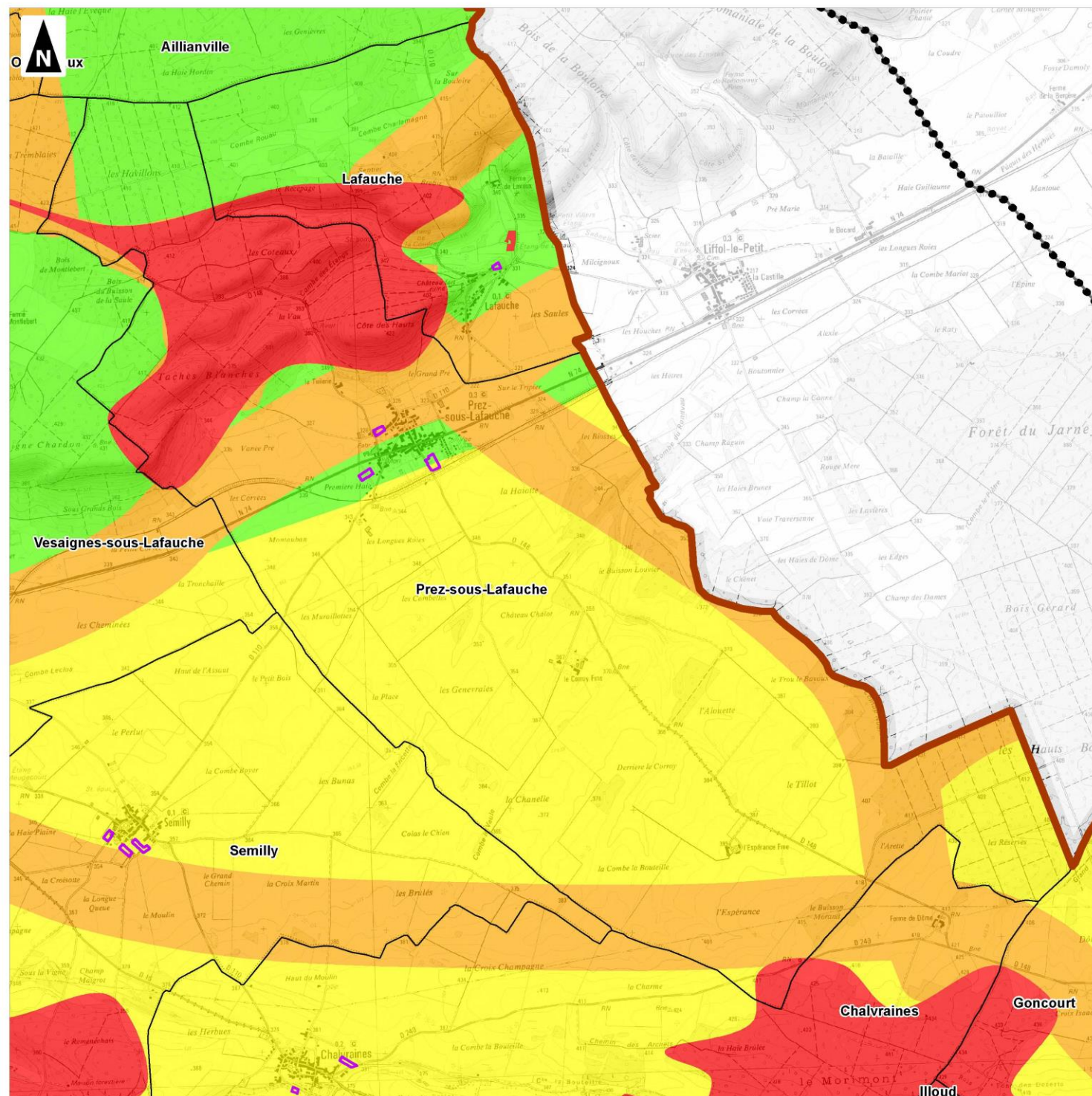
Carte des enjeux Prez-sous-Lafauche

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles

0 1
Kilomètres

1:32 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Carte des enjeux Reynel

 Communauté de Communes Meuse-Rognon

 Limites départementales

 Limites communales

 Zonages des diagnostics fonciers

Enjeux :

 Enjeux majeurs

 Enjeux forts

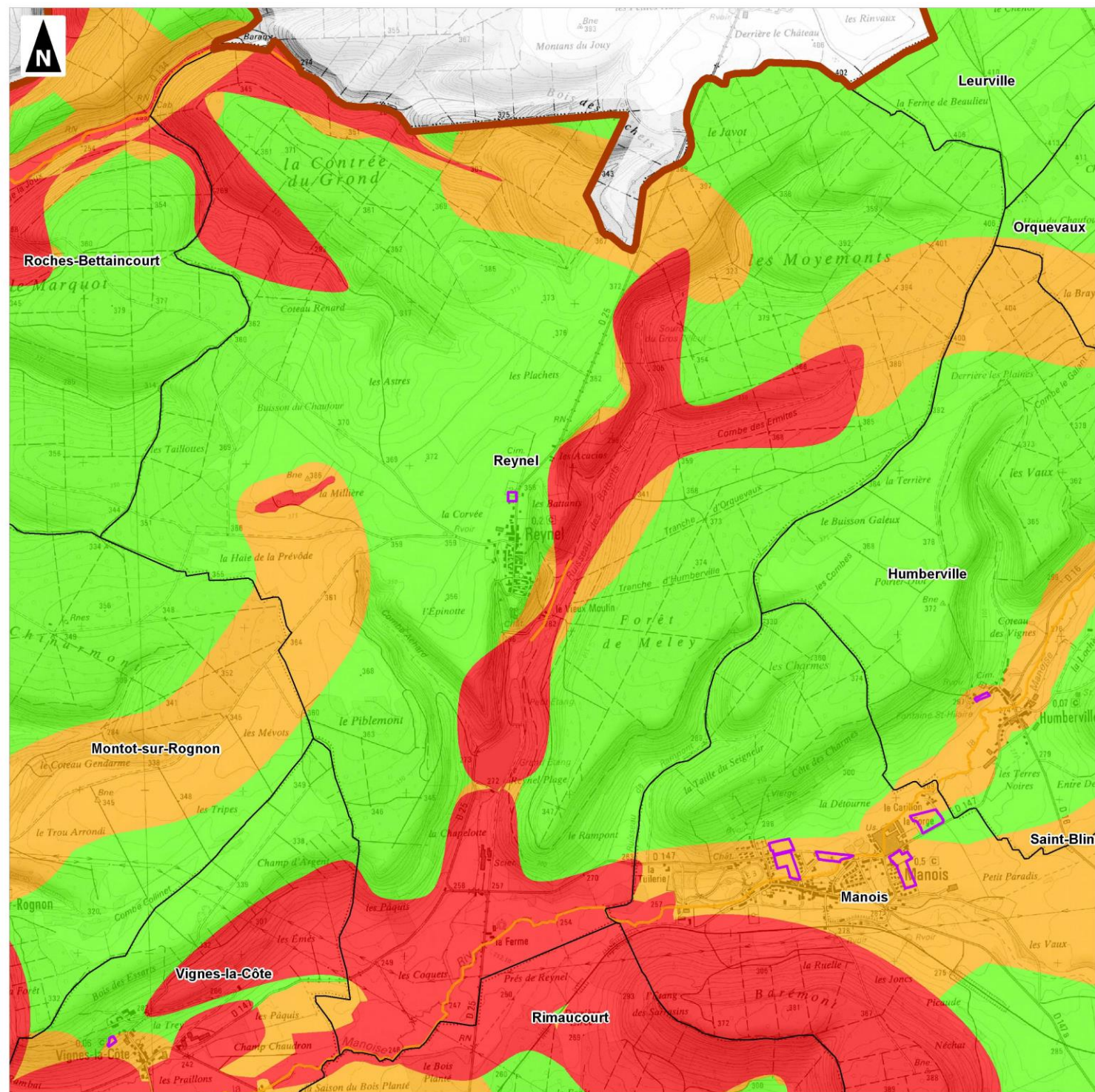
 Enjeux modérés

 Enjeux faibles

0 1
Kilomètres

1:24 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



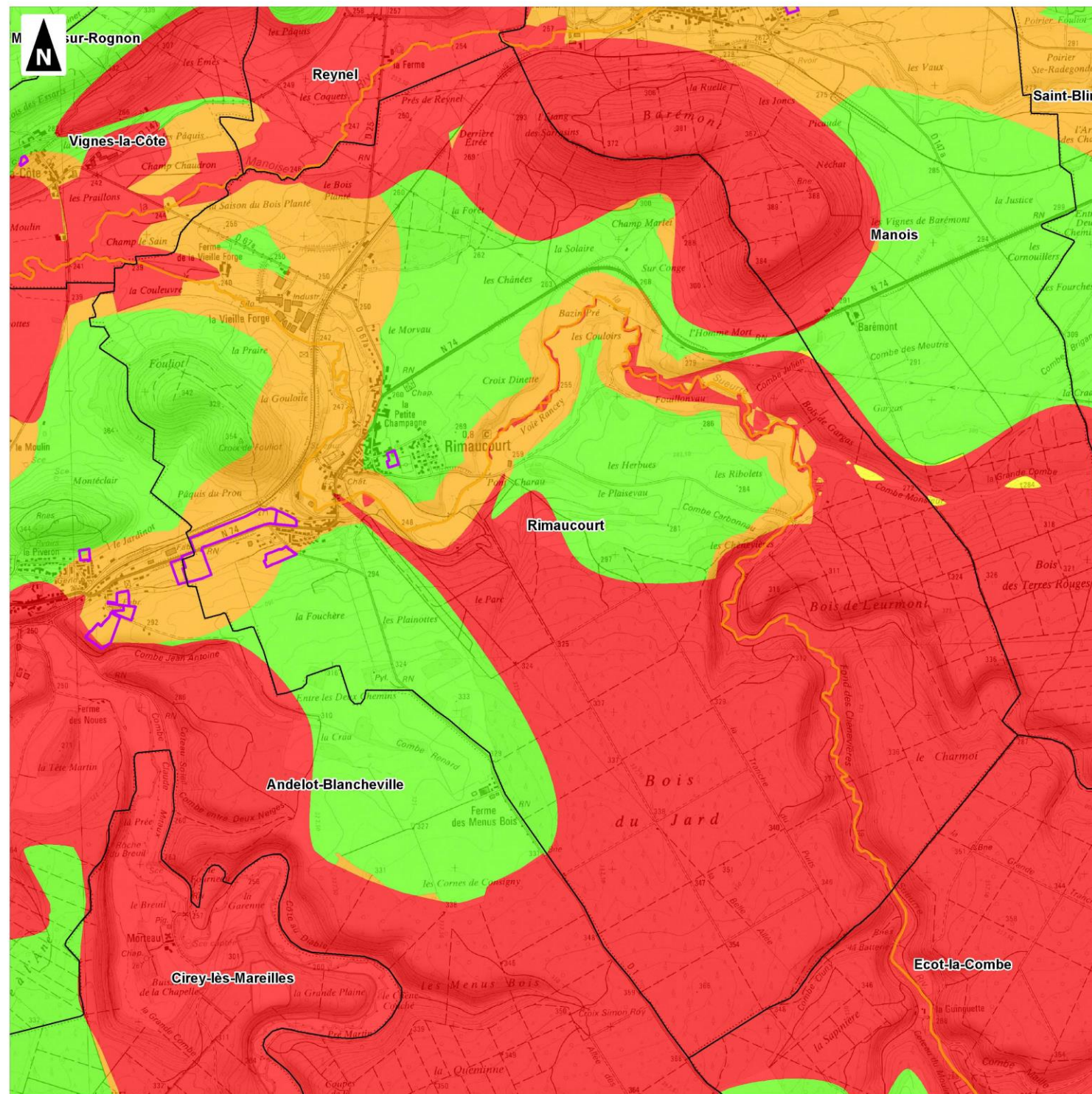
Carte des enjeux Rimaucourt

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
 -  Limites départementales
 -  Limites communales
 -  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles

0 1
Kilomètres

1:25 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Carte des enjeux Roches-Bettaincourt

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers

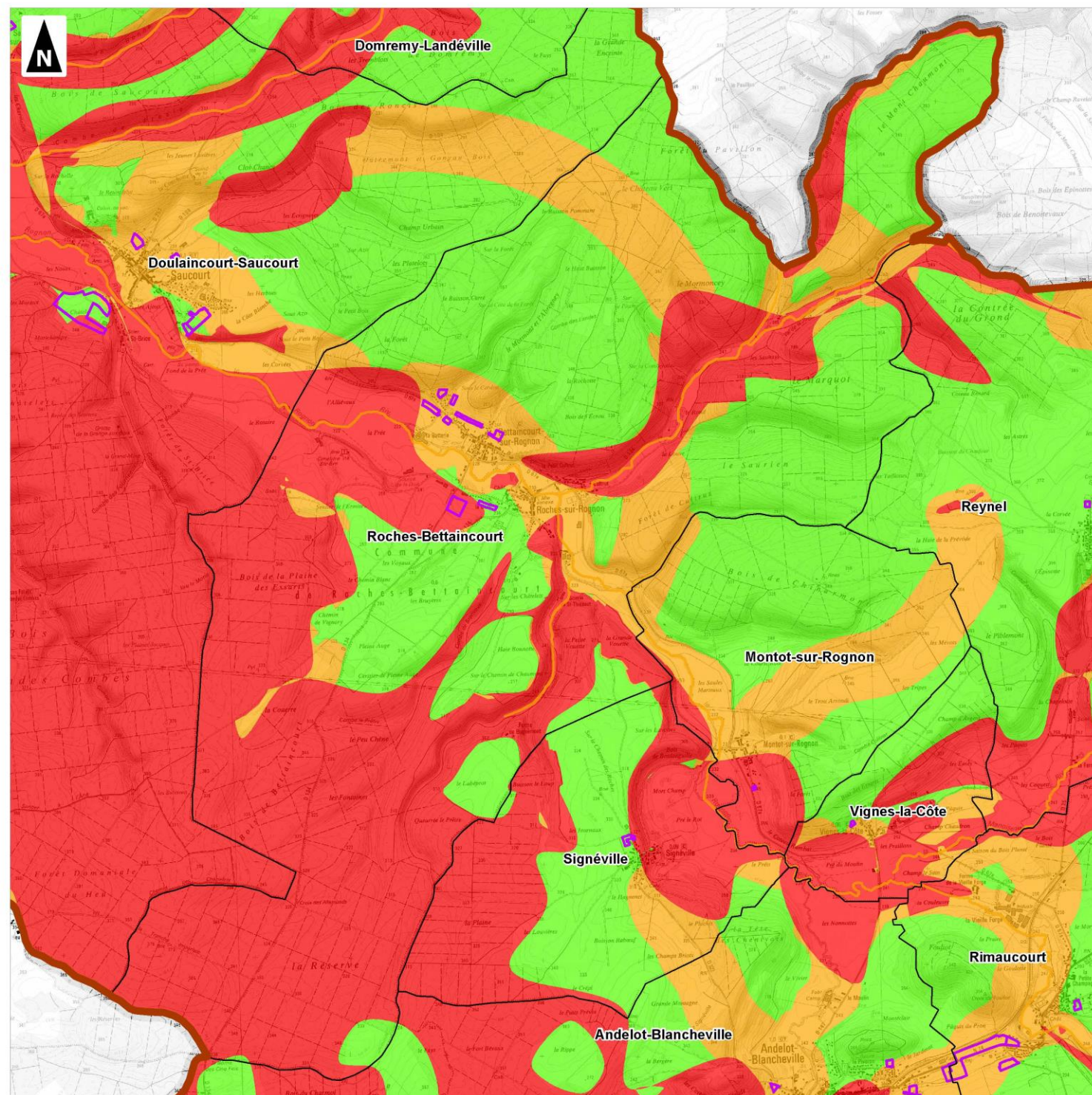
Enjeux :

-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles



1:41 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

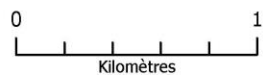


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

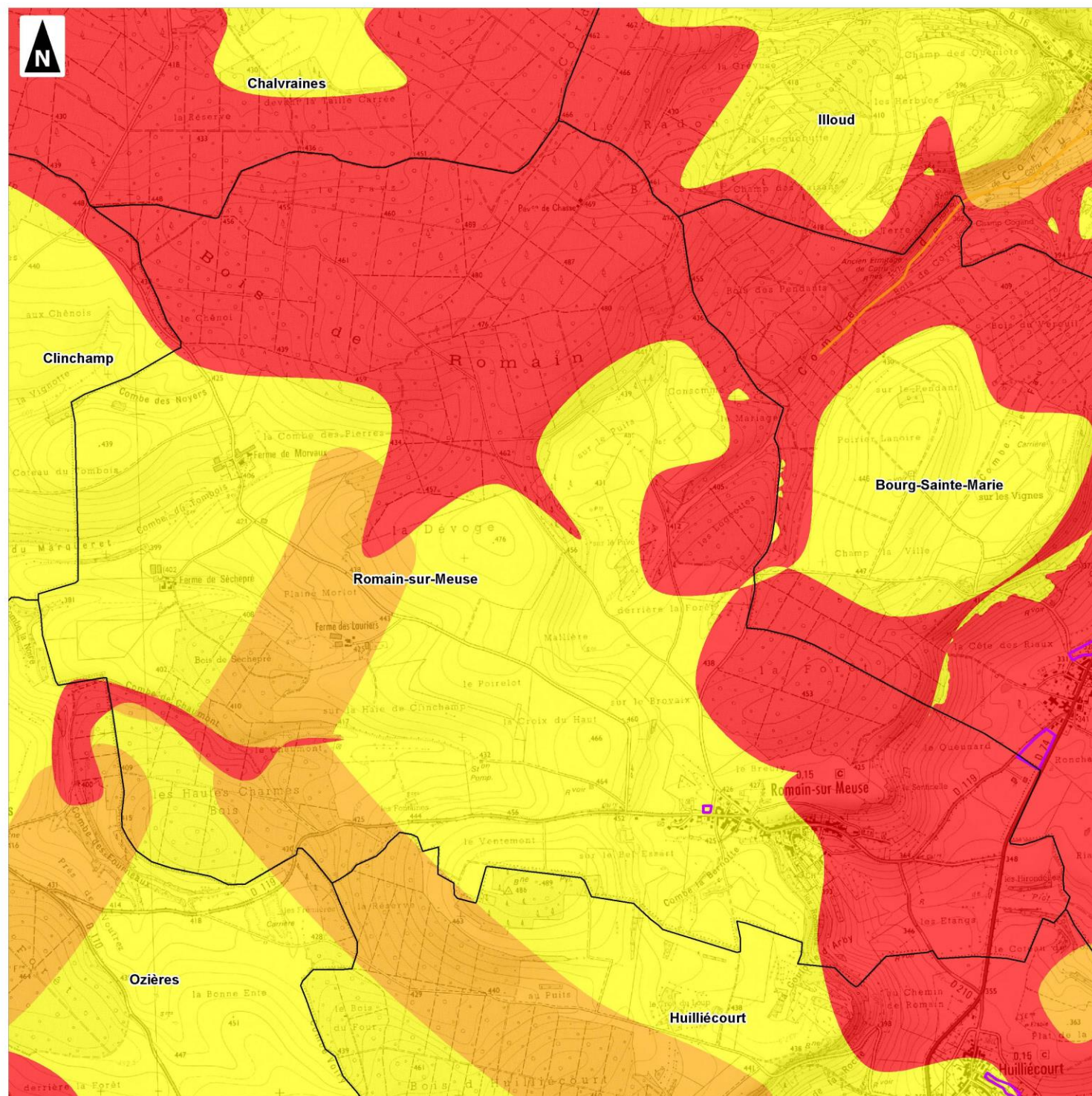
Évaluation Environnementale

Carte des enjeux Romain-sur-Meuse

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles



1:22 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Carte des enjeux Saint-Blin

 Communauté de Communes Meuse-Rognon

 Limites départementales

 Limites communales

 Zonages des diagnostics fonciers

Enjeux :

 Enjeux majeurs

 Enjeux forts

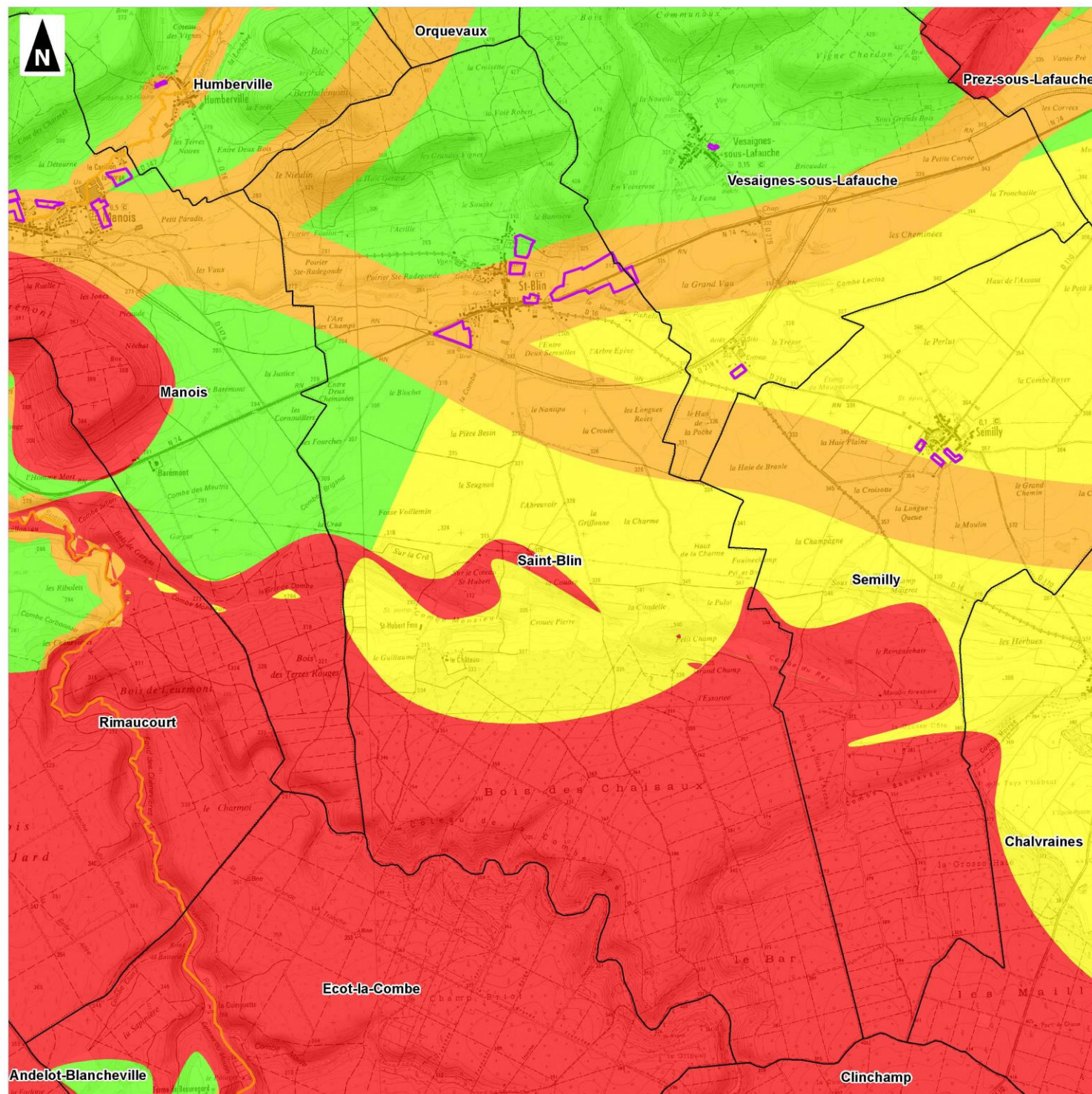
 Enjeux modérés

 Enjeux faibles

0 1
Kilomètres

1:32 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



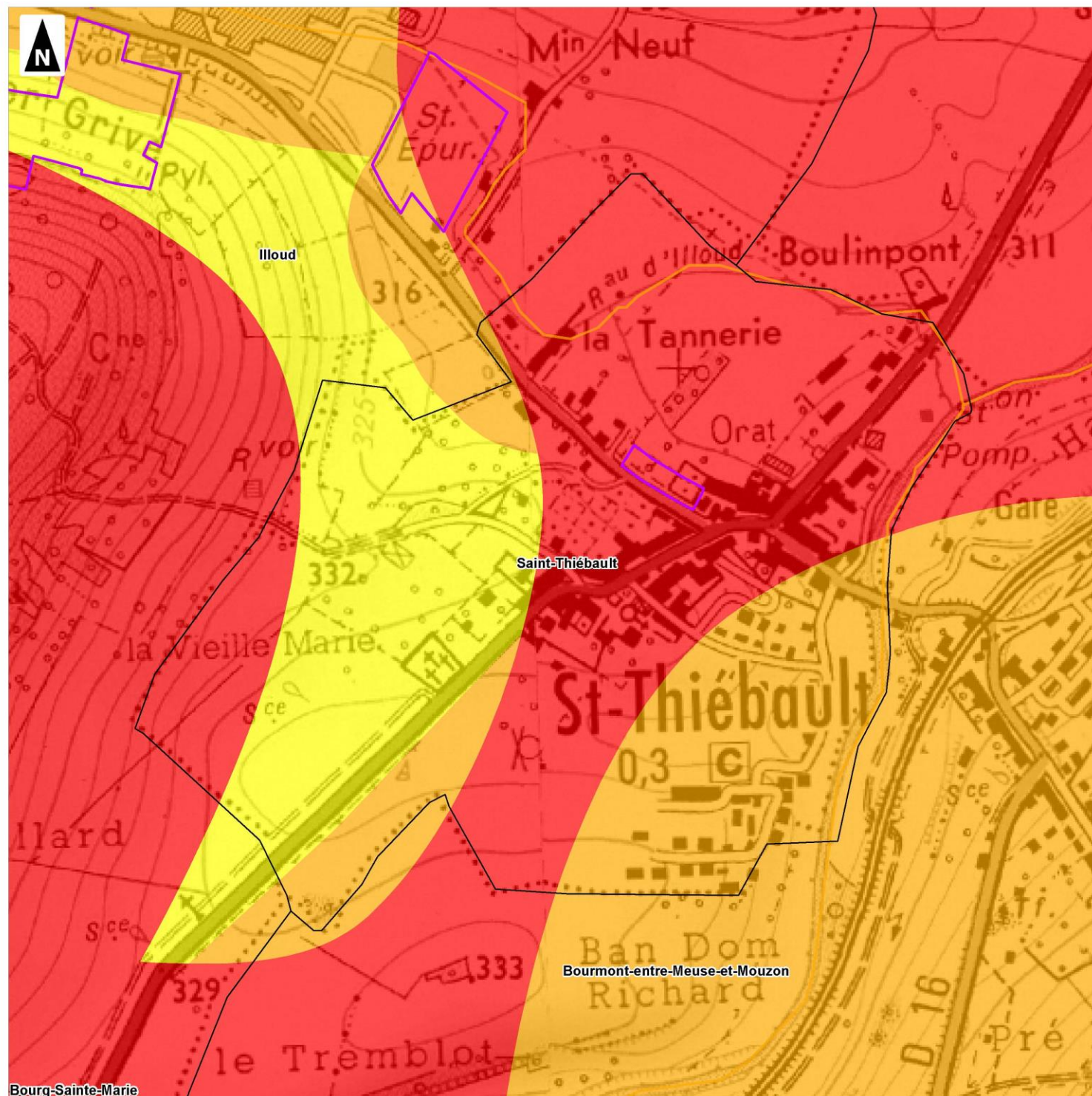
Carte des enjeux Saint-Thiébault

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles



1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

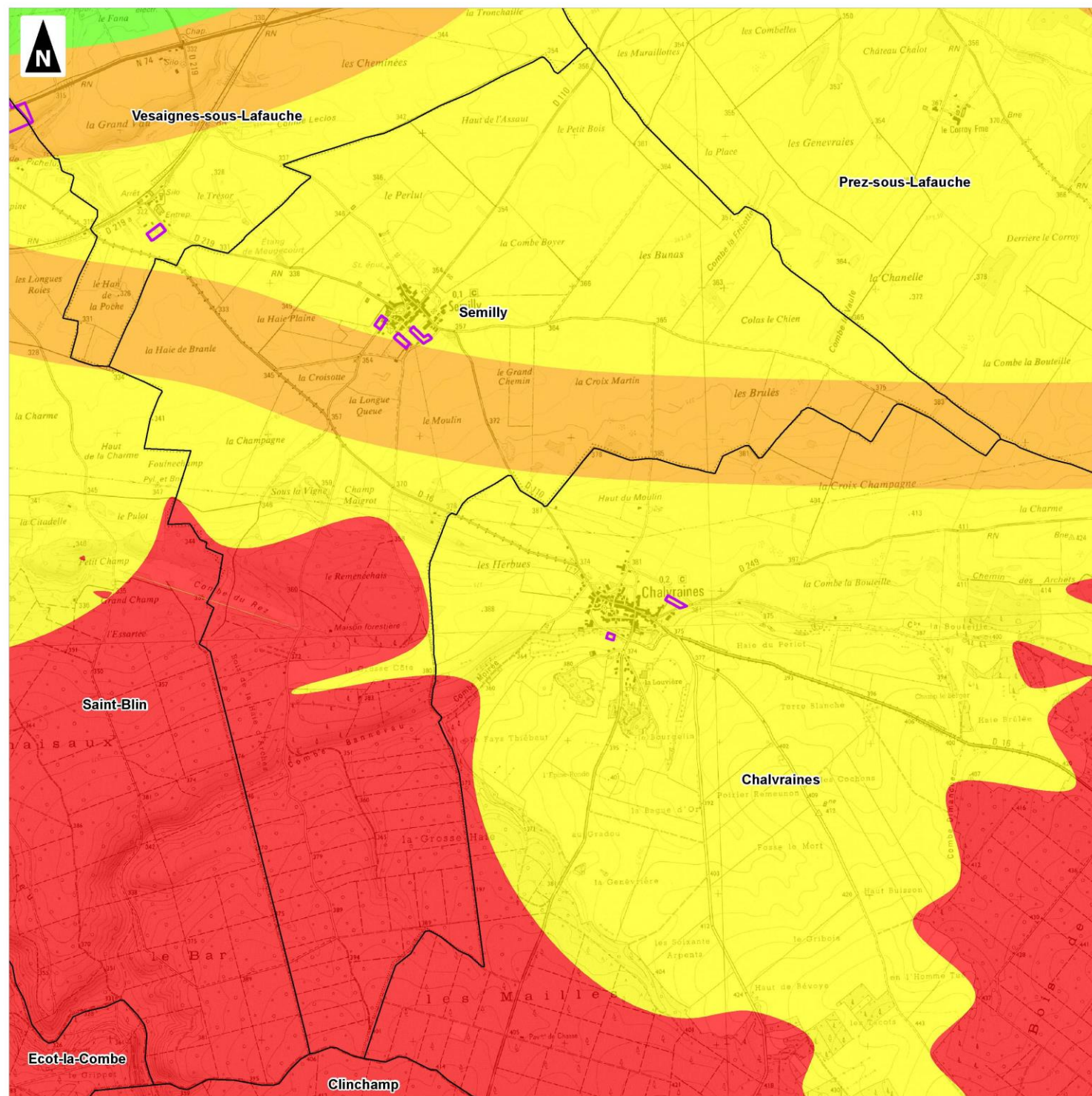
Carte des enjeux Semilly

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles



1:26 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

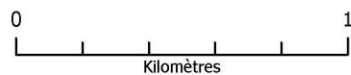


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

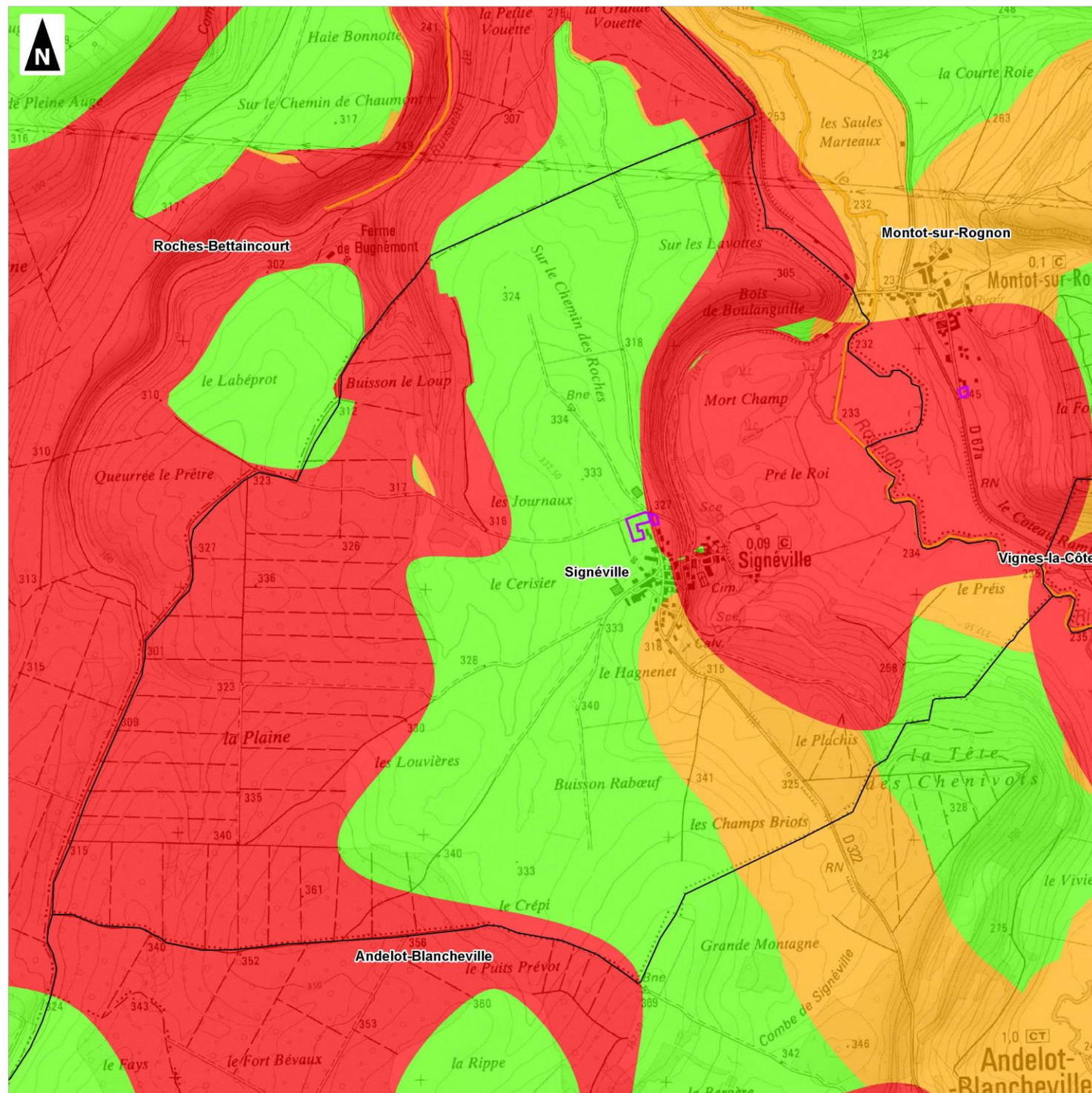
Carte des enjeux Signéville

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles



1:16 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



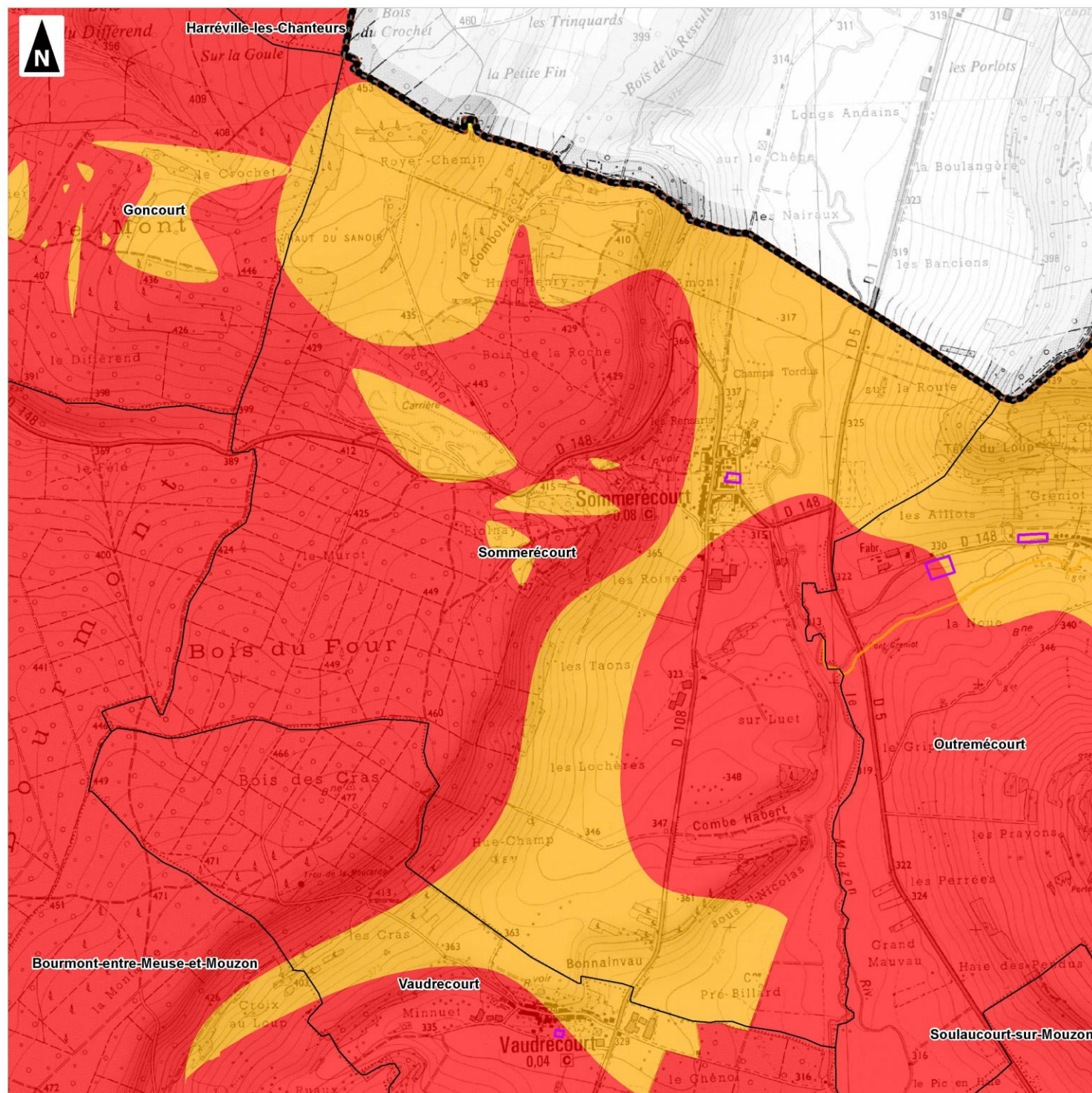
Carte des enjeux Sommerécourt

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles



1:16 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



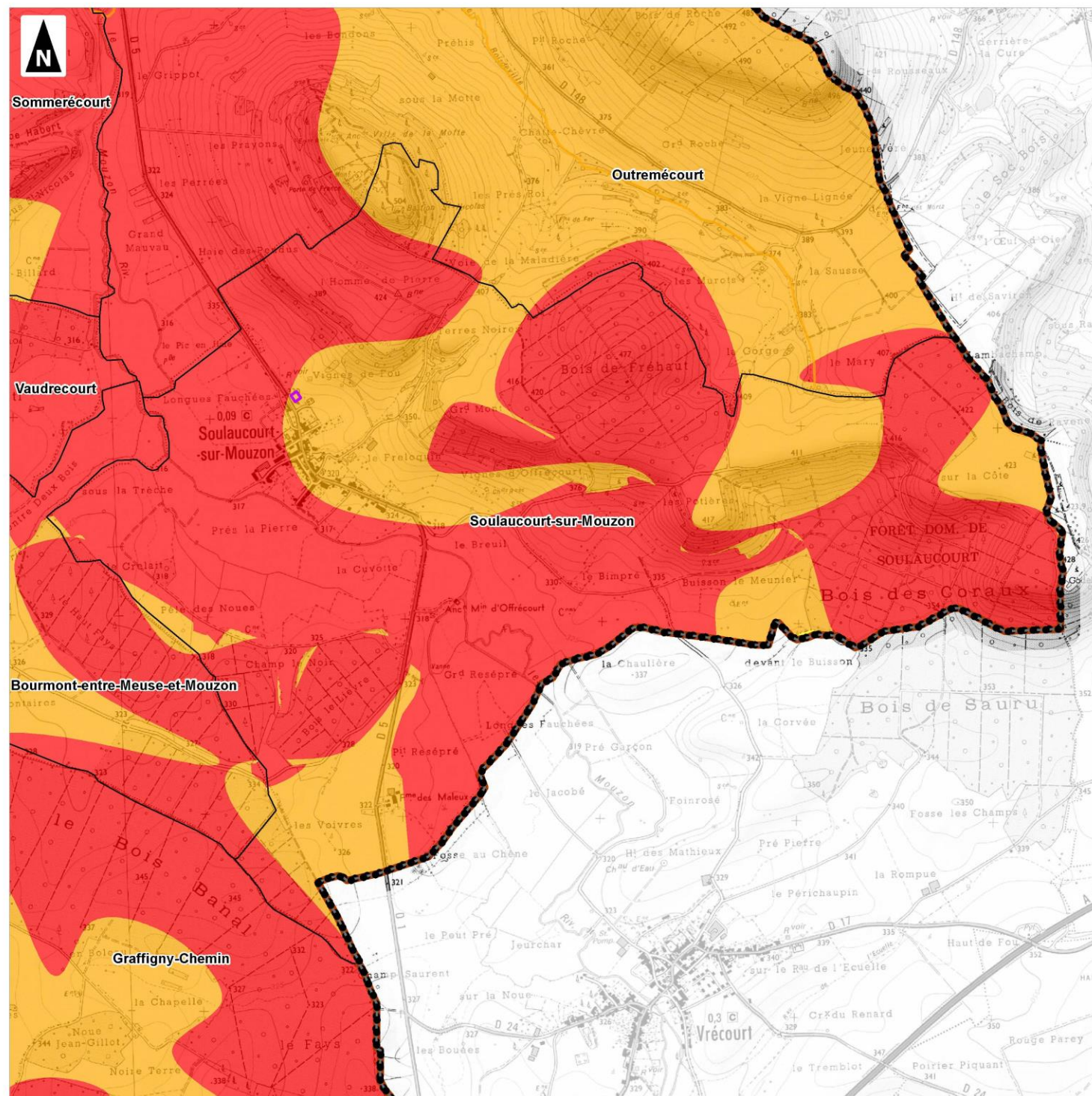
**Carte des enjeux
Soulaucourt-sur-Mouzon**

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
 Limites départementales
 Limites communales
 Zonages des diagnostics fonciers
Enjeux :
 Enjeux majeurs
 Enjeux forts
 Enjeux modérés
 Enjeux faibles



1:20 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



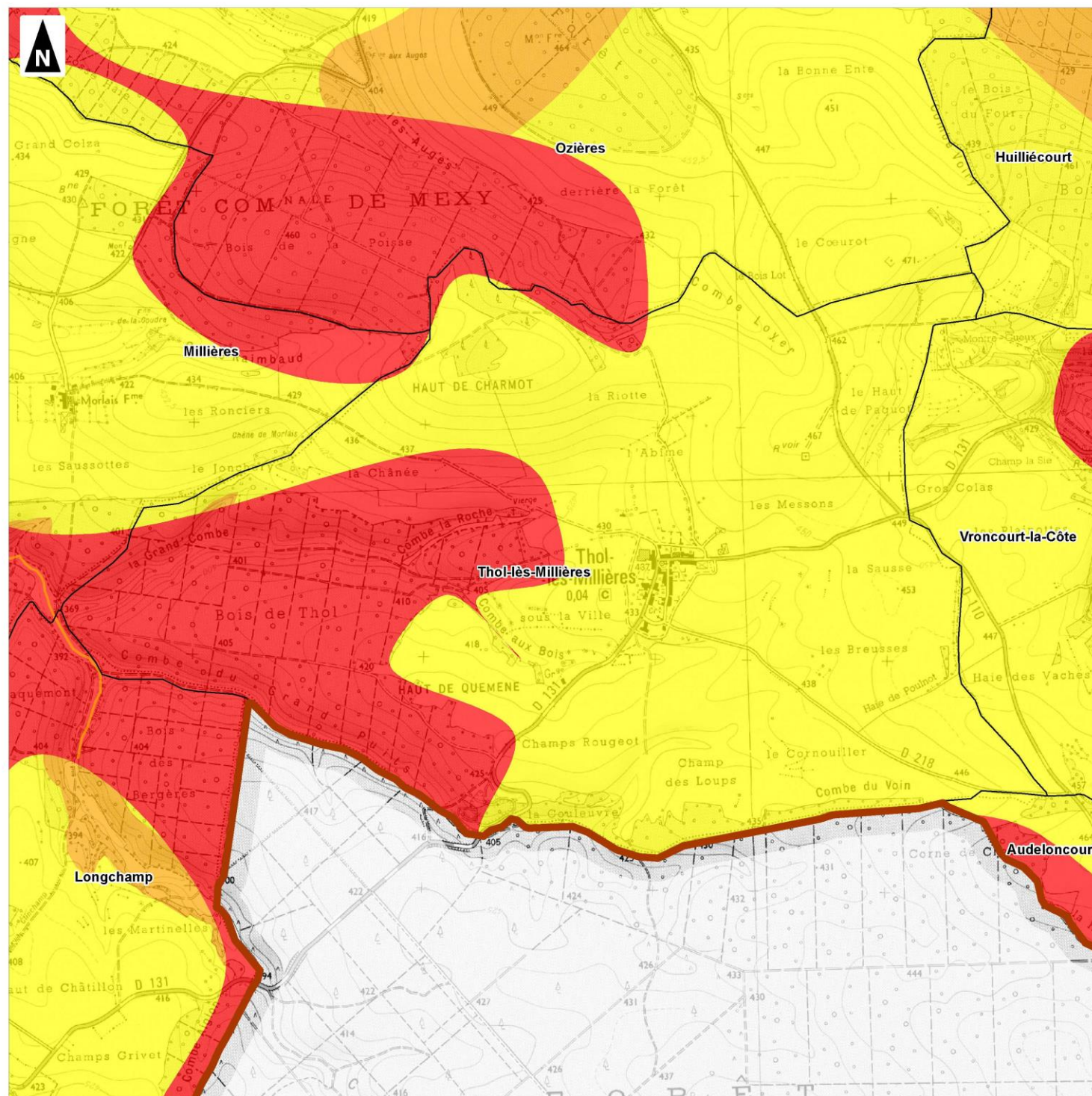
**Carte des enjeux
Thol-lès-Millières**

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles



1:17 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



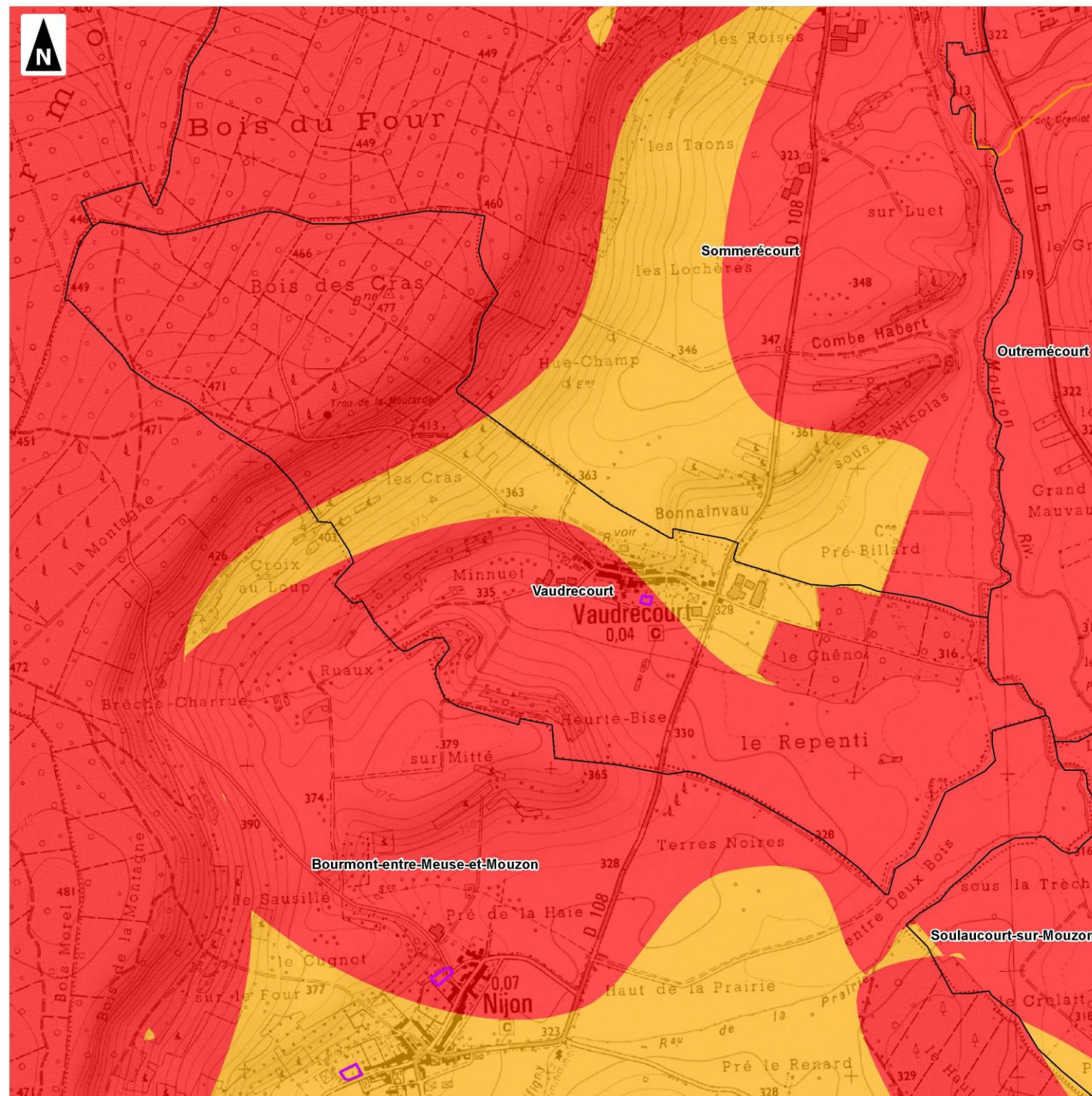
**Carte des enjeux
Vaudrecourt**

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles



1:13 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

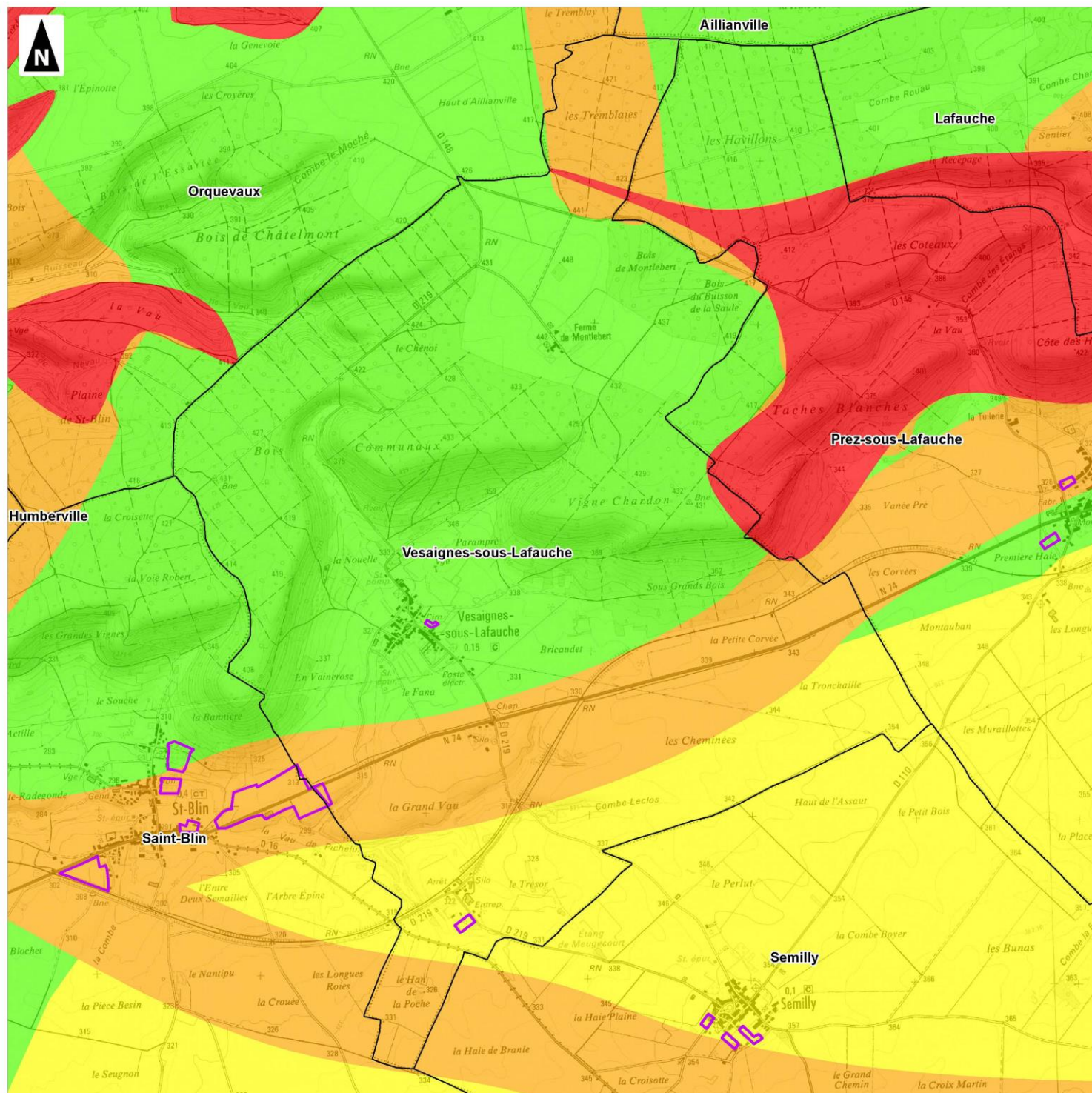
Carte des enjeux Vesaignes-sous-Lafauche

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers
- Enjeux :**
 -  Enjeux majeurs
 -  Enjeux forts
 -  Enjeux modérés
 -  Enjeux faibles

0 1
Kilomètres

1:24 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Carte des enjeux Vignes-la-Côte

-  Communauté de Communes Meuse-Rognon
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zonages des diagnostics fonciers

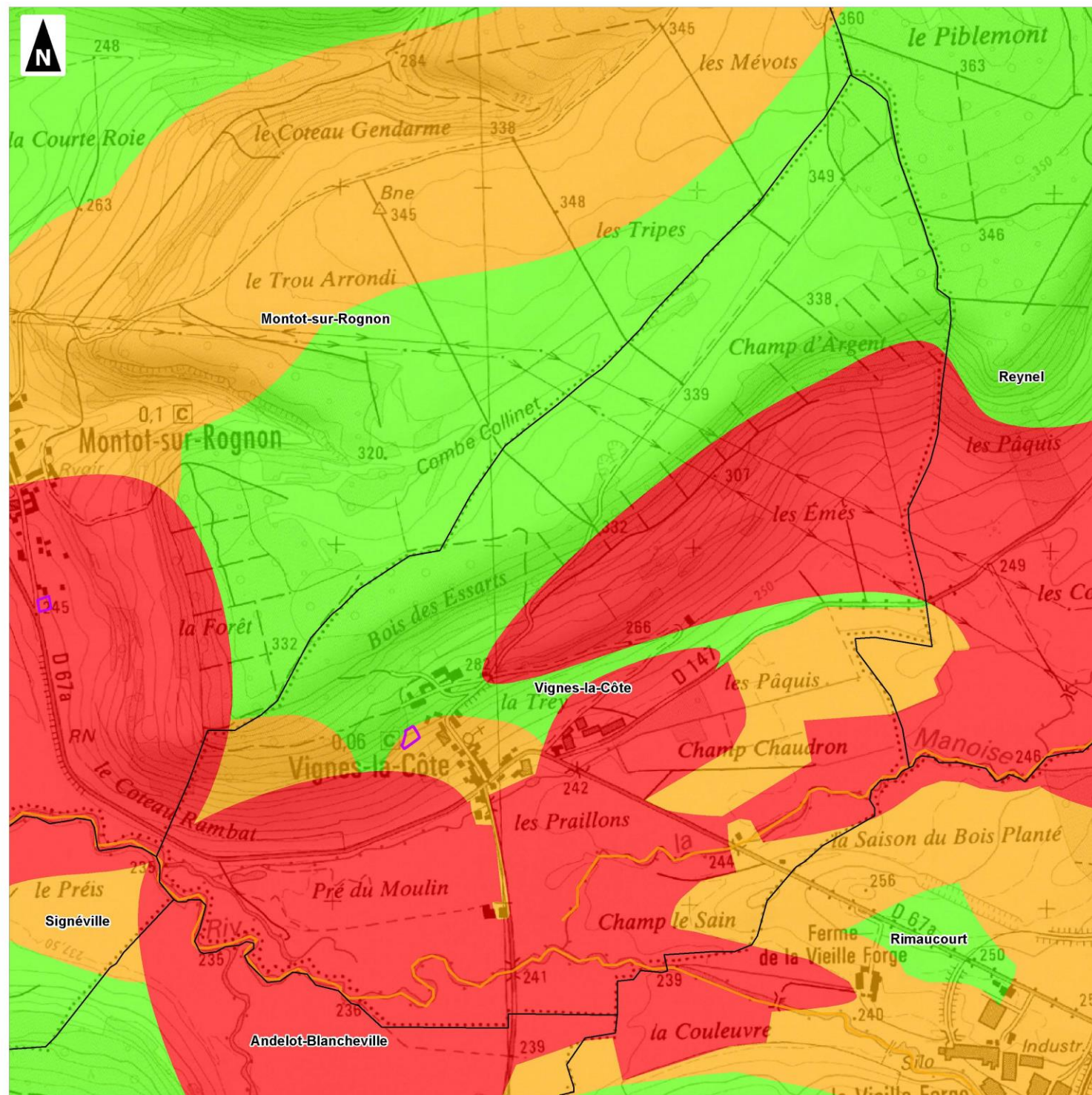
Enjeux :

-  Enjeux majeurs
-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles

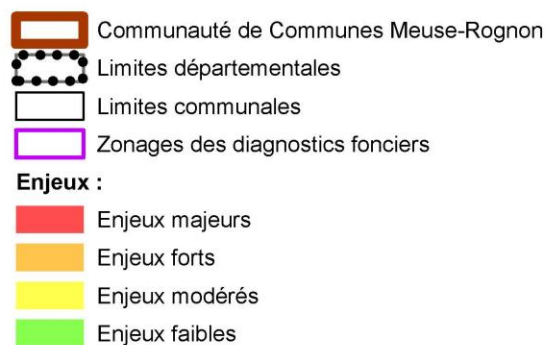


1:11 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

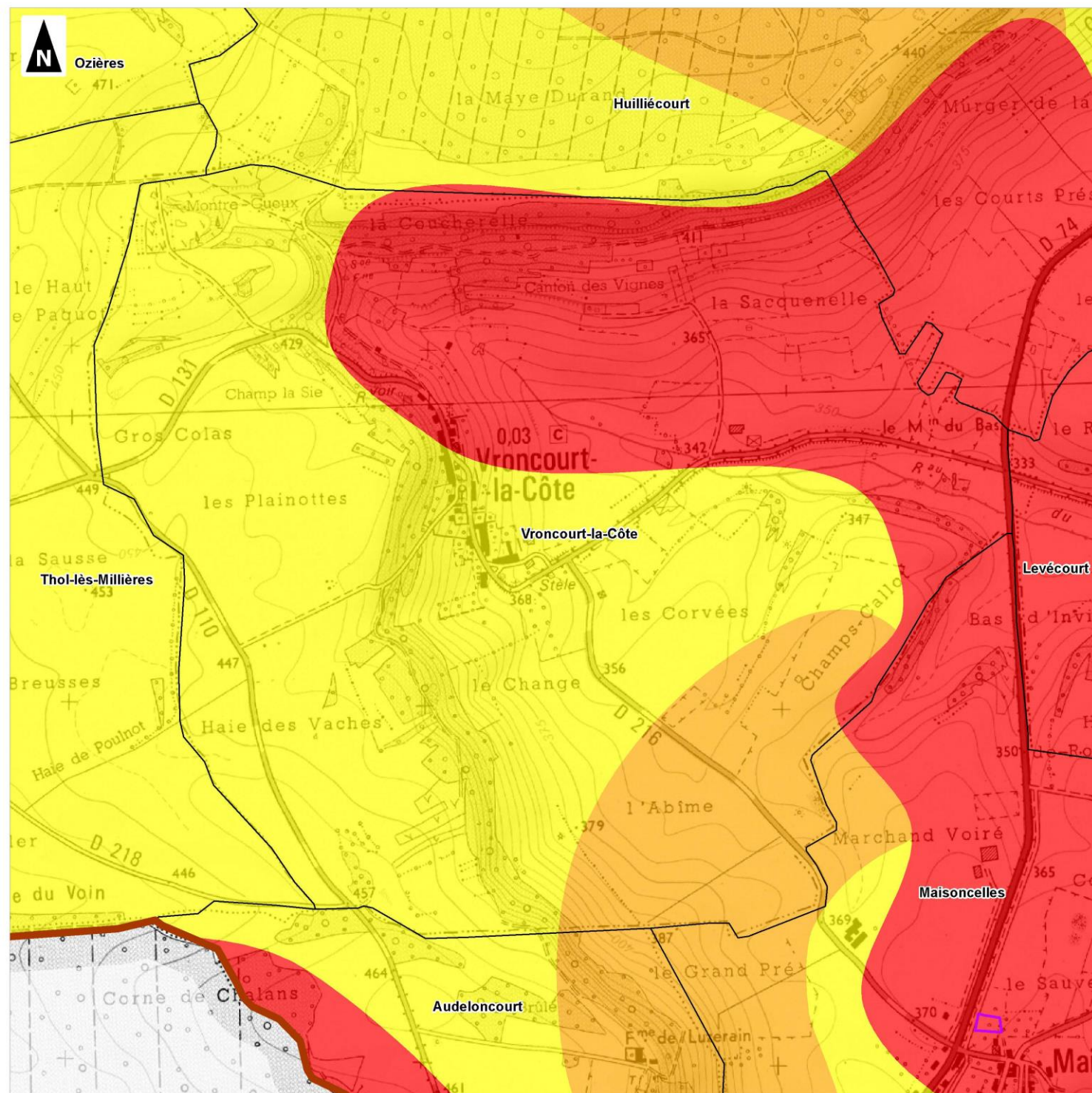


Carte des enjeux Vroncourt-la-Côte



1:11 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Annexe 2 : Liste des espèces inventoriées

Flore

Noms latins	Noms vernaculaires
<i>Acer campestre</i> L.	Érable champêtre
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire
<i>Allium vineale</i> L.	Ail des vignes
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds.	Vulpin des champs
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich.	Orchis pyramidal
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski	Brome stérile
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.	Cerfeuil des bois
<i>Arctium lappa</i> L.	Grande bardane
<i>Argentina anserina</i> (L.) Rydb.	Potentille ansérine
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P. Beauv. ex J. Presl & C. Presl	Fromental
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune
<i>Arum maculatum</i> L.	Arum tacheté
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P. Beauv.	Brachypode penné
<i>Brassica napus</i> L.	Colza
<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou
<i>Bryonia cretica subsp. dioica</i> (Jacq.) Tutin	Bryone dioïque
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Capselle bourse-à-pasteur
<i>Carduus crispus</i> L.	Chardon crépu
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	Céraiste commun
<i>Chamaecyparis lawsoniana</i> (A. Murray) Parl.	Cyprès de Lawson
<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies
<i>Clinopodium vulgare</i> L.	Clinopode commun
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs
<i>Convolvulus sepium</i> L.	Liseron des haies
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cabaret des oiseaux
<i>Draba verna</i> L.	Drave printanière
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski	Chiendent commun
<i>Epilobium angustifolium</i> L.	Epilobe en épi
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	Epilobe à petites fleurs
<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér.	Bec-de-grue à feuilles de ciguë
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire à feuilles de chanvre

Noms latins	Noms vernaculaires
<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveil-matin
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine des prés
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne élevé
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron
<i>Galium mollugo</i> L.	Caille-lait blanc
<i>Galium verum</i> L.	Caille-lait jaune
<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé
<i>Geranium molle</i> L.	Géranium à feuilles molles
<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe-à-Robert
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte des villes
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub	Picride fausse-vipérine
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse
<i>Hordeum murinum</i> L.	Orge des rats
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn.	Séneçon jacobée
<i>Juglans regia</i> L.	Noyer commun
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult.	Knautie des champs
<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scariole
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc
<i>Lapsana communis</i> L.	Lampsane commune
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Marguerite commune
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun
<i>Lolium perenne</i> L.	Ray-grass anglais
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé
<i>Malus domestica</i> Borkh.	Pommier cultivé
<i>Matricaria chamomilla</i> L.	Matricaire camomille
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline
<i>Medicago sativa</i> L.	Luzerne cultivée
<i>Melilotus albus</i> Medik.	Mélicot blanc
<i>Myosotis scorpioides</i> L.	Myosotis des marais
<i>Oenothera biennis</i> L.	Onagre bisannuelle
<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun
<i>Papaver rhoeas</i> L.	Coquelicot
<i>Parthenocissus inserta</i> (A. Kern.) Fritsch	Vigne-vierge commune
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais cultivé
<i>Picea abies</i> (L.) H. Karst.	Epicéa commun
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé
<i>Plantago major</i> L.	Grand plantain
<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés
<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun
<i>Populus alba</i> L.	Peuplier blanc
<i>Populus tremula</i> L.	Peuplier tremble
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante
<i>Poterium sanguisorba</i> L.	Petite Pimprenelle
<i>Primula veris</i> L.	Primevère officinale

Noms latins	Noms vernaculaires
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune
<i>Prunus avium</i> (L.) L.	Merisier vrai
<i>Prunus cerasus</i> L.	Griottier
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier
<i>Pyrus communis</i> L.	Poirier cultivé
<i>Quercus petraea</i> Liebl.	Chêne rouvre
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé
<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante
<i>Rosa canina</i> L.	Rosier des chiens
<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce commune
<i>Rumex sanguineus</i> L.	Oseille sanguine
<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault
<i>Saponaria officinalis</i> L.	Saponaire officinale ; Savonnière
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort.	Fétuque élevée
<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet	Compagnon blanc
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude
<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiteron potager
<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaisie commune
<i>Taraxacum</i> sect. <i>Ruderalia</i>	Pissenlit section Ruderalia
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle blanc
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P. Beauv.	Avoine dorée
<i>Tussilago farfara</i> L.	Tussilage
<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque
<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit-chêne
<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce craque
<i>Vicia sativa</i> L.	Vesce commune
<i>Viscum album</i> L.	Gui

Tableau 18. Flore recensée

Avifaune

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise type
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours
<i>Corvus frugelegus</i>	Corbeau freux
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré
<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe
<i>Apus apus</i>	Martinet noir
<i>Turdus merula</i>	Merle noir
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir
<i>Picus viridis</i>	Pic vert
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe

Tableau 19. Avifaune recensée

Mammofaune

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de Garenne
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune

Tableau 20. Mammofaune recensées

Herpétofaune

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles

Tableau 21. Herpétofaune recensée

Entomofaune

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis
<i>Polyommatus coridon</i>	Argus bleu-nacré
<i>Cupido minimus</i>	Argus frêle
<i>Polyommatus bellargus</i>	Azuré bleu-céleste
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la bugrane
<i>Cyaniris semiargus</i>	Azuré des anthyllides
<i>Plebejus argyrognomon</i>	Azuré des coronilles
<i>Cupido argiades</i>	Azuré du trèfle
<i>Vanessa cardui</i>	Belle Dame
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la houque
<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du dactyle
<i>Papilio machaon</i>	Machaon
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la ronce
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour
<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade du lotier
<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet
<i>Colias crocea</i>	Souci
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne
<i>Quercusia quercus</i>	Thécla du chêne
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à pinces
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures
<i>Chorthippus biguttulus biguttulus</i>	Criquet mélodieux
<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine
<i>Bicolorana bicolor</i>	Decticelle bicolore
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre
<i>Oedipoda caerulescens caerulescens</i>	Œdipode turquoise
<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Pholidoptère cendrée

Tableau 22. Entomofaune recensée

Ichtyofaune

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Barbus barbus</i>	Barbeau
<i>Squalius cephalus</i>	Chevaine
<i>Rutilus rutilus</i>	Gardon
<i>Gobio gobio</i>	Goujon
<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	Rotengle
<i>Salmo trutta</i>	Truite fario
<i>Phoxinus phoxinus</i>	Vairon

Tableau 23. Ichtyofaune recensée